

Sports et violences en Europe

Dominique Bodin
Luc Robène
Stéphane Héas

Editions du Conseil de l'Europe

Edition anglaise :
Sport and violence in Europe
ISBN 92-871-5511-9

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, Internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division des Editions, Direction de la communication et de la recherche.

Photo de couverture : Pluriel/Blaise
Couverture : Atelier graphique du Conseil de l'Europe
Mise en page : Editions européennes, Bruxelles

Edité par les Editions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

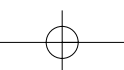
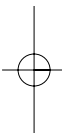
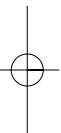
ISBN 92-871-5510-0
© Conseil de l'Europe, août 2004
Imprimé en Belgique

Table des matières

	<i>Page</i>
Les auteurs	7
Propos liminaires	9
De la nature du sport	11
De la genèse du sport	11
Sports et violences	13
Les violences dans le sport : des incivilités au massacre collectif	15
Le sport n'est-il que violences ?	17
Stades et violences	19
Le hooliganisme : une violence propre aux sociétés contemporaines ?	19
Les jeux anciens et le hooliganisme	21
Hooliganisme et football contemporain	23
Les hooligans : des jeunes gens ordinaires	42
Comment juger de l'évolution du hooliganisme en Europe ?	42
Le problème posé par l'indéfinition du hooliganisme	43
Les hooligans : des jeunes gens très ordinaires	44
Hooliganisme et désorganisation sociale	45
De l'anomie sociale	45
Le hooliganisme entre absence de relations... et laisser faire	46
Le hooliganisme entre laisser faire... et relations collusoires	48
Des conséquences de l'application ou de l'inapplication des normes sociales	50
De la difficulté de mettre en place une réelle politique de contrôle social ..	52
Les idéologies politiques dans les stades	57
A l'origine : le mouvement skinhead anglais	57
Supportérisme et idéologies politiques	58
De l'idéologie des stades ?	60
Des extrémismes émergents	64
Mais le sport doit-il et peut-il être meilleur que le reste de la société ?	66
Une autre forme de violence : les catastrophes	67
Inorganisation, désorganisation ou manque de réactivité des services d'ordre et de sécurité passive : les cas de Sheffield et du Heysel	67
La malchance	69
Le mercantilisme des dirigeants sportifs	69
La vétusté des installations	70

Sport et politique: une violence en partage	73
L'instrumentation politique du sport et les fonctions politiques des violences sportives	75
Le sport, espace d'expression des violences et contre-violences politiques	75
Le sport comme instrument de rétorsion ou de sanction	80
Le sport, creuset de la violence dans le champ politique	83
Le sport et la raison d'Etat	85
Mise en condition et conditionnement	85
L'Etat et les formes politiques de la violence sportive	87
Les violences sportives au miroir de l'économie	91
L'argent et le sport en Europe: lignes de forces et fractures	93
Les traits économiques de l'Europe des sports: des disparités sensibles	93
Les inégalités en termes d'infrastructures et d'équipements sportifs	99
L'argent des circuits du sport et les déséquilibres des budgets disciplinaires	102
Les inégalités de budgets entre clubs européens: l'exemple du football ...	106
La domination économique du sport en Europe: le creuset des inégalités ...	110
La dérégulation du marché sportif: l'économie contre l'éthique	115
De l'arrêt Bosman à la flexibilité sportive	115
Sportifs et sportives sous influence	118
La marchandisation des muscles et la gestion des flux sportifs	124
La déshumanisation du sport	129
Le sponsoring et les sportifs hommes/femmes-sandwiches	131
Le sport, l'Europe et ses « affaires »	133
Les logiques mafieuses	133
De la corruption comme mode de régulation	135
De l'économie du terrorisme au terrorisme économique	137
Le sport et les affaires: un voyage en eaux troubles	139
Violences médiatiques et manipulations sportives	145
Sport, médias et propagandes communicationnelles	145
Les inégalités de répartition des temps d'antenne	148
Sport, économie et médias: la naissance d'un « produit »	150
Les désillusions	156
Corps et violences	159
Difficultés de l'analyse: les biais d'interprétation	159
Approche des pratiques corporelles et sportives en Europe	160
Les blessures et les accidents sportifs et corporels entre médias et réalités	163
Mass media et violences sportives: les violences soulignées ou négligées, prévenues ou recherchées	163
Les violences appellent-elles d'autres violences?	163
Le sport comme « opium du peuple »: une version moderne du cirque? ...	167

Les accidents sportifs existent, ils sont même recensés	170
Des données spectaculaires de mort subite du sportif	170
L'accidentologie : des données d'envergure implacable	173
Les addictions dans le champ sportif et corporel : une réalité européenne à fort enjeu politique et social	183
Au-delà de la catégorie médicale	184
L'addiction ou l'approche individualiste et biochimique de l'être humain ..	185
Vers une activité physique excessivement raisonnable ?	189
Le dopage : un ensemble de comportements étranges ou communs ? ...	192
Le sport et le dopage comme exigences modernes ?	192
Dopage : entre contrôles et négociations	195
Violences envers les groupes minoritaires	201
Le travail survalorisé, la raison survalorisée	201
Entraînements précoces et intensifs : la force des logiques sociales et culturelles dominantes	203
Démystifier les APS et appliquer les lois et les droits	206
Des valeurs à restaurer ?	207
Des violences réelles et des violences symboliques : une histoire entre hommes et femmes ?	211
Quels espaces et quels temps pour pratiquer ?	213
Des violences plurielles excluent non seulement les sportives, mais aussi certains sportifs : de la « gynophobie » à l'homophobie	218
Conclusion	225
Le sport en Europe n'est-il que violences ?	225
Bibliographie	233



Les auteurs



Dominique Bodin

Maître de conférences en sociologie à l'UFR staps de Rennes 2.
Membre du Laboratoire didactique, expertise et technologie des APS (université de Rennes 2) et chercheur associé au Laboratoire de recherches sociales en éducation et formation (université de Bordeaux 2).



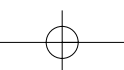
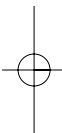
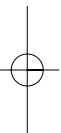
Luc Robène

Maître de conférences en histoire à l'UFR staps de Rennes 2.
Membre du Laboratoire didactique, expertise et technologie des APS (université de Rennes 2).



Stéphane Héas

Maître de conférences en sociologie à l'UFR staps de Rennes 2.
Membre du Laboratoire didactique, expertise et technologie des APS (université de Rennes 2) et chercheur associé au Laboratoire d'analyse du développement, des espaces et des changements sociaux.
Laboratoire d'analyses sociologiques (université de Rennes 2).



Propos liminaires

De nombreux dangers guettaient l'écriture de ce livre *Sports et violences en Europe*. Celui tout d'abord de ne dresser qu'un tableau dont la noirceur ne ferait que reproduire les nombreux commentaires journalistiques qui accompagnent et émaillent les rencontres sportives de tous niveaux : corruption, dopage, affairisme, tricheries et violences diverses. Nous ne pouvons pas cependant y échapper tout à fait, car le sport ne peut se réduire à une simple praxis purement ludique. Il est porteur d'enjeux, d'envies, d'objectifs, de réussites, d'échecs, de valorisations, de constructions identitaires qui en font un acte social inscrit au sein d'un système concurrentiel. Un autre danger est celui d'analyser le ou les sport(s) sous le seul aspect de la sociologie critique, arguant ainsi du fait que si violences et sports se confondent parfois, ou souvent, c'est que les sports ont des fonctions politiques externes, servant à la promotion du système politique en place, ou internes, le sport étant réduit à un opium du peuple, sorte de brouillard social, destiné à masquer les rapports de classes et les problèmes sociaux en offrant *panem et circenses* (du pain et des jeux) aux classes populaires. Danger toujours, celui, à l'inverse, de reprendre simplement les aspects trop souvent laudatifs dont jouit le sport : monde social particulier, moins contraignant que la société civile ordinaire, qui faciliterait ou favoriserait l'éducation, l'insertion, l'intégration, la prévention des violences sociales et/ou juvéniles, la santé et bien d'autres choses encore, faisant du sport une sorte de passe-partout ou de remède miracle aux maux de la société et aux problèmes et défaillances individuelles. Danger enfin de ne pouvoir offrir, à travers les thèmes abordés, des exemples pris dans l'Europe entière, exemples qui ont pour but de permettre tout à la fois une meilleure compréhension des thèmes abordés et l'implication du lecteur dans une connaissance qui n'est pas seulement nationale mais européenne. Ces exemples ont également pour objectif d'éviter, en variant les références, de fustiger certains pays plus que d'autres. Nous avons choisi de tenter d'aborder tout cela à la fois, postulant du fait que plaisir et passion de la pratique sportive entraînent aussi parfois des mécanismes d'exclusion ou de domination, des manifestations nationalistes et/ou xénophobes, ainsi que des violences morales et physiques. Le sport n'est peut-être tout simplement que le reflet social de nos sociétés, de leurs complexités, de leurs fonctionnements et dysfonctionnements, nouvelle agora des temps modernes, mais aussi de leur développement culturel, économique et social. Les thèmes abordés ici, loin d'être exhaustifs – il eut été utopique de le vouloir – répon-

dent à un choix raisonné : celui, d'une part, de mettre en évidence, à travers des thématiques connues, tout à la fois les relations ambiguës qu'entretiennent sports et violences et l'émergence de réglementations et directives européennes ou de programmes sportifs visant à favoriser les échanges interculturels au sens large du terme (au sein d'une nation ou entre Etats) dans le but de prévenir les violences et, d'autre part, d'inviter le lecteur au vagabondage intellectuel, à travers une approche nomade des différentes formes de violences dans le sport en lui offrant des références essentielles et actualisées, suscitant ainsi sa curiosité et son intérêt pour aller plus loin dans sa réflexion.

Mais de quelle Europe parler ? Des pays qui aujourd'hui forment l'Union européenne ? Des pays qui attendent d'intégrer l'Union européenne ? Ou d'une entité, un peu plus vaste, incluant des pays « non européens », mais dont la proximité spatiale, les relations politiques ou les échanges économiques continus ou permanents, en font des « partenaires » dont les relations influencent nécessairement nos choix et décisions, comme dans le cas de la Russie par exemple ?

C'est cette dernière approche que nous avons retenue, arguant du fait que si les politiques – fussent-elles seulement sportives – s'interpénètrent, les peuples, cultures et ethnies traversent bien souvent les frontières, offrant ainsi de fait soit la possibilité de voir émerger des violences dont la genèse peut s'interpréter dans des oppositions culturelles ancestrales, soit au contraire permettre et faciliter, bien davantage encore, les échanges interculturels et les rapprochements entre les peuples.

Ce livre, enfin, se veut une synthèse des thèmes principaux alliant sports et violences qui s'équilibre sur des données journalistiques, juridiques, législatives, statistiques et scientifiques. Ne pouvant tout résumer en un seul ouvrage – l'objectif eut été utopique – nous avons cherché, de plus, à fournir une bibliographie qui propose au lecteur des références actualisées et diversifiées afin qu'il puisse poursuivre son vagabondage intellectuel en fonction de ses intérêts.

De la nature du sport

De la genèse du sport

L'objectif de cet ouvrage n'est pas de faire une histoire du sport et de la violence. D'autres l'ont fait depuis fort longtemps, mieux que nous ne saurions probablement le faire nous-mêmes. Cette entreprise, démesurée et vaine, serait de surcroît méthodologiquement douteuse, supposant une linéarité des faits que la plupart des historiens réfutent depuis fort longtemps. Le but sera d'observer et d'analyser les connexions étroites et complexes qui unissent en fait, dans les sports modernes, sports et violences. Le choix d'écrire « sports et violences » au pluriel n'est pas anodin en soi, car il s'agit bien de deux objets complexes et plurivoques par nature qui semblent intimement liés.

Pour certains auteurs, le sport serait né de la violence, des rites archaïques, de la guerre, marquant et rythmant les moments importants de la vie sociale (Jeu, 1975). Ceci n'est pas sans rappeler les multiples parutions et émissions télévisées régulièrement diffusées sur le thème : « Le sport, c'est la guerre » ou « Le sport, substitut à la guerre ». Contentons-nous d'observer que dès l'antiquité le rapport à la violence est omniprésent dans ce qui n'est pas encore « les » sports mais seulement des pratiques corporelles. Les jeux antiques (corinthiens, isthmiques, néméens et olympiques) offraient, au moins partiellement, un répit dans les conflits (Young, 2004). Ils représentaient vraiment un substitut à la guerre, une manière de faire la guerre autrement, d'affirmer la suprématie de la cité sur les autres. Les pratiques corporelles comme le pancrace (lutte ancienne) étaient d'un extrême violence, pouvant aller jusqu'à la mort des protagonistes (Jeu, 1987). Le dopage existait déjà, même s'il reposait davantage sur les croyances que sur la pharmacopée chimique (biologique, mais surtout de synthèse) que nous connaissons aujourd'hui. Les croyances agissaient comme aujourd'hui et redoublaient les effets spécifiques ou non des aliments ingurgités, des produits utilisés (en embrocation, décoction, inhalation). Ainsi, certains athlètes absorbaient « des viandes différentes selon leur spécialité : porcs gras pour les lutteurs voulant développer leur masse corporelle, chèvre pour les sauteurs, taureau pour les pugilistes... » (De Mondenard, 2000, p. 7). Historiens et philosophes décrivent également des mouvements de foules, des amphithéâtres qui s'effondrent et des affrontements entre spectateurs offrant beaucoup de similitudes avec ce qui se donne à voir aujourd'hui lors des rencontres de football.

Notre propos se limitera cependant aux relations que les sports modernes, apparus à la fin du XVIII^e siècle en Angleterre, entretiennent avec les violences.

Quatre facteurs essentiels permettent de distinguer les sports modernes des jeux anciens malgré quelques similitudes (compétition, fair-play, etc.) : leur diffusion, leur organisation, la diminution de la violence physique dans la pratique et leur fonction sociale.

La diffusion dans la société et à travers le monde est la distinction la plus évidente. Alors que seuls quelques-uns pouvaient s'adonner aux pratiques corporelles dans les jeux anciens, les sports modernes sont potentiellement accessibles aujourd'hui au plus grand nombre. Les inégalités existent toujours, les habitants des pays les moins avancés (PMA) n'ont pas la même propension à pratiquer un sport. Dans les pays à revenus intermédiaires ou industrialisés, il reste bien évidemment des pratiques distinctives et une même pratique peut avoir un sens et une finalité différents selon l'origine sociale, culturelle ou nationale de celui qui pratique un sport. Surtout, la diffusion des sports modernes est aujourd'hui largement planétaire. Peu de personnes peuvent échapper au spectacle de la pratique sportive. Malgré des inégalités flagrantes entre pays développés et pays en voie de développement, ou entre habitants des grands pays industriels en matière de revenus et de temps libre, les infrastructures se multiplient et les télévisions retransmettent un nombre si important de compétitions que l'on en arrive parfois à se demander s'il est possible d'échapper au fait sportif. Le sport est devenu un phénomène à prétention universelle.

La deuxième distinction est l'organisation. A contrario des jeux anciens, comme la soule, les sports modernes n'ont pas expressément de fonction rituelle ou de finalité festive. Ils se distinguent du calendrier religieux (Bourdieu, 1979 ; Chartier et Vigarello, 1982 ; Elias et Dunning, 1986). Le sport se fonde en instaurant une chronologie différente de la vie sociale ordinaire, en remplaçant progressivement les usages locaux par des règles uniformes (nombre de participants, règlements, délimitation précise des terrains) et en permettant une hétérogénéité sociale de ceux qui pratiquent un sport.

Le troisième facteur est l'évidente diminution de la violence physique entre les compétiteurs. Le sport, dans sa forme moderne, semble « aseptisé ». La violence qui s'y joue ainsi que la « mort » annoncée de l'un des protagonistes sont symboliques (Jeu, 1975, 1987) ou différées par les blessures ou maladies induites. La finalité n'est tout simplement plus la même. Alors que les jeux anciens étaient essentiellement une préparation à la guerre ou un substitut à celle-ci, le sport au XX^e siècle a progressivement assimilé d'autres finalités et valeurs : éducation, hédonisme, santé, culte du corps, compétition, spectacle, insertion sociale ou professionnelle, intégration, cohésion sociale, etc. Ce

n'est certes pas la seule raison. La société en se pacifiant a abaissé chez les individus le seuil de tolérance à la violence. Les activités sportives ont suivi le même cheminement au point que les plus violentes d'entre elles, la boxe par exemple, ont vu leurs effectifs fondre en l'espace d'un siècle, au profit d'activités physiques émergentes qui privilégient l'esthétisme ou la nature (gymnastique rythmique et sportive, escalade, surf). Le sport est ainsi un puissant révélateur de nos sociétés et de leurs transformations, de nos cultures et de la manière dont elles gèrent et conçoivent le débridement des émotions des individus qui les composent. Elias et Dunning allaient plus loin, affirmant même que «la connaissance du sport était la clé de la connaissance de la société» (1986, p. 25).

Mais ce qui distingue le plus nettement les sports modernes des jeux anciens est leur fonction au sein de la société : les sports modernes participent au contrôle de la violence. Dans son étude sur le «procès de civilisation», Elias (1969a/b) montre que les sociétés modernes se sont structurées à travers la censure et le monopole étatique de la violence, la curialisation des guerriers¹, l'introduction de normes de civilités, de propreté et de respect, ainsi que l'euphémisation² de la violence, autocontrôle individuel des pulsions.

Inventé en premier lieu pour parfaire l'éducation des jeunes gens appartenant à la «haute société anglaise, l'aristocratie terrienne et la gentry», le sport, en raison de l'émergence des temps libres, s'étend progressivement au reste de la société en offrant tout à la fois un moyen «d'apprentissage du contrôle et de l'autocontrôle des pulsions» (respect des règles, de l'adversaire, de l'arbitre, apprentissage technique, coopération entre les pratiquants des sports collectifs) et un «espace toléré de débridement des émotions» (pratique physique servant d'exutoire, présence de spectateurs qui encouragent et vocifèrent). Les titres et sous-titres du livre d'Elias et Dunning (1986), *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, montrent bien la place que ces auteurs attribuent au sport.

Sports et violences

La première ambiguïté du sport moderne se trouve pourtant là. Il s'agit bien d'un espace social codifié et euphémisé où la violence est, a contrario de celle observée dans les jeux anciens, plus symbolique que réelle, mais c'est aussi un lieu comme nul autre dans nos sociétés contemporaines, où l'on peut se

1. Par curialisation, N. Elias (1985) entend la transformation progressive de la noblesse guerrière féodale du Moyen Âge en une noblesse de cour, à l'image de celle qui, un peu partout en Europe, s'est regroupée en un même lieu autour de son suzerain.

2. La diminution et l'adoucissement des violences perpétrées.

rendre pour exprimer sa passion, son désespoir, sa ferveur et/ou son mécontentement, sa violence, et s'en libérer.

Mais quelle définition retenir de la violence ? Si, pour Elias, le sport a participé à canaliser les violences, c'est qu'il ne retient qu'une définition restreinte de celles-ci, la violence physique, rejoignant ainsi Chesnais pour qui les violences morales et symboliques ne sont pas des violences et « parler de violence dans ce sens est un abus de langage propre à certains intellectuels occidentaux » (1981, p. 13).

L'utilisation d'une définition aussi restrictive masque l'étendue des violences qui existent dans le sport, tout en altérant leur interprétation. C'est aussi se focaliser uniquement sur une violence visible qui serait alors uniforme. Il semble utopique de penser cela. Comme l'ont montré Skogan (1990), Roché (1996, 2001) et Debarbieux (1996, 2002) dans d'autres domaines des conduites agonistiques, il n'est pas possible de considérer la violence uniquement dans sa version la plus abrupte, celle des coups et blessures, volontaires ou involontaires, a fortiori sur le modèle du crime prémédité ou non. Car le moindre petit fait ou les incivilités ont des effets de spirale sur la violence qui font que – selon que l'on se place du point de vue de l'agresseur ou de la victime, du fort ou du faible, que l'on habite en Europe occidentale ou dans un pays en guerre, dans une cité sensible ou dans un quartier chic, que l'on est homme ou femme, jeune ou vieux, que l'on ait déjà fait l'expérience de la violence ou non – la perception de la violence diffère au point de pouvoir dire qu'elle peut être objective ou subjective (Wieviorka, 1999). « Ce que nous qualifions de violence, ou tout au moins ce qui est ressenti comme telle, dans nos sociétés occidentales modernes n'a certainement pas la même signification en d'autres lieux et en d'autres temps [...]. La violence dans son exercice et dans sa perception est donc socialement, spatialement et temporellement contextualisée » (Bodin, 2001, p. 11).

De plus, que faire de la violence verbale si l'on ne retient qu'une définition aussi restreinte ? Que faire également des démonstrations racistes et xénophobes qui ne vont pas jusqu'à la ratonnade ? Comment discuter de la place des femmes dans le sport non seulement en tant que sportives mais également en tant que dirigeantes ? De la place des handicapés ? Du dopage ? Des liens suspects que le sport entretient parfois avec des groupes clandestins, voire avec la mafia ? Comment interpréter le hooliganisme sans chercher à comprendre et retrouver les multiples incivilités, incidents bénins et provocations qui ont précédé ?

C'est à travers le prisme de la définition d'Héritier, plus appropriée, nous semble-t-il, pour décrire et comprendre ce qui se joue au sein de la sphère sportive, que les relations entre sports et violences seront observées : « Le mot est appliqué à des situations contextuelles extrêmement variables, mais

toutes marquées par la violence, les violences, la fureur, la haine, le massacre, la cruauté, les atrocités collectives, mais aussi les violences plus feutrées de la domination économique, du rapport capital/travail, du grand partage Nord-Sud, sans compter toutes les violences « ordinaires » – si l'on peut dire – exercées à l'encontre des faibles : femmes, enfants, exclus du contexte social» (Héritier, 1996, p. 13).

Car la description du sport moderne ne doit pas faire oublier l'essentiel. En s'organisant progressivement comme « un système institutionnalisé de pratiques compétitives à dominante physique, délimitées, codifiées, réglées conventionnellement dont l'objectif avoué est, sur la base d'une comparaison de performances, d'exploits, de démonstrations, de prestations physiques, de désigner le meilleur concurrent (le champion) ou d'enregistrer la meilleure performance (le record) » (Brohm, 1992, p. 89), le sport est devenu un « fait social total » qui, à ce titre, met « en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions [...] » (Mauss, 1923, p. 274). Si le sport est bien une fête et un défi devant la foule rassemblée (Jeu, 1993), il est aussi le témoin, le moyen ou le théâtre d'expression de nombreuses violences. Dans le sport, non seulement les trajectoires individuelles et la logique « oppositive », mais aussi l'utilisation politique ou économique qui en est faite, induisent de nombreuses formes de violences. A l'image du sport qui ne posséderait que des vertus et des présupposés laudatifs (éducation, santé, insertion, intégration, cohésion sociale) se substitue en fait une réalité sociale plus complexe.

Les violences dans le sport : des incivilités au massacre collectif

Les incivilités¹ y sont nombreuses (contestation de l'arbitre, provocation des joueurs adverses), les violences verbales et symboliques habituelles (insultes à l'encontre des joueurs, des arbitres, provocation des supporters adverses). Le harcèlement moral et/ou sexuel à l'encontre des athlètes féminines est fréquent, même si les affaires sont souvent tues ou étouffées². De nombreux sportifs sont victimes d'exclusion : les femmes en tant que sportives (horaires moins favorables, encadrement moins compétent) mais aussi en tant que dirigeantes³, les handicapés, les moins bons ou ceux qui, bien qu'athlètes de haut niveau, ne sont pas dans le giron ou la ligne fédérale. On peut alors parler à ce niveau de violence institutionnelle. Les violences les plus connues

1. Petits faits non pénalisables et non répréhensibles, mais qui finissent par détériorer les relations sociales.

2. Il faut aussi beaucoup de courage et de patience aux athlètes féminines pour faire valoir le préjudice physique et moral subi. Il en fut ainsi de cette affaire jugée en 1993 dans laquelle comparurent quatre athlètes de la Fédération française d'athlétisme, accusés du viol de leur collègue féminine.

3. Il suffit de regarder dans chacun des pays d'Europe le nombre de femmes présidentes de fédérations nationales ou directrices techniques nationales, par exemple.

sont bien évidemment les violences physiques : blessures des athlètes dues aux coups reçus ou au surentraînement, blessures irrémédiables – qui entraînent l'arrêt de la carrière lorsque, comme dans le cas d'Elodie Lussac, l'athlète est obligé de participer à des compétitions alors qu'il est blessé –, dopage, morts d'athlètes, affrontements entre supporters, écroulement de tribunes qui entraînent de nombreux morts et blessés, jusqu'à la répression parfois sanglante de ces affrontements qui, comme à Moscou en 1984, firent 340 morts. Le sport met en scène et réactive également les antagonismes locaux, nationaux et internationaux. Dans tous les pays la province s'oppose à la capitale. Les rencontres France-Allemagne sont fortement dénuées de neutralité et la rencontre Etats-Unis-Iran lors de la Coupe du monde de football 1998 a fait l'objet d'une demande de places et de temps de retransmission sans aucun lien direct avec les qualités de ces deux nations dans ce sport.

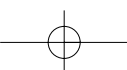
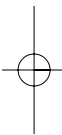
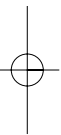
Comment dès lors dénier au sport le fait qu'il possède des « fonctions politiques internes et externes » sous-jacentes à l'activité elle-même (Brohm, 1992) ? Les exemples sont nombreux. Les mouvements extrémistes n'hésitent pas à afficher leurs idéologies dans les stades qui deviennent parfois le théâtre de manifestations racistes et xénophobes. Les lieux où s'exercent un sport sont aussi des endroits où se poursuivent parfois les conflits ethniques, culturels et religieux. Les affrontements entre supporters croates et serbes aux championnats d'Europe de water-polo 2003 en sont un exemple. A l'échelon des Etats, la rivalité sportive Est-Ouest durant la guerre froide n'était-elle pas un autre moyen de faire la guerre ou tout au moins d'assurer la promotion et la suprématie d'un système politique et économique ? Les nombreux boycotts dont furent témoins les jeux Olympiques sont un exemple de ces tensions politiques. Comment comprendre autrement la réaction du général de Gaulle, affirmant au lendemain de la déroute des jeux Olympiques de Rome : « Plus jamais ça ! » ? Ou encore la déclaration de Honecker, ancien chancelier de la République démocratique allemande (RDA) qui affirmait en 1984 lors d'une conférence introductive aux jeux Olympiques : « Le sport n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre d'autres buts ».

Cependant, depuis la chute du mur de Berlin, la politique semble avoir laissé le pas à l'économie. Tout n'est bien évidemment pas négatif dans cette dérive économique du sport moderne. Les athlètes de haut niveau de certains sports sont les premiers à bénéficier très largement de cette transformation. Mais le sport est aussi concerné par les affaires de corruption (Comité international olympique ou plus récemment le président de la Ligue nationale professionnelle de football du Portugal), ou encore par d'étranges liens qui se nouent parfois avec les mafias ou le terrorisme.

Le sport n'est-il que violences ?

Le sport n'est cependant pas que violences. Il est peut être tout simplement ce que les hommes en font. S'il est parfois le théâtre de la déraison, il offre également au plus grand nombre un exutoire. Il fait rêver nos enfants qui, s'identifiant aux champions, miment leurs gestes techniques et rêvent de devenir champions à leur tour. Il est aussi un puissant facteur d'intégration et d'insertion sociale. En France par exemple, nul ne se pose la question de savoir si Zidane ou, avant lui, Platini sont des immigrés de la deuxième génération ou simplement Français ! Le sport est une fête qui permet la communion et la relation entre les peuples. L'ouverture et la clôture des jeux Olympiques sont là pour nous rappeler que le sport n'est pas seulement l'opposition et la confrontation d'individus et de nations, mais bien le rassemblement de ceux-ci en un même lieu où, se rencontrant, s'affrontant et se mesurant, ils apprendront à se connaître, à accepter et apprécier leurs différences. Le sport est également un moyen de « reconstruire » les individus. La prison en est un exemple parmi d'autres. Au « surveiller et punir » (Foucault, 1971) qui a prévalu durant des siècles dans une logique utilitariste de la peine se substitue aujourd'hui une volonté éducative dans laquelle le sport s'inscrit, non pas dans une simple logique occupationnelle, mais comme un moyen parmi d'autres de permettre aux détenus de se socialiser à travers une activité ludique. Il en va de même pour les pays en guerre. Les actions menées par « Sports sans frontières » au Kosovo pour faire coopérer les enfants des différentes communautés sont, à ce niveau, exemplaires.

Ce n'est donc pas le sport qui est en cause, mais bien ce que les hommes en font ou veulent en faire. Il est important que les hommes, quels que soient leurs degrés d'implication, d'intervention ou de décision au sein de la sphère sportive, en prennent conscience afin que l'endroit où s'exerce un sport demeure un « lieu fusionnel où se réalise une communion entre des individus que parfois tout oppose sur le plan culturel, politique ou religieux, un moment qui voit la réussite de ce que les hommes politiques échouent bien souvent à mettre en œuvre : une certaine forme d'humanisme » (Bodin, 2001, p. 202).



Stades et violences

Le hooliganisme : une violence propre aux sociétés contemporaines ?

S'il est une forme particulière de violence habituellement attribuée au sport, ou tout du moins au public qui l'accompagne, c'est bien du hooliganisme dont il s'agit. De manière caricaturale, on pourrait même dire que le hooliganisme est très souvent, dans les conversations ordinaires, la seule forme de violence réellement reconnue en tant que telle, avec les violences exercées par les joueurs eux-mêmes ou sur eux-mêmes dans un culte de l'effort, ou contre les autres joueurs lors de rencontres sportives. Cela est peut-être dû à l'hypermédiatisation de certains événements violents, à moins que ces violences ne viennent tout simplement troubler, dans l'esprit du plus grand nombre, l'image festive traditionnellement associée aux pratiques sportives.

Cependant, comprendre le hooliganisme oblige à dépasser les définitions habituelles, représentations collectives, stéréotypes et préjugés qui prévalent. Dans l'imaginaire collectif, le hooligan est un Anglais, jeune, mal inséré socialement, délinquant dans la vie ordinaire, imbibé d'alcool, qui prend prétexte du match de football pour venir commettre ses méfaits dans le stade. Les événements montrent que la réalité sociale du phénomène est beaucoup plus complexe que cette équation simpliste le laissait supposer. En témoignent les événements survenus au Parc des Princes le 28 août 1993 lors du match Paris Saint-Germain (PSG)-Caen au cours duquel plusieurs policiers se sont fait lyncher dans la tribune Boulogne ; le gendarme Nivel agressé le 21 juin 1998 aux abords du stade Bollaert de Lens par quatre hooligans durant la coupe du monde ; les manifestations racistes et xénophobes qui fleurissent un peu partout depuis quelques années dans les stades de football européens, comme à Rome et à Parme en Italie, à l'Atletico et au Real de Madrid en Espagne, au PSG en France, à l'Etoile rouge de Belgrade dans l'ex-Yougoslavie, ou encore les affrontements dans les tribunes lors du match PSG-Galatasaray en Coupe d'Europe des clubs champions le 14 mars 2001 qui firent cinquante-six blessés. Le hooliganisme est multiforme et concerne l'Europe entière. Cette distorsion entre représentations et réalité est peut-être tout simplement due aux tragiques événements télévisés lors de la finale de la Coupe d'Europe opposant la Juventus de Turin à Liverpool au stade du Heysel en 1985, durant laquelle trente et un spectateurs trouvèrent la mort, ou peut-être aux interprétations qui en ont été données et aux sanctions prises à l'encontre des équipes anglo-saxonnes et de leurs supporters. Pourtant, le Heysel n'est pas un cas unique ou isolé dans l'histoire du football et des

sports. De surcroît, il n'est pas non plus l'archétype du hooliganisme. Si ces formes de violences concernent le football dans le monde entier, elles ne sont cependant ni réductibles aux seuls Anglais, ni même imputables aux délinquants ordinaires.

Pour comprendre le hooliganisme il ne faut pas simplement constater des faits qui sont parfois d'une extrême violence physique, mais chercher à les resituer dans une dynamique historique et sociale pour tenter de les interpréter. Très souvent, pour ne pas dire trop souvent, le hooliganisme est en effet caractérisé par son expression finale : la violence physique ou la dégradation de biens et matériels. Cette violence peut être exercée entre groupes de supporters dans le stade ou de manière relativement éloignée de celui-ci, compte tenu du contrôle social mis en œuvre aujourd'hui (périmètre de sécurité, présence de stewards dans les stades, forces de l'ordre, vidéosurveillance, procédures de comparution immédiate), à l'encontre des forces de l'ordre, contre des passants sans relation directe avec le football, ou encore dans le but de détruire des voitures, des vitrines, de « caillasser » les bus des supporters adverses, etc. Cette anthologie des actes hooligans montre bien la diversité des violences observables, mais ne renseigne d'aucune manière sur la façon dont des individus, parfois ordinaires, en arrivent à commettre pareils méfaits. Ce n'est qu'un constat amenant à considérer les violences sous le seul angle du passage à l'acte ou de la transgression réprimée de normes établies, limitant ainsi son acception à la définition sociologique du crime (Durkheim, 1895). C'est en effet dans l'enchaînement successif de faits plus ou moins dérisoires (vols d'insignes ou d'emblèmes, insultes et provocations) qu'il faut aller chercher la genèse d'événements beaucoup plus dramatiques et inquiétants. Les violences décrites précédemment ne sont en fait qu'un « accomplissement pratique » (Garfinkel, 1967), aboutissement d'un long processus d'interactions sociales subtiles et complexes entre les différents acteurs du spectacle sportif (supporters, dirigeants, policiers, journalistes), de rivalités sportives, provocations, vendettas, elles-mêmes reflets de constructions identitaires et culturelles qui s'inscrivent dans la « petite » et la « grande » histoire du football et de ses clubs. Il n'est en effet pas possible de considérer la violence des supporters sous la version la plus abrupte, celle d'un supporter anglo-saxon poignardé au début de l'année 1998 dans une ruelle.

Très souvent également sont amalgamés des faits qui n'ont rien à voir avec le hooliganisme : le drame du Heysel était-il du hooliganisme ou n'était-il pas, en partie du moins, un défaut dans la sécurité passive du stade (procédures d'accueil, de surveillance, d'évacuation, de ségrégation des publics) qui conduira à la mise en place d'une convention européenne en la matière ? Ainsi, les médias, pour répondre à l'urgence, faire du sensationnel et garantir une couverture événementielle qui assure de l'audience, associent parfois au hooliganisme des événements comme ceux de Sheffield en 1989 où quatre-

vingt-quinze personnes trouvèrent la mort dans une gigantesque bousculade en voulant entrer sans billet dans le stade de Hillsborough (Angleterre) lors de la demi-finale de la Cup opposant Liverpool à Nottingham Forest. Ces incidents relèvent pourtant davantage de l'incompétence des services d'ordre ou du mercantilisme de certains dirigeants qui n'hésitent pas à vendre plus de places que n'en contiennent réellement les stades, comme ce fut le cas à Furiani (Bastia) le 5 mai 1992.

Les jeux anciens et le hooliganisme

Si le hooliganisme concerne essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, le football moderne, des affrontements survenaient dans les pratiques corporelles anciennes, comme il en existe également dans d'autres sports.

Les comportements violents des foules sportives ne sont en effet guère nouveaux. Il ne s'agit pas bien entendu, comme nous l'avons signalé en introduction, d'inscrire le sport moderne dans le continuum des jeux anciens, mais tout simplement d'observer qu'à d'autres époques, en d'autres lieux et pour d'autres épreuves, certains comportements collectifs présentaient un grand nombre de similitudes avec le hooliganisme contemporain. Ces manifestations nécessitaient même parfois la mise en place de mesures sociales particulières, d'une troublante modernité : maintien de l'ordre, interdiction de stade, surveillance des accessoires autorisés dans les tribunes.

Sans recourir à une historiographie complète en la matière, quelques exemples pris à différentes époques permettent de proposer une lecture privilégiant a priori les récurrences qui semblent structurer le rapport des foules au spectacle de la compétition et aux violences dont il est le creuset.

Ainsi, une des premières traces d'affrontements entre supporters se trouve dans les écrits de Tacite (*Annales*, 14.17) relatant la rixe de Pompéi en 59 après Jésus-Christ. Lors d'un spectacle de gladiateurs organisé par Livenius Regulus à Pompéi, les spectateurs des colonies de Nucérie et Pompéi en vinrent aux insultes, à des jets de pierres et finirent par s'affronter les armes à la main. Ce combat fit de nombreux morts et blessés au point que les Pompéiens furent interdits de manifestations sportives durant dix ans et les associations de « supporters » dissoutes. Le parallèle avec le hooliganisme anglo-saxon des années 1980 et les clubs interdits de Coupe d'Europe est saisissant.

Thuillier (1996), étudiant *Le sport dans la Rome antique*, décrit la mise en spectacle d'un univers sportif original : à la fois préparation militaire, c'est aussi un spectacle ludique offert au peuple par des édiles qui se ruinent pour l'occasion. Si les activités, qui se déroulent dans les cirques et les amphithéâtres, ont probablement cette fonction d'« opium du peuple » si souvent dépeinte et décriée, il n'en reste pas moins vrai qu'elles furent le

théâtre de nombreux incidents. Ainsi, en plusieurs occasions, à l'instar des événements du Heysel, un grand nombre de personnes meurent écrasées par la foule dans le Grand cirque de Rome qui pouvait accueillir jusqu'à 150 000 spectateurs. A la même époque, l'amphithéâtre de Fidènes, à quelques kilomètres de Rome, construit à la hâte pour recevoir les spectateurs en grand nombre, s'effondre provoquant plusieurs centaines de morts et de blessés.

Plus près de nous, au Moyen Age, la soule, jeu pratiqué dans les campagnes françaises opposant deux équipes devant rapporter dans leur village une vessie de porc au clocher de l'église, est le théâtre de passions et de rixes parmi les spectateurs qui en profitent parfois pour régler des conflits individuels, au point que l'Eglise en arrive à édicter des interdits sur ces jeux qui, selon elle, introduisent le désordre social (Mendiague, 1993). Le football anglais de la même période, sans autre homologie que celle du nom avec le sport moderne, connut les mêmes avatars et fut en maintes occasions interdit également.

A la même époque, les tournois de chevalerie donnent une image singulièrement moderne des violences attachées à leurs pratiques et à leurs spectacles : les jets d'objets les plus divers en direction des concurrents en lice ne sont pas rares et la loi n'aura de cesse d'interdire aux spectateurs munis de leurs armes d'assister aux affrontements courtois, de peur de voir les partisans des combattants prendre fait et cause pour leurs champions en descendant à leur tour sur l'aire des combats pour en découdre. (Jusserand, 1901).

Bredenkamp (1998) décrit, pour sa part, les mesures nécessaires au maintien de l'ordre parmi le public (séparations des spectateurs, interdiction d'envahissement du terrain, mesures de répressions, présence policière). S'il n'était question du *calcio fiorentino*, sorte de football qui se jouait à Florence entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, il serait possible d'attribuer ces mesures à l'encadrement des supporters du football européen à partir des années 1970-1980 !

A la fin du XVIII^e siècle, lors des premières ascensions en ballon, les soulèvements populaires, quasi systématiques, donnent lieu à de furieux embrasements, à des manifestations d'une extrême violence, ainsi qu'à des dégradations, au point qu'à Bordeaux, deux spectateurs à l'origine de ces désordres seront condamnés et pendus (Robène, 2001).

Enfin, plus près de nous, mais à la fin du XIX^e siècle néanmoins, Tranter (1995) relate l'émeute de Cappielow qui se déroula le 8 avril 1899 lors de la demi-finale de coupe entre Greenock Morton et Port Glasgow Athletic Club, opposant 200 spectateurs. Il décrit non seulement la répression policière, mais aussi l'évolution quantitative des violences dans le football anglo-saxon en cette fin de siècle. Tous ces faits sont d'une redoutable modernité et correspondent trait pour trait aux comportements hooligans modernes, ainsi qu'au contrôle social mis en œuvre pour prévenir ces incidents ou rétablir l'ordre public.

Ces quelques exemples suffisent à montrer, si besoin était, que ce que nous appellerons les «violences des foules sportives» ne sont pas exclusivement inhérentes au sport et aux sociétés contemporaines.

En 1997, le journal *L'Equipe* dénombrait ainsi plus de 1 300 morts à travers le monde à la suite d'actes de hooliganisme lors de rencontres de football ayant eu lieu un peu partout dans le monde. Certains événements, bien plus dramatiques que celui du Heysel, sont restés tus durant de longues années. Ainsi, à Moscou en 1982, à la suite d'un match de Coupe UEFA opposant le Spartak à l'équipe de Haarlem (Pays-Bas) la répression d'une manifestation de supporters du Spartak fit 340 morts. Il serait ainsi possible de poursuivre une longue litanie des incidents qui ont émaillé les jeux, les sports, et le football en particulier.

Ce bref survol chronologique montre combien la violence liée aux grands rassemblements collectifs dans lesquels entrent en jeu la dimension compétitive et le spectacle semble être une donnée récurrente, quelles que soient ses formes : chahut, incivilités, violences symboliques, verbales, envahissements de terrains, rixes, émeutes, homicides. Ces exemples montrent aussi, et surtout, que les violences liées aux spectacles de la compétition physique ne sont ni inédites, ni strictement réductibles à un phénomène actuel de société, fut-il celui du problème préoccupant de la désorganisation sociale des banlieues et des cités sensibles, voire de la paupérisation d'une partie de la population.

Trois facteurs distinguent, semble-t-il, le hooliganisme des formes de violences des foules sportives observables depuis l'Antiquité : la fréquence d'apparition des violences, leur inscription dans un sport précis – le football – et le fait que celles-ci soient circonscrites initialement dans un pays en particulier, la Grande-Bretagne. Cela amène inéluctablement à se poser la question de savoir comment et pourquoi ce sport et ce pays ont été prioritairement et davantage concernés ?

Hooliganisme et football contemporain

La première raison est structurelle. En inventant le sport moderne et en développant ses formes collectives à partir du milieu du XIX^e siècle (Elias et Dunning, *op. cit.*), l'Angleterre inscrit au cœur de la ville un espace normatif de la pratique physique, réglé, standardisé, creuset du spectacle et de l'affrontement réglé, et s'oppose ainsi à la mouvance et à la labilité des aires de la compétition physique qui ont pu caractériser les époques précédentes : le stade. Parallèlement à la sportivisation, la «stadification», c'est-à-dire «l'obligation de pratiquer un exercice physique compétitif dans un espace localisé, réglé, mesuré à cet effet» (Beaulieu et Perelman, 1977) va conduire un nombre toujours plus grand de spectateurs à se confronter et à s'opposer à ses semblables à travers un objectif commun, la passion d'un sport, et une

finalité distincte, le soutien toujours plus inconditionnel à une équipe. En 1930, Duhamel évoque déjà outre-Atlantique ce «stade que la foule occupe comme une forteresse conquise» et observe que le spectacle sportif loin de se limiter à ce qui se joue sur la pelouse se situe aussi et surtout «sur les gradins, avec la foule» (Duhamel, 1930).

Le stade, mais également ses abords immédiats et sa périphérie, deviennent alors, parallèlement au spectacle sportif lui-même, des espaces de concurrence en termes de visibilité culturelle et sociale, donc d'affrontements symboliques et matériels, renforçant l'essence même du sport, car nous devons nous souvenir – parlant des relations ambiguës qu'entretiennent sports et violences – que «le principe qui rassemble les individus dans le sport, c'est la volonté de s'opposer» (Jeu, 1972, p. 156). Si l'opposition est sportive en premier lieu, comment penser que les différences culturelles et identitaires ne peuvent y trouver de points d'ancrage favorables et supplémentaires à des conflits plus violents. Ce serait nier que le sport fait partie de la société ou, tout au moins, cela laisserait supposer que tout un chacun pénétrant dans l'enceinte sportive laisserait à l'extérieur, et durant le temps de la rencontre, ses angoisses et ses problèmes quotidiens, en termes de sociabilité par exemple.

Rien ne nous indique cependant pourquoi ces violences ne semblent pas s'être diffusées en Europe et au-delà à la même vitesse que le jeu lui-même. Sans doute l'Angleterre présentait-elle un certain nombre de caractéristiques qui pouvait favoriser l'ancrage d'une forme particulièrement stable et virulente du hooliganisme. Mais la précocité et l'intensité de ce phénomène dans sa version britannique participent probablement à masquer partiellement sa diffusion hors du Royaume-Uni, contribuant à nier d'autres formes de hooliganisme naissant en Europe dans le football ou dans d'autres sports, allant même jusqu'à toucher parfois le sport amateur. C'est le cas des matches de basket-ball en Grèce ou en Turquie, des rencontres de cricket en Inde, du championnat d'Europe de water-polo lors duquel les supporters croates et serbo-monténégrins se sont opposés lors de la finale entre leurs deux pays, des incidents qui émaillent les rencontres de rugby en France dans les plus basses divisions, ou encore des affrontements qui ont eu lieu entre étudiants français lors des rencontres inter-grandes écoles en 1997 et 1999. Ces manifestations de violence restent cependant sporadiques. Le football est le seul sport à être concerné par les actes hooligans dans l'Europe et le monde entier, et ce quel que soit le niveau de compétition. Les actes de violence ne se limitent pas en effet au seul football professionnel médiatisé et spectacularisé.

Ce constat est intéressant car il nous amène à nous demander pourquoi le football semble non seulement représenter davantage que les autres sports témoin, mais aussi être vecteur de ces violences ?

Un jeu de mots

Dans les années 1960, la Grande-Bretagne voit émerger de nouvelles formes de violences concomitantes aux matches de football. Si des bagarres et des affrontements accompagnaient pourtant les matches depuis la fin du XIX^e siècle, les violences qui se donnent à voir dans ou aux abords immédiats des stades semblent moins spontanées. Elles ne trouvent pas nécessairement leur origine dans le jeu, le résultat du match, les incidents émanant du terrain (arbitrage, fautes, comportement du banc de touche ou des joueurs), ni même dans la rivalité sportive induite par la compétition elle-même. Elles sont également parfois d'une rare violence et opposent un grand nombre d'individus. La violence n'est plus occasionnelle ou spontanée, en relation avec des résultats ou des événements selon le schéma frustration-agression, mais organisée, préméditée et très souvent groupale. L'apparition de la notion de hooliganisme met en exergue un changement tout à la fois de comportement et de paradigme (Bodin, 1999). Pour rendre compte de ces événements et voulant réaliser un bon mot, un journaliste dénomme les spectateurs violents *hoolihan*, du nom d'une famille irlandaise décapitée sous le règne de la reine Victoria pour ses comportements antisociaux d'une extrême violence lors d'émeutes. Mais nul ne sait à quel moment, ni même pourquoi on passe de *hoolihan* à *hooligan*. Il s'agit probablement d'une coquille d'imprimerie, le «g» et le «h» se côtoyant sur les claviers anglophones comme sur les claviers Azerty francophones. Le terme était né, marquant l'émergence de comportements différents, et sera employé dans l'Europe entière. Il faut cependant remarquer que les Anglo-Saxons ne l'utilisent pas et lui préfèrent le terme *thugs* qui signifie voyous, mais qui est également le nom d'une secte hindouiste sanguinaire, adoratrice de Kali. Le choix de ce terme n'est donc pas anodin en soi, ni même dénué de sens puisqu'il comporte une connotation péjorative. Par le choix même de ce qualificatif, les hooligans sont stigmatisés et déjà considérés comme des individus anormaux, en marge de la société, et assimilés par avance aux délinquants ordinaires, et ce quelle que soit l'origine de leur violence ou de leur présence sur les fichiers hooligans.

La Grande-Bretagne témoin et théâtre de la genèse du hooliganisme

Six étapes essentielles vont marquer l'émergence du hooliganisme en Europe.

Les violences changent de nature

La première période se situe à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Journalistes et chercheurs, sociologues pour la plupart, constatent l'augmentation de violences organisées, non seulement en dehors du stade, mais également à l'intérieur de celui-ci. Ces violences se distinguent a priori clairement de ce que l'on connaissait auparavant et marquent «le passage d'une violence ritualisée et dionysiaque, relative à la logique du jeu et aux

antagonismes qu'il suscite, à une violence préméditée» (Bodin, *op. cit.*, p. 19). On était jusqu'alors habitué à des violences plus ou moins sporadiques qui trouvaient sens et origine dans l'ambiguïté de l'essence même du sport. N'est-il pas en effet, comme évoqué précédemment, ce qui rassemble les hommes pour mieux les opposer (Jeu, 1992)? Du début du XX^e siècle aux années 1960, les incidents trouvaient effectivement leur origine non seulement dans la perception plus ou moins partielle de l'arbitrage, du jeu, mais aussi dans la rivalité sportive. Il s'agissait davantage de chauvinisme, de dépit ou de chahut dionysiaque propre à la culture des spectateurs habituels du football, issus pour la plupart des classes populaires. Ces formes de violences subsistent d'ailleurs parfois dans d'autres sports, comme le rugby. Cependant, les conflits qui se distinguent font apparaître en plus des oppositions sociales et culturelles. Le hooliganisme est à partir de cette époque défini comme étant une violence exercée délibérément, d'une manière organisée, structurée et préméditée, se rapprochant ainsi de la définition du «crime organisé» (Dufour-Gompers, 1992, p. 94). Cette appréhension de la question du hooliganisme externalise les causes potentielles et pose d'emblée un certain nombre de problèmes. Tout d'abord, en distinguant la violence spontanée de la violence préméditée, les chercheurs ont éliminé de leurs analyses les facteurs liés au jeu, aux résultats, ou encore à la consommation excessive d'alcool. Les hooligans arrêtés ne sont effectivement pas tous en état d'ébriété. Les comportements violents des spectateurs ne succèdent pas non plus nécessairement aux erreurs d'arbitrage, aux actions de jeu litigieuses ou même aux défaites. Les incidents ne sont donc pas réductibles à ceux d'une foule alcoolique, fanatisée et sans conscience dépeinte par Brohm (1993), qui serait asservie à un sport dont la finalité et la fonction politique interne à la société serait d'être un «opium du peuple» servant à masquer les problèmes et conflits sociaux. Mais, en se privant de l'analyse des enjeux sportifs, des incertitudes liées aux résultats, des études relatives aux sentiments de frustration individuels et collectifs et des effets qui pourraient en résulter sur des supporters passionnément partisans, le hooliganisme est restreint à des facteurs socio-économiques. Thom, en vertu du «principe de la contagiosité des catastrophes», explique pourtant que «le paradigme de toute situation indéterminée est le conflit» (1980, p. 308). La tendance des individus regardant un conflit, fut-il ritualisé sous forme de rencontre sportive, est l'identification à l'un des protagonistes. Tous s'identifient cependant préférentiellement au gagnant. En faisant un parallèle avec le théâtre, Thom précise que «tant qu'il y a dans l'intrigue une situation réversible, on est dans le domaine du comique. [...] Par contre, dès qu'apparaissent les issues irréversibles, le comique vire au tragique [...]» (*op. cit.*, p. 310). Le passage du réversible à l'irréversible, du comique au tragique pourrait cependant expliquer en partie le recours à la violence des supporters. Le choix de cette définition induit donc totalement les analyses successives. En restreignant

l'observation à la violence physique, les analystes excluent de fait d'autres facteurs explicatifs qui sont aujourd'hui mis en exergue dans le domaine de la délinquance juvénile : la « tchatche », les joutes oratoires, la provocation, l'historicité des antagonismes, l'écart entre attente et situation réelle, qui précèdent pourtant bien souvent rixes, bagarres ou émeutes (Lepoutre, 1997 ; Duret, 1996, 1999 ; Wieviorka, 1999 ; Roché, 2001).

Marsh (1978) critiquera cette conception du hooliganisme qu'il considère comme trop réductrice. Il n'est pas possible, pour lui, de se cantonner à la violence physique et d'éliminer les violences morales et symboliques, ce qui reviendrait à nier l'*aggro*, mise en scène ritualisée de la violence destinée à impressionner l'adversaire. Paraître fort et dangereux, chercher à faire peur aux autres supplantent ainsi bien souvent le passage à l'acte qui ne se produit que lors de la transgression des règles tacites de l'*aggro* (attaquer une fille par exemple¹), ou à la suite de l'intervention des forces de l'ordre. Chez les hooligans, être capable de faire peur aux adversaires au point qu'ils s'enfuient sans même chercher l'affrontement est considéré comme un must en matière de *fighting spirit*. Mais la frontière entre violences physiques, symboliques ou morales est parfois infime. Les violences ne représentent qu'un moment ou une étape dans les processus sociaux et « alimenteront, exacerberont ou renouvelleront en spirale d'autres expressions de violence » (Wieviorka, *op. cit.* p. 17). La violence morale ou symbolique, l'*aggro*, sont ainsi bien souvent les prémisses ou bien les soubassement d'affrontements très violents ou d'antagonismes entre groupes de supporters, qui perdurent durant de nombreuses années.

Le public du stade se modifie

Si l'on admet néanmoins que la violence des foules sportives a changé de nature, cela n'explique pas pour autant pourquoi elle semble avoir touché préférentiellement le football aux autres sports. C'est la modification de la composition des publics qui constitue la deuxième période de construction du hooliganisme et nous permet de répondre à cette question. A partir des années 1950, le football anglo-saxon connaît un certain nombre de transformations. La première moitié du XX^e siècle a vu l'Angleterre dominer les autres pays d'Europe. Ayant inventé ce sport, sa structuration, sa démocratisation et sa propagation y ont été plus rapides. Wahl (1990) note que l'école a joué un grand rôle dans sa diffusion au sein de toutes les couches de la population : 8 000 d'entre elles étaient inscrites au sein de l'English School F-B Association en 1948. Cependant, dans les années 1950, les clubs connaissent une baisse de fréquentation. La société anglo-saxonne se transforme. Avec la modernité, les individus s'affranchissent progressivement des carcans sociaux, cet affran-

1. Cet exemple étant, à lui seul, révélateur d'un autre aspect : le rapport « genré » à l'activité physique et sportive.

chissement ayant été amorcé avec la déchristianisation de la société à partir des années 1930. L'immédiat après-guerre, période de reconstruction, est témoin d'une grande richesse économique. Les temps libres augmentent. Les individus tendent à profiter de cette insouciance retrouvée et ont soif de loisirs différents, nouveaux et multiples. C'est l'amorce de la société de consommation plus individualiste et plus individualisée. Le sport est réduit à un plaisir parmi d'autres : sorties, cinémas, vacances. Il n'est plus le seul ou le principal loisir des classes populaires. Un certain nombre de pratiques sportives plus individuelles apparaissent, comme le judo ; d'autres se démocratisent, ne serait-ce qu'en raison du coût plus abordable de la pratique, rendant accessible à un plus grand nombre d'individus la pratique sportive et permettant aussi à d'autres de passer à des sports différents, plus ludiques, émergents, ou tout simplement dans l'air du temps. Le football n'est plus le seul spectacle abordable à tous et par tous. Les stades connaissent alors une baisse de fréquentation. Il n'est pas encore question à cette époque de droits de retransmission ou de sponsors tels qu'on les connaît aujourd'hui. Si les joueurs sont en partie professionnels ou restent parfois encore des « amateurs marrons », leur financement est assuré essentiellement par les recettes au guichet, à moins qu'ils ne soient des employés de certaines industries. Pour résoudre ce problème de désaffection, les Britanniques choisissent de spectaculariser le jeu en professionnalisant les joueurs, en améliorant le confort des tribunes, et en transformant les stades pour accueillir un public plus nombreux. Ainsi, ils construisent de nouvelles tribunes, les *ends*, équivalents des virages (*curves*) des stades ovoïdes, situés à l'extrémité des stades anglo-saxons qui sont, pour la plupart, de forme rectangulaire. La démocratisation du football, sa diffusion à toutes les couches de la population et ces nouveaux emplacements entraînent l'apparition de publics distincts, socialement plus hétérogènes, voire peut-être moins connaisseurs. Ces transformations bousculent l'espace social du stade, ainsi que l'atmosphère festive et conviviale qui y était auparavant de mise. Le développement du football et sa mise en spectacle transforment les valeurs d'une activité qui, jusqu'alors, était considérée comme un sport de classe, pratiqué mais aussi regardé essentiellement par les classes populaires¹. Ce n'est cependant pas la seule transformation. Certains auteurs, comme Bromberger (1995), observent à la même époque, à partir de documents photographiques, une « juvénalisation du public² ». Les raisons en sont multiples. Sportives tout d'abord, car en favorisant la pratique du football à l'école, il semble normal que, à terme, les jeunes pratiquant ce sport

1. Lire à ce sujet notamment les travaux de Bourdieu (1979, 1984) et de Pociello (1981, 1995).

2. Il faut néanmoins se défier de l'illusion iconographique d'une totale juvénalisation qui, pour incontestable qu'elle soit, doit néanmoins être nuancée par le fait que les progrès en matière de soins, d'alimentation, d'habillement, etc. donnent parfois l'impression que les générations précédentes étaient « plus vieilles » que celles observées. Leur apparence le laisse souvent supposer, sans pour autant que la réalité soit tangible.

deviennent d'ardents amateurs ou des spectateurs passionnés de football. Sociales ensuite, car à cette époque correspond une profonde mutation de la société, à travers notamment l'autonomisation de la jeunesse qui va s'octroyer progressivement des loisirs distincts des adultes. Economiques encore, car en offrant des places bon marché dans les *ends*, les clubs favorisent le regroupement des jeunes dans ce que l'on appelait jusqu'alors les (places) « populaires », en raison de leur prix et, par voie de conséquence, des catégories sociales qui fréquentaient ces emplacements. Culturelles enfin, car la Grande-Bretagne des années 1960 et suivantes va voir l'émergence de cultures ou de sous-cultures adolescentes : rough, teddy boys, skinheads, punks. Le football n'est dès lors plus une « consommation familiale », empreinte de retenue et sous contrôle parental. On ne se rend plus au stade comme au spectacle, en famille, y partager une passion commune et intergénérationnelle. Les *ends* deviennent le territoire de jeunes qui progressivement se regroupent en fonction du club qu'ils soutiennent, mais aussi et surtout en raison de leur quartier d'origine et de leurs sous-cultures d'appartenance. Ils vont ainsi en se regroupant former des communautés distinctes avec leur identité, leurs rites, emblèmes, symboles, solidarités, signes de reconnaissances et codes vestimentaires qui serviront de fondement à la construction des groupes de supporters. Il ne leur manque plus en effet, pour être les groupes que nous connaissons aujourd'hui, qu'à choisir des noms et à les associer au club qu'ils soutiennent. Ils vont également importer dans le stade des idéologies politiques et xénophobes (teddyboys, skinheads) et les gangs de combat (skinheads, rough). L'esprit festif qui accompagnait jusqu'alors les rencontres sportives va ainsi laisser place à des rivalités sportives doublées d'antagonismes identitaires, culturels et sociaux. La création de cette nouvelle forme de soutien à l'équipe plus active, plus engagée et plus inconditionnelle va favoriser, à travers des sous-cultures distinctes, l'émergence du hooliganisme en créant une culture oppositive qui ne sera plus seulement sportive. Les envahissements de terrain et bagarres entre supporters se multiplient. Le hooliganisme conçu comme la dérive des sous-cultures adolescentes importées dans les stades est commun aux nombreuses recherches et analyses qui se succéderont (Elias et Dunning, 1986 ; Taylor 1971, 1973, 1982 pour les pays anglo-saxons ; Zimmerman, 1987 pour l'Allemagne ; Ehrenberg, 1991 pour les pays anglo-saxons ; Mignon, 1993, 1995 à travers une comparaison Grande-Bretagne – France). Dès 1968, Lord Harrington met en évidence, dans son rapport, que les hooligans arrêtés sont d'authentiques supporters, érudits et jeunes : âgés de moins de 21 ans, ils possèdent une profonde connaissance du football, de leur club, des joueurs, de la technique, et arborent fréquemment les insignes distinctifs de leurs groupes respectifs. Cette étude aurait dû alors trancher un débat qui perdure toujours aujourd'hui, aussi bien en Grande-Bretagne qu'en France : le hooliganisme est bien le fait d'authentiques supporters et non d'éléments extérieurs au football qui viendraient

commettre leurs méfaits dans le stade. Les raisons de cette persistance dans l'origine des hooligans sont multiples et simples. Il s'agit non seulement pour le football de garder une image de sport propre (Ehrenberg, *op. cit.*), mais également de s'affranchir de toute responsabilité morale en ce qui concerne le fait d'avoir suscité la venue d'un nouveau public et de l'avoir laissé sciemment ou non commettre des délits, et enfin de se dégager de toute responsabilité financière pour les infractions commises.

La politique de séparation des supporters par l'installation de grillages dans les stades aura, contrairement à son objectif de prévention, un effet de levier sur les violences. Le morcellement des *ends*, la ségrégation des différents groupes va favoriser la territorialisation des tribunes, leur mise en spectacle et la concurrence intergroupes. Chaque groupe, dans un désir et une volonté de se distinguer, de s'opposer, d'afficher sa supériorité, d'être vu et reconnu, pour venger la défaite ou prolonger la victoire, va chercher à conquérir les *ends* adverses. Des processus «d'acculturation antagoniste» s'amorcent ainsi progressivement, dans lesquels la violence est un moyen parmi d'autres de construction identitaire. Si la mise en place d'un périmètre de sécurité autour des stades associé à cette politique d'engrillagement réduira les violences à l'intérieur des enceintes sportives, elle ne réussira pas pour autant à les faire disparaître :

«La conséquence de la politique officielle qui consiste à séparer les supporters rivaux – politique qui fut introduite dans les années 1960 afin d'empêcher le hooliganisme, mais qui semble avoir plutôt encouragé la solidarité des "camps" et repoussé le phénomène en dehors du terrain de jeu –, les pugilats généralisés sur les gradins devinrent relativement rares dans les années 1970 et au début des années 1980» (Elias et Dunning, *op. cit.*, p. 338).

Le supportérisme actif et structuré qui émerge dans le football anglo-saxon dans les années 1960 (Broussard, 1990) se distingue cependant nettement du supportérisme Ultra qui compose les virages italiens ou français. Alors que les Ultras mettent en place des *tifos* (spectacles et chorégraphies bigarrées et colorées) à l'aide de bâches, papiers multicolores formant l'effigie du club ou rappelant celui de leur communauté d'appartenance, les supporters anglais n'arborescent bien souvent que des écharpes ou des insignes, mais apportent un soutien permanent durant le match, à l'aide de chants incessants et de slogans provocateurs.

Les problèmes sociaux au fondement de l'aggravation des actes hooligans

La troisième période dans l'évolution du hooliganisme correspond pour un grand nombre de chercheurs (Taylor, *op. cit.*; Clarke, 1978; Elias et Dunning, *op. cit.*) à l'effondrement socio-économique de la Grande-Bretagne dans les années 1970 à 1980. Les gouvernements travaillistes successifs (H. Wilson, de 1964 à 1970, puis de 1974 à 1976, et J. Callaghan, de 1976 à 1980) n'arrivent

pas à juguler l'inflation et le chômage. La Grande-Bretagne est au bord de la banqueroute. Au début des années 1970, 14 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, chiffre jamais atteint par la France qui a vu son taux de pauvreté se stabiliser aux alentours de 10 % dans les années 1990. L'inflation atteindra 25 % au milieu des années 1970 et le taux de chômage passera de 3,8 % en 1972 à 11,5 % en 1983. Le secteur industriel perdra à lui seul 3 millions d'emplois entre 1966 et 1986 dans les pays anglo-saxons, alors que ce chiffre ne sera atteint en France, sur la totalité des secteurs économiques, qu'en 1993. Cet effondrement économique va provoquer l'arrivée de M^{me} Thatcher au pouvoir et l'instauration d'une politique dite de « rigueur et d'austérité », les dénationalisations et le développement d'un libéralisme économique strict. Les choix politiques de l'époque sont clairs : il s'agit de redresser l'économie, fût-ce au détriment des classes populaires et des catégories sociales défavorisées. Une image simple peut résumer les conditions de vie de la classe ouvrière anglo-saxonne de l'époque : la grève des mineurs durera un an avant d'être dispersée et réprimée violemment par le gouvernement conservateur. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de la déstructuration économique de ce pays et de la fracture sociale qui s'y installe. Les mesures économiques et sociales prises à l'encontre de la classe ouvrière ont catalysé le développement du hooliganisme :

« La brutalité du projet thatcherien de l'effacer culturellement, et politiquement, sont des facteurs puissants qui permettent de rendre compte de l'autonomisation du fait supporter et des stratégies de visibilité sociale adoptées par les hooligans » (Mignon, *op. cit.*, p. 22).

Le hooliganisme participe cependant moins de la lutte des classes que d'un mécanisme de survie et de reconnaissance sociale. Les violences coexistent, mais ne sont pas concomitantes aux émeutes urbaines. Les hooligans ne revendiquent pas ouvertement leur appartenance sociale ou la défense de la classe populaire. Cependant, le hooliganisme est, à l'instar des travaux de Coser (1956), un signal de danger adressé à la communauté et une mise en évidence du dysfonctionnement social profond de la société anglo-saxonne. Ce type de violence, tout comme les émeutes urbaines, « témoigne d'abord de l'épuisement des modalités de traitement politique et institutionnel des demandes sociales » (Wieviorka, *op. cit.* p. 30). Le football est instrumentalisé et devient l'expressivité de l'errance socio-économique des jeunes exclus de la société. A partir d'études socio-anthropologiques, Taylor (1973) et Clarke (1973) décrivent la constitution des groupes de supporters, monde complexe où se fabrique du lien social. Alors que la société anglo-saxonne de l'époque semble en déliquescence, les groupes de supporters apportent réconfort, soutien et solidarité à leurs membres. Les groupes se cristallisent non seulement à travers l'exclusion, mais aussi contre l'autre, l'« étranger », celui qui prend le travail des « nationaux ». Certains groupes (à dominante skinhead ou d'extrême

droite) n'hésitent plus à afficher leur idéologie et des slogans racistes. Ils attirent dans leurs rangs de plus en plus de jeunes en révolte, sans repères et sans avenir, n'espérant plus obtenir ou retrouver une quelconque position sociale. Le racisme dont ces supporters font preuve n'est pas un refus de la modernité, mais une peur d'en être exclus, d'être exclus également du progrès social et de ne plus trouver place et rang dans la société (Wieviorka, 1998, 1992). Le racisme n'est pas une sorte « d'état de nature ». Il est ici une réaction à l'exclusion. C'est la situation sociale et la proximité socio-économique avec les populations immigrées qui « oblige » les supporters à trouver « une victime émissaire » (Girard, 1972, 2004). Le hooliganisme est pour eux une « manière d'être et de paraître, de sortir de la masse, de cultiver leur différence » (Broussard, *op. cit.* 308). Le supportérisme et la violence leur permettent de sortir d'un quotidien misérable et sordide. Ils représentent une échappatoire au quotidien le plus fade et donnent socle et sens à un avenir sans issue, ou du moins perçu comme tel. L'extrême violence de ces groupes leur octroie une reconnaissance sociale et leur permet, comme le suggère Van Limbergen (1992), de construire une identité, certes monstrueuse mais préférable, pour eux, au mépris et à la dénégation sociale. Certains groupes se structurent en équipes de combat (*fighting crews*): l'ICF (Inter City Firm de West Ham), le Main Firm de Cambridge, le Service Crew de Leeds, les Headhunters (chasseurs de tête) de Chelsea, etc. La compétition sportive se double d'une compétition entre groupes : il faut paraître pour exister. La violence est médiatisée et exacerbe la reconnaissance sociale. Crânes rasés, Doc martens, tatouages, *bombers* et parfois insignes ou symboles néonazis, l'image du supporter fanatique et désœuvré, affichant une idéologie d'extrême droite, prend forme. L'ICF sera l'un des groupes les plus représentatifs et les plus violents, allant jusqu'à poignarder en 1982 un supporter d'Arsenal à la sortie d'un métro en laissant sur lui une carte où était inscrit : « Félicitations, vous venez de rencontrer l'ICF ». Cependant, il n'est pas anormal de trouver parmi les clubs de supporters, et par voie de conséquence parmi les hooligans, des ouvriers et de jeunes exclus. Le football appartient et est assimilé à la culture populaire et ouvrière dont il exalte les valeurs : efforts, engagement physique, solidarité, virilité, organisation, soumission à la discipline collective et esprit de corps. Il fait partie de ces passions ordinaires ouvertes à tous et dans lesquelles beaucoup se reconnaissent, car le football et ses joueurs incarnent l'idéal démocratique selon lequel « n'importe qui peut devenir quelqu'un » (Ehrenberg, *op. cit.*). Mais dans l'Angleterre thatchérienne, le fossé se creuse chaque jour davantage entre les joueurs, de plus en plus riches, et les supporters, souvent exclus et sans devenir. Taylor et plus tard Clarcke verront ainsi, dans « l'embourgeoisement du football » et dans la distanciation des relations public-joueurs de cette époque, des raisons supplémentaires du passage à la violence. Certains parleront de combat de préservation.

Pour Wahl cette évolution était perceptible depuis quelques temps déjà :

«[...] Des signes annonciateurs de régression apparaissent en Europe. La chaleur qui entourait la pratique originelle a disparu. La proximité des joueurs et des supporters relève maintenant du souvenir ; ces derniers ne reconnaissent plus le joueur comme l'un des leurs qui a réussi» (*op. cit.*, p. 109).

Pour certains supporters, le hooliganisme est alors un moyen, abominable et effrayant peut-être, mais un moyen parmi d'autres et comme un autre, de donner un sens à leur existence, d'obtenir une visibilité sociale et de transformer ainsi l'exclusion en reconnaissance et l'échec en réussite :

«Ils représentent le refus de l'embourgeoisement de la classe ouvrière, la défense des principes rough [...] Par leur style, [les skinheads] revendiquent une masculinité violente, l'esprit de loyauté [...], ils sont racistes [...], ils vont donner le style des ends car leur dureté systématique est un idéal partagé par beaucoup» (Mignon, *op. cit.*, p. 24).

Par la violence, ils acquièrent un statut qui se substitue à leur statut réel, leur octroyant une identité valorisée et valorisante qui leur fait défaut ou qui leur est déniée dans la vie quotidienne.

Le hooliganisme : violence «ordinaire» pour les jeunes exclus de la classe ouvrière

La quatrième période va être marquée par les travaux d'Elias et Dunning (*op. cit.*) qui viennent prolonger dans le champ sportif l'œuvre principale d'Elias (1969, 1985) sur le processus de civilisation des sociétés occidentales. Pour Elias, les sociétés se sont construites autour, d'une part, de l'établissement de normes de civilités (politesse, courtoisie, règlement des différends par la parole) et, d'autre part, autour de la question du contrôle de la violence par l'Etat (curialisation¹ des guerriers, monopolisation de la violence). Elles sont construites également par les individus eux-mêmes qui intègrent progressivement des processus d'autocontrôle des pulsions. Le sport est un moyen parmi d'autres de contrôler la violence dans ou par la société, car il offre un «espace toléré de débridement des émotions» où joueurs et spectateurs (au sens générique du terme) peuvent laisser libre cours à leurs émotions, mais il est aussi un espace normatif de sociabilité favorisant l'apprentissage des règles et le contrôle de ses émotions. Elias et Dunning investissent donc l'objet hooliganisme à travers une question simple : comment le sport moderne créé, entre autres pour favoriser le contrôle de la violence, peut-il générer dans le football cette violence ?

1. Transformation de la noblesse «guerrière», disposant de vassaux, d'une armée et levant des impôts pour son propre compte, en une noblesse de cour rassemblée en un seul et même lieu sous la «protection d'un monarque», perdant ainsi progressivement tout intérêt de s'opposer les uns aux autres par les armes.

A la suite des travaux précédents, Elias et Dunning observent que la plupart des hooligans sont bien membres de la *rough working class*, la classe ouvrière la plus basse, et plus précisément des milieux les plus défavorisés de ce groupe social :

« Au bas de l'échelle sociale [...], le fossé s'élargissait entre elles et les couches ouvrières inférieures de plus en plus appauvries [...]. Or, ce sont ces groupes de la classe ouvrière dure – et leur nombre semble avoir augmenté avec la crise actuelle – qui tendent le plus à se comporter selon les modèles formés par ce que Suttles appelle la segmentation ordonnée¹. Ces adolescents et ces jeunes adultes [...] constituent un noyau majoritaire parmi les groupes qui s'engagent dans les formes les plus sérieuses du hooliganisme » (*op. cit.*, pp. 360-361).

Il n'est cependant pas possible pour eux de généraliser et d'assimiler le hooliganisme à une classe sociale comme un allant de soi. Afin de comprendre pourquoi ce lien existe, il faut passer du statut à l'expérience. Tout d'abord, si la majeure partie des hooligans semble bien issue des classes sociales défavorisées, à l'inverse toutes les personnes en situation de précarité sociale, assistant à des matches de football, ne deviennent pas obligatoirement hooligans ou délinquants. Ensuite, même s'ils ne s'intéressent pas réellement à cette question précise – nous y reviendrons ultérieurement – tous les hooligans arrêtés ne sont pas membres de la *rough working class*². Enfin, pour Elias et Dunning, ce n'est pas l'appartenance à la classe ouvrière qui est en cause, mais le fonctionnement social de celle-ci, ses formes de socialisations et de sociabilité. Si la violence est le fait de la *rough working class*, c'est que ces membres seraient moins avancées dans le processus de civilisation.

Dans les travaux d'Elias, un aspect essentiel du processus de civilisation repose sur un changement du schéma du lien social comparable à ce que Durkheim (1893) décrit comme le passage d'une solidarité mécanique à une solidarité organique. Pour décrire cet aspect du processus, Elias emploie les termes de lien segmentaire et de lien fonctionnel. La *rough working class* se caractériserait par un fonctionnement social sous la forme du lien segmentaire. La violence y est un mode traditionnel de résolution des conflits. Elle est donc pour Elias et Dunning un aspect prégnant et une partie irréductible du fonctionnement social de ces groupes. En se comportant de manière violente lors des rencontres de football, les hooligans ne font que reproduire des comportements normaux et auxquels ils sont habitués : « Chez ces groupes caractérisés par des liens segmentaires, les normes de l'affrontement sont analogues aux systèmes de vendetta que l'on observe encore dans maints pays méditerranéens [...] » (*op. cit.* 324).

1. Fonctionnement de bandes observées à Chicago où la ségrégation était forte, les normes de masculinité importantes, avec un système d'alliance élaboré.

2. Classe ouvrière « dure » : par extension, le plus bas échelon de la classe ouvrière, celle qui a conservé un fonctionnement social où la violence est prégnante.

Pour Elias et Dunning quatre observations confirment ce fonctionnement social :

- « 1. le fait que les groupes concernés semblent aimer autant – sinon plus – s'affronter les uns aux autres que regarder le match...
2. le fait que tous les membres des groupes rivaux ou presque semblent venir d'une même couche sociale, c'est-à-dire des fractions dites dures de la classe ouvrière. Il faut donc voir dans leurs affrontements des conflits intra-classes et non inter-classes.
3. le fait que les affrontements de ces groupes prennent la forme d'une vendetta... Les individus et les groupes sont agressés simplement parce qu'ils arborent l'insigne d'appartenance à un groupe rival. De même, les dissensions de longue date entre les groupes rivaux de supporters hooligans, qui persistent malgré le renouvellement de leurs membres, indiquent la très forte identification des hooligans avec les groupes auxquels ils appartiennent.
4. la remarquable conformité et uniformité dans l'action qui se manifeste à travers les chansons et les slogans des hooligans, dont un thème récurrent consiste à exalter l'image masculine du groupe – dans le groupe –, tout en dénigrant et émasculant le groupe "hors du groupe" » (*op. cit.*, p. 331-332).

La composition sexuée des groupes, les normes de masculinité agressive communément admises, la domination sexuelle, le fonctionnement sous forme de bandes intégré depuis la plus jeune enfance, les systèmes complexes d'alliances, qualifiés par Elias et Dunning de « syndrome bédouin¹ », la consommation d'alcool facilitent le recours à la violence :

« Dans ces groupes segmentaires, les sentiments intenses d'affection au sein du groupe "dans le groupe" et d'hostilité envers les groupes "hors-du-groupe" sont tels que la rivalité est virtuellement inévitable lorsque leurs membres se rencontrent. A cause de leurs normes de masculinité agressive et parce qu'ils sont relativement incapables de s'autocontrôler, le conflit qui les oppose débouche facilement sur l'affrontement » (*op. cit.*, p. 334).

Cette approche appelle quelques commentaires. Elle renvoie tout d'abord à la difficulté de définir ce qu'est une norme et donc, par voie de conséquence, un comportement déviant. Le déviant est-il celui qui contourne les normes établies par une partie de la population pour assurer l'harmonie dans les relations au sein d'une communauté et la cohésion sociale ? Ou bien est-ce un jugement qui est rendu par certains sur des comportements considérés comme anormaux car minoritaires ou marginaux (Becker, 1963) ? Les sociétés modernes tendent à devenir, pour Elias, des « espaces sociaux pacifiés ». En étant de moins en moins confronté à la violence, chacun en a

1. L'ami d'un ami est un ami, l'ennemi d'un ennemi est un ami, l'ami d'un ennemi est ennemi.

aujourd'hui de plus en plus peur. Alors que les conflits se règlent aujourd'hui essentiellement d'une manière consensuelle, notre seuil de tolérance à la violence a considérablement diminué. Toute idée de violence semble aujourd'hui insoutenable. Les bagarres de supporters inquiètent, car elles ne sont plus à la fin du XX^e ou au début du XXI^e considérées comme « normales ». Elles sont perçues comme un danger par la population qui voit dans ces comportements une montée de l'insécurité. Mais est-ce réellement le cas ? Le second problème est celui de considérer la violence comme étant le fait de personnes « moins civilisées » ou moins avancées dans le processus de civilisation. « En énonçant, par exemple, que « parce qu'il leur est difficile de trouver un sens, un statut et une gratification et de se constituer des identités satisfaisantes dans les domaines de l'école et du travail, les mâles des fractions "dures" de la classe ouvrière adoptent des formes de comportement particulières : intimidation physique, échanges de coups, consommation excessive d'alcool, relations sexuelles fondées sur l'exploitation de l'autre » (Elias et Dunning, *op. cit.* p. 355), il semble légitime de s'interroger sur une assertion qui, si elle ne dénote pas un profond mépris pour la classe ouvrière, généralise cependant de manière exagérée le fonctionnement social et affectif de celle-ci. A moins que cela ne mette en évidence, dans le domaine précisé, voire limité, du hooliganisme, une théorie qu'un certain nombre d'auteurs, comme Taylor (*op. cit.*), Williams (1991) ou Hargreaves (1992), entre autres, n'ont pas hésité à dénoncer et à critiquer comme entachée d'un évolutionnisme latent. La qualification de théorie « évolutionniste » est peut-être néanmoins exagérée. La sociologie figurative d'Elias, qui s'articule autour de la théorie centrale des « procès de civilisation » en établissant un équilibre entre l'idéographique et le nomothétique, s'est essentiellement attachée à décrire l'élaboration, l'apprentissage et l'affinement des conduites et des normes comportementales socialement acceptables qui ont conduit à la formation des sociétés occidentales entre le Moyen Âge et le XX^e siècle » (Bodin, 2002). Mais en dehors du cadre restreint du hooliganisme, les études, un peu partout en Europe, ont montré que l'on ne se comporte pas de manière nécessairement plus violente lorsque l'on est ouvrier que lorsque l'on est membre de l'intelligentsia ou des classes supérieures. Les travaux sur les violences exercées à l'encontre des enfants ou des femmes ont malheureusement valeur d'exemple (Jaspard *et al.*, 2003 ; Marinova, 2002).

Les médias catalysent les violences hooligans

Si les études anglo-saxonnes ont apporté un certain nombre d'interprétations tantôt divergentes, tantôt concordantes, en fonction du choix des terrains et des approches scientifiques, le drame du Heysel va, pour sa part, favoriser l'extension du phénomène à l'Europe entière et construire largement les représentations collectives en matière de hooliganisme.

En mai 1985, Liverpool (déjà vainqueur de l'édition 1984) et la Juventus de Turin (qui remportera ce match) jouent la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions au stade du Heysel à Bruxelles. Si les supporters de Liverpool ne font pas partie des plus dangereux d'Angleterre, ils sont néanmoins précédés d'une réputation sulfureuse, ainsi pour ne prendre que quelques exemples parmi de nombreux autres incidents : en mars de la même année, de violentes bagarres les avaient opposés aux supporters de l'Austria de Vienne. En juin 1984, lors du match AS Roma-Liverpool, les affrontements avec les Ultras italiens avaient fait une quarantaine de blessés et conduit à l'arrestation d'une cinquantaine de supporters.

Tout ceci vient s'ajouter aux diverses exactions commises dans les mois et les années précédentes par les supporters des autres clubs anglo-saxons et ceux de l'équipe d'Angleterre. Le service d'ordre était nombreux et avait reçu des consignes de fermeté. Les supporters des deux équipes ont été introduits très tôt dans le stade, séparés seulement d'un grillage. Attente, provocations, insultes, tentatives d'intimidation, alcool, jets de canettes, panique morale, quelques supporters anglais réussissent à s'introduire dans le bloc Z réservé à la Juve, et chargent. Les policiers, débordés, laissent passer. Les supporters italiens des derniers rangs, affolés, se mettent à descendre leurs gradins, écrasant contre le grillage inférieur leurs congénères qui ne savaient pas ce qui se passait au-dessus d'eux. La sécurité du stade a attendu durant de longues minutes l'ordre de déverrouiller les grillages en bas de la tribune. Cela aurait pourtant permis aux supporters d'échapper à l'écrasement. Il n'y a pas eu affrontement dur direct, mais un défaut dans la sécurité passive du stade malgré la présence de 2 290 policiers ! Défaut qui sera réparé le 19 août 1985 par la mise en place d'une Convention européenne « sur la violence et les débordements des spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football ». Il s'agit bien d'un effort rétroactif de prévention d'un phénomène pourtant prévisible, d'une campagne périodique (Becker, *op. cit.*) visant à instaurer des normes et un contrôle social afin de rassurer la population. La commission d'enquête montrera également que des billets ont été vendus « à n'importe qui », au mépris total des règles élémentaires de sécurité. Quoi qu'il en soit dans l'urgence médiatique des événements qui se sont joués au Heysel, les journalistes, en répétant en boucle les interprétations sur le hooliganisme anglo-saxon, ont contribué très largement à la fabrication des représentations collectives en la matière : le hooligan est devenu définitivement un Anglais, jeune, mal inséré socialement, délinquant dans la vie ordinaire, et imbibé d'alcool. A aucun moment quelqu'un ne s'est interrogé sur l'origine des antagonismes entre ces deux groupes, ni même de savoir si les supporters de Liverpool étaient bien à l'origine de l'animosité et de cet événement tragique. A l'instar de Kapuscinski (2002), on peut effectivement se demander si les médias reflètent bien la

réalité ou si devenue une marchandise, l'information se soucie vraiment de la vérité : l'essentiel est peut-être tout simplement de vendre. Le hooliganisme vient de perdre définitivement son insularité, car en commentant, en reformulant, en repassant incessamment les mêmes images dans la plus pure tradition journalistique du « poids des mots et du choc des photos », les médias ont donné une visibilité sans précédent aux supporters et aux hooligans. Auparavant, ils soutenaient leur équipe, le hooliganisme étant la forme ultime, dérive extrême du supportérisme jusqu'au-boutiste ; dorénavant, ils seront en plus connus et reconnus, leurs actes seront authentifiés. La médiatisation du Heysel va donc accélérer l'extension du phénomène au niveau européen. Accélérer seulement, car le hooliganisme existait dans le reste de l'Europe bien avant. Le passage des supporters anglais dans les autres pays avait déjà servi, par mimétisme, de détonateur aux exactions dans les années 1975 à 1980. On peut s'étonner d'ailleurs du silence des journalistes à ce sujet, tout comme de celui des instances nationales ou internationales du football. En ce qui concerne la France, des événements hooligans émaillaient déjà les rencontres du PSG depuis 1979 (Rouibi, 1989), ainsi que celles de Marseille, Strasbourg et Nantes depuis 1980. Le football belge rencontrait également les mêmes problèmes depuis les années 1980 (Dupuis, 1993a/b). La République fédérale allemande (RFA), l'Italie et la Yougoslavie voyaient les matches perturbés depuis le début des années 1980 par de nombreux affrontements entre fans. Broussard (*op. cit.*), dans sa minutieuse enquête sur les Ultras du football européen, relève des affrontements dans la quasi-totalité des pays de l'Europe à partir de cette même période. Le hooliganisme, a contrario des représentations collectives, n'était donc pas seulement anglo-saxon.

Mais en dehors des difficultés socio-économiques plus précoces en Grande-Bretagne que dans les autres nations européennes, on peut se demander pourquoi ce pays a été davantage touché ou concerné par cette forme de violence ?

Un certain nombre de raisons simples permet de l'expliquer. La première est commune d'ailleurs au hooliganisme très violent qui sévit en Belgique ou au Pays-Bas : la proximité spatiale des clubs. En 1996, pas moins de onze clubs évoluaient en première ou deuxième division du football anglais sur la seule agglomération londonienne (ville et banlieues de Londres confondues). La superficie de l'Angleterre, pays anglo-saxon le plus touché par le hooliganisme, ne représente que le quart de celle de la France ou de l'Espagne, la moitié de l'Italie, ou deux fois et demi moins que l'Allemagne, pour ne prendre comme exemples que quelques pays très concernés par le football professionnel. La Belgique et les Pays-Bas sont deux pays plus petits que la seule région Aquitaine en France. Les déplacements sont donc aisés et peu onéreux. Les supporters se déplacent ainsi facilement, fréquemment et en grand nombre à

chacune des rencontres. Ainsi, si les comportements agonistiques, au sens éthologique du terme, s'inscrivent bien souvent dans des rivalités sportives, la proximité spatiale des clubs se conjugue et cristallise les antagonismes locaux et territoriaux, qui s'ancrent « dans des histoires singulières de villes, de pays, de classes et de crises » (Bromberger, 1995, p. 242).

La deuxième raison tient aux médias. Le rôle des médias dans l'extension du hooliganisme ne s'arrête pas à l'hypermédiatisation du Heysel. Pour combattre le hooliganisme, les journalistes anglo-saxons vont créer la *thugs league* (ligue des voyous). L'objectif était honorable en soi. Il s'agissait de combattre les groupes hooligans en les stigmatisant et en les offrant à la vindicte et à l'opprobre populaire. Mais ce classement va être récupéré et utilisé par ces jeunes supporters en quête de visibilité sociale. Être premier de la *thugs league* va devenir progressivement l'objectif prioritaire de chacun des groupes. Il s'agit bien d'un effet pervers, au sens où l'entend Boudon (1977), qui va entretenir et catalyser la concurrence et les violences intergroupes. Il en sera d'ailleurs de même en France avec la création de *Sup'Mag* (*Supporter Magazine*), magazine créé à l'origine pour parler des supporters, faire connaître et valoriser leurs *tifos* et qui instaura progressivement une animosité et une concurrence à travers un classement officiel des meilleurs supporters. Cette revue extrêmisera peu à peu son contenu vers un supportérisme plus dur et un grand nombre d'articles consacrés aux hooligans.

« Les terrains de football furent de plus en plus "vendus" comme des lieux où l'on assistait régulièrement non seulement à des matches de football, mais, aussi à des affrontements ou *aggro*. Cette image attira les jeunes mâles des fractions "dures" de la classe ouvrière [...] » (Elias et Dunning, *op. cit.*, p. 363).

Si les médias ne sont pas la cause du hooliganisme, ils en sont néanmoins un élément amplificateur, multiplicateur et catalyseur. Ils ont amplement contribué à sa diffusion, sa promotion et sa valorisation, du moins auprès de ceux qui y trouvèrent par la suite une possibilité d'existence et de reconnaissance sociale.

Extension du hooliganisme à l'Europe entière

La visibilité sociale offerte aux jeunes hooligans va favoriser non seulement le phénomène de violences accompagnant les rencontres de football, mais aussi l'extension européenne du problème par mimétisme et concurrence. Par mimétisme, pour faire comme les Anglo-Saxons, pour être reconnus de la même manière en tant que supporters passionnés et jusqu'au-boutistes, capables de défendre leur équipe, leur club ou leur image de supporters, par la violence s'il le faut. Par concurrence, car le classement officieux des supporters oblige chacun à se surpasser : être plus nombreux à se déplacer, à être fidèlement présents pour les matches à domicile, et ce quels que soient les

résultats de l'équipe ou le niveau auquel elle évolue, à organiser des *tifos* ou un soutien mieux coordonné, à perturber celui des supporters adverses, à les provoquer. Cette « contagiosité » du développement des groupes de supporters qui se jaugent et se comparent en raison de la territorialisation des stades fait que la violence devient partout en Europe un élément culturel et une partie intégrale et intégrante des différents groupes. Elle participe même à la construction identitaire des groupes par l'histoire des affrontements et des antagonismes. Ainsi, la narration de la violence, même si elle est totalement subjective et souvent déformée, permet à chacun des membres de trouver une valorisation personnelle dans l'appartenance au groupe. Mais la violence est également un élément constitutif du groupe, car elle pose à celui-ci un problème majeur : s'unir et faire face, ou reculer de manière individuelle et disparaître en tant que groupe.

Avec l'extension du hooliganisme à l'Europe entière, on assiste à une diversification des études au niveau européen, bien qu'un certain nombre de chercheurs abordant ces questions enseignent dans les universités anglo-saxonnes. Deux approches très distinctes vont se mettre progressivement en place : d'une part, des travaux, essentiellement français, qui ne s'intéresseront qu'au fait supporter, considérant dès lors le hooliganisme comme un phénomène marginal (Charroin, 1994 ; Bromberger, 1995, 1998 ; Roumestan, 1998 ; Nuytens, 2000) et, d'autre part, des approches plus ciblées visant à comprendre et à interpréter les hooliganismes nationaux ou locaux à travers le fonctionnement interne de certains groupes de supporters considérant, pour leur part, le hooliganisme comme une partie intégrale de l'activité de supporter et le stade ultime du supportérisme (Giulianotti, 1995, pour l'Ecosse ; Zani et Kirchler, 1991, pour les hooligans de Naples et Bologne ; Zimmerman, *op. cit.* en Allemagne ; Van Limbergen *et al.* 1992, 1989 ; Dupuis, *op. cit.* en Belgique, Bodin, 1998, 1999, 1999a pour la France). Trois auteurs seront en marge de ces approches : Mignon, qui effectue une approche comparative du hooliganisme en Grande-Bretagne et en France (1993, 1995), Tsoukala (1993, 1996) qui observe l'évolution des politiques criminelles en matière de hooliganisme, et Comeron (1992, 1993), qui dès 1992 s'appliquera à instaurer le *fan-coaching* (encadrement des supporters), à partir de l'expérience au Standard de Liège, en Belgique.

D'origine anglaise, le *fan-coaching* consiste, d'une part, en la présence dissuasive et la surveillance des supporters dans le stade dans le but de prévenir les violences (c'est le rôle des stadiers en France), et d'autre part, en un travail de prévention en amont des matches en organisant diverses activités pour les jeunes fans (rencontres sportives, voyages, activités sportives distinctes du football). Cette partie du travail est assimilable à celui des éducateurs de rue. Cette politique fait aujourd'hui l'objet d'un projet européen et de diverses organisations similaires dans d'autres pays d'Europe.

Ces divers travaux interrogent les processus d'apprentissage de la violence par mimétisme, de conformité aux normes des groupes, de recherche d'un statut au sein du groupe et de concurrence entre groupes, faisant du hooliganisme une sous-culture du supportérisme. L'après-Heysel se caractérise également par une évolution structurelle du hooliganisme. Le contrôle social mis en place (conventions européennes, lois et décrets nationaux, périmètre de sécurité autour des stades, mesures de palpation, vidéosurveillance) a provoqué l'émergence d'une nouvelle forme de hooligans : les *casuals* (Redhead, 1987)¹, supporters violents ne portant plus aucun signe distinctif de leur groupe d'appartenance. Leur tenue vestimentaire inspire confiance, favorise l'anonymat. Le filtrage à l'entrée du périmètre de sécurité et du stade par les forces de l'ordre ou les stadiers ressemble au travail des physionomistes des boîtes de nuit : il relève plus généralement du phénomène de discrimination à partir de caractéristiques visibles et/ou morphologiques (délit de « sale gueule »). Les jeunes supporters affublés des insignes de leur groupe ou de leur club font plus souvent que les autres l'objet de palpation. En portant une tenue vestimentaire neutre ou correcte, les *casuals* inspirent confiance et entrent sans difficulté dans le stade. Les hooligans deviennent invisibles ou peu reconnaissables.

Van Limbergen *et al.* continueront cependant à travailler sur la question de l'exclusion sociale des hooligans belges et introduiront la notion de vulnérabilité sociétale. Les dossiers judiciaires des membres des noyaux durs des *sides* belges (équivalent des virages et des *curves*), font apparaître des problèmes dans la structure familiale et sociale : 40 % d'entre eux, ont connu une scolarité courte ; 16 % seulement de ceux en âge scolaire se rendaient régulièrement en cours ; très souvent en situation sociale et matérielle précaire, ils sont opposés aux valeurs bourgeoises traditionnelles (politesse, discipline, respect des lois) ; enfin, 75 % d'entre eux sont répertoriés depuis leur plus jeune âge par les services de police pour des affaires de délinquance.

Quelles que soient les approches retenues, les différents auteurs mettent en évidence deux points communs. Tout d'abord, le hooliganisme est bien le fait de supporters et non d'individus extérieurs au football. Les hooligans appartiennent tous à des groupes structurés. En reprenant la métaphore relative à la consommation de drogue, on peut ainsi affirmer que si 100 % des supporters ne deviendront pas hooligans, 100 % des hooligans sont bien, quant à eux, d'authentiques supporters. Le hooliganisme est effectivement, comme le suggère Ehrenberg, la dérive extrême du supportérisme.

1. *Casual* vient de *casual clothing* : habits « normaux ». Le port d'habits « normaux » fournit une certaine invisibilité aux supporters les plus extrêmes.

« Plus précisément, ce qui distingue hooliganisme par rapport à la tradition du soutien, c'est le déplacement vers les gradins : tandis qu'un match se déroule sur le terrain, deux équipes de supporters entrent dans une compétition physique parallèle [...] Le comportement des hooligans s'appuie donc sur des traditions culturelles et sportives qu'ils dépassent en les transformant. Leurs violences cherchent à déplacer les pôles de la visibilité du terrain vers les gradins » (Ehrenberg, *op. cit.*, p. 58).

Le hooliganisme est ensuite, par voie de conséquence, le fait d'un nombre limité de supporters : le noyau dur du groupe, composé essentiellement des leaders et des individus présents à tous les matches de championnat, que ce soit à domicile ou en déplacement. Leur nombre varie de une dizaine à 200 à 300 membres. Si le terme de noyau dur n'est pas comparable dans sa définition à celui utilisé dans les études sur la délinquance juvénile, le résultat est identique. A l'image des travaux de Roché (2001) et Debarbieux (2002), on peut effectivement constater que 50 % du hooliganisme est le fait d'un « noyau suractif » de 5 % d'individus¹.

Il est, en fait, très difficile de dissocier le hooliganisme des études concernant la violence urbaine, la délinquance des mineurs, ou encore la violence à l'école, car les publics concernés sont, en majorité du moins, les mêmes. Ils ont souvent un profil sociodémographique commun.

Les hooligans : des jeunes gens ordinaires

Cette observation de la genèse du hooliganisme pose cependant quelques problèmes car elle naturalise et « sociologise » la violence des supporters, interprétant celle-ci de manière trop limitative, voire caricaturale, dans un déterminisme social qui exclut toutes les autres formes d'interprétation possibles : facteurs liés au jeu, frustration, rationalité des acteurs, etc.

Comment juger de l'évolution du hooliganisme en Europe ?

Tout d'abord, le seul critère retenu pour définir et expliciter le hooliganisme est l'organisation des violences qui semblent être, depuis les années 1950, davantage le fait de bandes structurées de jeunes. Mais le public se modifiant et se structurant, en partie du moins, en groupes de supporters, il semble logique que ces violences deviennent groupales. La question essentielle n'est cependant pas là. Ce qui est intéressant est de savoir si la violence est plus ou moins fréquente dans et aux abords des stades qu'autrefois. Hormis les travaux de Tranter (1995) analysant l'émeute de Capiellow Riot en 1895, de ceux de Lewis (1996) concernant l'étude des journaux locaux anglais entre

1. Lire à ce sujet les limites à apporter à l'utilisation de cette notion dans Debarbieux, E. (2002), pp. 105-112.

1880 et 1914, ou de l'étude de Roversi (1991) sur l'accroissement du hooliganisme en Italie entre les années 1970 et 1980, aucune étude ne se penche sur cette question pourtant primordiale pour juger de l'aggravation du phénomène ou observer si, au contraire, chercheurs, médias et publics n'ont pas cédé à ce que l'on dénomme aujourd'hui le sentiment d'insécurité.

Le problème posé par l'indéfinition du hooliganisme

Se pose ensuite le problème de la catégorisation des individus, voire des groupes, comme « hooligans ». Aucun critère ne définit réellement le hooliganisme, en dehors des méfaits et destructions commises, c'est-à-dire de la finalité de l'acte hooligan. Doit-on cependant limiter le qualificatif de hooligan à ceux qui recourent régulièrement à la violence ? Ou doit-on l'étendre à ceux qui s'y adonnent de façon occasionnelle, voire simplement de manière réactive à un danger perçu ? Car il existe bien plusieurs types de hooligans : des hooligans « occasionnels », recourant parfois à la violence, jusqu'aux hooligans « chroniques », rassemblant des individus qui, prenant plaisir au hooliganisme, l'instituent en mode de vie. Mais le hooliganisme occasionnel est-il dénué de plaisir ? Constitue-t-il un accident, une réaction à une provocation ou à un danger ? S'inscrit-il dans un mécanisme de défense ? Ou bien est-il le prélude à une « carrière déviante à long terme » (Becker, *op. cit.*) ? Le hooligan « chronique » est-il un délinquant « chronique » dans sa vie habituelle ? La réponse à ces diverses questions permettrait de réfuter, de confirmer ou de moduler l'affirmation selon laquelle les hooligans sont des délinquants ordinaires. Cependant, les hooligans fichés par les divers services de polices européens sont en fait rarement des hooligans. Il existe un certain nombre d'amalgames, mais aussi de manques, en la matière. Les individus en état d'ébriété peuvent en effet être arrêtés et fichés comme hooligans. Les violences qui se déroulent loin des stades sont rarement répertoriées par méconnaissance. Les violences font aussi l'objet d'un traitement policier et judiciaire différentiel selon l'origine sociale ou les antécédents des individus mis en cause. Les statistiques officielles sont de fait fausses et incomplètes (Bodin, 2003).

Enfin, cette vision du hooliganisme ne prend pas en compte non plus le fait que la réglementation qui entoure les rencontres sportives se transforme. Des directives, des lois et des règlements apparaissent, qui font que « les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance » (Becker, *op. cit.*, p. 32). L'exemple le plus simple est celui des fumigènes et des feux de Bengale utilisés par les supporters pour animer, « enflammer », décorer les tribunes. Cet embrasement participe de l'esprit festif et exalte le soutien à l'équipe. Ce même embrasement suffit, en France, à être fiché comme hooligan ou « supporter violent ou à l'origine de

la violence» selon la classification établie par la Direction centrale de la sécurité publique en France.

Les hooligans : des jeunes gens très ordinaires

A l'image monstrueuse d'individus socialement déclassés, en mal d'intégration ou appartenant à des classes sociales paupérisées, les études anthropologiques et sociologiques, (Armstrong *et al.*, 1991 ; Bodin, 1998, 1999a/b, 2001 ; Dupuis, 1993a/b ; Giulianotti, 1995 ; Williams, 1991 ; Zimmerman, 1987, entres autres) travaillant à partir d'observations *in situ* et d'enquêtes de hooliganisme auto-révélé, font apparaître une réalité sociale beaucoup plus nuancée et fournissent un certain nombre de similitudes, quel que soit le pays étudié.

Tout d'abord les trois quarts de ceux qui reconnaissent s'être livrés à des actes de hooliganisme appartiennent aux noyaux durs des groupes de supporters. Ils possèdent deux caractéristiques majoritairement communes : 88,2 % d'entre eux sont des hommes et 74,9 % ont moins de 27 ans. S'il existe bien quelques femmes hooligans, elles participent moins que les hommes aux actions les plus violentes, ce qui ne les exempte cependant pas d'avoir quelques responsabilités dans les violences ou d'y jouer certains rôles spécifiques (Bodin *et al.*, 2004a/b). Ces observations rejoignent celles de la délinquance ordinaire : l'exclusion ne peut pas expliquer seule la délinquance et les comportements déviants. Elle n'est qu'un facteur de risque parmi d'autres. Ce n'est que « lorsque les désavantages sociaux se cumulent – faible revenu familial, habitat et quartier délabrés, famille nombreuse – qu'il apparaît une corrélation statistique significative entre pauvreté et délinquance » (Filleule, 2001, p. 66). Si une part de détermination sociale est acceptable dans l'explication du hooliganisme, il faut cependant distinguer facteur et corrélation. Tous les hooligans ne sont pas des déshérités sociaux en mal d'être et de devenir. Une lecture surdéterminée du hooliganisme exclut par là même les autres analyses qui pourraient venir éclairer ce phénomène. Les résultats diffèrent ainsi d'une manière importante des études anglo-saxonnes, issues – rappelons-le – des statistiques policières, alors qu'il s'agit ici d'enquêtes de violence autorévolée. La description est, à ce stade, conforme aux facteurs sociodémographiques habituellement avancés pour expliciter la délinquance ordinaire : le hooliganisme est juvénile, masculin et groupal. Mais ne s'agit-il pas d'une simple tautologie ? Le football est, de tous les sports, celui qui attire le public le plus jeune, public qui se regroupe pour des raisons d'ambiance, d'affinités, de festivité dans les groupes de supporters. Ces derniers étant ceux qui commettent les actes de hooliganisme, cette forme de violence est plus présente dans le football que dans les autres sports. Les jeunes de moins de 17 ans, âge auquel on s'engage généralement dans le « supportérisme », vont progressivement avoir recours à des conduites agonistiques par

mimétisme. Celles-ci sont un moyen pour être reconnus, acceptés et intégrés par leurs aînés. Ces comportements agressifs et violents peuvent aussi permettre à ces jeunes d'accéder à des statuts et à des rôles plus importants au sein du noyau dur. Mais leurs comportements violents s'expliquent aussi par un rapport différencié des adultes aux normes sociales. Si l'âge possède effectivement un caractère discriminant, on ne peut cependant pas parler de «classe d'âge dangereuse» (Dubet, 1987). Ces débordements violents s'inscrivent tout simplement dans une période transitoire de la vie où se construisent les identités personnelles, «période de latence psychosociale» (Dubet, *op. cit.*) durant laquelle les jeunes supporters, tout comme les jeunes en général, n'ayant pas encore intégré le rôle adulte, sont, comme le suggère Galland, «moins sensibles aux normes et aux prescriptions qui leur sont associées. [...] En prenant de l'âge, les jeunes adoptent progressivement les rôles et les statuts adultes» (1998, p. 28). La plupart des études criminologiques montrent en effet que les jeunes sont plus tolérants vis-à-vis de la violence physique, la réprouvent peu, et dans tous les cas, moins que les adultes, tant qu'il n'est pas fait utilisation d'armes (Roché, 2001).

Hooliganisme et désorganisation sociale

Un certain nombre de facteurs ont cependant très largement favorisé l'émergence ou l'apparition de nouvelles formes de hooliganisme au sein du football européen.

De l'anomie sociale

La sociologie de la déviance¹ a depuis longtemps montré qu'une situation d'anomie, d'absence ou de délitement et de perte de sens des normes sociales, pouvait engendrer des comportements violents ou délinquants. Le concept d'anomie dont l'ambition était de préciser «la notion vague de dérèglement social» (Boudon et Bourricaud, 1982) est en fait un nid de concepts comme le montre, entre autres, l'utilisation différente qu'en a pu faire Durkheim dans ses ouvrages, *De la division du travail* (1893) et *Le suicide* (1897). Merton (1965), en introduisant la notion de désorganisation sociale, considère la déviance comme marquant une rupture définitive de certains individus avec les habitudes et les règles usuelles de l'échange social. Etant écartés par les autres membres de la société alors qu'ils poursuivent les mêmes buts, certains individus en arriveraient à développer des conduites déviantes et conflictuelles. L'anomie devient alors un processus amplificateur

1. Considérée ici comme un contournement des normes et règles communément admises pour régir la vie en société.

renforçant l'impossibilité de participer à une action par des moyens licites et conduisant de fait certains individus à la rébellion ou à la contestation.

La première observation est le manque réel de relations qui existent dans les clubs de football entre les dirigeants sportifs et les organisations de supporters.

Le hooliganisme entre absence de relations... et laisser faire

Plusieurs explications peuvent être avancées. Tout d'abord, l'âge des supporters, évoqué précédemment, influe sur le désir d'indépendance de groupes, constitués le plus souvent en dehors de toute aide des clubs de football, et se conjugue avec une volonté d'autonomie d'action et de décision, au sortir de l'adolescence et au passage dans la vie adulte. Un certain nombre de chercheurs observent de surcroît une distanciation sans cesse croissante entre les joueurs et les supporters au football observée par Wahl (1990). Cette distanciation se retrouve également dans l'absence de relations entre dirigeants de clubs et clubs de supporters. Broussard remarque que :

«le fossé qui s'élargit entre les fans et le reste d'un club accentue toujours le sentiment d'isolement des plus extrémistes. Ainsi, ignorés ou méprisés par les cadres de leur propre club, ils s'en trouvent renforcés dans leur conviction, finissent par se persuader qu'ils sont les seuls à aimer l'équipe, à la défendre dans l'adversité» (1990, pp. 210-211).

Chacun vit, à partir d'un objet et d'un lieu commun, une existence indépendante en revendiquant le bien-fondé, la pertinence, l'intérêt et la primauté de ses actions.

Pourtant, les expériences de *fan coaching* ou d'ambassades de supporters (Comeron, 2002) ont montré que l'établissement de relations entre supporters ou entre supporters et dirigeants de clubs, qualifiables de contractuelles, tant au sens moral qu'écrit, semblent être un élément modérateur du comportement des supporters. L'âge est ici encore un élément déterminant. En effet, «de nombreux présidents [...] ne considèrent d'ailleurs pas ces jeunes comme des interlocuteurs valables» (Broussard, *op. cit.*, p. 210). Dans la plupart des clubs, les relations ressemblent davantage à une navigation à vue qui cherche à se prémunir d'incidents divers qu'à une politique de concertation qui consisterait à considérer les supporters comme d'authentiques interlocuteurs, favorables au développement des clubs. Le principal intérêt pour les dirigeants du football est peut-être, comme le suggère Ehrenberg, d'affirmer «que ces voyous n'ont rien à voir avec le football. On comprend les raisons de cette attitude: elle permet de sauvegarder la «pureté» du sport en se débarrassant de spectateurs manifestement trop encombrants» (1991, p. 47). Le football change d'objet et n'est vraisemblablement plus seulement un sport, ni même un spectacle sportif auquel les spectateurs peuvent réellement participer et être concernés par son devenir, il est aujourd'hui autre chose :

«A force de concentrer leur attention sur les revenus publicitaires et les droits de retransmissions télévisées, à force d'assurer en priorité leur propre promotion [...] après tout le football appartient aussi à ces "cochons de payants" que sont les spectateurs» (Broussard, *op. cit.*, p. 211).

On peut ainsi se demander si le hooliganisme ne serait pas, en partie du moins, la conséquence d'une désorganisation et d'un vide sociaux utilisés par les supporters ?

Lorsque le «supportérisme» se développe et se structure un peu partout en Europe à la fin des années 1970 et au début des années 1980, il représente, pour la plupart des jeunes, un moyen d'évasion et un exutoire face aux incertitudes économiques et sociétales. Le football, sport universel, est le support privilégié de leur passion. Sport simple et populaire, compréhensible de tous et pratiqué par la plupart d'entre eux, il exalte la réussite sociale et la méritocratie. Les jeunes s'identifient aux joueurs, aux clubs, à leurs réussites et à leurs échecs. A cette époque, le football se transforme profondément. Il n'est pas encore en situation de monopole vis-à-vis des médias et a besoin d'attirer un public plus important pour augmenter les recettes, asseoir sa crédibilité et se professionnaliser davantage. En augmentant son public, en offrant des places moins chères et en fournissant un spectacle de plus grande qualité, le football a drainé un public en nombre croissant et de plus en plus passionné. Lorsque ces groupes se sont organisés, les dirigeants de clubs n'ont pas su – car ce n'était pas leur objet –, n'ont pas voulu – car ce sujet n'entrait pas en compte dans leurs finalités –, ou s'y sont pris trop tard pour gérer les passions qu'ils avaient pourtant, de fait, créées et suscitées. S'ils n'ont pas obligatoirement ou directement suscité la mise en place d'une quelconque forme de «supportérisme», ils ont néanmoins laissé un vide social permettant à celui-ci et à sa dérive la plus extrême, le hooliganisme, de se développer seuls et de s'organiser sans concertation, sans aide, sans communication, et également sans repères et sans limites. Cette situation pose problèmes, car ces jeunes supporters plus permissifs en matière de normes sociales que leurs aînés, «condamnent beaucoup moins souvent des comportements déviants ou inciviques [...]» (Galland, 1998, p. 27), mais se socialisent dans un espace distincts des adultes, entre pairs, en dehors de toutes normes et règles. L'appartenance au groupe conduira certains, dans une logique de défi, d'opposition, de construction identitaire, de vendetta, d'obtention de statuts et de rôles (Linton, 1936; Goffman, 1961), à adopter des conduites violentes. Dans certains cas, les rapports de police, en France notamment, vont plus loin et font état du laxisme total des dirigeants devant l'apparition des formes les plus violentes de «supportérisme» au sein de leur club. Ainsi, le contrôleur général Rouibi affirme: «Les responsables du PSG m'apparaissent dépassés et effrayés par cette évolution que leur laxisme et leur mercantilisme a passablement encouragé dans le passé [...]» (Rouibi, 1989, p. 4).

Le hooliganisme entre laisser faire... et relations collusoires

Certains supporters vont plus loin. Ils n'hésitent pas à affirmer qu'il existe une réelle connivence entre quelques dirigeants de clubs et des groupes qui s'avèrent recourir plus souvent que d'autres à la violence. Ces propos trouvent d'ailleurs un écho favorable dans le rapport du contrôleur général Rouibi qui note, pour sa part, que :

« [...] Les responsables de la sécurité dans les clubs sont partagés le plus souvent entre des objectifs contradictoires. Sensibilisés par les risques de débordements que représentent les éléments hooligans, ils admettent volontiers que toute équipe de football a besoin de ce type de supporters pour "mettre la pression" sur les joueurs. » (*op. cit.*, p. 39).

Affabulation ? Dénigrement des supporters des clubs rivaux ? La question est entière. Quelques exemples suffisent néanmoins à montrer que les relations entre dirigeants de clubs et supporters sont parfois très ambiguës.

Premier exemple, celui de ce club qui a engagé en tant que responsable des stewards¹, un ancien supporter néonazi dont la photographie en tenue de la Panzerdivision, effectuant le salut nazi, circulait, il n'y a pas si longtemps, dans tous les clubs de supporters de France. Le désir d'appréhender au mieux les débordements politiques violents en engageant un « connaisseur » peut se comprendre. Mais cet individu peut-il avoir une quelconque crédibilité auprès de ses anciens condisciples ?

Deuxième exemple, le journal *l'Equipe* se faisait ainsi l'écho – journal du 18 avril 96 – de la mise en examen du directeur général du PSG pour « complicité d'introduction de fumigènes dans une enceinte sportive lors de la rencontre PSG-Metz du 30 mars 96 », affaire pour laquelle il a été relaxé.

Troisième exemple, celui d'un responsable de la sécurité d'un club de première division en France venu demander au commissaire chargé du stade Jacques-Chaban-Delmas à Bordeaux d'abandonner les poursuites contre deux supporters arrêtés pour violence dans les tribunes, « préférant régler l'affaire en interne » selon les propres mots de ce délégué.

Quatrième exemple enfin, au stade Jacques-Chaban-Delmas toujours, celui d'un supporter ceinturé par les stewards bordelais après avoir molesté un autre supporter, et qui s'est avéré être le fils d'un ex-ministre. Il n'a fait l'objet d'aucune poursuite malgré les procédures prévues en pareil cas.

Ce ne sont là que quelques exemples pris parmi d'autres dans le seul football français, et il serait possible d'en citer beaucoup d'autres dans l'Europe entière.

1. Personnes chargées de prévenir les incidents dans les stades depuis que la loi Pasqua fait obligation aux organisateurs de spectacles sportifs ou culturels de mettre en place par eux-mêmes la sécurité des stades ou des salles.

Quoi qu'il en soit, l'absence de relations ou l'ambiguïté des relations entre dirigeants de clubs et supporters ne peut que renforcer l'anomie sociale et provoquer des dérives extrémistes, comme le hooliganisme. La transgression des normes procède ainsi parfois de la convergence d'intérêts. Le football ne trouve-t-il pas son compte ou, tout au moins, une contrepartie aux activités déviantes de ses supporters par l'ambiance, l'animation des stades et la logique partisane qu'ils apportent : « Les normes sont transgressées impunément parce que deux groupes [...] trouvent leur avantage mutuel à fermer les yeux sur ces transgressions » (Becker, 1963, p. 150). Comment expliquer différemment que les feux de Bengale ou les fumigènes puissent être introduits en grand nombre en toute impunité dans les stades, alors que les lois en vigueur dans les différents pays européens les interdisent et que les supporters sont censés être fouillés ? La non-application des normes peut cependant être considérée « comme un vecteur de violence » (Bodin, 1999a), comme le montrent les propos du délégué à la sécurité des Girondins de Bordeaux : « Lorsque la loi a été publiée, le calme est revenu dans les tribunes et aux abords du stade, mais lorsqu'ils ont vu petit à petit que rien n'avait changé, qu'ils pouvaient faire comme avant et qu'elle n'était pas appliquée, alors là, ils ont remis cela de plus belle ». Propos fermes, lucides et cohérents qui s'opposent pourtant aux exemples fournis précédemment et qui montrent, si besoin était, comment la transgression des normes et la violence sont un construit social qui s'inscrit dans le cadre d'interactions complexes. Sans adhérer au « tout sécuritaire », et en étant totalement conscient que nos propos s'inscrivent dans une perspective utilitariste de la peine dans laquelle la menace de la répression suffit bien souvent à éviter le passage à l'acte, il est indéniable que les manifestations de violences doivent être punies. Les sanctions doivent cependant être justes et adaptées, de façon à ne pas attiser les sentiments d'opposition qui peuvent induire le « début d'une chaîne sans fin : transgression/punition/agression » (Debarbieux, 1992, p. 23). La socialisation comporte nécessairement une dimension répressive, sous peine de voir disparaître la volonté de chacun à s'autocontrôler, condition commune de l'humanité. Certes, ce « dérèglement social » n'est pas le seul facteur explicatif, mais il est évident que les violences trouvent leur ancrage préférentiellement dans le vide social laissé par les dirigeants des clubs de football. Ce vide, ce laisser-aller, ce laisser-faire, cette « complicité » ou cette mansuétude n'est pas sans rappeler les propos et travaux de Debarbieux (1996) dans d'autres domaines des conduites agonistiques concernant la violence en milieu scolaire. Celle-ci trouve son origine préférentiellement dans les collèges et lycées où existent un conflit d'équipe et un déficit en matière de projet d'établissement. Et si c'était cela le fondement de ces phénomènes de violences : l'absence de contrat et de projet commun qui ferait pourtant réellement du football un « fait social total » prenant en compte la société sportive dans son intégralité ? Car, inclure, collaborer, reconnaître les apports de chacun, n'est-ce pas une autre manière de mettre en place des droits et des devoirs, des possibles et des interdits ?

Des conséquences de l'application ou de l'inapplication des normes sociales

Si les éléments perturbateurs et dangereux sont souvent connus, fichés..., ils sont cependant rarement interpellés. Ils peuvent ne pas être pris en flagrant délit, mais « les lois s'appliquent [aussi] tendanciellement plus à certaines personnes qu'à d'autres » (Becker, *op. cit.*, p. 36).

La réglementation juridique¹ en matière de prévention du « hooliganisme » est un effort rétroactif qui fait suite à une violence fortement médiatisée. La Convention européenne de 1985 « sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment des matches de football » fut édictée quelques semaines après le drame du Heysel. La Grande-Bretagne ne bénéficiera de prérogatives lui permettant de fouiller et de contrôler les supporters hooligans qu'après l'adoption en 1984 du *Police and Criminal Evidence Act 1984*, renforcé en 1985 par le *Sporting events act 1985*, et en 1986, par le *Public Order Act 1986*. En Italie, « les instances étatiques italiennes n'ayant pas considéré avant 1985 le hooliganisme comme un problème d'ordre public suffisamment grave » (Tsoukala, 1996, p. 113), aucune mesure particulière n'était prise auparavant. En France, il faudra attendre 1993, pour que la loi Alliot-Marie relative à la sécurité des manifestations sportives soit promulguée. Si celle-ci était en préparation depuis quelque temps déjà, les événements du 28 août 1993 au Parc des Princes durant la rencontre opposant le PSG à Caen, au cours desquels un capitaine de CRS se fit lyncher en direct à la télévision, ont fortement accéléré le processus et mis en évidence la nécessité d'encadrer au plus vite ce type de comportement. Il y avait pourtant non seulement dans ces pays, mais également dans l'Europe entière², un nombre d'incidents suffisant pour prendre des mesures bien plus tôt. Le but d'une réglementation n'est pas toujours, il est vrai, le simple encadrement juridique et préventif de ce type de comportements, mais il peut faire partie d'une campagne visant à rassurer la population et à empêcher que ne se diffuse un sentiment d'insécurité préjudiciable à l'ensemble de la société, ou tout au moins à l'institution sportive (Bodin, Trouilhet, 2001).

Le Conseil de l'Europe s'est attaché, après le Heysel, au contrôle et à la prévention de la violence des spectateurs au moyen de deux textes principaux concernant le football, suivis d'un texte étendant les mesures prises aux sports pratiqués en salle et d'un certain nombre de recommandations³.

1. Nous n'aborderons pas ici la question de la responsabilité civile ou pénale des auteurs de violences sportives étudiées par ailleurs par J.Y. Lassalle (2000).

2. Pour une vue plus exhaustive de l'évolution des réglementations, lire Chaker (1999).

3. Seules sont citées ici les conventions et les recommandations les plus importantes. Pour une approche exhaustive, lire la « Synthèse des recommandations du Conseil de l'Europe », in *Prévention de la violence dans le sport*, Conseil de l'Europe (2003).

- La Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football, établie à Strasbourg, le 19 août 1985. Les Etats signataires de cette convention s'engagent à essayer de prévenir la violence lors des rencontres sportives en prenant des mesures de sécurité, de force de l'ordre, de contrôle, de filtrage, de séparation des supporters, d'échange d'informations entre les Etats signataires, d'identification des auteurs de troubles, etc. Il est mis en place également un comité permanent, constitué des représentants des signataires de la présente convention, chargé de surveiller, prévenir et prendre toute mesure facilitant le contrôle de la violence des sportifs ou des spectateurs. Cette convention n'avait pas pour but de se substituer aux Etats signataires puisque l'article 3-4 prévoyait que ceux-ci devaient, dans la mesure du possible, mettre une législation en place.
- La Recommandation 93/1 concernant les mesures à prendre par les organisateurs de matches de football et les pouvoirs publics, adoptée par le comité permanent de la Convention européenne (T-RV) les 3 et 4 juin 1993 à Strasbourg. Cette recommandation vise à l'établissement d'une « liste standard de contrôle des mesures à prendre par les organisateurs de matches de football et les pouvoirs publics ». Il s'agit d'une check-list en soixante-dix points de contrôle, de prévention et d'organisation à observer pour la préparation des rencontres sportives et à répartir en fonction des différents intervenants : propriétaire du stade, organisateur, fédération, UEFA, pouvoirs publics et autres. L'objectif est d'éviter d'oublier certaines mesures et d'établir nominativement les compétences, les obligations et les responsabilités de chacune des parties concernées.
- La Recommandation 94/1 du comité permanent de la Convention européenne (T-RV), concernant les mesures en vue des manifestations sportives à hauts risques en salle, prévoit le même type de mesure que ceux prévus pour les stades en matière de protection, de prévention et de recommandations, à l'égard notamment de la vente des billets, et du renforcement des mesures de sécurité pour les sports pratiqués en salle.
- En 1999, un certain nombre de recommandations ont été produites par le Conseil de l'Europe en vue du championnat d'Europe 2000, dont celle relative à l'encadrement des supporters.
- En juillet 2001, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation Rec(2001)6 sur « la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance raciale dans le sport », mise en vigueur le mois suivant, demandant aux gouvernements d'adopter des mesures et une politique pour lutter contre les comportements racistes et xénophobes dans les stades et lors des manifestations sportives.

- En janvier 2003, le Comité permanent a approuvé, dans le cadre du projet intégré du Conseil de l'Europe, « Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique », la Recommandation 2003/1 relative au rôle des mesures socio-éducatives dans la prévention de la violence dans le sport.

Le Conseil de l'Europe s'est attaché au contrôle et à la prévention de la violence des spectateurs non seulement par des textes, mais aussi par un système de suivi des engagements incluant des visites *in situ* d'évaluation de la mise en œuvre de la convention et des recommandations adressées aux Etats recevant de telles visites. Le Conseil organise également des réunions de coordination entre des représentants de l'Etat hôte et des Etats participants, dans la perspective des grands tournois (Euro et Coupe du monde de football). Pour sa part, l'Union européenne, face à la question récurrente du hooliganisme, s'est concentrée sur la mise en place de mesures spécifiques de prévention de la violence, à travers notamment une meilleure coopération et la mise en place d'un réseau d'informations entre les systèmes de police des Etats membres. Ces mesures doivent permettre en outre :

- d'identifier les hooligans ;
- de les empêcher de quitter leur pays lors des grandes rencontres internationales ;
- de leur interdire l'entrée, ou de pouvoir les expulser, du pays ;
- de favoriser les échanges d'informations entre les pays.

L'UEFA a édicté pour sa part un certain nombre de directives concernant la sécurité dans les stades pour les compétitions organisées sous son égide. La dernière en date est celle de juin 1993 donnant des « instructions impératives aux organisateurs, aux associations et aux clubs participants pour tous les matches joués dans les compétitions de l'UEFA, ayant trait aux mesures de précaution en vue d'éviter les troubles provoqués par la foule et d'assurer la sécurité dans le stade ». A chaque rencontre, un délégué UEFA est chargé du contrôle de la mise en place et de l'application de ces instructions.

De la difficulté de mettre en place une réelle politique de contrôle social

Ces conventions, recommandations, lois, règlements nationaux et internationaux ont principalement instauré une double politique en matière de contrôle social des foules sportives : préventive, d'une part, à travers le *fan-coaching* ou les ambassades de supporters, et dissuasive, d'autre part, par le filtrage et le contrôle des foules sportives. Elles se trouvent confrontées cependant à de multiples problèmes, comme l'évident antagonisme qui existe entre ces mesures et la liberté de circuler à l'intérieur de l'Europe.

Les limites posées aux politiques préventives

Pour honorables et indispensables qu'elles soient, les politiques préventives¹ posent cependant un problème : celui de la volonté des dirigeants sportifs, car elles ne sont pas unifiées ou unitaires. Elles nécessitent la bienveillance ou la bonne volonté des dirigeants sportifs afin de les mettre en place, ou non, au sein des clubs. Elles posent de surcroît, aux dirigeants sportifs, le problème de reconnaître que les supporters violents, ou potentiellement violents, sont bel et bien « leurs » supporters, mais aussi que le hooliganisme est un « effet pervers », une conséquence imprévisible et inattendue du football professionnel. En reconnaissant cela, ils sont amenés à assumer la responsabilité des exactions potentiellement commises par leurs supporters, ce qu'ils ne souhaitent pas. La tentation est grande de ne pas instaurer de réelle politique de prévention au sein des clubs, car travailler à la prévention des violences, s'engager dans des actions de prévention et de collaboration avec les supporters, peut avoir pour conséquence morale et financière d'assumer la responsabilité pénale des supporters dont on s'occupe. Certains dirigeants tentent, pour « prévenir » ou se prémunir des lazzis, quolibets ou actes de violences, de se concilier les faveurs des supporters en fermant les yeux sur l'introduction de fumigènes dans les stades ou en finançant les groupes ou leurs spectacles. D'autres conçoivent la prévention uniquement dans la mise en place de stewards au sein des enceintes sportives. L'intérêt est multiple. Tout d'abord, les supporters violents sont considérés comme étrangers au football et venant dans le stade pour commettre leurs méfaits. L'instauration d'une politique de prévention induit non seulement un engagement moral et financier des clubs sur le long terme, mais aussi une reconnaissance que ces supporters sont les leurs, ce à quoi les clubs ne veulent pas adhérer. L'intérêt est également financier lorsque les exactions sont commises loin des stades, car elles ne sont plus alors un problème sportif, mais un problème d'ordre public financièrement imputable à la société civile dans son ensemble. L'intérêt est enfin inhérent au changement de nature du football professionnel qui n'a plus aujourd'hui, du fait des recettes publicitaires et médiatiques, besoin de ces publics passionnés qui apportaient jadis au guichet les recettes indispensables à la construction d'un sport professionnel. La volonté préventive se heurte donc à la dérive mercantile du football professionnel. Ce dernier n'est vraisemblablement plus un sport, ni même un spectacle sportif, mais un jeu de société dont la finalité est orientée vers la promotion économique d'entreprises et la reconnaissance sociale des individus qui le dirigent. Ce n'est donc pas la prévention de la violence qui intéresse aujourd'hui le football, mais bien davantage son invisibilité afin de maintenir l'ordre

1. Pour plus de détails sur les politiques préventives préconisées par le Conseil de l'Europe, lire *Prévention de la violence dans le sport*, Conseil de l'Europe (2003).

en public (Roché, 1996), à l'intérieur du stade de sorte que le football puisse conserver une image saine et honorable. Ne peut-on pas associer cette attitude avec la volonté d'asseoir les publics des virages, et donc de les pacifier ? Ou encore de les sélectionner par une politique tarifaire plus élevée ? « Paie, assieds-toi, tais-toi » (Bromberger, 1995) semble être la stratégie privilégiée pour contenir les débordements des supporters, à l'image des stades anglais dont on peut être exclu à vie pour le simple fait de s'être levé¹.

Les mesures répressives

Les mesures répressives sont essentiellement de quatre ordres : législatives et réglementaires (édiction, dans la plupart des pays d'Europe, de lois encadrant le hooliganisme), sécuritaires (séparation des supporters, accueil des supporters en déplacement par les forces de l'ordre, mise en place de périmètres de sécurité, mise en œuvre de la fouille et de la palpation, procédures de contrôle à l'entrée des stades), mesures de surveillance (mise en place de la vidéosurveillance des stades, infiltration de policiers au sein des groupes et des tribunes), et recueil d'informations (renseignements échangés par les différents services de police, ainsi que les clubs sportifs, sur le nombre de supporters et leur mode de déplacement).

Ces mesures répressives posent cependant de nombreux problèmes. Dans certains pays, comme la France, les fouilles corporelles suivent les règles applicables aux perquisitions. Elles ne peuvent donc pas être effectuées par les stewards à l'intérieur du périmètre de sécurité ou à l'entrée du stade. Seuls les agents de la force publique peuvent être amenés à y procéder dans le cadre de leur mission de police administrative visant à la protection ou au rétablissement de l'ordre public. Les stewards ne peuvent donc procéder qu'à des palpations, c'est-à-dire à un « survol périphérique de la personne » à l'entrée des stades. Si ces palpations permettent de découvrir les objets encombrants, elles laissent passer les fléchettes et les piles, dissimulées parfois dans les sandwiches, ou encore les pièces élimées cachées dans les chaussures. L'Institut de formation en droits de l'homme du barreau de Paris (IFDHBP) a rappelé, à ce sujet, que les personnes chargées de la sécurité des stades ont les mêmes prérogatives que les entreprises de surveillance et précisé que « les tribunaux ont rappelé à plusieurs reprises que les mesures de fouilles imposées étaient illicites » (1995, p. 15). Cette restriction peut cependant être en partie contournée par la mise en place d'un règlement stipulant, sur le billet et en évidence aux divers accès du stade, qu'une fouille sera exercée avant l'entrée. Si cette indication permet d'interdire l'entrée à quelqu'un qui refuserait de s'y plier, elle ne permet pas néanmoins d'imposer « cette fouille

1. En avril 1995, Steve Briscoe, supporter de Manchester United, est exclu à vie du stade pour être resté debout dans les tribunes à encourager son équipe, malgré les appels réitérés de la sécurité.

ou une mesure de fouille des effets personnels, à un spectateur qui s'y opposerait, quand bien même celui-ci aurait été préalablement informé de la mesure éventuelle» (*op. cit.*, p. 15).

Les procédures de filtrage et de palpation sont aussi bien souvent mises en défaut par l'affluence au match. Le plus grand nombre arrive peu de temps avant le match, interdisant au service d'ordre, sous peine de retarder l'entrée et d'entraîner des mouvements de foule, de procéder à la vérification de chaque individu. Services d'ordre et stewards procèdent alors à des vérifications par «sondage», se fiant à leur instinct, à l'habillement des individus ou au comportement potentiellement anormal des spectateurs et des supporters, d'où l'apparition des *casuals*. Le filtrage est encore complexifié par l'impossibilité de contrôler les femmes, du fait de l'absence ou du manque d'encadrement féminin parmi les forces de l'ordre ou les stewards. Ainsi, de nombreuses femmes servent-elles dans les stades à introduire les objets interdits (Bodin *et al.*, 2004a/b).

La mise en application des mesures de sécurité implique l'adoption d'un règlement intérieur très précis qui doit être visible au moment de l'entrée et de l'achat du billet. Cette dernière formalité doit devenir, selon les juristes, une obligation contractuelle pour le spectateur vis-à-vis de l'organisateur. L'IFD-HBP propose la rédaction de la mention suivante au verso du billet d'entrée :

«Le titulaire du billet reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du stade (et du club) valant conditions générales de vente, affiché(s) à l'entrée et aux abords du stade et mis à sa disposition lors de l'achat éventuel du billet ou de sa réservation. Il accepte, moyennant l'achat de ce billet, que son entrée dans le stade implique l'acceptation des mesures de sécurité préconisées par le club et notamment le passage par des portiques de sécurité, des mesures de fouille des effets et fouille corporelle, placement sous vidéosurveillance, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, avec les garanties offertes pour l'accomplissement de ces mesures. En contrepartie de cette acceptation de mesures de sécurité, l'organisateur assure par voie de police collective complémentaire la prise en charge de tous les dommages corporels qui pourraient survenir pendant le déroulement de la manifestation, dans les conditions et limites prévues par le contrat mis à la disposition du spectateur» (*op. cit.*, p. 39).

La vidéosurveillance mise en place dans et autour des stades pose également de nombreux problèmes. S'il semble évident que la mise en place de cette procédure est destinée à prévenir les incidents et à identifier les auteurs de troubles, il n'en reste pas moins vrai qu'à l'image de la sécurisation des villes par vidéosurveillance, il pose le problème, d'une part, de l'image ou de l'atteinte à l'image des individus, et d'autre part, de la certitude que seuls le stade et ses accès sont contrôlés et filmés. Les stades sont en effet implantés, dans leur grande majorité, en zone urbaine et les caméras balayant l'extérieur

doivent être réglées de telle façon qu'elles n'empiètent pas sur la vie privée des citoyens ordinaires habitant le quartier. Dans les pays où la législation est la plus fine se pose de surcroît le problème de la durée de conservation de ces images. En tout état de cause, les spectateurs de rencontres sportives ne peuvent être filmés que si cela est clairement énoncé aux entrées du stade et sur les billets.

Le travail de sécurisation et de prévention, au sens large du terme, des rencontres sportives s'avère donc difficile à mettre en œuvre et est souvent peu conforme aux droits de l'homme. Le dispositif policier et les stewards assurent bien souvent une gestion au mieux de l'intérêt général, se situant entre l'application stricte des lois et règlements, le respect de l'esprit festif normalement attaché à toute rencontre sportive et les complications apportées par l'implantation urbaine des stades. Il est évident qu'il convient d'assurer au mieux des logiques qui ne sont pas complémentaires. Les riverains des stades subissent de nombreuses contraintes et nuisances, ainsi que des problèmes de circulation et d'évacuation. Le maintien de l'ordre et la sécurité en centre ville doivent en effet tenir compte d'un certain nombre d'impératifs autres que ceux propres à la manifestation sportive : sécurité dans les rues, sécurité et protection des bâtiments publics, sécurité des riverains, alors qu'il s'agit parfois de contrôler, faire entrer et évacuer une foule identique à celle d'une ville de 30 à 60 000 habitants. Il y a donc bien souvent un choix délibéré de gestion au mieux de l'intérêt général, d'accueillir plutôt que de repousser des contrevenants, et ce tout en les surveillant, plutôt que d'appliquer strictement la loi, sous peine de voir les incidents se dérouler ailleurs. La volonté policière de gérer au mieux les problèmes et les incidents conduit ses membres à occulter certains faits répréhensibles au regard des lois en vigueur dans les différents pays. La loi est ainsi souvent inappliquée, de façon à encadrer au mieux les foules sportives en fonction d'un effectif policier non extensible à l'infini :

« Ceux qui font respecter la loi et la morale, transigent souvent, laissant certains actes passer inaperçus et rester impunis, parce que cela donnerait trop de mal à poursuivre l'affaire, parce qu'ils disposent de ressources limitées et ne peuvent poursuivre tout le monde [...] » (Becker, *op. cit.*, p. 208).

Le travail des policiers et des magistrats est complexe car si la non-application de la loi conduit inévitablement aux débordements et à la violence, à l'inverse, la stricte application de celle-ci déplace fatalement le problème de la violence en d'autres lieux. Les affrontements qui se déroulent aujourd'hui loin des stades en sont l'exemple le plus probant. Ce déplacement spatial des violences est bien moins le résultat de la volonté des supporters que celui de l'efficacité du contrôle social mis en œuvre.

Si les mesures législatives et réglementaires observées n'ont, bien évidemment, d'autre fonction que de «surveiller et punir» (Foucault, 1971), il semble, dans le cadre des rencontres de football, qu'il importe moins de prévenir, c'est-à-dire de prendre en compte, d'interpréter et de rendre intelligibles les phénomènes de déviance et de violences des supporters afin de promouvoir une prophylaxie, que de réprimer tout acte potentiellement criminel. Il s'agit simplement de maintenir l'ordre public. En disant cela, il n'est pas question de s'élever contre la pénalisation de faits répréhensibles, mais simplement de constater qu'il y a aujourd'hui disproportion entre l'arsenal répressif mis en œuvre, bien que déficient dans son application, et les mesures préventives ou éducatives. On ne peut faire que nôtre les propos de Martins (2003, 5) affirmant :

«[qu'] il est compréhensible que, par le passé, alors qu'il fallait agir dans l'urgence, on ait privilégié les réponses techniques et les mesures de sécurité afin d'empêcher sur le court terme que se produisent les événements les plus dramatiques. Toutefois, il est aujourd'hui absolument essentiel que les actions menées portent davantage sur les causes profondes du problème».

Mais le football le veut-il réellement ? Si les incidents ont lieu loin des stades, les dirigeants du football peuvent aujourd'hui arguer fièrement qu'il ne s'agit pas de «leurs» spectateurs ou supporters puisque les violences se déroulent de manière éloignée des compétitions sportives, temporellement et spatialement, qui plus est avec des individus qui ne portent même plus les couleurs des clubs. La violence devient alors celle de délinquants ordinaires qui en s'affrontant loin des stades confirment ce que le football clamait depuis toujours. La violence rejoint ainsi l'hypothèse de la désorganisation sociale. Le monde sportif peut donc se décharger allègrement et sans scrupules de toute responsabilité : ce sont aux sociétés européennes de prendre en charge les défauts inhérents à la structure sociale.

Evoquant la «déstructuration» de la société, il n'est pas possible d'ignorer les revendications politiques qui ont fleuri dans les stades européens à partir des années 1970 et semblent reprendre vigueur dans quelques pays, notamment dans ceux de l'ex-Europe de l'Est.

Les idéologies politiques dans les stades

A l'origine : le mouvement skinhead anglais

Aux raisons habituellement invoquées pour caractériser le hooliganisme (violences physiques entre supporters ou avec les forces de l'ordre et dégradations de biens et de matériels à l'intérieur ou à l'extérieur des enceintes sportives) viennent s'ajouter aujourd'hui des oppositions idéologiques politiques qui se donnent à voir dans nombre de tribunes européennes.

Cependant, lorsque l'on évoque les idéologies politiques qui s'affichent dans les stades, le propos se limite très souvent aux mouvements d'extrême droite. Les hooligans sont assimilés à des néonazis et à des skinheads. Comme le suggère Broussard (*op. cit.*, p. 305), «l'image est classique. Elle tient presque du cliché». Les néonazis qui fréquentent les stades sont, *ipso facto*, Anglo-Saxons depuis le Heysel. Quand le gendarme Nivel se fait lyncher en France, c'est le fait de skinheads allemands, donc d'une longue tradition qui trouverait son expression dans les mouvements néonazis d'outre-Rhin. Enfin, si le football italien voit pointer à Parme et à Rome une dérive xénophobe, chacun juge ces comportements choquants et inadmissibles, symbolisant une résurgence de l'Italie fasciste. Mais finalement, personne ne se pose jamais la question de savoir si skinheads et hooligans sont une seule et même entité ? S'il n'existe pas d'autres courants idéologiques dans les stades ? Si les idéologies politiques affichées et revendiquées sont réelles ? Ou encore, quel est le sens à donner à ces affirmations politiques et xénophobes ?

Ce n'est pas tant «l'idéologie» en tant que mot ou concept qu'il s'agit d'interroger, mais ce que ce vocable recouvre de sens et de présupposés qui, sans nul doute, transparaissaient sous d'autres noms bien avant que Destutt de Tracy ne l'invente à la fin du XVIII^e siècle. Il existe tant de niveaux différents d'acception que la polysémie même de ce terme en fait, au mieux, un concept dilué. L'idéologie est-elle un idéal, des idées, préceptes, croyances, jugements de valeurs qu'une société tend à imposer à ses membres ou aux autres ? Ou bien est-ce au contraire un idéal, des idées, préceptes, croyances, jugements de valeurs que des individus, en plus ou moins grand nombre, essaient de faire passer, voire d'imposer, au sein d'une société, tentant ainsi de bouleverser l'ordre social établi ? Quelle que soit la définition retenue, l'idéologie doit être considérée comme le ferment et le fondement de bien des fanatismes ou totalitarismes de toutes sortes (Arendt, 1972).

Supportérisme et idéologies politiques

Le phénomène n'est cependant pas nouveau. Les skinheads sont apparus à la fin des années 1960 en Angleterre. A l'origine, ce mouvement relativement confidentiel n'est pas raciste. Il s'inscrit tout à la fois en réaction au mouvement hippie et à la déstructuration de l'économie anglo-saxonne. Emerge ainsi une contre-culture : les hippies ont les cheveux longs, revendiquent la paix ; les skinheads porteront les cheveux courts et afficheront des normes de masculinité et de virilité à travers la violence. Les skinheads, issus à l'époque pour la plupart des milieux ouvriers, partagent des valeurs communes avec les immigrés qui sont, comme eux, exclus d'une société en déliquescence. Ils aiment le ska et le reggae. Les skinheads trouvent dans le football, indissociable à cette époque de la culture populaire anglo-saxonne, un moyen et un lieu d'expression valorisant. En décrivant succinctement l'émergence de ce

mouvement on est loin du portrait «archétypique» associant supporters, hooligans, skinheads et idéologie d'extrême droite, à son origine.

C'est à la fin des années 1970 que le mouvement skinhead tournera réellement à la violence. Le slogan de l'époque, «*No future*», exprime bien le désarroi social dans lequel les skinheads s'inscrivent. Le mouvement se radicalise et réagit à la paupérisation de la société anglo-saxonne et à la politique socio-économique qui marginalise les jeunes issus de la classe ouvrière. Ils adoptent un cri de ralliement «*Oï!*» («*Oh you!*», «Hep, toi!»). La musique *Oï* est née avec des groupes qui contestent l'ordre établi, la politique économique et sociale de Thatcher, l'exclusion des ouvriers blancs (Garry, 1982). Elle prend place dans les tribunes, quelques groupes musicaux affichant leur soutien à tel ou tel club dans leurs chansons, mais offrant également quelques mélodies faciles à utiliser pour soutenir les équipes. Certains supporters se reconnaissent alors dans ces groupes.

Progressivement vont ainsi se structurer des groupes skinheads qui se radicaliseront toujours davantage en réaction à la situation d'exclusion dont ils sont ou se sentent victimes. Leur violence s'inscrit alors dans la mise en évidence d'un «dysfonctionnement social» (Coser, 1956). Emerge ainsi l'ICF de West Ham (Inter City Firm, du nom d'un réseau de trains) en 1975. Les skinheads n'affichent pourtant pas encore tous, loin s'en faut, une appartenance politique. Ce n'est qu'à partir du début des années 1980 que le mouvement va se radicaliser. La plupart des skinheads s'inscrivent dans les deux principaux partis d'extrême droite : le British Movement et le National Front. Cette adhésion politique a pour conséquences essentielles non seulement d'accroître la violence mais également d'aider à diffuser les idéologies d'extrême droite parmi les jeunes supporters déçus par les partis politiques classiques et inquiets de leur devenir. Ils trouvent alors dans le racisme et dans les idéologies xénophobes un moyen d'exprimer leur colère en se concentrant sur une «victime émissaire» (Girard, 1972).

A cause du malaise social, mais aussi par mimétisme, d'autres groupes vont se structurer un peu partout en Europe en s'affublant de noms inquiétants (les *Nutty turn-out* – les videurs fous – de Millwall, les *Headhunters* – les chasseurs de têtes – de Chelsea, le *Service Crew* – l'équipe d'entretien – de Leeds) ou d'homonymes qui ne sont pas sans rappeler le III^e Reich (l'*Army Korp* du PSG, le *Naoned Korp* au FC Nantes), tandis que d'autres groupes affichent distinctement, en s'affublant du nom de partis d'extrême droite, leur appartenance politique (Ordre nouveau au PSG). En Espagne, les jeunes franquistes se regrouperont autour de l'*Español* de Barcelone, tandis que la jeunesse nostalgique du III^e Reich se regroupera en RFA et en RDA autour des clubs de Berlin, Dortmund et Leipzig.

De l'idéologie des stades ?

Toutes ces idéologies présentent-elles le même caractère de dangerosité ? Si ces démonstrations sont, comme l'affirme Bromberger (1995), davantage une expression prosaïque et sporadique permettant au groupe de marquer son antinomie, ou un moyen pour quelques-uns de se distinguer, elles représentent parfois également une réelle émanation de partis politiques. Les groupes servent alors de vitrine et permettent de noyauter la jeunesse des tribunes pour la recruter. Deux tribunes françaises serviront à exemplifier ce propos : le Kop de Boulogne au PSG et le virage sud de Marseille.

De l'idéologie à l'identité

Croix celtiques ou gammées fleurissent dans les années 1980 à 1995 dans la tribune Boulogne du Parc des Princes. *Le Choc du mois*, périodique du Front National fait ainsi l'apologie du «Kop de Boulogne» en opposition à l'ordre policier de gauche (Mignon, 1995). Les joueurs adverses Noirs sont parfois conspués comme en Italie. A la même époque, le «A» de Anarchie et la figure du Che peuplent le virage sud du stade vélodrome de Marseille (South Winners).

S'il ne faut pas surcharger de sens et de significations ces affirmations et démonstrations politiques, il faut néanmoins s'en défier. Elles sont à l'origine des affrontements entre groupes de clubs opposés (Marseille et Paris, par exemple), de groupes du même club (South Winners et Commando ultra marseillais), et de réseaux d'alliances ou d'inimitiés entre clubs (supporters de Châteauroux, de Paris et de Strasbourg unis contre les Marseillais). La politique vient ici dynamiser les violences en y superposant des raisons suprasportives. Mais les idéologies possèdent des finalités distinctes que l'on peut observer à travers l'exemple de ces deux tribunes.

L'extrême droite est dans le stade : le cas de la tribune rouge du PSG

En ce qui concerne le PSG, l'appartenance politique est certaine. Le PSG reste aujourd'hui le club français le plus noyauté. Le Kop de Boulogne est né en 1987 sous l'impulsion d'un skinhead¹ membre des Jeunesses nationalistes révolutionnaires (JNR) rattachées à l'organisation Troisième voie. A cette époque, les organisations Troisième voie, L'œuvre française et le PNFE tentent d'organiser, de récupérer et de structurer les groupes skinheads. Les JNR ont même leur quartier général au Parc des Princes. Ce groupuscule va structurer et influencer le Kop de Boulogne, S.A. fonde le 9 décembre 1989, le «Pitbull kop» à l'origine de nombreux affrontements, débordements et slogans xénophobes et

1. Que nous appellerons S.A. de ses initiales.

pro-nazis. Ce Kop deviendra, à partir de la rencontre PSG-Strasbourg du samedi 16 janvier 1993 hooligan en totalité :

«[...] Politiquement et philosophiquement cohérente et homogène. Champ clos peuplé d'activistes, hypermotivés qui n'ont rien en commun avec des supporters de football : absence de banderole, d'animation. Seuls apparaissent des drapeaux "Sudistes et Ordre nouveau". Cette tribune est devenue uniformément grise ou noire. Certains de ces éléments participent activement au service d'ordre d'un parti politique» (Rouibi, *op. cit.*, p. 4).

Il s'agit d'une réelle tentative d'infiltration des tribunes qui s'inscrit dans une stratégie de visibilité politique à travers une provocation à la discrimination, à la haine et à la violence raciale, comme on peut aisément le constater à travers les affiches des groupes de supporters du Kop de Boulogne en 1993.

Figure 1 : apologie de la haine raciale au Kop de Boulogne en 1993 (affiche)



Cette dérive extrémiste a des significations sociales. Il s'agit d'une combinaison de domination et de ségrégation (Wieviorka, 1998), et non de l'expression de la paupérisation de certaines couches sociales. En effet, «les fondateurs du Kop de Boulogne, notamment les skinheads, sont originaires des classes supérieures (familles d'avocats ou de classes supérieures)» (Mignon, *op. cit.*, p. 31). L'inscription dans les idéologies d'extrême droite peut ainsi connaître des chemins divers et variés dus à l'histoire de vie de chacun (Duret, 2004). La structuration de la tribune Boulogne aide au recrutement d'éléments nouveaux et sert de tribune politique. Les supporters les plus engagés participent également au service d'ordre de partis d'extrême droite. Si, aujourd'hui, les drapeaux arborant croix celtiques ou croix gammées n'existent plus dans cette tribune, on peut légitimement s'interroger sur les raisons qui ont conduit les dirigeants du PSG à laisser se développer de pareilles organisations. Que dire lorsque, de surcroît, ce club recrute comme responsable des stewards un ancien hooligan d'extrême droite ?

A Marseille se distinguer pour exister: l'extrême gauche pour prétexte.

Si au PSG l'appartenance politique et l'idéologie revendiquée semblent réelles, il n'en va pas de même à Marseille. Pourtant, parmi le groupe des Winners, les drapeaux à l'effigie du Che ou les affiches pourraient laisser supposer le contraire. Sur les affiches annonçant les déplacements, les armes par destination (batte de base-ball, matraque) côtoient la mention «KAOS» ou encore le «A» de anarchie.

Figure 2 : affiche des South Winners pour le déplacement à Lyon en 1998



Au classement officieux des supporters français, les Winners ont depuis longtemps la double réputation d'être les plus violents et de rester invaincus. L'appartenance politique n'est pourtant qu'un prétexte qui leur a permis de se différencier des autres groupes. Des Parisiens tout d'abord, l'ennemi héréditaire au niveau sportif bien sûr, mais aussi au niveau historique depuis que la capitale a envoyé des troupes pour réprimer les insurrections dans ce qui a longtemps été une de villes les plus riches de France. Mais la revendication idéologique tient principalement à autre chose. La proximité de l'Italie et les rencontres de Coupe d'Europe ont déclenché un enthousiasme pour le football sans limite parmi les jeunes marseillais dans les années 1980. Par mimétisme au football italien, de jeunes supporters se regroupent dans le virage sud, dans ce qui se nommera d'abord le CU84. Ce groupe ressemble à Marseille: il est bigarré et culturellement diversifié. Rapidement, des tensions apparaissent entre les leaders, au point que le groupe se scinde à la fin des années 1980 en trois unités distinctes: les Fanatics, les Ultras, et les Winners, qui resteront cependant brièvement unis à travers une association commune dénommée FUW. Les raisons de cet éclatement sont tout d'abord ethniques au sens de Poutignat et Streiff-Fenart (1995): les Ultras et les Fanatics sont essentiellement composés de «blancs», bien que beaucoup

soient d'origine étrangère, à commencer par les leaders, les Winners de «gris». Les raisons de l'éclatement sont également culturelles et sociales : les Ultras et les Fanatics proviennent de couches sociales plus aisées que les Winners issus principalement des quartiers nord de Marseille ou du Panier, quartiers où le taux de chômage atteignait parfois 40 %, comme en 1998. Ces dissensions ont aussi pour fondement le pouvoir et leadership. L'âge enfin joue un rôle important dans cette ségrégation. Les Winners ont été fondés par des lycéens, tandis que les autres groupes rassemblent des jeunes un peu plus âgés, insérés professionnellement ou poursuivant des études supérieures pour la plupart. Le fonctionnement des groupes est connu. Pour perdurer un groupe doit pouvoir se différencier, notamment des autres entités les plus proches de lui : «l'identité se pose en s'opposant», les conflits participant de cette distanciation sociale. Rapidement, les Ultras se structurent. Certains revendiquent plus ou moins des idées d'extrême droite. Le groupe arbore le *bombers* (réplique des blousons d'aviateurs) bleu marine. Quelques membres du noyau dur portent des Doc martens à lacets blancs, autant de signes d'appartenance aux mouvements skinheads. Par réaction, les Winners affichent le Che et des drapeaux anarchistes dans le virage. Les membres du noyau dur portent le *bombers*, mais le retournent, doublure orange visible, quelques uns portant de surcroît des Doc martens à lacets rouges comme les Redskins (skinheads d'extrême gauche). Pour les leaders du groupe, «tout cela est venu comme ça, par provocation et par envie de se distinguer des fachos de l'autre groupe qui les traitent de "Rebe" »¹. Les affirmations gauchistes sont davantage feintes que réelles. L'esprit qui a prévalu à la formation des groupes Ultras, au sens large du terme, leur recherche d'indépendance vis-à-vis des adultes, le militantisme dont les adhérents font preuve, l'autonomisation vis-à-vis des contraintes familiales et l'opposition à l'autorité parentale en raison de l'âge rapprochent bien souvent ces jeunes supporters d'une idéologie libertaire. L'aspect le plus important de la dimension politique chez les Winners transparaît dans l'application au quotidien des valeurs communautaires : solidarité, refus de faire des profits importants, aide financière des membres et autres formes d'assistance. Cet esprit libertaire coïncide aussi tout simplement avec les difficultés sociales, le sens de la débrouille et la nécessaire mise en commun des ressources de ces jeunes pour s'en sortir. Cet esprit de corps transparaît jusque dans la solidarité lors des affrontements, mais pour les leaders, cette violence est canalisée et n'a rien à voir avec celle de la rue à laquelle sont confrontés quotidiennement ses jeunes adhérents. A Marseille, il n'est pas question d'infiltration. L'idéologie affichée est bien un prétexte pour se différencier. Aucun groupe marseillais d'extrême droite ou d'extrême gauche ne s'est jamais affilié avec des homo-

1. Arabe en verlant.

logues idéologiques dans d'autres stades. Les groupes font au contraire front commun contre les « fachos » parisiens ou lyonnais. Contrairement aux Parisiens, aucun ne participe aux services d'ordre d'un quelconque parti politique. Il ne s'agit pas, en disant cela, de stigmatiser les uns en angélisant les autres. Ce n'est que l'expérience du terrain qui est retransmise ici et qui se trouve confortée par les analyses de la Direction centrale de la sécurité publique.

Des extrémismes émergents

Les idéologies présentes, affichées et revendiquées dans les stades, n'ont donc pas toutes la même signification. Dans celles qui émergent et se donnent à voir dans certains pays de l'ex-Europe de l'Est se retrouvent les mêmes raisons sociales : l'effondrement d'un système économique qui conduit une partie de la jeunesse à s'extrémiser en réaction à la paupérisation dont elle est l'objet. Il en est ainsi des supporters d'extrême droite de Budapest descendant dans le stade pour frapper leurs propres joueurs qui ne se battaient pas assez selon eux. Le procédé est condamnable, mais ne doit-on pas observer et accepter, en tant que gestionnaire d'un pays ou d'un sport, que le football puisse devenir une sorte de « laboratoire social » de la société ? Quand l'économie d'un pays se transforme radicalement au point de laisser pour compte une partie de sa population, la visibilité de la réaction (violence, revendications politiques extrémistes) devrait devenir un signal politique compris et perçu par nos gouvernants. Le stade est en effet, très certainement le « dernier espace toléré de débridement des émotions » (Elias, Dunning, 1986) dans nos sociétés de plus en plus pacifiées et prophylactiques. Où ailleurs que dans le stade l'individu ordinaire peut-il exprimer de façon aussi exubérante sa passion, sa joie, sa peine, ses incertitudes et son malaise ? Nulle part ailleurs ! Les mêmes gesticulations et vociférations commises dans la rue conduiraient leurs auteurs au poste de police le plus proche. Peut-être faut-il accepter l'idée que le sport est tout à la fois un exutoire social et bien le lieu privilégié du *controlling-decontrolling* des pulsions ? Dire cela ne revient pas à affirmer qu'il faut laisser s'installer les idéologies racistes, xénophobes et violentes dans nos stades, mais simplement accepter l'idée qu'il est peut-être mieux pour la société de voir ces violences s'exprimer dans un espace clos, réglementé et structuré (le stade) que dans la rue, et de pouvoir observer ainsi la déstructuration sociale, avant que le malaise ne s'installe définitivement ou de manière plus cruciale au sein de la société. Ce qui est moins acceptable est le manque de réactivité des instances dirigeantes sportives face à la montée du racisme et de la xénophobie dans les stades. Ainsi, l'Unesco titrait-elle en 2000 : « la Fifa entre indignation et indulgence », expliquant que la récente déclaration de la Fifa condamnant les actes et manifestations de racisme ne devait « pas faire oublier l'absence de réaction observée à la suite du comportement critiquable de cer-

taines personnalités du football, comme Mehmet Ali Yilmaz. Ce dernier, qui est président du club Turc de Trabzonspor, avait traité l'attaquant Noir anglais, Kevin Campbell, de «cannibale» et de «décoloré», le forçant à se mettre en grève avant d'obtenir son transfert au club anglais d'Everton¹. Le cas n'est pas isolé puisque Ron Atkinson, consultant de la chaîne britannique ITV et entraîneur d'Aston Villa, se croyant hors antenne, a traité Marcel Desailly, de «putain de fainéant de nègre²». Pour combattre le racisme dans les stades, l'UEFA et le FARE (Football Against Racism in Europe), réunis à Londres en mars 2003, adoptent une charte proposant dix mesures concrètes pour lutter contre le racisme dans le football. Il s'agit d'une étape importante dans la lutte contre le racisme puisque le FARE avait comptabilisé 120 incidents racistes graves dans les dix années précédentes. On peut néanmoins se rendre compte du décalage entre la rédaction d'une telle charte, nécessaire à la prévention et à la condamnation des manifestations racistes dans les stades, et les premières grandes manifestations xénophobes au sein du football à la fin des années 1970 !

Les récents conflits en Fédération de Russie opposant les supporters moscovites d'extrême droite à ceux de Saint-Petersbourg sont à lire à travers ce prisme social, et non au regard de la seule rivalité historique opposant «sportivement» l'ancienne capitale des Tsars, théâtre de la Révolution russe, à celle du Régime soviétique.

Emergent cependant aujourd'hui, dans le sport, d'autres revendications idéologiques dont le fondement n'est plus seulement l'exclusion économique et sociale d'une partie de la population. Ces affirmations s'avèrent plus dangereuses et plus radicales dans leur expression. Il ne s'agit plus de réclamer une place dans la société, ni même d'affirmer son mal-être. Ce sont les conflits ethniques, culturels et religieux, inhérents, par exemple, à la dernière guerre des Balkans qui sont le ferment des violences xénophobes. Ces dernières sont plus difficiles à endiguer, car elles reposent non seulement sur des a priori, des préjugés et des jugements de valeurs, mais aussi sur des atrocités que la mémoire individuelle et collective ne peut effacer d'un seul trait. Le sport devient non pas un «substitut à la guerre», mais un moyen de prolonger celle-ci, de venger l'affront et les atrocités ou de faire perdurer sa victoire. Des conflits interethniques existaient depuis quelques années déjà dans le football de l'ex-Europe de l'Est, laissant présager des oppositions et des affrontements plus radicaux. On peut ainsi citer, par exemple, les rencontres opposant le Spartak de Moscou au Dynamo de Tbilissi, ou encore le match Dynamo de Zagreb-Etoile Rouge de Belgrade du 13 mai 1990 à la suite duquel on a dénombré

1. Article consultable sur le site de l'Unesco : http://www.unesco.org/courrier/2000_11/fr/ethique.htm.

2. Propos faisant l'objet d'un carton rouge dans *L'Equipe Magazine* du 30 avril 2004, 104, 19.

soixante et un blessés, ou encore les rencontres opposant régulièrement les supporters slovaques du Slovan de Bratislava aux partisans tchèques du Sparta de Prague¹. Les affrontements qui, lors de la finale du championnat d'Europe de water-polo le 15 juin 2003, ont opposé les supporters croates à ceux de la Serbie-Monténégro, sont un exemple de l'extension du phénomène. Lors de cette finale, les supporters croates ont lancé des insultes anti-serbes qui ont entraîné des violences que rarement des sports autres que le football avaient connues : jets de bouteilles, affrontements avec des barres de fer, attaques des supporters adverses avec des fusées de détresse, etc. Les conflits ethniques peuvent ainsi perdurer et prolonger la guerre dans le sport qui devient un terrain idéal pour la construction ou le renforcement des identités nationales (Grubisa, 2003). Le sport est aussi le reflet des tensions politiques existantes qui trouvent corps, sens et expression à travers un supportérisme exacerbé et chauvin conduisant au nationalisme ou l'accompagnant. L'exemple yougoslave n'est pas unique. Le football a été l'un des moyens d'affirmation des identités dans l'Espagne franquiste des années 1936-1975, comme un peu partout dans le monde (Colovic, 1998 ; Colomé, 1998 ; Kapuscinski, 1986).

Mais le sport doit-il et peut-il être meilleur que le reste de la société ?

Feintes ou réelles, les affirmations politiques que nous venons de décrire, même si elles ne sont parfois que des constructions apocryphes, accroissent cependant les oppositions culturelles et favorisent les antagonismes. L'opposition sportive se trouve ainsi renforcée par des affirmations et des revendications politiques qui, à l'instar de la délinquance juvénile, conduit les supporters à s'opposer et à s'affronter dans une sorte de spirale sans fin. Déjà montrés du doigt et stigmatisés en raison de leur passion exubérante et de leur jeunesse, les idéologies affichées rendent les supporters d'autant plus inquiétants et effrayants. Les extrémistes ne sont cependant ni plus nombreux, ni plus dangereux que dans le reste de la société. Ils y sont tout simplement plus visibles. Ils sont parfois médiatisés à l'occasion des démonstrations de violence dont ils peuvent faire preuve. Mais le stade ne peut être une sphère neutre : rassemblant l'équivalent d'une ville, les idéologies politiques les plus diverses ne peuvent que s'y côtoyer et s'y exhiber. Sans tomber dans une approche critique et radicale du sport, il est néanmoins illusoire et totalement utopique de ne vouloir retenir dans le sport qu'éducation, insertion sociale, intégration, socialisation, et santé. Le sport, ou les exercices physiques et corporels si l'on ne retient pas le qualificatif de « sport » pour les jeux antiques, a toujours été un lieu d'exclusion ou de propagande. Les jeux grecs en sont un exemple parmi d'autres. « La Grèce antique n'a pas plus créé le sport, qui pacifie, qu'elle n'a créé la raison qui imprégnerait de règles et d'harmonie les jeux

1. Lire à ce sujet l'article d'Ignacio Ramonet (1996).

antiques et les gymnopédies» (Bodin, Debarbieux, 2001, 14). Tout cela a été «déconstruit» depuis fort longtemps par Gernet (1917) et, plus tard, par Vernant et Vidal-Naquet (1986), entre autres. L'idéal sportif grec était un idéal aristocratique qui, même dans les périodes démocratiques, s'avérera discriminatoire et esclavagiste. Le sport n'était-il pas réservé aux meilleurs (*ariston*) et aux bien nés (*eleutherion*)? Le mal né, le métèque, l'esclave tout autant que la femme n'avaient pas droit de cité. Autant de principes qui trouveront leur écho lors de la refondation des jeux par Pierre de Coubertin ou dans l'Allemagne hitlérienne. Certains athlètes victorieux ne se voyaient-ils pas nommés *Géné*¹, participant ainsi à l'expansionnisme grec?

Mais si le sport est porteur d'idéologies, c'est qu'il n'est peut-être tout simplement que le reflet de nos sociétés. Pour Elias et Dunning (*op. cit.*, p. 35), la connaissance du sport était «la clef de la connaissance de la société». Si le sport participe parfois à la construction de la cohésion sociale, il possède aussi des fonctions politiques internes et externes (Brohm, 1992) dans lesquelles les idéologies politiques trouvent ancrage. Bernard Jeu (1993) n'affirmait-il pas que le sport était un combat sans merci dans une arène pacifique qui voyait la mort ou la promotion d'un système?

Une autre forme de violence : les catastrophes

Il existe enfin une autre forme de violence qui a trait au spectacle sportif : les catastrophes (incendies de stades, bousculades). Celles-ci précèdent les rencontres sportives, en sont concomitantes ou les suivent. Très souvent assimilées par défaut ou par manque d'analyse au hooliganisme, elles marquent l'imaginaire collectif par le grand nombre de blessés et de morts qu'elles entraînent. Les catastrophes ont quatre origines essentielles : l'inorganisation des services d'ordre et/ou de sécurité passive dans les stades, la malchance, le mercantilisme des dirigeants et la vétusté des installations.

Inorganisation, désorganisation ou manque de réactivité des services d'ordre et de sécurité passive : les cas de Sheffield et du Heysel

Si en mai 1985 quelques échauffourées eurent effectivement lieu dans le stade du Heysel, lors de la finale de la Coupe d'Europe qui opposait Liverpool à la Juventus de Turin, c'est bien moins les affrontements qui sont à l'origine des trente et un morts et quelque 600 blessés que les problèmes liés à l'accueil des supporters et des spectateurs des deux camps. Car, comment interpréter autrement le fait de faire entrer plus de 2 heures auparavant, dans un même virage et seulement séparés par un grillage, les supporters des deux équipes, entraînant ainsi une longue attente. Le résultat était certain : l'attente, le

1. Chef des armées.

désœuvrement et la proximité spatiale des deux camps ne pouvaient qu'engendrer, dans ce contexte survolté d'opposition sportive, provocations, insultes et tentatives d'intimidation. Il s'agit bien là d'une première erreur de l'organisation : celle de ne pas séparer davantage les deux groupes de supporters, car le fait qu'ils soient introduits très tôt dans le stade est compréhensible dans le cadre de la gestion des foules en milieu urbain. Mieux valait en effet regrouper et canaliser les supporters dans le stade plutôt que de les laisser se rencontrer dans Bruxelles. Cependant, une seconde erreur vint s'ajouter à la première : lorsque les supporters italiens des derniers rangs, affolés, se mirent à descendre les gradins, ils écrasèrent contre le grillage inférieur leurs congénères qui ne savaient pas ce qui se passait au-dessus d'eux. La sécurité du stade mettra de longues minutes à déverrouiller les grillages en bas de la tribune. Nul doute qu'une décision plus rapide, prise dans l'immédiateté de l'action et du danger, aurait permis aux supporters d'échapper à l'écrasement. Mais service d'ordre et sécurité passive ont hésité, craignant probablement un envahissement du terrain et un affrontement entre supporters. Le Heysel relève bien d'un défaut dans la sécurité passive du stade.

En 1989 survient au stade de Hillsborough (Sheffield) un autre type de catastrophe qui met en cause l'organisation. A l'occasion de la demi-finale de la Cup opposant Liverpool à Nottingham, plusieurs centaines de supporters de Liverpool veulent pénétrer dans le stade, sans billet d'entrée, pour assister à la rencontre. Le phénomène est bien connu. L'affluence de dernière minute aux portes des stades est toujours la plus difficile à gérer et à canaliser. Le service d'ordre, imperturbable, empêchera quiconque d'entrer. Les derniers provoqueront là encore l'écrasement des premiers. Le bilan, beaucoup plus lourd que pour le Heysel puisqu'il y eut quatre-vingt quinze morts et plus de 200 blessés, montre à l'évidence que la leçon de l'immédiate réactivité nécessaire à la gestion des foules sportives n'avait pas été complètement intégrée. Il montre aussi, si besoin était, combien la gestion des foules sportives est rendue difficile par l'opposition entre la stricte gestion de l'ordre public et une gestion qui serait qualifiable « d'au mieux dans l'intérêt général ». Les drames de Sheffield et du Heysel ne sont pas des cas isolés. De nombreux exemples existent à travers le monde, quelles que soient les époques. Ainsi, Thuillier (1996) observe que de nombreuses personnes périrent étouffées lors de mouvements de foule dans le Colisée de Rome au tout début de notre ère. A Cali (Colombie) en 1982, vingt-deux personnes trouvèrent la mort, écrasées par la foule. Et plus près de nous, en 2001, l'Ellis Park de Johannesburg (Afrique du sud) vit quarante-trois personnes périr dans les mêmes conditions. Peut-être n'apprend-on rien de l'Histoire ? Il faut cependant reconnaître, compte tenu du nombre de manifestations sportives qui ont lieu chaque année à travers le monde et qui drainent un public très important, que des « incidents » terribles sont somme toute peu fréquents.

La malchance

Le comportement des supporters est passionnel. Si cette passion engendre parfois la déraison et conduit à des actes condamnables et répréhensibles, la finalité première est toujours le sport et l'esprit festif qui l'entoure. Le match de football ne ressemble, à ce niveau, à aucune autre rencontre sportive. Les *tifos*, les chants, les encouragements et les vociférations des supporters en font un spectacle haut en couleur. L'embrassement des virages avec les feux de Bengale participe à l'intensité émotionnelle de la rencontre. Mais la mise en spectacle des tribunes conduit à de nombreux accidents. Ainsi, en 1991, lors d'un déplacement les conduisant à Saint-Etienne (France), les Violets (groupe de supporters toulousains) s'arrêtent en cours de route pour acheter les ingrédients nécessaires à la fabrication de feux de Bengale : sucre, chlorate de potassium, etc. Remontés dans le bus, ils commencent à préparer le mélange. Un mégot, tombé par inadvertance dans le pot, enflamme instantanément le bus, causant la mort d'un supporter et des blessures graves chez un grand nombre des autres passagers. La malchance vient, ainsi, perturber ce qui devrait être une fête, mais pose également un double problème de sécurité. Celui tout d'abord de la mauvaise réputation dont peuvent jouir les supporters. Ainsi, dans le cas concret de ces supporters toulousains, le chauffeur de bus, afin de prévenir tout incident, avait enlevé les marteaux servant à briser les vitres, alors qu'ils auraient peut-être permis à tous de s'échapper. Second problème, l'utilisation et l'introduction de fumigènes et de feux de Bengale, interdits aujourd'hui dans les stades européens mais qui continuent cependant à être introduits grâce à la mansuétude de bon nombre de dirigeants. Ainsi, au PSG, le délégué à la sécurité a été mis en examen pour « complicité d'introduction de fumigènes dans une enceinte sportive » lors de la rencontre PSG-Metz du 30 mars 1996, les supporters interpellés ayant déclaré qu'il leur avait donné un accord tacite. Ce délégué sera ensuite reconnu non coupable par le tribunal.

Le mercantilisme des dirigeants sportifs

Parmi les autres facteurs à l'origine de nombreuses catastrophes se trouve le mercantilisme des dirigeants qui n'hésitent pas parfois, quels que soient le niveau de compétition et le sport concerné, à offrir plus de places dans des conditions extrêmement précaires, dans un évident désir d'accroître les recettes au guichet ou de constituer des « caisses noires ».

Quel « meilleur » exemple que le drame de Furiani (Bastia) survenu le 5 mai 1992 ? A une dizaine de minutes du coup d'envoi de la finale de la Coupe de France devant opposer le club de Bastia à l'OM, une tribune provisoire s'effondre. Le bilan est dramatique : 18 morts et 2 332 blessés. La commission d'enquête, mandatée par Pierre Bérégovoy, Premier ministre de l'époque,

mettra en évidence l'existence d'une double billetterie (le nombre de billets vendus étant supérieur aux places disponibles) et la construction de gradins sans plans préalables, ni notes de calculs, terminés dans la hâte, avec les moyens du bord. Si le club bastiais avait tout simplement accepté de jouer cette rencontre dans un stade « neutre », capable d'accueillir la foule envisagée pour ce grand derby du sud, le drame aurait probablement été évité. Cette catastrophe entraînera, en France, la mise en place de contrôles techniques de sécurité plus rigoureux et l'interdiction des tribunes provisoires (Pujol, Freydière, Bayeux, 2004). Ce drame n'est pas isolé ni même imputable à la marchandisation du sport moderne. Ainsi :

« En 27 après Jésus-Christ, un promoteur de spectacle avait construit son amphithéâtre sans en assurer les fondations et 50 000 personnes furent estropiées ou écrasées. En 52, un spectacle de combat naval tourne à nouveau à la catastrophe et Narcisse, qui en avait dirigé les travaux, et Agrippine s'accusent réciproquement » (Jeu, 1987, p. 110).

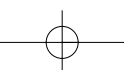
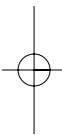
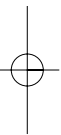
On pourrait citer également l'écroulement d'une tribune à Glasgow (Ecosse) en 1902, l'écroulement d'un mur à Bolton (Angleterre) en 1946, puis à Tolima (Pérou) en 1981, et bien d'autres encore.

La vétusté des installations

Souvent mise en cause dans le cas de catastrophe, la vétusté des installations, si elle est à l'origine de nombreux drames, se conjugue très souvent avec des défauts en matière d'organisation et le mercantilisme des dirigeants. Bradford (Angleterre) en est un exemple. Lors d'un banal match de championnat, une tribune prend feu. Cinquante trois personnes seront retrouvées mortes, 200 personnes seront blessées et 18 resteront considérées comme disparues. La vétusté de la tribune, en bois, est évidente. Ce type de construction, aujourd'hui totalement disparu et interdit, était encore relativement courant en Grande-Bretagne. Mais ce qui a augmenté le nombre de morts et de blessés est le fait que, pour empêcher les supporters de s'introduire par les issues de secours, celles-ci avaient toutes été fermées et condamnées à l'occasion du match. Les spectateurs fuyant l'incendie et se dirigeant vers les issues de secours pensant y trouver leur salut se sont, en fait, retrouvés pris au piège.

Bien des catastrophes auraient cependant pu être évitées si les normes énoncées dans la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (STE n° 120 de 1985) et les recommandations qui en découlent avaient été scrupuleusement respectées. Les organisateurs de manifestations sportives se trouvent confrontés trop souvent, dans le cas de catastrophe, à une organisation imparfaite car réalisée dans l'urgence, à des arrangements

frauduleux, ou encore à la difficulté à cerner et à encadrer les réactions d'une foule, qui par essence est impulsive, mobile et irritable (Le Bon, 1895), qui plus est dans un contexte passionnel, la rencontre sportive, et dans un lieu, le stade qui, bien souvent implanté en ville, complexifie grandement l'encadrement de cette foule.



Sport et politique : une violence en partage

Nul ne doute aujourd'hui que sport et politique soient étroitement liés. Car, à vrai dire, cette relation est déjà inscrite de multiples manières dans l'histoire du sport moderne. Dès 1912, Georges Rozet, analysant les échecs français aux jeux Olympiques pouvait écrire : «la valeur sportive d'une nation s'ajoutera d'une façon qui n'est point négligeable, à ses autres prestiges, à sa valeur sociale proprement dite» (Thibault, 1991, p. 149).

Au lendemain du premier conflit mondial, les grandes rencontres internationales sont devenues des lieux d'affrontement symboliques entre nations, voire entre empires (Arnaud, 1999). Le sport a conquis, durant l'entre-deux-guerres, une stature et une audience internationales, en même temps qu'il participait à l'érection de régimes totalitaires dont il reflétait ou véhiculait les idéologies.

Conjointement, le phénomène sportif est devenu une affaire d'Etat, un enjeu politique suffisamment important pour fournir un levier susceptible d'influer sur le destin des nations. Le boycott a pu constituer à cet égard une figure hautement symbolique du jeu politique, comme ce fut le cas pour les jeux Olympiques de Montréal, de Moscou, ou encore de Los Angeles.

Par ailleurs, certains champions ont porté bien plus loin que la simple victoire sportive le flambeau de leurs identités nationales, culturelles, confessionnelles, et politiques. Le sport est également devenu l'amplificateur des revendications des minorités culturelles, des groupes dominés ou dissidents, à l'image de Smith et Carlos montant sur le podium, poing levé et ganté, pour signifier leur soutien aux Black Panthers et leur lutte contre la discrimination dont souffrait la minorité noire aux Etats-Unis à cette époque. Il est parfois aussi le creuset d'actions terroristes.

Depuis les années 1980, dans le sillage de l'ouverture de l'économie du sport aux marchés libéraux, les institutions sportives qui dominent l'espace de la compétition internationale, comme le CIO ou la Fifa, se sont érigées en véritables contre-pouvoirs susceptibles de peser dans une certaine mesure sur les décisions politiques, voire de promouvoir politiquement un ordre sportif capable, à l'image d'autres organisations dans leurs champs respectifs, comme l'Onu, l'Unesco ou encore l'OMC, le FMI, d'infléchir partiellement le cours du destin des peuples et de l'ordre international.

En réalité, l'influence du sport dans le champ politique est aujourd'hui sans doute plus importante que jamais, d'une part, en raison des enjeux économiques liés à son accomplissement, et d'autre part, parce que le sport est aujourd'hui un phénomène qui tend à s'universaliser. L'image du sport, image politique, véhiculée par les réseaux de communication mondiaux, s'inscrit désormais dans le développement de cultures sportives dont le goût partagé, sans doute fortement induit, tend à devenir une réalité planétaire.

Ce caractère trouve son plein épanouissement dans l'engouement généralement constaté pour des activités très largement répandues dans le monde, comme le football qui «est certainement le phénomène le plus universel, beaucoup plus que la démocratie ou l'économie de marché, dont on dit qu'elles n'ont plus de frontières, mais qui ne parviennent pourtant pas à rivaliser avec son étendue» (Boniface, 1998, p. 10).

A vrai dire, comme le soulignaient déjà en 1985 Arnaud et Broyer, le sport est, de ce point de vue, lui-même le grand colonisateur des pratiques et cultures corporelles dans le monde dont il a traqué et pratiquement exterminé tous les particularismes traditionnels, locaux et régionaux (Arnaud et Broyer, 1985), non sans résistance comme le montrent de très nombreuses études consacrées aux résistances des traditions corporelles locales face au sport (Epron et Robène, 2004). La première remarque qui pourrait être faite ici en termes de violences politiques et culturelles est sans doute celle qui devrait souligner, pour la dénoncer, l'occidentalisation du monde via le caractère hégémonique des cultures sportives, un peu comme Lévi-Strauss soulignait, dans les années 1950, la manière par laquelle l'arrogante civilisation occidentale pervertissait la culture et l'écosystème des mondes traditionnels (Lévi-Strauss, 2001). Un phénomène d'acculturation sportive généralisé qui fut parfois, en occident et dans les dépendances des empires coloniaux, l'instrument politique d'une mise en conformité des cultures nationales et coloniales au moment où se précisait en Europe la montée des Etats-nations. Il n'est guère innocent de constater, par exemple, l'importance politique considérable qu'occupe aujourd'hui le cricket anglais (et non les jeux traditionnels indiens) dans la vie politique et culturelle de l'Inde et du Pakistan, anciennes contrées dominées de l'Empire britannique, au point que «l'arrivée mercredi 10 mars [2004] à Lahore de l'équipe indienne de cricket est la première manifestation concrète pour l'homme de la rue du réchauffement des relations indo-pakistanaïses». (*Le Monde*, 12 mars 2004, p. 3).

Certes, l'extension planétaire du sport et la popularité de certaines activités ont probablement beaucoup à voir avec l'engouement pour le sport lui-même, avec la capacité mobilisatrice et démonstrative très partisane des appartenances qu'il suscite, autant qu'avec l'enjeu de la victoire, en principe jamais acquise, qui fonde la dramaturgie du jeu en s'ancrant dans l'aléatoire

pour révéler la dimension incertaine du destin des hommes dans le monde contemporain (Bromberger, 1996).

Pour autant, l'inscription du sport dans la société contemporaine et la popularité dont il jouit ne sauraient être analysées hors des cadres qui participent à en reconfigurer régulièrement les horizons. Les enjeux économiques constituent l'un des aspects importants de cette évolution. La dimension politique, sans qu'il soit réellement possible de l'isoler en permanence des facteurs économiques, représente un volet essentiel dans l'élaboration des consciences sportives, dans la mobilisation et les succès du sport.

S'il semble devoir échapper à toute forme durable de dominations idéologiques, politiques ou religieuses, le sport n'est pas pour autant imperméable aux différentes formes de manipulation et d'instrumentalisation qui, de loin en loin, le constituent en zones d'influence éminemment sensibles. Espace de propagande, reflet politique des formes de domination, lieu de négation ou de préservation, d'échange ou d'affirmation des identités collectives, outil de rétorsion, support de productions identitaires, révélateur des consciences nationales et des chauvinismes, le sport constitue bien en définitive une occasion sans équivalent de construire, au-delà des principes qui le fondent, un territoire d'action investi par différentes formes de violences et contre-violences de nature essentiellement politique.

L'instrumentation politique du sport et les fonctions politiques des violences sportives

Le sport, espace d'expression des violences et contre-violences politiques

L'ustensilité du sport, appréhendé comme amplificateur des passions politiques et espace d'affichage idéologique, pose nécessairement le problème de la violence qui lui est associée. Les fonctions politiques internes et les fonctions politiques externes du sport, les unes participant de la structuration des relations entre les nations, les autres intégrant l'organisation et l'assise politique intérieure du pouvoir, ont largement participé à générer différentes formes de violences politiques (Brohm, 1992).

Parmi les premières tentatives européennes de rénovation des jeux Olympiques, celles du gouvernement grec, en 1859 puis en 1870, obéissaient par exemple à des enjeux de nature politique: organiser une forme de propagande idéologique destinée à renforcer le sentiment identitaire des Grecs en célébrant sportivement la fin de l'occupation turque (Arnaud, 1993). Un siècle et demi plus tard, la captation par les Etats-Unis et Coca-cola, de l'organisation des jeux du centenaire, privant la Grèce, dont la candidature avait été soutenue par le Conseil de l'Europe (Druon, 1999), d'une célébration sportive historiquement européenne (1896-1996), marque, au-delà des

enjeux économiques colossaux et du sens pratique qu'ils imposent au sport, une décision de nature politique: celle qui entérine l'hégémonie d'une Amérique imbue de ses prérogatives que peu de contre-pouvoirs politiques obligent à négocier, si ce n'est, précisément, les aspirations gênantes d'une Europe en devenir qu'il est toujours bon de contrer.

Dans la lutte pour l'organisation des jeux Olympiques, comme pour celle des manifestations sportives importantes, l'affichage politique a constitué et constitue toujours un aspect fondamental. Les convulsions politiques de l'Europe de l'entre-deux-guerres l'ont suffisamment montré, qui ont instrumentalisé le sport et les grandes manifestations à leur profit.

Dans l'Italie fasciste comme dans l'Espagne franquiste, les victoires des équipes nationales ont été utilisées comme moyen de propagande par des régimes politiques totalitaires (Bromberger, 1996, p. 37).

L'Allemagne hitlérienne a su tirer profit du gigantisme et de l'impact des jeux Olympiques de Berlin (1936) pour servir de propagande politique à l'idéologie nazie (Augustin, 1999). Les mouvements populaires ont exprimé leur opposition à cet olympisme politiquement défiguré en lui donnant le visage de la résistance lors de contre-jeux organisés à Barcelone, bien que l'accomplissement en ait cependant été empêché par le déclenchement de la guerre d'Espagne (Arnaud, 1999).

L'URSS a cherché à asseoir, non moins violemment, une politique sportive d'Etat destinée à promouvoir un régime politique et son idéologie totalitaire. Elle a cherché à cimenter son empire et à éradiquer toutes revendications sécessionnistes en coulant les républiques soviétiques dans le moule propagandiste du sportif socialiste (Brohm, 1992).

Emil Zatopek, la « locomotive tchèque », a ainsi incarné dans les années 1950 le nouvel homme socialiste. Il a battu tous les records du monde, du 5 000 mètres au marathon, portant haut les couleurs d'un régime dominateur et sans scrupule. Plus encore, face à l'émergence, à l'Ouest, des athlètes étudiants britanniques, comme Bannister, le Tchèque est devenu le champion d'un système politique, donnant une âme aux muscles du socialisme. Cet athlète remarquable, membre d'un pays satellite, a permis à l'URSS de réussir son entrée sur la scène olympique en 1952.

Au final, cependant, c'est bien la violence politique qui conclut l'histoire brillante de la locomotive humaine lorsqu'une quinzaine d'année plus tard, fervent défenseur du Printemps de Prague, Zatopek est publiquement humilié, renié, déchu et démis de ses fonctions officielles (Rosé, 1997).

Dans un registre politique plus sanglant, l'expression politique a également investi le sport de l'extérieur lorsque des manifestations internationales ont

été prises en otage par des intérêts qui dépassaient largement le cadre compétitif. Les jeux Olympiques de Munich, en 1972, ont constitué le cadre dramatique d'affrontements meurtriers qui, de la scène politique, se sont déplacés vers la sphère sportive, en mobilisant les armes du terrorisme : neuf athlètes israéliens tués par un commando de huit palestiniens.

Quelques années plus tard, la violence s'est exprimée sous une autre forme encore lorsque après bien des boycotts¹, les jeux Olympiques ont été à nouveau marqués politiquement par des événements de portée internationale : le refus de plusieurs nations², parmi lesquelles les Etats-Unis, de participer aux jeux Olympiques de Moscou (1980), et par contre-coup, le refus des Soviétiques de participer aux jeux Olympiques de Los Angeles (1984).

Cette représentation presque caricaturale des inimitiés politiques, notamment de la guerre froide, poursuivie au niveau sportif et amplifiée par l'immense charge symbolique du sport, montre à tout le moins de quelle manière le champ sportif est indéniablement irrigué par le champ politique qui puise à son tour, dans cet espace de compétition symbolique, les moyens de nouvelles politiques, donc de nouvelles violences.

La popularité dont jouit aujourd'hui le sport, particulièrement en Europe, et la domination économique qui semble le contraindre depuis un quart de siècle, pourraient faire oublier que, comme élément de la culture des hommes, le sport constitue plus qu'une simple activité physique compétitive réglée, soumise aux lois du marché. Il est une véritable caisse de résonance des violences liées aux enjeux politiques, nationalistes, culturels, ethniques et raciaux qui l'investissent et trouvent en lui un vecteur propice à leur expression, parfois sous des formes de violence stupéfiantes.

L'expression des nationalismes constitue à cet égard une grille de lecture de première importance. Depuis la chute du mur de Berlin, l'implosion des empires multinationaux européens en plusieurs Etats a ainsi eu pour effet direct la multiplication des équipes nationales en Europe. Les nations européennes émergentes se sont aussitôt saisies du sport pour affirmer leur nouveau statut politique. Les équipes soviétique, yougoslave et tchécoslovaque n'existent plus et ont laissé place respectivement à quinze, cinq et deux équipes nationales. Pour le meilleur et pour le pire. Car, en raison de la forte charge symbolique et identitaire véhiculée par le sport, et pas seulement par le football, l'espace sportif peut devenir rapidement le lieu d'affrontements violents, comme le montre l'exemple du water-polo dans les pays de l'ex-Yougoslavie.

1. Par exemple, ceux de la plupart des pays africains à Montréal, en 1976, dus à la non-évacuation de la Nouvelle-Zélande, coupable d'avoir rencontré les Springboks sud-africains peu après les massacres de Noirs à Soweto.

2. Etats-Unis, Canada, Japon, RFA, Chine.

Ces problèmes sont complexes, car liés à l'affirmation des identités culturelles, politiques, et aux ressentiments qu'ont introduit dans cette aire géopolitique les guerres et massacres encore très présents dans les mémoires, le tout sur fond d'intégration à l'Union européenne. L'intensité des rencontres sportives et le caractère d'extrême sensibilité pris par certaines compétitions montrent de quelle manière le politique continue de représenter, à côté des aspects économiques, une dimension très actuelle des investissements humains dans le sport.

C'est ainsi que, lors d'un match de water-polo opposant à Kranj en Slovénie en 2003, la Serbie-Monténégro à la Croatie, les comportements des supporters, mais également des hommes politiques et des responsables de l'information se sont révélés pour le moins inquiétants. D'une part, les spectateurs croates ont fait preuve d'une violence inouïe dans leurs gestes et leurs slogans, proférant insultes raciales et appels au meurtre, et d'autre part, le ministre des Affaires étrangères serbe, Goran Svilanovic, loin de calmer les esprits, a cru bon de se jeter à l'eau pour fêter la victoire de son équipe, ajoutant à la confusion ambiante (Grubisa, 2003). Plus grave encore, dans le sillage de cette affaire, le ministre des Affaires étrangères croate a annulé son déplacement au Monténégro. Décision politique prise après une « contre-attaque » qui a eu lieu à Belgrade et le vandalisme perpétré contre l'ambassade de Croatie en représailles aux comportements des supporters croates. Quant au journaliste croate qui avait condamné en direct les agissements des supporters de son équipe, il a été prié par sa direction d'étouffer l'affaire après avoir été directement agressé dans sa loge par les spectateurs croates mécontents des critiques portées contre eux. Si comme le remarque Damir Grubisa, cette attitude générale nuit à l'image de pays en voie d'adhésion à l'Union européenne, le journaliste croate fait également remarquer que les responsables politiques, qui n'ont pas su ou pas voulu corriger les inégalités et les violences dans la société civile, portent une grande part de responsabilité dans le développement de ces comportements condamnables. Vue de Serbie, l'analyse n'est pas moins critique à l'égard des pouvoirs politiques, toutes nationalités confondues. Pour le journal serbe *Politika*:

« On est en droit de se demander si une rencontre sportive opposant nos deux pays peut se dérouler normalement [...] Après le vandalisme des supporters croates en Slovénie et la riposte serbe, des questions se posent au sujet d'une jeunesse qui a grandi sous les régimes de Franjo Trudjman et Slobodan Milosevic » (*Politika Grubisa*, 2003).

En définitive, ce cas montre bien de quelle manière ce n'est plus seulement la violence politique qui investit le sport, mais également la violence sportive, qui contamine le champ politique au fur et à mesure que les acteurs donnent au sport une importance accrue et que l'enjeu de la victoire se pare d'une

charge symbolique surdéterminée que les contentieux ancrés dans le passé conflictuel contaminent sévèrement.

Si cette violence est aussi le fruit d'identités politiques malmenées par un contexte géopolitique chaotique, par les convulsions de la guerre et les oppressions de toutes natures, l'histoire montre également que le sport peut aussi exprimer, parfois violemment, sa part de vérité en opposant deux plans d'un même objet : la soumission au régime dominant et l'expression de la résistance au pouvoir.

En témoigne l'histoire de la grande équipe hongroise des années 1950, celle des Puskas, Czibor, Hidegkuti, Boscik, devenue peu à peu le symbole d'une population qui refuse de marcher au pas et conteste la domination politique de l'URSS. Pourtant, longtemps considérée par le régime comme l'instrument de sa propagande politique, cette équipe qui émerveillait le monde entier pour la qualité de son jeu a montré qu'au-delà des vicissitudes de l'histoire politique, des sanglantes années Rakosi à l'insurrection de Budapest, elle pouvait incarner l'identité magyare dont la dimension ne saurait se réduire à celle d'une démocratie populaire. En témoigne également la création de la fameuse équipe de football du FLN au moment de l'indépendance algérienne. Le football est alors subitement devenu, par l'expression du nationalisme sportif qu'il autorisait, l'instrument d'une contre-violence politique, opposant à la colonisation, à la guerre et à son cortège de souffrances, l'affirmation athlético-politique d'une identité nationale. Il est alors l'expression des aspirations d'une ancienne possession française à la liberté et à l'indépendance.

Du reste, les rapports franco-algériens, dans et par le sport, procèdent de manière récurrente d'un rapport ambigu, sans doute parce que chaque compétition théâtralise et donne à voir, entre les lignes du jeu, une lutte politique dans laquelle les acteurs peuvent s'investir symboliquement et rejouer le match de la guerre d'indépendance. Cette histoire douloureuse a probablement créé des résonances qui, déformées par le prisme des souffrances liées aux problèmes sociaux actuels, à l'immigration et l'intégration, s'expriment ponctuellement dans le sport, au risque de produire aujourd'hui des effets contrastés.

C'est bien le même football national qui est semble-t-il devenu – l'espace d'un match au moins – le vecteur de troubles reçus par les uns comme expression de malaises sociaux et politiques, par les autres comme irrespect et violence lorsque l'hymne national français fut sifflé lors de la rencontre amicale entre la France et l'Algérie le 6 octobre 2001, entérinant de fait la fin du rêve politique et social de l'intégration par le sport que la victoire française « Black-Blanc-Beur » de 1998 avait subrepticement fait émerger.

Cet exemple douloureux a été suivi quelques mois plus tard, lors de la finale de la Coupe de France opposant Lorient à Bastia, par un événement semblable lorsque les supporters bastiais ont copieusement sifflé *La Marseillaise* (*Sud-Ouest*, 12 mai 2002). De fait, les enjeux de la lutte politique entre l'Etat et l'une de ses régions, telle qu'elle fut représentée ce jour-là par les supporters corses présents sur le stade, ont été brusquement propulsés dans l'arène sportive, obligeant du même coup la hiérarchie sportive à faire amende honorable pour cette trop manifeste instrumentalisation politique du match de football.

A contrario, le sport est devenu, pour ses pratiquants reconnus, une tribune d'expression politique autorisant une prise de parole dans le débat national, comme en témoigne en France la mobilisation du mouvement sportif contre Jean-Marie Le Pen au mois d'avril 2002 (*Le Monde*, 3 mai 2002, p. 28). Il permet également d'exprimer un message politique de tolérance lorsque le footballeur Lilian Thuram s'engage en Italie contre le racisme dans les stades. Il permet de ranimer la mémoire vacillante de notre conscience collective d'ex-puissance coloniale et rappelle aux Européens quelques vérités politiques enfouies lorsque le Néo-Calédonien Karembeu refuse de chanter *La Marseillaise* en souvenir de son grand-père exhibé en France en 1931 lors de l'exposition coloniale (Bancel et Blanchard, 2003).

Le sport comme instrument de rétorsion ou de sanction

Tout au long du XX^e siècle, le sport a fréquemment été utilisé comme instrument de rétorsion politique, voire de représailles, à plus ou moins bon escient, avec plus ou moins d'équité et de sincérité.

Lors du conflit avec la république de Yougoslavie, par exemple, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont appelé les fédérations sportives européennes à ne pas admettre dans leurs compétitions les athlètes et les équipes de ce pays, à titre de sanction. Un tel boycott a pris une forte valeur symbolique, car le sport yougoslave occupait le devant de la scène dans des disciplines comme le basket-ball et le football. Les fédérations sportives concernées et certains comités nationaux olympiques ont marqué leur réticence à appliquer cette recommandation du Conseil de l'Union. Cette manifestation d'indépendance de la part des organisations sportives à l'égard du pouvoir politique a été critiquée par les directeurs des sports des Etats membres de l'Union (réunis en octobre 1999).

De la même manière, le Conseil national des sports d'Afrique du sud avait décidé en mai 1998 de mettre à exécution la menace d'un isolement international du rugby sud-africain, dans la mesure où le président de la fédération, Louis Luyt, dérogeait sciemment au principe de non-discrimination raciale en vigueur depuis la fin de l'apartheid. L'Europe avait alors été

sollicitée, via la demande qui émanait de cet organisme, afin que l'Irlande et le Pays de Galles annulent la prochaine tournée de leurs équipes en Afrique du Sud (*Le Monde*, 9-10 mai 1998).

Utilisée dans le sens de la tolérance et du consensus international, la menace d'exclusion peut sembler justifiée et, à son tour, justifier le recours aux pressions sportives. Pour autant, c'est bien souvent le consensus international qui fait défaut, donnant lieu à une interprétation du fait sportif qui viole les principes fondamentaux du sport. Cela a été le cas lorsque les nations ont elles-mêmes entrepris de miner l'utopie politique que constituait le rêve d'un sport précisément apolitique (Thibault, 1991). En instrumentalisant politiquement le sport de manière unilatérale et en le constituant en objet de chantage à des fins strictement nationales, ces pays ont largement contribué à dévoyer le sport. Au point que le Conseil de l'Europe a, dès 1980, décidé de condamner ces positions nationales contraires aux principes fondamentaux de la compétition sportive :

« Constatant avec regret que les jeux Olympiques s'écartent de plus en plus de l'antique idéal que l'on avait entrepris de faire revivre à la fin du siècle dernier [...], [les Etats membres du Conseil de l'Europe] déplor[ent] qu'ils soient devenus aussi et d'abord une compétition politique et commerciale entre les grands Etats et les grandes métropoles [...]; [ils] déplor[ent] que ceux-ci [les jeux], au lieu d'être des facteurs de paix deviennent l'occasion de discordes dans les rapports internationaux » (Résolution 738 (1980) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relative aux jeux Olympiques et à leurs perspectives d'avenir, Conseil de l'Europe, vol. 1, p. 197).

Sans faire explicitement référence à des prises de position particulières, et bien que le boycott des jeux Olympiques de Moscou apparaisse en filigrane, le discours pose clairement les limites contemporaines de l'apolitisme sportif. Il semble relever la lente accumulation des dérives qui ont progressivement constitué l'enclenche olympique en tribune politique.

Car très tôt s'est posée la question de l'autonomie du sport à l'égard du politique. Dès les lendemains de la Grande Guerre, l'organisation des jeux inter-alliés en juillet 1919 s'est imposée comme l'organisation des premières représailles sportives et politiques de l'histoire du sport moderne. Une occasion unique pour les Etats-Unis d'assurer leur propagande en France, et d'opposer, dans un manichéisme que l'histoire plus récente nous aide à mieux comprendre, le pacifisme et la civilisation des vainqueurs face à la barbarie des vaincus (Arnaud, 1999). L'histoire montre de quelle manière les alliés ont prorogé cette pression en maintenant les nations vaincues à l'écart du sport international durant une grande partie de l'entre-deux-guerres. A l'exclusion des pays vaincus des jeux Olympiques d'Anvers (1920) a succédé entre 1920 et 1924 près d'une centaine de rendez-vous internationaux (football, rugby,

athlétisme) regroupant exclusivement la France et les nations alliées : Angleterre, Belgique.

Le Comité olympique, comme d'ailleurs les institutions sportives dans leur ensemble, se sont alors totalement soumis au pouvoir politique. En France, c'est le ministère des Affaires étrangères qui, en collaboration avec Gaston Vidal du Service des sports (créé en 1920), « a fait » la politique sportive du pays. Une décision logique si l'on tient compte du fait que le sportif est, à cette époque, progressivement devenu, politiquement parlant, l'ambassadeur de son pays. Avec le recul que permet plus d'un demi-siècle, on doit s'interroger, en Europe, sur la violence politique qu'a pu constituer cette mesure d'exclusion d'une durée de douze années après l'Armistice. Ce n'est qu'en 1931 que l'Allemagne et la France, deux nations du football, ont à nouveau foulé la même pelouse. De mêmes mesures d'isolement ont été appliquées à l'issue de la seconde guerre mondiale à l'encontre des équipes sportives des forces de l'Axe, contribuant à redonner force à l'instrumentation politique du sport au titre des représailles :

« En 1948, l'Allemagne et l'Italie ne participent pas aux jeux [Olympiques] de Londres, elles ne joueront pas la Coupe du monde de football en 1950. Mais autorisée à participer à celle de 1954, à Berne, l'Allemagne gagne en finale [...] » (Thomas, 1999, pp. 12-13).

En réalité, les rapports instrumentaux du sport à la politique ne se limitent pas aux représailles que l'espace des compétitions alliées a permis de produire à l'égard de l'Allemagne et des nations qui l'ont soutenue dans les deux conflits mondiaux. Entre l'Europe occidentale et la Révolution bolchevique se lisent également des incompatibilités que le champ sportif a rapidement su traduire : le gouvernement français, par exemple a interdit l'organisation à Paris, en juin 1924, de compétitions sportives ouvrières organisées par l'Internationale sportive rouge, refusant de délivrer les visas aux athlètes invités.

A contrario, les Soviétiques ont longtemps rechigné à participer aux olympiades bourgeoises, situation qui a perduré jusqu'en 1952.

Trois décennies plus tard, Américains et Soviétiques ont monopolisé le champ sportif et politique en imposant au reste du monde une absence de poids qui participait à déséquilibrer les jeux Olympiques et à nier le sens même de l'olympisme. Une forme de violence politique que les Etats-Unis pourraient bien reconduire prochainement si l'on s'en tient aux déclarations de Mark Spitz, ex-champion olympique de natation.

La menace politique bien réelle que fait aujourd'hui peser le terrorisme international sur l'édition 2004 des jeux Olympiques à Athènes a, semble-t-il, encouragé les promoteurs des jeux interalliés de 1919 à boycotter le rendez-vous quadriennal. Si cette décision se confirmait, il faudrait y voir un retour

en force du poids politique dans l'enceinte olympique. A moins que d'autres problèmes liés au dopage des athlètes défilant sous la bannière étoilée n'aient suscité un prudent repli, dont la dimension politique, encore une fois, ne saurait échapper à personne.

Le sport, creuset de la violence dans le champ politique

Le sport peut également constituer le creuset des fondamentalismes politiques et par ses propres dynamiques devenir producteur d'une violence consubstantielle de la compétition, susceptible de rebondir dans le champ politique. Au-delà de l'exemple des violences sportives croates et serbes décrites précédemment, lesquelles montrent bien de quelle manière le sport n'est plus seulement un moyen différent de continuer la guerre, pour paraphraser Clausewitz, mais constitue bien parfois la guerre elle-même, des comportements plus discrets mais non moins significatifs marquent le champ sportif.

Ils peuvent se concentrer dans de simples refus : ne pas accepter d'affronter un adversaire de confession différente ou encore un athlète avec lequel se pose un différend politique, culturel, religieux ou autre. Plus généralement, c'est au niveau du rapport au genre que se situe le conflit. Certes, le problème de la participation ou non-participation des femmes aux activités culturelles, comme enjeu politique et facteur d'exclusion, n'est ni spécifique au sport ni propre à notre époque, dans la mesure où l'olympisme, au sens où l'entendait Pierre de Coubertin, a très largement puisé dans la représentation antique une discrimination des sexes que traduisait de manière suffisamment imagée la formule conservatrice et discriminatoire du baron : « Pas d'olympiades femelles ». Cependant, dans le contexte de la modernité sportive contemporaine, la gestation de comportements sportifs de nature ségrégative constitue désormais une double violence en ce qu'elle contrevient aux principes fondamentaux d'un sport solidaire, équitable et digne, et qu'elle délimite à partir du sport une zone floue de mi-ingérence dans laquelle le droit civil, national et international hésite encore à franchement statuer. L'ambiguïté de l'apolitisme théorique du sport et de l'autonomie toute aussi utopique du champ sportif à l'égard des enjeux politiques est aussi comptable de ces dérapages.

Lors des jeux Olympiques de Barcelone, en 1992, trente-cinq délégations nationales ne comptaient aucune femme dans leurs rangs et une de ces délégations a même refusé de défiler derrière une athlète espagnole lors de la cérémonie d'ouverture (Conseil de l'Europe, vol 1, 210).

Pour autant, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une position très claire destinée à renforcer sa vision humaniste du sport :

«Dès qu'il y a atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine, l'Assemblée estime avoir un devoir d'ingérence dans les affaires intérieures de n'importe quel Etat, membre ou non du Conseil de l'Europe. Même s'il existe des différences culturelles et de tradition, cela ne doit jamais être un argument pour accepter une quelconque politique de discrimination à l'égard des femmes dans le domaine du sport» (Résolution 1092 (1996), Conseil de l'Europe, vol. 1, p. 210.).

Enfin, dans une autre perspective, proche des violences politiques d'Etat, le sport a régulièrement produit son lot de disparités, inscrivant l'élitisme sportif inhérent à la compétition dans les logiques inégalitaires du sport d'Etat. Une articulation du politique et de la sélection sportive dont les pays de l'Est et d'Europe centrale en ont plus particulièrement été le creuset.

Premier pays touché, la RDA. Le champion qui initialement était issu de la masse a été progressivement détecté de plus en plus tôt, sélectionné, placé dans une cellule de formation spécialisée détachée des circuits traditionnels de la grande masse des licenciés. Le sport a ainsi été amené, de part sa propre logique d'excellence, à produire en son sein une scission irréversible, entretenue, accompagnée et sollicitée par le pouvoir politique : d'un côté, l'élite, vitrine de la nation, de l'autre, la masse des pratiquants. Ce développement du haut niveau poussé à son paroxysme a ainsi provoqué la chute des pratiques de masse selon une implacable logique :

«L'élévation des records dans les sports dont les résultats se mesurent, en temps, en distance, comme l'athlétisme ou la natation [a] provoqu[é] l'abandon de la pratique au sein du sport de masse» (Thomas, 1999, p. 14).

Dans le cas de l'Union soviétique, cette logique de l'élitisme née de la dynamique compétitive sportive et de sa lecture politique a produit son revers en imposant une véritable indigence sportive au reste de la nation :

«Au-delà du discours officiel et fondateur de la doctrine soviétique, le sport de masse a été sacrifié, notamment à partir des années 1950, au profit de la promotion d'une élite» (Bourg et Gouguet, 2001, p. 85).

Ainsi, en 1992, 60 % des élèves des écoles primaires russes ne pratiquaient encore aucune activité sportive. Une situation liée essentiellement à l'abandon à peu près total dans lequel végétait la population : à cette date, 75 % des écoles russes n'avaient toujours pas de gymnase, 80 % des établissements scolaires ne bénéficient pas de terrains de sport, et on recensait une piscine pour 125 000 habitants (Bourg et Gouguet, *op. cit.*).

Le sport et la raison d'Etat

Mise en condition et conditionnement

Parmi les violences qui confèrent aux régimes politiques un pouvoir sur les corps des sportifs, la mise en condition forcée des athlètes au nom de la raison d'Etat semble avoir fait les beaux jours de nombreux pays européens. Encore faut-il distinguer pour mieux les décrire les niveaux de ces violences et les degrés de servitudes et de dommages qu'elles ont impliqués.

Trois exemples, correspondant à trois niveaux possibles d'entrée nous permettront de dresser succinctement un état des lieux provisoire de ces types de violences politiques.

Le premier niveau concerne les violences qui ont impliqué de réels conditionnements physiques et psychologiques assujettissant l'athlète au régime qu'il était sensé représenter. Les pays de l'Est et, dans une certaine mesure, d'Europe centrale, comme modèles d'Etats centralisés, constituent avant la chute du mur de Berlin les tenants privilégiés de ce système.

Selon les chercheurs ayant exploité les archives disponibles (comme l'énorme masse des archives est-allemandes), ce conditionnement athlétique et politique a essentiellement reposé sur l'association de plusieurs procédés : méthodes de sélection précoces des athlètes, méthodes de dopage généralisées sous surveillance médicale, et surveillance politique et administrative étroite.

Si comme le remarque Hurtebise, la diabolisation récurrente des systèmes sportifs de l'Est, comme celui de la RDA, ne tient pas face aux dérives que découvre petit à petit le monde sportif dans son ensemble (on pense ici à l'affaire Festina durant le Tour de France 1998), il n'en demeure pas moins, comme le souligne l'auteur lui-même, que les responsables est-allemands du «doping d'Etat», pour ne prendre que cet exemple, «ont été les seuls à avoir systématisé et organisé sous contrôle administratif la mise à disposition de ces produits [usage d'anabolisants essentiellement]» (Hurtebise, 1999, p. 39).

Par ailleurs, les responsables de ce véritable dopage politique «ont ouvert la porte à l'action d'entraîneurs et de médecins irresponsables, bien au-delà du cadre autorisé» (*Ibid.*). Ce qui montre a minima que le contrôle le plus sévère n'était pas appliqué dans tous les domaines ou dans toutes les disciplines avec le même zèle.

Dans certaines disciplines (haltérophilie, culturisme, etc.), les responsables ont reconnu avoir été débordés par l'autonomisation du système : l'usage incontrôlé des produits rendu possible par l'organisation de filières parallèles. Les institutions sportives officielles comme la Confédération sportive de RDA (DTSB), présidée par M. Ewald, auraient tenté, sans succès, d'enrayer ce

phénomène. D'autant que l'utilisation de ces produits était déjà reconnue comme nuisible à la santé des jeunes sujets, notamment à celles des jeunes filles. Le plus grave est encore, sans doute, que dans les cas régulés, «l'administration de produits était faite sans que les athlètes en connaissent la nature» (Hurtebize, *op. cit.*, p. 40).

A un second niveau, pourtant, le conditionnement de l'athlète, y compris par les voies de l'illégalité du dopage ne constitue ni une spécificité est-allemande, ni même un souvenir ancien. L'Etat y est apparemment impliqué politiquement, sans toutefois que la couleur politique, le degré de centralisation de l'Etat ou une référence au modèle de l'athlète d'Etat ne rendent la comparaison directe possible. Pour autant, c'est bien le contrôle de l'Etat sur le formatage discutable des sportifs qui demeure au cœur des problèmes constatés.

En Italie, une enquête a ainsi conduit récemment à juger un universitaire en décembre 2002. Le centre de préparation de Ferare où travaillait le scientifique était chargé de combattre le dopage. Il était soutenu financièrement, depuis son ouverture au début des années 1980, par le Comité olympique italien (CONI), mais s'est en fait révélé servir de cadre à un système de dopage organisé (Sobry, 2003).

Le CONI reconnaît que les financements servaient à effectuer non seulement des analyses de sang, mais aussi des recherches sur l'erythropoïétine (EPO), recherches qui faisaient en réalité office d'alibi pour préparer les athlètes.

C'est de toute évidence à une forme de dopage d'Etat que conduit cette affaire. La violence de l'Etat exercée à l'encontre des sportifs n'est pas moins grande ici que celle exercée par les médecins est-allemands.

Le troisième niveau concerne davantage la manière par laquelle l'Etat imprime sa marque sur les corps sportifs de l'élite à travers une politique qui privilégie, dans certaines disciplines, une forme de dressage confiée implicitement à l'institution sportive.

Considérons le cas de la gymnastique sportive en France. Le rapport au champ politique y est ordonné par la reconnaissance de l'excellence que le pouvoir associe au droit de représentation: «L'athlète français reçoit son identité, son statut et sa position sociale de sa fédération au nom de la délégation de pouvoir venant de l'Etat» (Papin, 1999, p. 89).

Premier constat: loin de constituer une vocation consciente et totalement maîtrisée, l'accession au statut de sportif de haut niveau dans le champ de la gymnastique s'inscrit davantage dans la réponse des individus à un système de sélection bien ordonné dont l'Etat conserve le contrôle. L'«inculcation» de la volonté sportive, qui apparaît généralement relever de la seule nature

du sujet et de sa propension à adhérer au projet qu'il est censé avoir choisi librement, relève également d'un effet de structure et répond ainsi globalement au travail de préparation réalisé par les agents de l'institution à tous les échelons du système fédéral (Papin, *op. cit.*, p. 91).

Second constat : le rapport au corps qui, à l'intérieur du système, est finalisé par et pour la performance est un rapport à la douleur, un rapport à l'effort continu et à la blessure, qui rend possible la continuité de l'entraînement. Cette politique est intégrée par l'ensemble des sportifs, y compris par ceux qui, comme Dimitri Karbanenko, athlète russe, nationalisé Français en 1996, ont dû se plier plus tardivement aux exigences du système français : « La force d'un gymnaste [reconnaît fièrement Karbanenko], c'est de pouvoir "matcher" sans faute, même avec une blessure » (*Le Monde*, 28 avril 1998).

Le discours intégré de la souffrance du sportif, cette normalisation de la blessure et les formes d'ascèse imposées aux gymnastes par l'institution participent ainsi à dominer progressivement les horizons de la performance, donc de la représentation sportive du pouvoir qui génère le système. Ce conditionnement définit, de manière beaucoup plus sûre que ne l'admettent généralement ceux qui appartiennent au système, les contours d'une violence politique exercée indirectement sur les corps par le champ sportif en charge de produire l'élite d'une discipline fondée à représenter l'Etat en obtenant des résultats significatifs dans l'espace de concurrence international.

L'Etat et les formes politiques de la violence sportive

Parmi les violences d'Etat qui ont instrumentalisé le rapport au corps et le sport, quelques formes ont particulièrement marqué l'histoire européenne. L'embrigadement sportif de la jeunesse sous la bannière du fascisme en Italie, du nazisme en Allemagne et du pétainisme en France constitue un premier exemple de ces violences (Augustin, 1999 ; Arnaud, 1999 ; Robène, 2002).

La guerre a par ailleurs produit de manière relativement autonome, tout en relayant la brutalité et l'ignominie idéologique du pouvoir nazi, des formes de violences symboliques assimilables aux violences produites dans le champ politique. La confiscation des espaces de la pratique sportive par les forces occupantes, comme ce fut le cas à Bordeaux entre 1940 et 1944 (Robène, *Recherches en cours*, Archives municipales de Bordeaux, Séries 1828 R2, 1828 R3, 1828 R4) montre bien de quelle manière le pouvoir allemand local a voulu imposer plus qu'un quadrillage de la ville en instaurant une spoliation des plaisirs que procurait le sport aux Bordelais, tout en privilégiant celui des hommes de troupe. Le stade, les piscines ont été progressivement réservés à un nombre réduit de soldats, alors que la population bordelaise était exclue de ces espaces et que, relativement rapidement, les nouveaux espaces envisagés pour produire des activités physiques ont été neutralisés par le

cantonnement des troupes d'occupation qui ont investi les lieux désignés de la pratique sportive (Robène, 2002).

Cinquante ans plus tard, la mobilisation sportive a pu, de son côté, constituer un solide et sordide « produit d'appel » pour ceux qui ont choisi de l'instrumentaliser au profit de causes politiques en utilisant les moyens les plus barbares.

C'est ainsi que durant le conflit des pays de l'ex-Yougoslavie, sous l'égide d'Arkan (Zeljko Raznatovic), chef de guerre serbe, les supporters les plus engagés et enragés du club de football, l'Obilic Belgrade, qu'il soutenait et dont il était l'un des fervents animateurs, se sont constitués en commando. Engagés dans la garde des volontaires serbes, les hooligans serbes sont devenus les Tigres, et Arkan, à leur tête, s'est octroyé le titre de commandant.

La mission des Tigres était de passer derrière l'armée serbe pour éradiquer toute vie dans les villages à coup de grenades et de tir à l'aide de fusils Kalachnikov. Les chants des supporters se sont alors mués en chants de guerre haineux, la violence a débordé le stade et trouvé dans la guerre l'occasion d'exprimer les plus vils comportements lors de véritables campagnes d'épurations ethniques (Coadic, 1995 ; Colovic, 1998).

La violence inhérente au champ sportif et aux antagonismes liés aux appartenances culturelles semble avoir trouvé un écho barbare dans le champ idéologique, lequel l'a constituée, par retour, en violence politique. C'est bien au fond cette relation malsaine qui pose ici question. Car, au-delà du cortège de souffrances dont ces exactions ont pu être à l'origine au cœur de la guerre se pose la question du poids et de la responsabilité du sport en tant que vecteur structuré et structurant de solidarités et d'inimitiés dans l'émergence de tels comportements. Des agissements hautement condamnables qui n'auraient sans doute pas trouvé autant de facilité à s'exprimer si les protagonistes ne s'étaient sentis déjà solidaire d'une même cause, d'une même structure organisée au cœur du hooliganisme serbe.

La question reste posée de savoir dès lors si le sport n'est qu'un objet politique, susceptible d'être en permanence traversé par les dérives du champ politique ou s'il peut constituer, le cas échéant, de part sa nature et ses structures, le catalyseur de comportements violents qui investissent et parfois débordent les violences du champ politique, faisant de la guerre le prolongement du sport par d'autres moyens.

Quoi qu'il en soit, la relation entre le champ politique et le sport est un lien complexe dont les fils tissent parfois des trames moins visibles. Pour autant, la violence réelle ou ressentie n'en demeure pas moins le produit sans cesse fustigé des compromissions politiques du sport.

Ainsi, à un niveau, bien moins dramatique, la violence régulièrement ressentie par les amateurs de football espagnols lors des matches impliquant le Real de Madrid est intéressante à analyser. Récemment, un incident lié à un arbitrage contesté lors du match FC Valence–Real de Madrid, le 15 février 2004, a pu montrer de quelle manière le sport est aussi investi par le politique sur le mode de la violence reçue ou perçue par les spectateurs. Un simple penalty a suffi à plonger l'Espagne dans un débat sans fin car cette décision arbitrale a été interprétée comme une décision politique : «C'était un penalty politique!», n'a pas manqué de souligner Amedeo Carboni, défenseur du FC Valence, club victime de cette «injustice» attribuée à une forme de collusion entre le club madrilène et le régime (*Le Monde*, 21 février 2004). Ce que met en lumière l'incident est la manière par laquelle le Real de Madrid est perçu symboliquement comme une représentation du pouvoir et de l'arbitraire politique. A tort ou à raison, le Real (le patronyme n'est guère innocent) est inscrit dans l'imaginaire du football espagnol, comme l'équipe du régime ou du gouvernement. Le club est ainsi régulièrement accusé de bénéficier de faveurs arbitrales et politiques, bref, de «gagner sur décret» (*Le Monde*, *op. cit.*).

Il faut bien entendu voir dans ces allégations le résultat d'un premier niveau de rivalité qui, dans pratiquement tous les pays d'Europe, met en concurrence les équipes de la capitale et celles de province. En France, l'opposition construite entre l'OM et le PSG obéit à ce type de folklore : pendant que Marseille impose une image populaire et débridée du football, Paris et ses tribunes officielles plus guindées servent bien souvent de vitrine politique aux hommes de pouvoir. En Espagne, les observateurs ne manquent pas d'analyser les préférences des hommes politiques, allant jusqu'à noter qu'il est bien surprenant que «José Maria Aznar n'aille qu'au Santiago-Bernabeu [stade du Real de Madrid]» (*Le Monde*, *op. cit.*). Cependant, l'attachement de l'actuel Premier ministre, M. Zapatero, pour le FC Barcelone vient partiellement contredire cette règle, qui souffre sans doute des exceptions (*Le Monde*, 27 avril 2004).

A un second niveau, cependant, l'histoire politique du club sportif montre que ce discours critique à l'égard de toute compromission s'est enraciné dans les années 1950 et qu'il s'est nourri d'un certain nombre de faits bien réels, comme des liens avérés avec le franquisme et la décision prise par le général José Moscardo, alors président du Conseil supérieur des sports espagnol, d'attribuer arbitrairement le joueur argentin Di Stéfano au seul Real de Madrid, alors que son transfert litigieux opposait le club madrilène au FC Barcelone auquel il aurait dû être rétrocédé et ne le fut jamais.

Plus récemment, en 2001, le Real de Madrid a pu épouser sa dette de 80 millions d'euros (grâce aux bonnes relations entretenues par le club avec la

mairie et le conseil régional) contrôlés par le parti populaire qui gouvernait le pays: en rendant constructibles les terrains de sa cité sportive, le club de M. F. Perez, président du Real, a réalisé une superbe opération immobilière que l'Etat avait justifiée par la nécessité de fournir à la ville les terrains nécessaires à sa candidature olympique. Or aujourd'hui, le programme olympique a été réduit à la portion congrue par rapport au projet initial.

Cet ensemble de faits participe indéniablement à construire les contours d'une violence politique bien particulière, liée au sentiment diffus que le club madrilène, favori du pouvoir, bénéficie d'attentions particulières et de privilèges.

Il faudrait remarquer encore une fois que, bien souvent dans un sport dominant, le club de la capitale est la vitrine politique du pouvoir, avant de noter cependant que, sous certaines conditions, l'instrumentalisation politique du sport a pu constituer en Europe des cas avérés de manipulations vécues comme autant de violences.

C'est ainsi qu'en Roumanie, sous le règne des Ceaucescu, l'équipe fétiche du fils aîné du président bénéficiait régulièrement d'arbitres aux ordres et d'adversaires conditionnés par la tristement célèbre Securitate (Bureau, 2002).

Les violences sportives au miroir de l'économie

Le sport s'est profondément transformé durant le dernier quart du XX^e siècle. Un marché mondial a émergé, principalement marqué en Europe par l'inflation des offres et demandes en matière de spectacles sportifs. Le sport de haut niveau s'est trouvé assujéti au cadre des échanges dominés par les médias et les promoteurs d'événements sportifs, générant dans le sillage de ce premier marché l'adhésion de sponsors, le parrainage d'entreprises qui ont investi à leur tour un secteur économiquement porteur (Andreff, 1988b ; Andreff et Nys, 2001 ; Bourg et Gougnet 2001 ; Sobry, 2003).

L'importance accrue des fonds pénétrant l'activité et leur relative internationalisation s'est accompagnée en Europe de la mise en application des principes libéraux de libre circulation des personnes, des services et des biens, fragilisant par ailleurs les structures pyramidales traditionnelles du modèle sportif européen concurrencé par les ambitions sécessionnistes des clubs les plus fortunés et les projets de ligues fermées sur le modèle américain. L'ensemble a incontestablement contribué, en l'accentuant, à rendre visible la circulation d'argent qui jusqu'alors avait soigneusement été contenue en vertu de principes culturels dont l'assise historique est à rechercher dans la domination initiale des conceptions anglo-saxonnes du sport et de celles de Pierre de Coubertin, fondées sur l'élitisme social, l'amateurisme et le bénévolat.

Deux dynamiques ont initialement convergé, combinant mécaniquement leurs poids et associant leurs effets dans ces transformations (Miège, 2000). D'une part, l'ouverture de l'enceinte olympique aux professionnels, décrétée par le CIO au début des années 1980, a engagé un vaste processus de commercialisation du mouvement olympique, préparant l'avènement de l'ère entrepreneuriale du sport, offrant aux clubs sportifs et aux athlètes la possibilité d'inscrire leur avenir dans les perspectives de la concurrence économique ordinaire. D'autre part, dans un vaste mouvement d'ensemble, un grand nombre de chaînes de télévision européennes, affranchies de la tutelle du service public, multipliées par le nombre de sociétés audiovisuelles et portées par la vague des nouvelles technologies de l'information, se sont engouffrées dans la brèche sportive, participant dans une course à l'audimat et aux parts de marchés à créer les conditions d'une véritable bulle spéculative. (Conseil économique et social, 2002, pp. 1-3). A ces deux voies de transformation s'est associée un autre aspect de la dynamique sportive, lié à une mutation sociale et économique : l'accroissement du temps libre dans les

sociétés post-industrielles. C'est parce que le temps libre s'est accru que les citoyens européens sont devenus disponibles pour le sport ; c'est parce que la télévision a su interpréter cette demande que le sport est devenu partie intégrante du sport-spectacle, brassant des investissements considérables.

Au total, l'apport massif de capitaux dans le sport européen a traduit ces dernières années de manière visible le dynamisme mais également les excès d'un secteur d'activité en pleine expansion. «Ce nouvel ordre impose une rationalité marchande autour de laquelle le champ sportif se recompose» (Bourg, 1999, p. 52).

Comme pratique et comme spectacle, le sport constitue aujourd'hui un domaine qui doit être financé et géré. Comme activité productrice, il crée des marchés dont la taille avoisine en moyenne et selon les études 1 % du produit intérieur brut (PIB) dans tous les pays développés (Nys, 2004), avec une concentration de ces montants dans le sport professionnel, de haut niveau, et donné en spectacle (Andreff et Nys, 2001). Plus généralement, les échanges liés au sport concernent environ 3 % du commerce mondial (Commission européenne, DGX, 1998).

Pour autant, cette conversion du sport à l'économie de marché pose problème, en particulier parce qu'elle s'inscrit dans un certain nombre de dérives peu compatibles avec l'éthique sportive et le système des valeurs communément admises comme fondant l'existence même du sport : égalité des chances, respect des règles, respect de l'adversaire, fair-play, contrôle de soi, intégrité, etc. Ensuite, parce qu'elle s'éloigne d'une économie sociale et politique qui voudrait que le sport dans sa version culturelle et patrimoniale, en pratique et en spectacle, demeure la propriété des peuples qui le portent et le font vivre, ce qui suppose au minimum une prise en considération non seulement des écarts inquiétants qui se creusent entre pratique d'élites et pratique de masses, entre sport et spectacle sportif, mais aussi des atteintes à la liberté que constituent les monopoles télévisuels sur le contrôle des images du sport. Enfin, parce que cette vision marchande du sport s'achoppe assez largement aux perspectives culturelles, sociales, éducatives, sanitaires et citoyennes qui sont au centre des préoccupations d'institutions comme le Conseil de l'Europe, engagées sur la voie de la consolidation d'un modèle européen du sport, lequel mise moins sur le développement de profits ou de rentabilités que sur l'élaboration d'une réelle coopération entre les peuples en explorant les voies d'un sport humaniste, équitable, éthiquement correct, tolérant et solidaire. (Commission européenne, DGX, *op. cit.*).

Certes, les investissements et le soutien financiers restent l'une des composantes majeures de la croissance sportive. Dans une Europe en devenir, l'injection de fonds publics et privés, capables de dynamiser et d'accompagner l'intérêt croissant suscité par le sport, constitue l'une des conditions

essentielles permettant d'augmenter de manière significative l'offre d'activités, de répondre à la demande du plus grand nombre, de développer des infrastructures et de faire vivre la participation sportive d'un nombre croissant de citoyens européens comme une forme d'adhésion volontaire à un phénomène culturel incontournable, susceptible de fonder une culture partagée. Toutefois, si «l'augmentation et la diversité accrue des sources de financement du sport favorisent son développement» (Conseil de l'Europe, 14^e réunion informelle des ministres européens responsables du sport, CDDS (98) 90 Part I, 190), l'inscription récente du sport dans les logiques et les lois de l'économie de marché capitaliste doit être appréciée également à l'aune des dommages collatéraux dont elle est potentiellement comptable : disparités, inégalités, exclusion, corruption, délinquance, développement de comportements mafieux, exploitation et chosification de l'humain.

Comme l'a récemment souligné la journaliste du *Time*, Jennie James, à propos de la transfiguration économique du sport européen : «*Money may not be the root of all evil, but its ability to taint is becoming acutely apparent*» (James, 2000, 51). L'argent dans le sport exerce aujourd'hui un pouvoir à double valence : moteur du système des sports dont il participe inégalement à accroître le développement, et corrompueur des valeurs traditionnellement reçues en Europe comme fondant les principes essentiels du sport.

Dans la perspective de cette analyse, l'objet de ce chapitre consistera à dresser un bilan des principales lignes de fractures qui, en amont des perspectives de constructions et/ou de consolidation des cadres du sport européen, apparaissent être la conséquence d'une appréhension strictement financière et libérale du phénomène sportif. Conjointement, il s'agit d'envisager la pertinence des projets que le Conseil de l'Europe supervise dans le but de pallier l'extension des violences économiques du sport en promouvant une vision résolument tournée vers le développement d'une éthique et d'un esprit humanistes dans le sport.

L'argent et le sport en Europe : lignes de forces et fractures

Les traits économiques de l'Europe des sports : des disparités sensibles

Le premier constat qui puisse être fait est naturellement que l'Europe présente un caractère d'hétérogénéité flagrant dans le domaine des ressources économiques liées au sport. Bien que la question se révèle extrêmement complexe et les sources encore relativement lacunaires (Andreff *et al.*, 1995 ;

1. L'argent n'est peut-être pas à l'origine de tout mal, mais sa capacité à introduire la corruption devient fortement manifeste.

Le Roux et Camy, 1995 ; Miège, 1996, 2000 ; Commission européenne, DGX, 1999), les disparités et les déséquilibres entre les budgets sportifs sur fonds publics ou privés, les divergences dans la nature des flux économiques qui donnent corps au financement des activités sportives, les obstacles matériels (récessions économiques, guerres, etc.) qui tracent en Europe des barrières encore puissantes entre nations sportives et Etats satellites de la scène sportive européenne, constituent un premier facteur de discrimination. D'abord, en termes d'offre de services, comme condition première de l'accès des citoyens européens, sans distinction aucune, à l'ensemble des pratiques sportives généralement disponibles en Europe. Ensuite, comme condition de réalisation de l'équilibre compétitif entre athlètes (moyens, préparations, entraînements, équipements) sur la scène internationale, notamment dans le cadre fédéral qui constitue l'un des piliers du modèle pyramidal sportif européen, garant de la solidarité et de l'équité sportives.

Il reste difficile en l'état actuel des recherches de dresser une carte exhaustive des déséquilibres européens en matière d'impact économique et de sources de financements sportifs. Pour autant, un certain nombre de pistes peuvent être évoquées, qui contribuent à donner un premier aperçu des disparités les plus remarquables.

On estime généralement que les fédérations nationales des diverses disciplines regroupaient en 2000, au cœur de l'Europe des Quinze, environ 700 000 clubs et associations sportives, ce qui représentait, à cette date, approximativement 100 millions de membres (Miège, 2000 ; Organization of sport in Europe, 2004). Dans une appréhension plus large du sport – activités encadrées ou non – la population sportive¹ était estimée en 1996 à 125 millions de pratiquants par la Commission européenne (Commission européenne, 1996).

Les études qui ont été produites pour évaluer l'impact économique du sport en Europe et cerner les sources de financements (Andreff *et al.*, 1995 ; Miège, 1996, 2000, Commission européenne, DGX, 1999) ont fait apparaître des points de convergence. Ainsi, le financement privé du sport, dominé par la consommation des ménages et, dans une moindre mesure, par l'apport des entreprises (sponsoring), constitue globalement une part plus importante que le financement public assuré par les gouvernements et les collectivités territoriales. L'impact de cette variable n'est pas négligeable, car elle engage naturellement à supposer que les pays à fort taux de croissance et à niveau de vie élevé consommeront plus de biens sportifs, contribuant à accroître d'autant les sources de financement nationales du sport.

1. Cette qualification est naturellement soumise au problème récurrent de la définition du sport.

Les études ont également mis en évidence des différences que traduit l'existence de deux modèles distincts en fonction du rôle et de la part prise par l'Etat dans la gestion des affaires sportives : au nord de l'Europe, un modèle qualifié de libéral, au sud, un modèle plus interventionniste (Miège, 1996).

D'une manière générale et commune à l'ensemble des pays européens, la hiérarchisation des ressources place au plus haut niveau des financeurs du sport les ménages (consommation de biens sportifs, adhésions aux clubs, etc.), viennent ensuite les collectivités territoriales, enfin l'apport de l'Etat (Andreff et al., 1995). Cependant, tant au niveau des fonds privés que des fonds publics, des différences très sensibles se donnent à voir dans la part du financement dévolu au sport.

Pour ce qui concerne les financements privés qui constituent d'une manière générale la source de financement du sport en Europe la plus importante, les disparités sont extrêmement marquées, avec des écarts allant de 0,32 % du PIB en Hongrie ou 0,34 % au Danemark à 1,45 % en Espagne et à 3,27 % en Suisse.

Les écarts sont moins sensibles pour ce qui concerne les financements publics. Ils vont de 0,18 % du PIB consacré au sport en Suisse à 0,42 % en France et 0,61 % au Portugal (Miège, 1996, 2000).

Pour ce dernier domaine, une approche plus serrée des données (Le Roux, Camy, 1995) permet de prendre en compte le degré de décentralisation comme facteur déterminant dans la gestion des financements et des ressources économiques publiques du sport. Plusieurs groupes se détachent alors, comprenant, d'une part, des pays pour lesquels le pourcentage du financement public reste élevé (Danemark, 39 % ; France, 38 % ; Portugal, 35 % ; Belgique francophone 33 %). Ces pays se répartissent en pays à plus forte décentralisation des actions publiques (les collectivités locales au Danemark apportent 84 % du total des financements publics ; en France, les collectivités locales sont à l'origine de plus de 76 % des financements publics), et pays à faible décentralisation, comme la Belgique francophone et le Portugal (répartition des financements équilibrée entre l'Etat et les collectivités locales). D'autre part, des pays à financement privé élevé (Espagne, 86 % ; Royaume-Uni, 84 % ; Italie, 81 % ; Allemagne, 73 %. Belgique flamande, 70 %), au sein desquels il est possible de distinguer une forte décentralisation des financements publics (Royaume-Uni, pour lequel 95 % des ressources publiques proviennent des collectivités locales ; Allemagne, 98 %, Espagne, 76,2 %) et une faible décentralisation (Belgique flamande et Italie : répartition équilibrée des financements publics).

A l'autre bout de la chaîne, les réalités de la pratique du sport en Europe commencent, elles aussi, à être mieux connues. L'enquête menée en 2003

(Eurobarometer, 2003) par deux directions générales de la Commission européenne (Education et culture ; Presse et communication) révèle des disparités profondes dans l'adhésion des Européens aux activités physiques et sportives.

La première tendance remarquable montre que, globalement, seuls 15 % des citoyens de l'Union européenne déclarent pratiquer un sport ou faire des exercices physiques régulièrement. Ce chiffre est sensiblement inférieur aux statistiques affichées dans les années 1990 par les services de la Commission européenne (Commission européenne, 1996). Les Européens sont, en revanche, 88 % à déclarer regarder la télévision au moins trois fois par semaine et 19 % à surfer également régulièrement sur Internet.

Ce premier constat peut surprendre et inviterait pour le moins à questionner la réalité d'une pratique de masse régulière en Europe ou, tout au moins, à interroger la répartition des moyens mis à disposition des citoyens Etat par Etat, entre financement des pratiques de haut-niveau et financement des politiques de développement de l'accès du sport au plus grand nombre. L'idée retenue par Bourg et Gouguet d'une péréquation entre les revenus du sport spectacle et le financement des pratiques de masse est une idée intéressante (Bourg & Gouguet, 2001). Sans doute faudrait-il penser cette règle directement au plan européen pour des raisons d'équité, ce qui pourrait vraisemblablement participer d'un rééquilibrage des taux de pratique, même si d'autres aspects (culturels, sociaux, politiques) que le seul financement doivent être pris en compte afin d'initier de plus forts taux d'engagement dans les activités.

En ce qui concerne la pratique sportive constatée, les tendances générales laissent apparaître de grandes disparités. Ainsi, parmi les 15 % de pratiquants effectifs, les Européens du Nord ont tendance à faire plus de sport et d'exercice physique que les citoyens du sud de l'Europe.

Ils sont en effet 70 % en Finlande et en Suède, 53 % au Danemark, 47 % en Irlande et 43 % aux Pays-Bas à faire du sport au moins une fois par semaine. Ils ne sont que 19 % en Grèce, 22 % au Portugal, 31 % en Italie et 32 % en France et en Espagne.

Il faut également souligner a contrario le fort taux de personnes ne pratiquant aucune activité sportive ou physique en Grèce et au Portugal (respectivement 70 % et 75 % de la population).

Par ailleurs, les cadres de la pratique constituent une variable intéressante. La majorité des citoyens européens (47 %) déclarent pratiquer un sport en dehors d'un club. La pratique dans un club ne concerne que 23 % des personnes déclarant faire du sport. La fréquentation des centres de fitness concerne, quant à elle, 20 % des personnes déclarant pratiquer un sport. Le

sport non encadré est plus fortement représenté au sein de pays tels que la Finlande, la Suède et l'Autriche, avec respectivement 73 %, 67 % et 58 % de citoyens déclarant pratiquer le plus souvent du sport ailleurs que dans un club, alors que les Grecs et les Espagnols sont proportionnellement plus nombreux que les autres à pratiquer une activité sportive dans le cadre de centres de fitness. Aux Pays-Bas, c'est la structure du club qui est privilégiée (43 %), et en Italie, les centres sportifs (30 %).

Il reste bien entendu extrêmement difficile de tirer des conclusions précises de cet ensemble de données et encore plus aléatoire d'espérer établir une corrélation dans l'immédiat entre les résultats liés aux modes et volumes de financements du sport et ceux concernant la répartition des taux de pratique en Europe. Tout au plus est-il possible de mettre en évidence la grande variété des situations nationales et d'en apprécier la disparité au sein même de l'Union européenne, alors que plus à l'Est ou en Europe centrale, dans les pays en cours d'adhésion, des conditions économiques généralement moins favorables, des problèmes liés à la décentralisation, et surtout certains contextes plus dramatiques encore de guerre ou de fins de conflits ont pu constituer des facteurs de discrimination beaucoup plus évidents.

Le rapport du Conseil de l'Europe, rédigé à la suite du séminaire organisé à Sarajevo en octobre 2001 ayant réuni 25 participants venus d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, de Roumanie, de Slovénie, de «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et de la République fédérale de Yougoslavie, souligne ainsi à quel point les suites du conflit en ex-Yougoslavie ont été marquées «par une période de recul» et combien aujourd'hui, dans cette zone de l'Europe, «le sport est en grande partie tributaire du financement d'Etat» puisqu'«il n'existe pas de base suffisamment large quant au nombre d'affiliés; le mouvement volontaire est embryonnaire; le secteur commercial en est encore à ses premiers stades de développement» (Le Conseil de l'Europe et le sport, 2001, p. 32).

D'une manière plus générale, le clivage Est-Ouest souligné par Andreff et Nys (2001) semble beaucoup plus inquiétant que la répartition plus nuancée entre Europe du Sud et Europe du Nord. Au sein des économies socialistes en transition, des pays tels que la Russie ou l'ex-RDA dont la vitalité sportive reposait sur la conception étatisée d'un sport vitrine de la nation et du régime politique en place, ont vu leurs sources de financements sportifs taries par l'effondrement du communisme. Les fonds ne sont plus affectés prioritairement au développement du sport; les sponsors étrangers restent frileux, les sportifs soviétiques et de l'Europe de l'Est vont monnayer leurs talents à l'Ouest. L'ensemble génère une situation problématique au point qu'«en Allemagne, les clubs de l'Est ont perdu 48 % de leurs adhérents» (Andreff et Nys, 2001, p. 120). Les Länder de l'Est se sont trouvés dans l'incapacité de

financer la croissance sportive. Même remarque pour la Russie mise en difficulté pour financer sa nouvelle loi sur le sport promulguée en 1993. La difficile transition d'une économie planifiée, centralisée, vers une économie de marché a entraîné une baisse considérable du sport pour tous. Elle a précipité la quarantaine d'équipes de football de division 2 et 3 vers un dépôt de bilan en 1998 et a globalement provoqué l'exil de près de 1 500 sportifs et cadres techniques vers l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord (Bourg et Gouguet, 2001). La Hongrie, quant à elle, a vu chuter depuis 1989 son effectif de pratiquants de 50 %, et le budget alloué au sport était encore au milieu des années 1990 en diminution constante, passant de 0,28 % à 0,13 % du budget de l'Etat (Andreff, 1996).

Plus généralement, cette situation apparaît préoccupante en ce qu'elle confirme l'organisation d'une Europe du sport à deux, voire trois vitesses. Selon le rapport établi par le Conseil de l'Europe en 1997, le taux de participation de la population au sport encadré et organisé au sein des clubs sportifs dans les pays d'Europe orientale et centrale est extrêmement faible, de l'ordre de 0,5 % en Lituanie, 1,1 % en Ukraine, 1,2 % en Bulgarie, 3,6 % en Estonie et 4,7 % en Lettonie. Par comparaison, le taux de participation sportive dans les clubs et associations dans les pays d'Europe occidentale fait figure d'éclatant succès avec 22 % en France, 29 % en Allemagne et 36 % au Danemark.

La conclusion la plus évidente est, sans doute, qu'à l'heure actuelle l'Europe élargie, confrontée à une variété de situations politiques et économiques, ne constitue pas le cadre d'une pratique équitable du sport, que ce soit en termes de conditions d'accès à l'ensemble des pratiques généralement disponibles, et bien entendu, a fortiori en termes de financements du sport ou encore en termes de préparation des athlètes nationaux aux grandes compétitions, même si dans le secteur du sport de haut niveau, des nuances sont à apporter dans le cas de pays comme la Russie dont les athlètes sont redevenus tout récemment compétitifs.

Quelques chiffres aideront à mieux cerner encore ces inégalités. L'offre de clubs par habitant est de un club pour 34 000 habitants en Ukraine ; un pour 5 700 en Bulgarie ; un pour 4 900 en Lettonie. Elle est de un pour 965 en Allemagne réunifiée (Bourg et Gouguet, 2001).

A partir de ce constat, il faut tirer deux enseignements. Le premier consiste à considérer précisément que le cadre économique libéral qui se généralise en Europe contribue, même de manière indirecte, en privilégiant la logique du profit et des investissements porteurs, à accentuer le poids de conditions économiques défavorables et à générer un premier seuil de discrimination au niveau de la pratique du sport pour tous en créant ou en recomposant les conditions de l'inégalité des citoyens européens devant le sport.

Le second enseignement consiste à voir dans cette discrimination une forme de violence beaucoup plus fluide en ce qu'elle participe au plan de la compétition internationale, ne serait-ce qu'au regard des moyens disponibles forcément inéquitables, à rompre les termes du contrat qui font du sport une activité pour laquelle devraient être réunies, au départ de la compétition, les mêmes chances pour chaque athlète (préparation, équipement, entraînement, suivi). L'argent demeure en effet pour les sportifs ayant atteint un haut niveau de pratique un moyen commode de discrimination sportive, comme l'avoue à demi-mots l'athlète suédois Ulf Karlsson : « Les sautoirs restent l'apanage des pays riches, ce qui arrange nos affaires, alors que dans les courses, tous les continents peuvent s'aligner » (*Le Monde*, 27 août 2003, p. 21).

Face à cette situation, le Conseil de l'Europe a engagé depuis les années 1990, en cohérence avec la Charte du sport européen, qui prévoit de « promouvoir la pratique du sport auprès de l'ensemble de la population », une politique de coopération en direction des pays plus défavorisés d'Europe centrale et orientale. Il a admis en son sein une douzaine de pays de l'Est et chargé le Comité directeur pour le développement du sport (CDDS) d'une mission de coopération sportive. Dès 1991, un programme visant à développer les aides et les échanges dans le domaine du sport, baptisé SPRINT (Sports Reform Innovation and Training) a été mis sur pied. Financé par le Fonds pour le sport, ce programme vise à développer la démocratisation sportive et à prévenir les dérives (violences, dopage). Il comporte des échanges, des stages d'études, et des séminaires portant sur la législation sportive, le financement du sport, la formation à la gestion du sport et la promotion de l'engagement bénévole.

Les inégalités en termes d'infrastructures et d'équipements sportifs

Les inégalités touchant aux équipements et aux infrastructures participent à accentuer les inégalités qui hiérarchisent les nations dans l'ordre sportif. Ainsi faut-il souligner combien le sous-équipement sportif est aujourd'hui assimilé purement et simplement au sous-développement des pays dont il symbolise du même coup l'exclusion du rang des nations qui comptent. Le tiers monde « ne peut pas organiser les jeux Olympiques, affirmait ainsi Juan Antonio Samaranch, président du CIO, tout simplement parce qu'il ne peut rien organiser » (Ramonet et De Brie, 1996, p. 9). Ce cynisme, objectivement intolérable, repose malheureusement sur une réalité économique que les rares plans d'entraide sportifs ou les déclarations de bonnes intentions, comme l'organisation de la Coupe du monde de football ailleurs que dans les pays riches (De Brie, 1996), peinent à faire oublier.

Majoritairement, les nations exclues de l'ordre sportif intègrent l'ensemble toujours trop vaste des pays en voie de développement (Andreff, 1988a). Sur

le continent européen, les zones centrales et orientales sont largement déficitaires.

Au-delà de l'image négative que le manque de structures sportives véhicule au cœur de nos sociétés qui ont très largement valorisé l'émergence des cultures sportives comme expression de la modernité, ce sont précisément tous les aspects matériels et les retombées économiques engendrées par les retours sur investissements qui échappent aux pays que le manque de moyens initiaux tient éloignés de l'organisation de grandes manifestations mondiales ou internationales (jeux Olympiques, Coupes du monde). Il faut se souvenir par exemple que dans l'histoire moderne des jeux Olympiques, l'URSS a été le seul pays de l'Est à organiser les jeux d'été (Moscou, 1980).

Comme l'a rappelé en 1994 la conférence des ministres européens responsables du sport : « l'accroissement du coût des grandes manifestations internationales [...] tend à exclure les pays les moins favorisés et contrevient ainsi aux principes de l'universalité du sport et de l'égalité des chances » (Conseil de l'Europe, 14^e réunion informelle des ministres européens responsables du sport, *op. cit.*, p. 191).

Pour les pays qui ont réussi leur entrée dans l'Union européenne, le problème semble en partie résolu. Les exemples de l'Euro 2004 avec la construction de sept stades au Portugal et des jeux Olympiques d'été 2004, à Athènes, qui obligent la Grèce à marcher à régime forcé, montrent de quelle manière une fois le seuil de compétence reconnue franchi, le sport peut, sous certaines conditions, constituer un moteur économique susceptible de dynamiser l'activité des régions concernées.

Pour autant, les débats politiques internes que soulèvent ces choix soulignent également le pari risqué qu'ils représentent au plan économique. La candidature et le choix du Portugal ont pu constituer « une surprise, tant l'ampleur des chantiers semble importante » (*Le Monde*, 2 décembre 2003). L'Etat portugais, dont la participation financière directe avoisine 170 millions d'euros, a financé chaque chantier à concurrence de 25 %. Il compte rentabiliser rapidement ses investissements grâce aux retombées économiques engendrées par la fréquentation touristique qui, selon des estimations récentes, devrait augmenter de 3 à 6 % à partir de 2005. Ce que conteste l'opposition, notamment l'extrême gauche, qui estime que ce choix est une « erreur historique » dans un pays où le taux de chômage ne cesse de grimper. La Grèce, quant à elle, critiquée jusque dans les cercles du pouvoir olympique (*Libération*, 1^{er} mars 2004), reste confrontée au problème des retards accumulés dans l'organisation des transports et les travaux de constructions. Ceux-ci se concentrent essentiellement dans l'achèvement complexe du toit du stade olympique, de celui de la piscine qui ne sera finalement pas réalisé et dans l'installation des équipements permettant de retransmettre dans de

bonnes conditions les épreuves sportives (*Le Monde*, 7 et 8 mars 2004). Or, la participation des médias que concrétise un apport financier de 37,5 % du budget total, sous forme de droits de retransmission, est au cœur de la réussite même du projet (*L'Equipe*, 21 avril 2004).

Il est vrai que cette logique d'investissement aux contours incertains produit également son revers. Les pays dont les économies sont en phase émergente sont prêts à hypothéquer leurs ressources au prix d'un endettement colossal pour pouvoir affirmer ou réaffirmer, à travers l'organisation d'un événement sportif mondial, leur visibilité et leur existence dans le concert des nations. L'organisation de la Coupe Davis en 1995 à Moscou a été l'occasion de créer un trou gigantesque dans les finances de la Fédération russe en raison du sous-équipement des réseaux télévisés commerciaux associés à l'événement qui n'ont pu accompagner la compétition et générer des droits de retransmission à la hauteur de l'événement. Ceci, malgré de bons résultats de recette au niveau de la participation du public et le prix modéré des places, variant de 5 à 10 dollars des Etats-Unis.

A l'ostracisme, difficile à rompre, qui contribue au nom de l'ordre économique à maintenir une distance entre les nations sportives européennes dignes d'accueillir en leurs terres les grandes compétitions et les satellites européens du sport sous-équipés, s'ajoute le véritable handicap culturel et matériel que peut représenter dès le départ, sur le terrain, pour les pratiquants potentiels d'une nation, l'absence ou la faible répartition des équipements collectifs.

A l'Est et dans les régions d'Europe centrale, les problèmes économiques se sont superposés aux changements politiques. En Russie, la transition vers l'économie de marché s'est accompagnée d'une régression des pratiques dans le cadre du sport pour tous, à laquelle participe grandement le manque d'installations sportives, avec seulement 1 154 piscines couvertes dénombrées en 1982 et 2 100 courts de tennis, dont quatre-vingt-seize couverts, décomptés en 1996. Au mauvais état des équipements existants et à l'obsolescence du matériel sportif s'est ajoutée l'inégale répartition des installations, essentiellement concentrées en Russie au détriment des anciennes Républiques soviétiques, essentiellement en zone urbaine au détriment des campagnes, «lesquelles comptaient en 1990 seulement quarante piscines couvertes et une patinoire» (Bourg et Gouguet, 2001, 85). Dans le champ scolaire, l'indigence sportive n'est pas moins grande puisque 75 % d'écoles ne possèdent pas de gymnase et que 80 % des établissements scolaires sont privés de terrains de sport (*Ibid.*).

Par ailleurs, la faiblesse de la production nationale d'articles sportifs peine à couvrir les besoins des pratiquants. Pour ce qui concerne la seule industrie des sports de neige, la production de skis parvient péniblement à satisfaire 50 % de la demande. Dans le domaine du tennis, ce sont seulement 10 % des besoins

qui sont couverts en termes de raquettes, les équipements vestimentaires (chaussures notamment) demeurant, quant à eux, très largement insuffisants. En outre, la fin des subventions publiques dans la gestion du parc d'installations collectives (gymnases, piscines, etc.) sur fond de pénurie a inexorablement instauré une inflation des coûts de la pratique liés à la location et à l'utilisation des espaces sportifs, et a ainsi contribué à pénaliser les plus modestes, entraînant «de nouveaux modes de rationnements» (Bourg et Gougnet, *op. cit.*).

Le faible taux d'équipements sportifs inhérent aux conditions économiques difficiles (transition des économies planifiées et étatisées vers les économies de marché) handicape doublement les Etats concernés. D'abord, il freine, à la base, le développement des activités sportives de la population en n'autorisant pas un accès sportif régulier à l'ensemble des pratiquants potentiels. Il exclut ensuite ces mêmes nations des circuits de production du spectacle sportif en les tenant éloignées de l'organisation des grandes manifestations sportives internationales qui pourrait constituer financièrement un bon moyen de combler ce déficit. A ces facteurs économiques discriminants viennent malheureusement s'ajouter des problèmes liés aux convulsions politiques (changements brutaux de régimes, écroulement de systèmes politiques, guerres, destructions, criminalisation).

Une image reviendra sans doute en mémoire chez ceux qui ont suivi les développements des conflits en ex-Yougoslavie : la vision des équipements olympiques de Sarajevo complètement détruits par la guerre et la confession émouvante d'un athlète patineur, décrivant ses patients efforts pour conserver son niveau et s'entraîner – malgré le conflit et les bombes, malgré l'absence de piste – dans sa chambre, sur des patins à parquet...

Parmi les textes adoptés par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la Recommandation 1190 (1992) relative à la coopération européenne dans le domaine du sport stipule précisément :

«L'Assemblée est consciente des incidences pour le sport des changements politiques intervenus en Europe centrale et orientale. Elle estime nécessaire d'agir d'urgence au niveau parlementaire pour assurer la mise en place de ressources pour le sport.»

Elle reconnaît que «la mise en place de ressources pour le sport en Europe centrale et orientale (et la législation à cet effet)» constitue un problème préoccupant (Conseil de l'Europe, CDDS (98) 90 Part I, p. 209).

L'argent des circuits du sport et les déséquilibres des budgets disciplinaires

A l'intérieur des circuits sportifs, des budgets fédéraux, nationaux et internationaux, des sources de financements privés, se jouent non seulement des inégalités de distribution de l'argent du sport, mais aussi des inégalités de

visibilité entre disciplines sportives, donc entre sportifs, comme autant de facteurs d'exclusion.

Ces aspects ont attiré depuis plusieurs années l'attention du Conseil de l'Europe. La réunion informelle des ministres européens responsables du sport qui s'est tenue en 1994, a clairement identifié (point 4) «les déséquilibres financiers entre les besoins du sport de haut niveau et ceux du sport pour tous, entre les sports populaires et ceux qui le sont moins, entre les quelques sports télévisuels, peu nombreux et les autres sports (que ce soit au plan national ou au plan international)» et reconnaît que l'ensemble de ces écarts qui se creusent «divise et mine la solidarité sportive» (Conseil de l'Europe, vol. 1, CDDS (98) 90 Part 1, p. 191).

Il est vrai qu'un certain nombre d'écarts obéissent à des orientations bien particulières lorsque des pays cherchent à renforcer de manière préférentielle certains secteurs au détriment d'autres activités jugées moins en adéquation avec la tradition sportive nationale ou pour ménager les chances de médailles dans les grands rendez-vous sportifs internationaux.

En Suède, des choix stratégiques ont été faits, qui portent et soutiennent plus particulièrement quelques spécialités athlétiques. Le développement de l'athlétisme, qui bénéficie d'équipements de qualité avec ses quarante stades couverts, privilégie «les disciplines de saut [qui] se taillent la part du lion dans le budget fédéral (3,7 millions d'euros)». (*Le Monde*, 27 août 2003). En Russie, la culture des sports de glace reste vivace, et les financements permettent d'espérer que dans le monde, «le russe reste la langue la plus parlée du patinage» (*Le Monde*, 6 février 2004). En Turquie, des spécialités comme l'haltérophilie bénéficient d'attentions financières particulières, permettant, le cas échéant, de recruter à l'étranger (*Libération*, 15 et 16 novembre 2003).

D'autres inégalités relèvent plus classiquement de l'appréhension des sports comme produits plus ou moins porteurs. Cette vision s'appuie sur la valeur spectaculaire et médiatique des activités et participe à composer, en Europe, une implacable hiérarchie budgétaire des sports. Cette hiérarchie peu évolutive contribue à renforcer les discriminations entre sportifs, à discréditer implicitement les spécialités les moins visibles et à battre en brèche le concept de solidarité sportive.

En France, une comparaison des budgets des clubs dans divers sports collectifs pour la saison 2002-2003 permet de mieux cerner ces disparités. La mise en perspective des budgets des clubs de l'élite autorise un premier classement par ordre d'importance décroissant: loin devant, le football, suivi du rugby, du basket, puis du handball et du volley-ball (Source: Sporeco, 2004).

Le volley-ball, par exemple, évolue très loin des espaces financiers du football. En ligue 1, le budget moyen des clubs de football s'est établi autour de

34 millions d'euros, alors qu'il n'est que de 900 000 euros en moyenne pour le volley. Les quatorze clubs qui composent la Pro A de volley-ball bénéficient d'un budget total à peine supérieur à celui du seul club d'Ajaccio (plus faible budget de ligue 1) : 12,59 millions d'euros pour l'ensemble de la Pro A contre 12 millions pour le seul club corse. Surtout, l'écart entre le plus gros budget en volley (Paris, 1,5 million d'euros) et le plus petit (Avignon, 0,5 million d'euros) est incomparablement plus réduit que l'écart entre le plus gros budget du football (Lyon, 100 millions d'euros) et le plus petit (Ajaccio, 12 millions d'euros). Entre le club de football lyonnais et l'AC Ajaccio, le coefficient multiplicateur est de 8,33, alors qu'il n'est que de 3 dans le volley.

Seul le rugby a un coefficient multiplicateur moins important (2,6), alors qu'il s'est récemment installé en seconde position derrière le football en matière de financements, avec une moyenne budgétaire de 5,69 millions d'euros pour les clubs du Top 16.

Le basket-ball présente une moyenne budgétaire de 3,4 millions d'euros et un coefficient multiplicateur de 4,4. Les clubs de handball ne présentent qu'un budget moyen de 1,07 million d'euros, mais un coefficient multiplicateur important de 5,37 (Source : Sporeco, 2004).

A peu de variations près, l'ordre budgétaire ainsi déterminé correspond à la hiérarchisation des mêmes disciplines dans l'ordre de la visibilité télévisuelle, puisque sur les dix sports les plus médiatisés, le football occupe la première place, le rugby vient en seconde position, le basket n'apparaît qu'à la septième place, et le handball et le volley-ball ne figurent même pas dans ce classement (Nys, 2003).

Dans le registre des inégalités introduites par la répartition de l'argent dans le sport, plus remarquables encore sont les discriminations dont les répercussions se font sentir non plus seulement entre disciplines sportives, mais également entre activités masculines et féminines, pourtant évaluées sur des niveaux de compétitions comparables (élites). La distribution des financements par activité obéit donc également à des formes de privilèges ou de sanctions dominées par le rapport masculin-féminin. Pour ce qui concerne la saison 1998-1999, par exemple, le budget moyen d'un club de football de ligue 1 était sept fois supérieur, pour un même niveau de compétition à celui d'un club de basket-ball masculin, mais surtout il se révélait être trente-trois fois supérieur à celui d'un club de basket-ball féminin. Le rapport entre le budget moyen d'un club de football de ligue 1 masculin (dominant dans le sport dominant) et celui d'un club féminin de volley-ball en pro A (dominé dans le sport dominé) est lui de l'ordre de quatre-vingt sept (Bourg et Gougnet, 2001).

Pour autant, ces disparités témoignent a minima de l'existence, dans un pays européen de moindres difficultés économiques, d'une certaine vitalité, même

si la diversité sportive et fédérale s'accompagne de trop grandes inégalités budgétaires, facteurs et reflets de discriminations.

Plus à l'Est, les difficultés liées à l'effondrement du communisme et de l'ancien système sportif d'état affectent jusqu'à l'existence même de certaines fédérations ou de certains clubs et rendent bien plus visibles les discriminations liées à l'argent investi. Le passage de l'économie au mode libéral a ainsi produit des effets de disparité bien plus importants dans des pays comme la Russie, où seul le sport de haut niveau, sous certaines conditions (ouverture des capitaux privés aux seuls clubs d'élites participant à des compétitions internationales), a réussi à s'adapter au mouvement de fond libéral.

En football, la plupart des clubs de division 1 ont pu se transformer en sociétés par actions. En revanche, la quarantaine d'équipes de division 2 et 3 ont disparu purement et simplement, comme le Spartak Tchoukotka auquel Roman Abramovitch – pourtant gouverneur fortuné de la région – n'a pas cru bon devoir venir en aide, préférant investir ses fonds dans l'achat de l'équipe de Chelsea, en Angleterre, pour une somme de 140 millions de livres (*Courrier international*, 664, 24-30 juillet 2004, p. 26).

Il est vrai, a contrario, que les sponsors et les investisseurs étrangers n'ont que frileusement investi le marché russe. De fait, les différents apports privés, sponsors, marques, et retransmissions télévisuelles jouent comme autant de filtres participant à hiérarchiser les disciplines sportives entre elles, ainsi que les clubs, équipes et sportifs.

Certes, ce phénomène de différenciation sportive par l'investissement privé touche l'Europe dans sa globalité, mais il s'avère bien plus remarquable encore dans les pays d'Europe centrale et orientale (Peco).

En Russie, les difficultés pour trouver des sources de devises susceptibles de pallier l'absence ou la faiblesse des fonds publics renforcent les inégalités face au financement privé. D'autant que les dirigeants sportifs sont en permanence soumis au dilemme qui consiste à renflouer les caisses en transférant à l'Ouest leurs meilleurs éléments, affaiblissant du même coup les équipes devenues bien moins attractives pour les investisseurs potentiels.

Au total, la carte sportive des conversions à l'économie de marché réussies délimite également celle des disciplines dominantes : football (quelques clubs de l'élite : Torpedo, CSKA, Dynamo de Kiev), hockey sur glace (CSKA, renfloué par des investissements américains), basket (Dynamo de Moscou, CSKA) et dans une moindre mesure, cyclisme, athlétisme, tennis. Ces disciplines ont su, depuis 1989, intéresser un certain nombre de sponsors européens.

La conclusion la plus évidente consiste à dire que dans ses structures, le sport européen reste fortement hiérarchisé par le pouvoir de l'argent qui détermine les positions de chaque discipline les unes par rapport aux autres. L'économie fonctionne sur un mode concurrentiel et ségrégatif qui participe à délimiter des zones d'investissements porteuses et des zones de relégation, y compris et a fortiori dans les pays en phase de reconversion économique. Cette inégale circulation de l'argent contribue à exclure d'une visibilité équitable nombre de disciplines et ceux qui les pratiquent. Au bas de l'échelle, à niveaux de compétition égaux, les femmes et d'autres catégories de sportifs généralement exclus de ces marchés, comme ceux pratiquant le handisport, peinent à exister dans l'espace européen des disciplines et de la compétition sportive.

Les inégalités de budgets entre clubs européens: l'exemple du football

Dans le domaine du football européen, les disparités budgétaires entre clubs ont atteint des proportions inquiétantes. Ces déséquilibres budgétaires, qui se traduisent a posteriori sur le terrain par une répartition inéquitable des talents et des potentiels techniques et humains, posent un problème fondamental au sport: celui de l'équité de la compétition. Le club le plus riche mérite-t-il d'être le vainqueur de la compétition ?

Ces inégalités participent d'une dynamique de ségrégation économique en spirale en ce qu'elles creusent inexorablement l'écart entre les clubs aux revenus les plus modestes, parfois contraints de jeter l'éponge, et les clubs de l'élite organisés en véritables écuries de stars, à l'image du Real de Madrid en Espagne ou de nombreuses équipes européennes, aussi bien en Italie qu'en Angleterre.

Observant la réalité de cette véritable fracture sociale dans le sport de haut niveau, la journaliste du *Time*, Jennie James, souligne l'effet de double balancier que constituent l'introduction du capital et de ses logiques libérales dans le sport: « *The rich get richer because they can afford the high priced players that attracts the fans and investors*¹. » (James, 2000, p. 51).

La différenciation sportive des rôles des clubs s'appuie en effet sur un phénomène relativement simple de rendements croissants: les clubs sportifs qui ont les meilleurs résultats attirent une plus grande masse de spectateurs, décrochent de nouveaux contrats de sponsoring, intéressent davantage les opérateurs et les chaînes de télévision, et attirent les nouveaux talents sportifs qui, à leur tour, contribuent aux gains croissants de l'équipe. En revanche, cette cinétique fonctionne à l'envers dès lors que les résultats sont

1. Les riches s'enrichissent car ils peuvent se permettre d'avoir les joueurs les mieux payés, ce qui attire les fans et les investisseurs.

médiocres, que le public se dissout et que les partenaires financiers se désolidarisent de l'équipe. Or, plusieurs indicateurs, comme la performance moyenne en championnat sur les dix dernières saisons, le degré de stabilité en division 1 ou équivalent, la fréquence d'accès à la Coupe d'Europe, « confirment la persistance des inégalités de succès des clubs » (Bourg et Gougnet, 1998, 169). Autrement dit, globalement, sur une durée relativement longue, ce sont les mêmes clubs qui dominent les championnats et les mêmes clubs qui sont dominés, intégrant un ordre relativement stable que contrôle le poids des budgets engagés. Il demeure extrêmement difficile de contrer cette logique comme le montrent les efforts méritants de Saint-Etienne, cherchant actuellement à mobiliser des investisseurs et à remonter la pente pour retrouver le temps de la splendeur des « Verts » (*Le Monde*, 3 mai 2003).

La situation actuelle, très inégalitaire, est ambiguë, car la logique sportive voudrait cependant que l'on puisse maintenir au maximum l'incertitude du résultat en équilibrant les potentiels des équipes européennes, donc en évitant que ne se concentrent toujours dans les mêmes équipes, les plus riches, les meilleurs joueurs. Principe que, d'une certaine manière, propose le système sportif américain et qui pourrait être envisagé en Europe sur la base de processus de régulation : péréquation des recettes, plafonnement de la masse salariale de chaque club. A l'inverse, le libéralisme footballistique à l'européenne conduit momentanément à créer des pôles de concentration des flux financiers et sportifs très inégalitaires.

La hiérarchie européenne des clubs s'opère ainsi essentiellement par l'argent investi, garant du recrutement massif des vedettes du football. Quelques équipes, toujours les mêmes, aux budgets importants, se tiennent en haut du classement, proposent le spectacle le plus attractif, s'adjugent une grande partie des bénéfices et sont à même de recruter les nouveaux talents, garants du maintien de leur hégémonie sur le championnat.

Les clubs européens les plus riches (Manchester United, FC Barcelone, Juventus de Turin, Bayern de Munich, Real de Madrid, Milan AC, etc.), qui constituent le noyau dur de la compétition, sont aussi ceux qui procèdent au plus grand nombre de transferts et qui ont donc le vrai pouvoir, c'est-à-dire les moyens financiers de faire circuler ou de fixer des joueurs. On peut aussi remarquer qu'en raison de cette logique économique, les grands clubs de football sont installés dans les grandes métropoles industrielles et financières européennes (Ravenel, 1997).

Ces « top clubs » européens possèdent en fait les instruments économiques d'une visée à long terme et cherchent à améliorer ou à stabiliser à un très haut niveau leurs résultats sportifs à partir de deux stratégies complémentaires : les transferts, qui permettent d'ajuster finement le potentiel compétitif et une politique de très haute rémunération qui permet de retenir les

talents. A titre indicatif, la masse salariale par rapport à la masse budgétaire était déjà à la fin des années 1990 de 69 % pour le Milan AC, 68 % pour Newcastle, 50 % pour la Juventus de Turin, 43 % pour Dortmund et 42 % pour le FC Barcelone.

Comme le notent la plupart des analystes économiques, se crée, dans cette dynamique qui fait intervenir les différents agents du marché et leurs stratégies, un centre «regroupant les équipes à budget élevé et stable, à hauts rendements» (Bourg & Gouguet, 1998, p. 176).

Au-delà de l'analyse économique et des violences qu'elle permet de lire dans la sempiternelle domination du capital et de son pouvoir attractif, se dessinent de manière plus souterraine des violences liées au mode même de négociation que le libéralisme sportif impose.

Les disparités décrites au niveau des clubs européens se répercutent mécaniquement dans l'espace des recrutements et participent à creuser entre les joueurs des écarts de condition, de salaires et de situation disproportionnés. Christian de Brie remarque ainsi que «la loi du marché s'accompagne de plus d'inégalité et d'insécurité, de moins de justice et de solidarité» (De Brie, 1994, p. 22).

Par ailleurs, le pouvoir de l'argent ouvre à d'autres perspectives comme la dissimulation de profits qui contribue à accentuer encore le fossé entre «tâcherons» du sport et détenteurs de salaires sportifs faramineux :

«Déjà corrompus par des salaires, primes et redevances sans rapport avec leur talent, au demeurant bien réel, les nantis du football pratiquent en plus sans vergogne, une fraude fiscale interdite à la majorité des contribuables plus modestes, systématiquement organisée avec la complicité des dirigeants» (De Brie, 1994, p. 22).

Cette dynamique de concurrence «libérale» dissimule par ailleurs soigneusement ses combinaisons derrière la façade trompeuse d'un football dont on encense volontiers le côté «grande famille». Franche camaraderie sportive vite démentie par ceux qui ont fait l'amère expérience des présidences difficiles.

En France, Laurent Perpère, ancien président du PSG, évoque ainsi la fausseté de cette image idéalisée d'un sport de haut niveau, professionnel, vecteur de solidarités : «La grande famille du football est un leurre où chacun fait ses petits arrangements» (*Le Monde*, 6 juin 2003). Ce que confirment Pierrat et Riveslange lorsqu'ils évoquent à propos du marché des transferts «la dérive d'un milieu où tous les coups sont permis, où l'on s'embarrasse rarement de la parole donnée et pas davantage d'un accord signé» (Pierrat et Riveslange, 2002, p. 140).

Ces arrangements vont de pair avec une certaine conception de l'activité. L'équipe de football ne peut certes pas, comme l'entreprise, faire l'économie de l'altérité parce que sans adversaires de taille, les clubs n'ont plus sportivement de raison d'exister, mais elle fonctionne sur un régime préférentiel qui privilégie le capital investi au parcours sportif et compétitif méritant. Autrement dit, elle participe, dans ce type de composition et de fonctionnement, à nier ce qui dans le sport fait le sport : cette volonté de se dépasser soi-même par ses propres moyens.

On se souviendra ici de la phrase prononcée en 1984 par Claude Bez, alors président des Girondins de Bordeaux, qui prédisait sans doute mieux que tout autre discours la réalité montante des violences économiques du sport dans le champ du football professionnel :

« Je n'aime pas que les petits clubs réussissent. La victoire de l'argent, c'est bien. » (Pierrat et Riveslange, 2002, pp. 64-65).

Il est vrai que cette réalité économique navrante n'a pas surgi du vide et que le football professionnel dans ses modes actuels de gestion et de disparités est l'héritier d'un football pris en otage par ceux qui ont cru pouvoir changer la face du sport à coup de millions.

Certains dirigeants de clubs européens portent ainsi une lourde responsabilité dans l'inflation salariale et les inégalités dont est actuellement victime le sport européen. On se souviendra ici du financier Jean-Luc Lagardère et du groupe Matra qui, dans l'atmosphère euphorique du libéralisme triomphant, portés par les succès de l'équipe de France (demi-finaliste de la Coupe du monde en 1982, puis de celle de 1986, vainqueur du Championnat d'Europe des nations en 1984), ont investi massivement dans un club auquel ils ont accolé le nom de la firme : le « Matra-Racing ». Lagardère n'hésitait pas à affirmer dans une interview accordée au journal *L'Equipe* : « Nous nous sommes fixés le but de réussir avec la chair humaine comme nous l'avons fait avec la matière ». Un budget de 100 millions de francs devait permettre de balayer toute résistance sportive. D'une part, le relatif insuccès de l'opération et le lâchage pur et simple du club en 1989 a montré que la conception comptable et gestionnaire du football présentait des limites. D'autre part, la mise sur le marché sportif de salaires mirobolants a largement contribué à initier une course-poursuite dans laquelle nombre de clubs européens se sont essoufflés au prix de lourds déficits.

Cette spirale libérale a ainsi initié une dynamique inquiétante, tant au niveau de l'inflation des salaires que des transferts. La concurrence entre clubs a enclenché une course poursuite sans fin que traduisent déficits et endettements préoccupants. A quelques exceptions près, les clubs européens accusent des pertes importantes. Pour la seule saison 2000-2001, les clubs

français sont déficitaires de 120 millions d'euros et accusent un endettement cumulé de 290 millions d'euros ; la série A italienne présente des pertes d'environ 400 millions d'euros ; le déficit global des clubs espagnols serait de 700 millions d'euros, et 80 % des clubs anglais sont déficitaires (Sobry, 2003).

Des chiffres qui laissent perplexe lorsqu'on les compare aux budgets de certaines disciplines déficitaires et aux budgets sportifs des pays exclus de la croissance économique.

La domination économique du sport en Europe : le creuset des inégalités ?

La logique économique traverse aujourd'hui de part en part le sport européen, menaçant à plusieurs titres le modèle pyramidal qui en fait l'originalité et, dans une certaine mesure, en structure les solidarités.

Cette domination peut prendre, en Europe, de nombreux aspects tels que l'investissement, le sponsoring, le parrainage, l'actionnariat, la cotation en bourse en passant par la prise de participation et le développement de sociétés, elles-mêmes incluses dans de vastes empires économiques dont le sport ne constitue qu'un terrain d'investissement parmi d'autres. Les clubs sportifs en viennent en effet à se penser et à se vivre comme de véritables entreprises.

Pour le Real de Madrid, « [Florentino] Perez [à la tête du club depuis juin 2000] s'est attaché à appliquer au club de foot les recettes qui ont fait de lui, en quelques années, l'un des hommes d'affaire les plus en vue d'Espagne ». Désormais, le club espagnol ne doit plus simplement être considéré comme un club de football : « C'est une entreprise sportive » qui a su diversifier ses activités (merchandising), dynamiser l'exploitation de sa marque à l'étranger (58 millions de recette en 2002-2003 ; 80 millions prévus pour 2003-2004) et développer ses affaires bien au-delà du football en se lançant dans de juteuses opérations immobilières (*Le Monde*, 26 novembre 2003, p. 18). Une gestion cependant partiellement critiquée par les supporters du club qui sentent confusément que ce type d'approche pose des jalons qui limitent les intérêts du jeu lui-même. Les défaites du Real sont bien souvent interprétées paradoxalement comme conséquences négatives de la gestion comptable du sport. Violence que traduit la formule lapidaire d'un fervent partisan du club surpris par les stratégies « perdantes » de gestion comptable des joueurs : « C'est la faute du président Florentino Perez, il est bon pour le business, mais ne connaît rien au football » (*Le Monde*, 27 avril 2004, p. 24).

De son côté, « La Juventus de Turin veut être une entreprise comme les autres » proclame l'administrateur de la société, A. Giraudo (*Le Monde*, 30 septembre 2001). Le club italien, contrôlé par la holding IFL de la famille Agnelli (Fiat) a introduit 35 % de son capital en bourse début 2002 (Sobry,

2003). La cotation en bourse du club obéit à une logique bien particulière qui consiste précisément à sublimer économiquement le cadre sportif pour mieux le déborder : à l'horizon des prochaines années se profilent l'achat du stade en co-propriété avec le Torino, second club de Turin, pour 120 millions d'euros, et surtout, l'ouverture d'un parc d'attraction appelé Mondo Juve (130 millions d'euros). Information à mettre en rapport avec la toute récente création d'un « Manchesterland », école de football pour les jeunes de 7 à 14 ans, la Manchester United Soccer School, fruit de la coopération entre le Manchester United, club britannique le plus riche du monde, et le groupe Disneyland Paris (*Sud-Ouest*, 27 avril 2004). Cette tendance nouvelle à la diversification des « productions sportives » déjà largement amorcée par d'autres empires footballistiques européens comme le Real de Madrid, « symbole du foot-business » (*Le Monde*, 26 novembre 2003), pose un problème de fond qui se décline sur deux plans : celui du sens de l'activité d'abord, le sport devenu produit marketing d'une gigantesque attraction foraine, et ensuite celui de l'accroissement des inégalités sportives et compétitives que supposent des fortunes toujours plus grandes et sans cesse circonscrites aux mêmes espaces de jeu.

A bien y regarder, cette transmutation du sport de haut niveau, dont le football est à ce jour l'exemple le plus frappant en Europe, présente un caractère de marchandisation extrêmement inquiétant à divers titres. Elle engage d'abord, sous couvert d'achats, à la circulation et au transfert d'êtres humains dont les jeunes sont parmi les éléments les plus fragiles et les plus convoités. Elle revient à réduire une activité culturelle à sa simple expression économique, menaçant de fait, à plus ou moins long terme, l'existence du sport associatif. Elle participe également à creuser un écart toujours plus grand entre sport professionnel spectaculaire, pratiques plus confidentielles et sport de masse.

Le sport est ainsi soumis à des réaménagements et à des arrangements qui participent à transformer fondamentalement l'esprit dans lequel il se développe. Bientôt, écrivait en 1998 le directeur de la rédaction de France Football, faute de prudence, « le football n'illustrera plus un dialogue entre pays ou cultures, sociétés ou personnes, mais un échange entre multinationales et places boursières » (Ernault, 1998, p. 15).

Les projets d'élaboration de ligues privées, dont plusieurs sports télévisés de forte audience, comme le football ou le basket, ont constitué les territoires privilégiés et figurent l'un des premiers signes avant-coureurs de ces transformations, lesquelles procèdent logiquement par ajustements successifs au nom de la rentabilité et de la maximisation des profits.

En football, sous l'impulsion de Media Partners, groupe italien soutenu par la banque américaine Morgan Stanley et les groupes de communication alle-

mand (Kirch), anglo-saxon (Murdoch) et italien (Berlusconi), s'est constitué en 1998 le projet de créer un espace fermé de la compétition, indépendant du pouvoir fédéral européen. Cette organisation commerciale tentaculaire promettait dans cette compétition l'équivalent de 1,91 milliard d'euros aux participants, à l'endroit où l'UEFA distribuait «seulement» 128,06 millions d'euros. Un système de ligue fermée sans risque de relégation, donc peu de pertes sur investissement pour les annonceurs, sponsors et bailleurs de fonds du football européen, au premier rang desquels les opérateurs et les cartels de télévision privée: «La suppression de tout aléa sportif séduit les investisseurs dont le souci spéculatif s'accommode de plus en plus mal des risques de non-ascension à la Ligue des champions» (Bourg, 1999, p. 57).

Dans le domaine du basket, au mois de mai 2000, dix-sept clubs européens fédérés par l'Union des ligues européennes de basket-ball (ULEB)¹, elle-même soutenue par l'entreprise espagnole Telefonica, ont organisé les bases d'une compétition européenne indépendante de la Fédération internationale de basket-ball (Fiba). Cette concurrence a donné naissance à deux championnats parallèles: la Suproligue (Fiba) avec vingt clubs et l'Euroligue (ULEB), forte de vingt-quatre clubs ayant payé chacun un million de dollars de caution pour participer aux trois premières éditions. Que ces projets aient pour l'instant plus ou moins failli n'enlève rien à la dangerosité du principe qui les gouverne. A l'instar du football professionnel européen qui a lui aussi souhaité réunir les plus grands clubs dans une compétition fermée comparable au système américain, l'Euroligue opère une inquiétante distinction par l'argent. Surtout, le système traduit bien la dérive actuelle du sport européen, qui tend à s'évader des structures fédérales et des principes de promotion/relégation qui le contraignent, mais restent garants de la solidarité sportive, pour s'enfermer dans un espace où la visibilité perpétuelle des équipes est assurée, permettant aux actionnaires des clubs et aux sponsors de valoriser sur le long terme les investissements qu'ils ont concédés à la visibilité de leur équipe dans la compétition. Le risque étant l'ennemi du capital, la rentabilisation des chances de gagner passe ici par l'élimination des chances de perdre, c'est-à-dire d'être relégué, synonyme de pertes financières pour les investisseurs et actionnaires du sport spectacle. Une même logique semble se dessiner dans d'autres disciplines comme le sport automobile, le tennis de table, le tennis et le cyclisme.

A un deuxième niveau, l'argent imprime sa marque et la violence de son pouvoir sur les symboles mêmes de la compétition: les trophées de la victoire sportive. Il n'est guère anodin en effet de constater la manière par laquelle, depuis quelques années, les épreuves et les coupes sportives ont progressivement changé de nom, les appellations fédérales ou institutionnelles cédant le

1. Il n'existe pas de fédération européenne de basket-ball.

pas aux dénominations commerciales pour offrir aux sponsors et annonceurs une surface de visibilité encore accrue : la Coupe de la Football League en Grande-Bretagne est devenue l'Axa Cup ; le championnat belge est devenu Jupiler League, et en rugby à XV, la Coupe d'Europe est devenue la Heineken Cup.

A un troisième niveau, ces dynamiques nouvelles posent des problèmes bien spécifiques dont le sport, dans ses principes compétitifs les plus fondamentaux, peut avoir à souffrir. Au sens traditionnel de la compétition sportive, « que le meilleur gagne », la gestion des clubs et des équipes sur le mode entrepreneurial oppose de multiples dérives qui participent progressivement à saper les fondements de la logique sportive. En premier lieu, lorsque des groupes d'influence, dont il n'est pas toujours aisé de percevoir la vastitude et les organigrammes, possèdent des intérêts en concurrence. Le problème de l'actionnariat majoritaire dans plusieurs équipes évoluant dans une même compétition, comme en football, a certes fait l'objet de mesures dans le champ de la compétition européenne¹ et certains groupes comme Canal +, actionnaire majoritaire du PSG et du Servette de Genève, ont été contraints de faire des choix (Bourg et Gouguet, 1998).

Cependant, d'une part, la lecture des assemblages financiers n'est pas toujours si aisée qu'elle permette de déjouer systématiquement toutes les combinaisons permises par l'emploi de sociétés off-shore et autres paradis fiscaux et, d'autre part, certains groupes, comme ENIC, initialement majoritaire dans le capital de trois clubs, n'ont pas caché leur volonté d'embrasser largement le marché sportif et ont engagé des recours devant le Tribunal arbitral du sport contre ces mesures sportives, au nom de la liberté du commerce en Europe (Bourg, 1999).

Cependant, le jeu peut-il rester « fair » lorsque c'est une même puissance financière qui plus ou moins directement mène plusieurs concurrents sur un même terrain ? Il faut noter que ce point a très précisément fait l'objet de recommandations de la part du Conseil de l'Europe, qui se sont notamment exprimées dans la déclaration de Nice en 2000. Ces ambiguïtés demeurent ensuite lorsque, au sein d'une même écurie, des choix sont faits qui amènent à privilégier un sportif au détriment d'un autre, sans tenir compte des réels mérites des compétiteurs. Au cœur de la rivalité Senna-Prost en F1 ont surgi des intérêts financiers qui ont contrecarré les lois de l'incertitude sportive : le marché automobile sud-américain étant à conquérir, il était logique de confier au Brésilien les meilleures voitures, alors qu'une victoire française n'apportait rien. Dans le grand prix d'Autriche en 2002, la victoire

1. L'UEFA interdit à deux clubs détenus par la même personne physique ou morale de participer à la Coupe d'Europe.

surprenante de Schumacher, à qui Barrichello cède le passage alors que lui-même s'envolait manifestement vers la victoire, obéit à des principes analogues: la nécessité pour le groupe Fiat, qui vient d'introduire Ferrari en bourse, de renforcer l'image de la marque en privilégiant le triomphe de son pilote allemand emblématique. En cyclisme, les mécanismes sont les mêmes lorsque les coureurs d'une équipe savent qu'ils ne sont pas là pour gagner, mais pour soutenir celui qui est le vainqueur désigné: «Il est plus facile de communiquer sur une seule personne que sur plusieurs» (Chartier et Vigarello, 1982).

Ce constat qui place l'argent et l'image d'un produit au cœur des dynamiques compétitives introduit une rupture majeure dans la tradition sportive européenne qui, depuis la création du sport moderne en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle, a toujours privilégié la victoire sportive comme objectif premier et ultime de la compétition (Thomas, 1999).

A un quatrième niveau, les dérives liées à l'avènement des logiques marchandes et de l'économie libérale dans le sport conduisent potentiellement à des cas de privatisation d'un bien public (Sobry, 2003, Fontanel et Bensahel, 2001).

En France, les grands clubs de sports se comportent aujourd'hui comme de véritables sociétés commerciales. Dans le prolongement de la loi Avice (1984), la loi sur le sport professionnel du 28 décembre 1999 (loi 99-1124) a défini de nouveaux statuts: la société anonyme à objet sportif (SAOS) ou la société anonyme sportive professionnelle (SASP). Outre le fait que les clubs sous ces régimes commerciaux continuent à percevoir des fonds publics, ce qui place le ministère de la Jeunesse et des Sports dans une position délicate vis-à-vis de la Commission européenne au nom du droit à la concurrence, il faut se demander si le prêt d'installations collectives dont l'entretien et la rénovation sont financés sur fonds publics est bien légitime.

De nombreux clubs utilisent ainsi des équipements qui appartiennent à la municipalité d'accueil (Sobry, 2003). Le cas du stade vélodrome de Marseille, rénové à hauteur de plusieurs centaines de millions de francs par la municipalité de Marseille à l'occasion de la Coupe du monde de football France 1998, représente un bon exemple de ces dérives. Le club résident, l'OM, a en effet pu ensuite profiter d'un stade flambant neuf à moindre frais. Ainsi, un bien public est mis à la disposition de sociétés commerciales avec, pour tout retour, une amélioration ou le maintien de la notoriété de la ville et la mise en place d'un spectacle. Le citoyen sera privé de l'usage de la pelouse, mais pourra, contre rétribution financière, s'asseoir dans les gradins. «Il y a là une situation de privatisation d'un bien public qu'il conviendrait d'analyser en détail, surtout si les clubs entrent en bourse» (Fontanel et Bensahel, 2001, p. 182).

Pour conclure, il faut sans doute reconnaître de manière objective que, si l'argent dans le sport n'est probablement pas à l'origine de tous les vices, il contribue cependant à pervertir de manière de plus en plus visible les schémas traditionnels de représentation de l'activité. Il se constitue en puissance dominante dont les dérives sont autant de violences participant à réduire la crédibilité du sport et des sportifs et à brider le plaisir de ceux qui se passionnent pour les exploits accomplis.

Que dire ainsi de l'adhésion du monde sportif et des athlètes eux-mêmes aux logiques du profit ? Des athlètes féminines françaises, refusant de partager avec les remplaçantes de l'équipe les primes de victoire du relais athlétique, aux ex-champions du monde de football français imposant une prime de 10 000 euros par joueur pour laisser le service public venu filmer les coulisses de l'OM obtenir quelques images des sportifs à l'entraînement, l'argent gâche le jeu.

Le dépassement de soi qui a fondé l'esprit de l'olympisme moderne se trouve aujourd'hui sérieusement remis en cause, comme l'a clairement montré, parmi d'autres exemples, le cas du perchiste ukrainien Serguei Bubka qui franchissait régulièrement 6,20 mètres à l'entraînement, mais s'ingéniait à faire progresser son record centimètre par centimètre afin d'empocher la prime de 150 000 francs payée par son sponsor pour récompenser chaque nouveau record.

Le marché est devenu le principe d'organisation du système sportif, et le profit le critère d'efficacité.

La dérégulation du marché sportif : l'économie contre l'éthique

De l'arrêt Bosman à la flexibilité sportive

L'arrêt Bosman (1995) a marqué une transformation fondamentale du régime professionnel sportif en Europe. La Cour européenne de justice, à partir du cas du footballeur belge Jean-Marc Bosman, a en effet condamné, sur la base du droit communautaire, deux principes qui participaient à structurer le fonctionnement de certaines fédérations nationales de football et de l'UEFA. D'abord, les dispositions qui tendaient à limiter les transferts de joueurs d'un club à un autre via le paiement par le club destinataire d'une indemnité de formation ou de promotion au club qui libérait son joueur. Ensuite, la limitation du nombre de joueurs étrangers pouvant évoluer dans chaque équipe. La décision de la Cour européenne a introduit dans l'espace sportif de l'Union la notion relative à la libre circulation des travailleurs (article 39 [ex-article 48] du Traité instituant la Communauté économique européenne) et celle de libre concurrence (article 81 [ex-article 85] du même traité) dont l'exercice était entravé par les droits de transferts des joueurs.

Cette décision importante qui ouvre le monde du football au libéralisme des échanges dans l'espace européen appelle plusieurs remarques.

La sentence produit des effets pervers (Manzella, 2002). En envahissant le domaine sportif sur le mode économique, elle ruine les règles que les fédérations nationales et internationales imposaient en matière d'utilisation de joueurs étrangers sur le terrain, lesquelles avaient des justifications technico-sportives, notamment la nécessité de garantir des débouchés dans les championnats de haut niveau pour les centres de formation locaux. Elle annule également la règle de fournir un contingent de joueurs expérimentés pour les équipes nationales.

La décision de la Cour européenne brise le principe de subsidiarité communautaire et nie l'autonomie des normes sportives dans son aspect le plus intime : celui des règles sur le terrain. En provoquant un déplacement du pouvoir de la sphère fédérale vers les clubs et les opérateurs des chaînes de télévision, elle menace la structure pyramidale du sport européen. En n'offrant aucune solution de repli, aucune alternative aux autorités sportives, qui leur permettrait de reprendre l'initiative, elle déstabilise le système des règles juridiques qui structurent le sport et le fragilise dans ses fondements, sa légitimité et ses principes générateurs.

Elle privilégie une lecture économique du sport qui participe à gommer ses dimensions éducatives, citoyennes et sanitaires. Le sport devient une affaire de riches : le principe d'équité et d'égalité des chances dans les compétitions est objectivement nié.

Enfin, elle introduit à une dynamique non contrôlée d'extension des règles économiques nouvelles qu'elle impose au sport de l'extérieur. L'arrêt Bosman a en effet été suivi d'autres affaires qui tendent à aller dans le sens d'une extension géographique de ce droit à d'autres pays hors Union européenne. C'est le cas de l'affaire de la basketteuse polonaise Lilia Malaja. Le RC de Strasbourg qui faisait déjà évoluer une joueuse bulgare et une autre joueuse croate n'a pu engager la sportive. Lilia Malaja, s'appuyant sur l'arrêt Bosman et sur un accord d'association entre l'Union européenne et la Pologne, a demandé à bénéficier d'une licence et d'un statut communautaire. Celui-ci, d'abord refusé par le Tribunal administratif de Strasbourg, lui a été accordé en appel par la Cour administrative d'appel de Nancy (3 février 2000) et a été confirmé par le Conseil d'Etat le 3 février 2003, alors que la Fédération de basket-ball tentait de faire annuler cet arrêt. Il est facile d'imaginer les conséquences de cette décision si l'on tient compte du fait que l'Union européenne a conclu des accords d'association et de coopération avec vingt-trois pays d'Europe de l'Est et du Maghreb.

Pour les autorités sportives (UEFA, ensemble des fédérations et ligues nationales), cette décision de la Cour de justice européenne a produit des effets pervers négatifs (Bourg et Gouguet, 1998, 2001) :

- elle menace la personnalité, le style et la culture des différents footbals nationaux dont l'identité est niée par le *turn-over* et le cosmopolitisme qui s'est instauré au cœur des clubs et des championnats. Lors de la saison 1999-2000, Chelsea comptait vingt-six étrangers de quatorze nationalités différentes sur trente-quatre professionnels. En championnat, on a compté 41 % de non-nationaux en Belgique (saison 1998-1999) et quarante et une nationalités représentées en Angleterre (saison 1999-2000) ;
- elle représente une atteinte aux capacités d'identification des supporters et une coupure avec l'ancrage culturel local et régional des équipes ;
- elle participe à diminuer la qualité et l'homogénéité des sélections nationales, en particulier parce que la difficulté d'être titulaires pour les jeunes nationaux a augmenté en même temps que s'est accru le nombre de joueurs non sélectionnables dans chaque championnat ;
- elle creuse les inégalités sportives par la possibilité de constituer des équipes de stars et rompt ainsi l'équilibre de la compétition ;
- elle conduit à un affaiblissement des politiques de formation des joueurs en ne permettant pas aux clubs de récupérer une indemnité de compensation lors du départ en fin de contrat ;
- elle génère une hausse des masses salariales non contrôlée dans laquelle entrent en jeu le pouvoir de négociation des vedettes, le nombre et l'influence de leurs agents (507 agréments par la Fifa) ;
- elle provoque un exode des joueurs des championnats les plus pauvres vers les mieux dotés ;
- elle conduit à transformer un sport collectif en sport individuel en proposant une lecture carriériste et commerciale de la pratique sportive (nouvelles rémunérations avérées ou en projet : contrats d'image, stockoptions, droits d'auteurs sur les buts diffusés à la télévision, etc.).

Enfin, l'assujettissement du sport à l'ordre communautaire institue le primat de l'économie libérale et accentue la privatisation des clubs, ouvrant paradoxalement sur un affaiblissement des structures pyramidales du modèle sportif européen qui est précisément défendu par les institutions européennes...

L'arrêt Bosman a certes libéré les joueurs en même temps qu'il a libéré les appétits des clubs et assujetti les athlètes à une valse européenne d'un caractère bien particulier, sur le mode de la flexibilité. Il a surtout participé à créer un football à deux vitesses (Lanfranchi, 2002, 23) et a très nettement accentué la ligne de démarcation entre sport amateur et sport professionnel. Il a

accélééré le rythme des mutations, amplifié de manière exponentielle l'accroissement salarial et accru les inégalités entre les sportifs.

Cette plus grande liberté de travail a finalement conduit à une plus forte dispersion des salaires, créé davantage de chômage et de précarité, en particulier chez les joueurs anonymes. Elle a augmenté la segmentation des clubs et des joueurs, participé à l'émergence de nouvelles formes d'emplois et de contrats à la limite de la légalité, comme les contrats de non-sollicitation proposés aux plus jeunes qui, en échange de primes plus ou moins officielles, s'engagent à signer leurs premiers contrats dans leur club. Elle a plus largement contribué à faire éclore une diversité de moyens destinés à permettre aux clubs de s'assurer de leurs jeunes. Elle les a aussi engagés à trouver d'autres moyens de percevoir une contrepartie financière aux transferts sous différentes formes : signature de contrats de longue durée limitant le pouvoir de négociation des joueurs et proposition de cession avant terme moyennant une indemnité fixée par clause de résiliation. Elle a enfin nécessité l'émergence de mécanismes de solidarité financière, comme le partage des recettes ou le plafonnement des masses salariales (Bourg et Gouguet, 1998).

Nous pourrions ajouter avec Gérard Ernault que la décision du commissaire européen Karel van Miert constitue peut-être en elle-même la première des violences, culturelle celle-là, lorsqu'il n'a pas cru bon d'accorder au football le label d'«exception culturelle», préférant le contenir dans le champ exclusif de l'économie (Ernault, 1998).

Sportifs et sportives sous influence

Le sportif se trouve aujourd'hui au centre d'un vaste tourbillon économique dont il ne maîtrise pas tous les paramètres, même si certaines carrières brillantes peuvent laisser supposer le contraire. Pour la grande masse des sportifs professionnels, semi-professionnels et jeunes espoirs, la libéralisation des échanges et l'intrusion des logiques économiques dans le sport, portées par la vague médiatique et les marchés qu'elles génèrent, ouvrent la voie à de nombreux abus et violences.

Dans les sports à forte rémunération comme le tennis, les jeunes athlètes constituent une population particulièrement sensible à ces formes de manipulations. Celles-ci peuvent se présenter sous divers jours, comme le contrôle et la spoliation des ressources financières de l'athlète par personne ayant autorité, ou en amont, par l'influence plus généralement prise par des personnes de l'entourage immédiat sur le déroulement de carrière ou le quotidien du sportif ou de la sportive, voire, dans certains cas, par des pressions et des abus à caractères sexuels.

Le cas de la Suissesse Patty Schnyder, ancienne n° 8 mondiale du tennis féminin, traduit presque trop parfaitement la fragilité de jeunes femmes, sportives de haut niveau, placées sous l'influence de personnes censées les protéger. La jeune Bâloise a eu beaucoup de mal à se défaire de l'emprise de son compagnon, Rainer Harneker, obscur guérisseur quadragénaire, alors accusé par la famille de la sportive de l'avoir « envoûtée ». De fait, qualifié par la presse de « gourou », cet homme, qui imposait à la joueuse un régime végétarien et des traitements d'acupuncture très particuliers, fondés sur une théorie élaborée au XVIII^e siècle par Baunscheid, a finalement été condamné par la justice allemande en 2002, pour exercice illégal de la médecine. Pour autant, le poids des influences ne semble que s'être déplacé puisque la jeune femme, ayant quitté son soigneur, s'est résolument tournée vers le charisme du détective allemand qui la surveillait, mouvement qui s'est soldé par une brouille familiale sur fond de détournements de capital (*Le Monde*, 30 janvier 2004).

Les enjeux économiques liés aux carrières sportives placent ainsi les athlètes les plus vulnérables, à commencer par les enfants et les jeunes femmes, au cœur de convoitises et de chasses gardées dont certains acteurs familiaux peuvent paradoxalement se révéler être les plus cruels prédateurs.

D'autres abus peuvent être commis dans ce cercle étroit, qu'il soit familial ou professionnel, et soumettre les sportifs et le monde du sport à de graves expositions.

En France, le monde du tennis a connu récemment une affaire dramatique qui montre bien à quel niveau les enjeux économiques et symboliques du sport ont placé la barre des violences susceptibles d'être produites. Plusieurs adolescents et adolescentes du sud-ouest de la France ont ainsi été victimes d'empoisonnement volontaire lorsque le père de l'un de leurs adversaires a versé dans leurs bouteilles d'eau, à plusieurs reprises, des médicaments destinés à les affaiblir sur le terrain. L'objectif de ce père-manager était bien de mener à sa guise la carrière de ses enfants, un garçon et une fille (jeune prodige du tennis, numéro un française de sa catégorie), à leur insu, sans respect aucun de l'éthique sportive, ni a fortiori de la valeur des vies des enfants, adolescents et jeunes adultes qu'il mettait en danger. Car, plus grave encore, à la suite de ces empoisonnements, l'un des concurrents s'est tué dans un accident de la route en s'endormant au volant (*Libération*, 11 août, 6 et 7 septembre 2003).

Au-delà des cercles proches, ce sont enfin les clubs eux-mêmes qui peuvent être à l'origine des spoliations ou de l'exploitation pure et simple des jeunes comme le montre le cas du jeune footballeur Saliou Lassissi qui, engagé en Italie par l'AS Roma, « n'a pas touché le moindre euro depuis dix mois » (*Le Monde*, 27 février 2004). Ancien locataire du centre de formation du Stade rennais (France), Saliou Lassissi a demandé à l'UEFA de ne pas accorder à l'AS

Roma la licence européenne qui sera indispensable au club italien pour disputer les compétitions de la saison 2004-2005.

Ce phénomène d'exploitation est assez généralement amplifié par le développement de nouvelles professions intermédiaires (managers, agents), mal régulées par le monde du sport et par la législation des pays européens. «Le métier d'agent de joueur connaît une expansion inquiétante» titrait en mars 2002 le journal *Le Monde* (17 et 18 mars 2002). En 2002, quatre-vingt-quatorze personnes étaient titulaires d'une licence d'agent de footballeur en France et 235 personnes étaient inscrites à l'examen attribuant cette licence ; il faut en outre compter ceux qui n'ont aucune légitimité sur la place sportive, mais jouent néanmoins les intermédiaires (Bourg et Gougnet, 1998) : «l'inflation des salaires et la multiplication des transferts ont, à l'évidence, dopé l'idée selon laquelle il y a beaucoup d'argent à prendre sans trop d'efforts à faire, en devenant agent de joueur» (*Le Monde, op. cit.*). Un constat d'autant plus alarmant qu'à l'autre bout de la chaîne, les jeunes talents, que l'on recrute de plus en plus tôt, se trouvent livrés aux mains de personnes guère conscientes de l'étendue de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs protégés. En Europe, le phénomène prend des allures de marché organisé dont les jeunes, principalement en provenance des pays économiquement faibles, sont les premières proies.

A ce jeu, les nations du football européen se révèlent être les plus dynamiques : en 2002, le football anglais était celui qui comprenait le plus grand nombre d'agents de joueurs licenciés (160), mais l'Italie (cinquante-six agents) devrait se placer rapidement en tête du palmarès, avec près de 400 candidats qui postulaient à l'examen fédéral.

Ces quelques exemples permettent d'illustrer sommairement les dangers et les violences auxquels sont plus particulièrement exposés les enfants, les jeunes et les femmes dans le champ du sport. Des violences que les représentants du Conseil de l'Europe en charge du dossier du sport et de ses dérives ont par ailleurs assez bien identifiées depuis quelques années (*Le Conseil de l'Europe et le sport*, 2001, p. 37), en premier lieu en ce qui concerne l'emploi des jeunes dans le sport de haut niveau (Recommandation 1292 (1996), Conseil de l'Europe, vol 1, CDDS (98) 90, Part 1, p. 210).

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est ainsi inquiétée de voir des jeunes pratiquer un sport de haut niveau à un âge trop précoce. Elle s'est intéressée aux différentes approches du sport proposées aux jeunes, car si le sport joue un rôle essentiel dans le développement tant physique que mental des enfants et des jeunes et doit donc faire partie intégrante du processus global d'éducation dans le cadre d'une société démocratique, le sport d'élite, en revanche, est à la recherche exclusive de performances de très haut niveau, que seul un tout petit nombre peut espérer atteindre, et comporte des risques supplémentaires.

Ces risques sont identifiés :

- risques physiques et physiologiques (surcharge des systèmes respiratoire, cardiovasculaire et neuromusculaire) ;
- risques psychologiques (tensions suscitées par une mentalité qui pousse à « gagner à tout prix » ; abandons résultant d'un entraînement intensif précoce) ;
- moindre possibilité pour les enfants qui suivent un entraînement intensif de mener une scolarité normale, en particulier pendant les périodes de compétition ;

Plus récemment, lors du Séminaire multilatéral sur la protection des enfants, des jeunes et des femmes dans le sport organisé à Hannasaari, Helsinki, du 14 au 16 septembre 2001 par le Conseil de l'Europe et le ministère finlandais de l'Education et la Fédération finlandaise des sports, les représentants de vingt-trois Etats membres du Comité directeur pour le développement du sport (CDDS) se sont penchés sur la question centrale de savoir comment garantir à ces groupes (enfants, jeunes, femmes) la dignité humaine et l'égalité des droits dans le sport.

Les résultats de ces rencontres soulignent d'abord que, au-delà de la diversité des trajectoires culturelles des différentes régions d'Europe, les positions quant aux rôles et statuts de l'homme et de la femme « ont maintenant tendance à converger et les comportements sexuels sont moins influencés par le régime politique que par les facteurs tels que le mode de vie, l'urbanisation et le niveau de vie » (*Le Conseil de l'Europe et le sport*, 2001, p. 37). Par ailleurs, les travaux des chercheurs et les témoignages des athlètes ont permis de comprendre que, loin de constituer une bulle protectrice, le monde du sport représentait un espace dans lequel « les mauvais traitements et les abus sexuels infligés aux enfants, aux jeunes et aux femmes » constituaient une réalité (Conseil de l'Europe, *op. cit.*), ce qui engage le Conseil de l'Europe à rappeler que :

« S'agissant de la protection des enfants et des jeunes dans le sport de loisir, comme dans celui de haut niveau, il a été admis que les articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (convention ouverte, signée par tous les Etats membres des Nations Unies, à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie) s'appliquaient également au sport¹. » (Conseil de l'Europe, *op. cit.*).

Plus précisément, cette mise sous influence des groupes de sportifs les plus malléables et les moins à même de pouvoir se défendre des pressions

1. Aux termes de la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants, un enfant est défini comme tout être humain âgé de moins de 18 ans.

exercées par un champ sportif traversé par des enjeux économiques de plus en plus prégnants constitue un sujet préoccupant dont les principaux axes identifiés sont les suivants :

- entraînement intensif qu'il est possible d'assimiler à une forme de mauvais traitement infligé à un enfant (article 19 de la Convention) ;
- violences physiques : la santé peut pâtir ultérieurement des efforts intenses et soutenus exigés pendant l'entraînement et les compétitions sportives ;
- dopage (droit à la santé et protection contre l'usage illicite de stupéfiants, articles 24 et 33 de la Convention) ;
- châtiments corporels ;
- incitation à l'agressivité ;
- travail des enfants et exploitation économique, y compris le trafic et la vente de jeunes joueurs et athlètes dans plusieurs disciplines sportives ;
- intégrité de l'enfant (harcèlements¹, abus et violences sexuels, article 19 de la Convention) ;
- transactions et transferts d'athlètes dans le registre de l'exploitation économique de leurs talents (exploitation économique, voir l'article 32 et l'article 35 : protection contre la vente et la traite) ;
- non-respect du droit à l'éducation (article 28 de la Convention) en raison des programmes intensifs.

D'une manière générale, le Conseil de l'Europe propose que soient mieux prises en compte ces dérives par les structures fédérales et les autorités sportives, que soient respectés les droits des enfants dans le sport, que les enquêtes soient systématiquement conduites et menées à leur terme lorsqu'elles relèvent de la maltraitance, de la mise sous influence, des violences faites aux enfants, aux jeunes et aux femmes dans le sport. Ces abus nécessitent en outre d'autres mesures de prévention telles que l'organisation d'une surveillance « indépendante des centres et institutions sportifs » (p. 39) ; la mise en place de système de soutien et d'un suivi à l'intention des personnes ayant signalé des abus ; et la possibilité d'élaborer une « Convention spécifique à la protection des enfants et des jeunes dans le sport » (p. 39).

1. Le séminaire s'appuie sur la définition du harcèlement sexuel donnée par le Comité olympique et la Confédération des sports des Pays-Bas : « le harcèlement sexuel qualifie tout type de comportement ou de suggestion d'ordre sexuel, sous une forme verbale, non verbale, ou physique, intentionnelle ou non, et considéré par la personne qui le subit comme non souhaité ou forcé ».

Par ailleurs, dans un registre lié davantage à l'information et à l'éducation, des recommandations prévoient le développement de programmes éducatifs permettant au monde des adultes (parentés, entraîneurs) de déceler chez les enfants et les jeunes les comportements liés à la négligence, aux abus et aux violences. Est également prévu le développement de réseaux d'information destinés à garder trace des personnes qui, dans le monde du sport, ont pu se livrer à différentes formes de violences, principalement à caractère sexuel et auraient changé de pays (*Le Conseil de l'Europe et le sport*, 2001, p. 40).

A contrario, l'un des enjeux de ce type de réflexion et d'intervention envisagée globalement au plan européen est sans doute aussi que les jeunes sportifs, correctement suivis, formés et éduqués se comportent de manière irréprochable et deviennent eux-mêmes les garants de l'éthique sportive, a fortiori lorsque la réussite sportive les place sous les feux de la rampe. Or, selon un sondage réalisé à la demande du *Sun*, en Angleterre, plus de la moitié des Britanniques trouvent leurs joueurs «arrogants, pourris, gâtés» et imputent leur conduite à de «trop hauts salaires» (*Libération*, 13 octobre 2003, p. 27). L'actualité récente en matière de comportements délinquants et pour ainsi dire anormaux montre bien de quelle manière le sport et les pressions qu'il fait subir aux jeunes athlètes sous les effets conjugués d'une richesse trop vite acquise et du pouvoir que confère l'idolâtrie, ont pu participer à transformer les repères communs de sportifs devenus partiellement incontrôlables et littéralement hors la loi :

«Les gladiateurs à crampons, la plupart du temps très jeunes, mal dégrossis, naïfs, qui ont quitté l'école à 16 ans, s'estiment autorisés à transgresser tous les interdits» (*Le Monde*, 12 et 13 octobre, p. 1).

C'est ainsi qu'en Angleterre, un joueur du Newcastle Football Club, abruti de bière, a été condamné à une amende pour agression raciste, que deux joueurs de Leeds United ont été arrêtés par la police, soupçonnés d'avoir violé une jeune fille, que plusieurs joueurs professionnels évoluant dans la Premier League ont été convaincus de viol en réunion sur mineure dans un grand hôtel londonien, et que se multiplient de la part des sportifs de haut niveau : agressions, conduites en état d'ivresse et excès de vitesse. «Comment en est-on arrivé là?» s'interroge Marc Roche dans le journal *Le Monde*, avant de conclure :

«Passion, pouvoir, argent, alcool, drogue, sexe : tous les ingrédients sont réunis pour la plus grande crise qu'ait connu le sport roi. Les effets pervers de l'argent sur une discipline saisie par la spéculation sont le premier facteur pour expliquer cette disgrâce.» (*Le Monde*, 12 et 13 octobre 2003, pp. 1 et 12).

La marchandisation des muscles et la gestion des flux sportifs

Les disparités économiques Nord-Sud et Est-Ouest jouent un rôle prépondérant dans la création d'un véritable marché inégalitaire du sport en Europe. Ce marché suppose en amont un marché des sportifs et, en définitive, un marché des techniques sportives qui s'incarnent ici dans l'athlète ou le joueur ainsi crédité d'une valeur propre, susceptible de faire l'objet de véritables offres publiques d'achat ou de négociations financières de la part des structures ou des pays économiquement forts.

De telles inégalités caractérisent et donnent du relief à ce que d'aucuns nomment aujourd'hui la « planète sport », c'est-à-dire un univers idéalement conçu comme espace culturel et économique sans frontière, dans lequel le flux rationnellement régulé des hommes et des techniques ne s'écoule bien souvent que dans un sens, celui de l'argent, et globalement, du pouvoir économique des nations, des groupes financiers et des clubs les plus riches et les plus influents.

Tous les sports sont touchés par ce phénomène. On estime par exemple à environ 1 500 le nombre des athlètes qui ont émigré de l'Est vers l'Ouest entre 1990 et 1997 à partir de la seule Russie : joueurs de football (600), de hockey sur glace (300), de handball et volley-ball (100), sans compter une vingtaine d'entraîneurs. La plupart des disciplines olympiques sont touchées. A l'origine de cet exode forcé, l'effondrement du communisme et l'ouverture de la Russie à l'économie de marché. La fin du sport d'Etat a en effet plongé le secteur sportif dans un marasme financier sans précédent, contraignant sportifs, cadres techniques et dirigeants à se soumettre aux lois de l'offre et la demande. La violence de l'exil a suppléé le manque de fonds lorsque les clubs et les fédérations ont consenti à monnayer la valeur de leurs plus talentueux espoirs. « La "vente" de ces sportifs a longtemps constitué la principale source de recette des clubs de l'ex-URSS » (Bourg et Gougnet, 2001, p. 90).

Cette économie de rente qui s'est petit à petit institutionnalisée produit une double contrainte : elle affaiblit le sport russe en asséchant petit à petit son vivier de champions, éloignant d'autant de son champ les investisseurs potentiels. Elle contraint ensuite les sportifs russes à faire le deuil de leur patrie, de leur culture, à perdre leurs repères et leurs racines, pour venir vendre leurs services en occident. Elle les contraint souvent dans ce mercenariat à changer de nationalité. Non sans ajouter parfois un troisième niveau de violence à cet exil forcé : celui du harcèlement induit par la nouvelle notoriété des transfuges.

Le cas du gymnaste russe Dimitri Karbanenko, « athlète russe, champion français » reste emblématique de ces modes de coercition (*Le Monde*, 28 avril 1998). D'abord écarté autoritairement et arbitrairement des sélections

nationales pour Atlanta par sa fédération, ce gymnaste est devenu Français en 1996, une première dans cette discipline. Son transfert a amorcé un mouvement qui s'est poursuivi avec les départs de Valeri Benki, Sergueï Kharkov, Dimitri Nonin et Sergueï Pfeifer pour la riche Allemagne. Il s'est conclu par un règlement de comptes sur fond de rancœur. Amer des succès obtenus par son ancien élève, le président-entraîneur, Leonid Arkaiv, a fait preuve d'acharnement, usant de son droit de veto l'autorisant à empêcher un gymnaste de concourir pour son nouveau pays durant un an après sa naturalisation effective. Surtout, le registre des menaces a brusquement basculé dans une violence explicitement humiliante et terriblement « comptable » lorsque Leonid Arkaiev a parlé de « vendre » Dimitri Karbanenko comme une vulgaire marchandise contre tout droit réglementaire (*Le Monde*, *op. cit.*).

Ce ton de marchandage, bien qu'inacceptable, ne doit pas surprendre, car il constitue plus généralement le fond à partir duquel sont abordées toutes les affaires de transferts, y compris par la presse spécialisée et la presse d'information qui n'hésitent pas à utiliser des titres dont la violence s'inscrit de manière récurrente dans la relégation de l'humanité du sportif désormais assimilé à un produit ou à une machine que l'on peut s'offrir, pourvu que l'on y ait mis le prix. Ainsi a-t-on pu lire il y a quelques mois : « Bordeaux s'offre le Brésilien Deivid pour oublier Pauleta » (*Sud-Ouest Dimanche*, 20 juillet 2003, p. 6).

Les documents disponibles qui aident à retracer les trajectoires des athlètes lors de leurs transferts footballistiques permettent également de saisir le degré d'abstraction extrêmement inquiétant qui prévaut dans ce type de transactions, y compris lorsque les hommes qui font l'objet de ces marchandages gagnent de très bons salaires. Car la source de la violence constatée n'est pas tant le coût indécent de ces transferts que le mode de chosification de l'humain sur lequel ils se jouent. Récemment, la chaîne de télévision franco-allemande Arte a diffusé un documentaire consacré aux coulisses de l'OM¹. Reportage tourné sur le vif dans lequel se donne à voir l'ordinaire des transactions : « Le club ne veut plus de Bakayoko, son avant-centre, qui ne touche plus une balle, mais bel et bien son salaire de 130 000 euros mensuels. « il ne veut aller qu'à Arsenal, au Real ou à Barcelone », explique d'une voix lasse Christophe Bouchet [président de l'OM] à un Piola médusé [directeur général de ce même club] qui tentait de le fourguer à un club belge de seconde zone » (*Libération*, 3 mai 2004, p. 34).

Plus inquiétant encore est le passage progressif du « bricolage » institutionnalisé à l'organisation d'un système économiquement dérégulé de la vente du joueur qui contribue à marchandiser le sportif. C'est aujourd'hui la loi du

1. « Allez l'OM », série documentaire en cinq épisodes de Vassili Silovic diffusée sur Arte, en France, à partir du 3 mai 2004.

marché et non l'éthique qui cadre et renouvelle les règles des transferts. L'harmonisation européenne du football, pour ne prendre que ce sport, est envisagée, non pas en termes de protection sociale des joueurs, de formation, d'éducation des jeunes, mais naturellement en termes d'alignement des marchés les uns par rapport aux autres au nom de la «saine concurrence». Au point que l'argumentaire destiné à justifier idéologiquement une session d'hiver pour le grand marché français des joueurs, le fameux «mercato», ne repose précisément que sur des considérations économiques. En 1998, le directeur de l'Union des clubs de football professionnels (UFCP), M. Diallo, dressait ainsi le réquisitoire de cette inévitable évolution en une formule lapidaire qui ne souffre aucune contestation: «L'Espagne et l'Italie ont leur marché d'hiver. Alors dans un souci d'harmonisation, la France devait se mettre au diapason» (*Libération*, 26 et 27 décembre 1998, 16). Ce discours, outre qu'il satisfait au discours idéologique dominant de l'économisme, s'avère extrêmement préoccupant en ce qu'il nie implicitement tout pouvoir des joueurs sur leur condition, leur avenir et celui de leur sport, condamné à ne devenir, malgré les intentions de l'UEFA, qu'un simple «business» dans lequel «le joueur est en vente libre» (*Libération*, *op. cit.*).

A côté de cet alignement mercantile de l'Europe des clubs sur la mire du marché dominant, les stratégies de nationalisation d'athlètes constituent une autre approche permettant de s'accaparer les forces des hommes de sport, sans pour autant redonner au sportif ni au sport, le caractère d'humanité, de solidarité et d'éthique qui devrait pourtant se retrouver au principe même de la compétition sportive. Ainsi, lorsque la Turquie met «10 millions d'euros sur la table» (*Libération*, 15 et 16 novembre 2003, p. 30) pour naturaliser l'Iranien Hossein Rezazadeh, ce n'est pas pour des questions d'entraide sportive ou de coopération, ni même une réponse politique à l'oppression, mais bien pour accroître sa force de frappe face à la Grèce dans le sport olympique qu'elle maîtrise, l'haltérophilie, en vue de l'édition 2004 des jeux Olympiques. Un marchandage que d'autres nations européennes pratiquent sans vergogne dans d'autres disciplines, à commencer naturellement par le football, grand convertisseur de nationalités, mais également dans le champ de l'athlétisme, du cyclisme, de la gymnastique ou du patinage.

Finalement, le fossé entre les nations du sport et les nations pourvoyeuses de sportifs se creuse quotidiennement, au fur et à mesure que se fait jour de manière de plus en plus évidente le pouvoir de l'argent. Au point que ce véritable exode des muscles a fait l'objet de débats dans l'enceinte même de la compétition lors des mondiaux d'athlétisme, en France, à l'été 2003: parce que «85 % des médailles décernées en compétition reviennent aux cinq pays les plus riches de la planète» (Dasque, 2003, 18). Cette domination se double d'une évidence: les pays vainqueurs étant les plus fortunés, ils sont à même de constituer des zones d'attraction pour les athlètes des pays

économiquement faibles. Ils ont également, plus que d'autres, la possibilité financière d'user de moyens malhonnêtes pour arriver à leurs fins. Ce qu'il illustre en France, dans le champ du football, l'affaire récente des faux passeports destinés à contourner la réglementation en vigueur concernant le nombre de joueurs non communautaires autorisés dans chaque équipe engagée en championnat (Genevois, 2002, 10).

Finalement, des schémas de fonctionnement bien connus se sont renforcés : transfert des muscles et des talents sportifs de l'Est vers l'Ouest, du Sud vers le Nord, avec une complexification des filières dès lors que l'Europe des clubs a constitué son propre espace des inégalités sportives. C'est ainsi que dans le champ du football, la mondialisation des échanges a ordonné les forces selon un schéma bien clair : la France s'alimente essentiellement en Afrique noire et forme les joueurs pour l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne. Les joueurs des pays d'Europe de l'Est sont surtout présents en Allemagne et en Autriche (Lanfranchi, 2002).

Un flux des hommes et des techniques sportives qui, pour les nations européennes impliquées n'est pas sans conséquence, car lorsque les joueurs revenus dans leurs formations nationales servent leurs pays d'origine, ils les font logiquement bénéficier des compétences acquises à l'étranger. La défaite de la France en Coupe du monde 2002 face à l'équipe du Sénégal dont les joueurs ont pratiquement tous transité par les clubs français pourrait bien être ainsi l'un des effets non attendus de la captation du football africain par l'Europe des clubs : un juste retour des choses.

D'autres mouvements annoncent de sérieuses déconvenues européennes comme le montrent l'assèchement des finances du cyclisme professionnel espagnol et le départ forcé des coureurs nationaux vers des rivages plus hospitaliers : « Aujourd'hui, c'est au tour des coureurs espagnols d'émigrer, alors que des dizaines de coureurs sont menacés par le chômage » (*Libération*, 8 septembre 2003, p. 26). A un niveau plus discret, l'émigration obéit également à des règles de visibilité disciplinaire : les excellentes handballeuses françaises s'expatrient au Danemark, attirées par les promesses d'un championnat professionnel de très haut niveau qui les reconnaît et les valorise, non sans contraindre en retour le mode de fonctionnement de la formation nationale française (*Le Monde*, 2 décembre 2003).

Par ailleurs, certaines nations européennes sont aujourd'hui à leur tour pillées par plus prédateur qu'elles, victimes de leurs succès dans le domaine de la formation, comme en témoigne la prolifération des agents américains venant débaucher les « jeunes pousses » du basket-ball français au cœur même de l'Insep. Non sans entraîner de vives réactions (*Le Monde*, 15 avril 2004), ce qui laisse perplexe lorsque l'on analyse la manière par laquelle la France agit de même dans d'autres champs disciplinaires. Agés de 15 à 18 ans, les jeunes

sportifs se voient ainsi proposer «un avenir doré» aux Etats-Unis, succès renforcé par l'effet «Tony Parker», devenu une star de la National Basket-ball Association (NBA). Bien que des schémas d'accompagnement aient été clairement organisés pour soutenir ces jeunes dans leur formation et leurs études, ce sont naturellement les valeurs de la réussite dans le sport spectacle qui priment: «Désormais ils ne veulent plus travailler à l'école [...], ils ne pensent qu'à réussir le plus vite possible dans le basket» (*Le Monde, op. cit.*).

Au total, ce sont bien finalement les sportifs, enfants et adolescent(e)s, qui pâtissent probablement le plus de ces marchés, car recrutés de plus en plus jeunes par des agents peu scrupuleux qui n'hésitent pas à les abandonner à leur sort si l'expérience n'est pas concluante, sans travail, ni formation.

Il est vrai que le problème du suivi et de la formation des joueurs est un enjeu majeur de l'avenir sportif européen et déterminera probablement le sens conservé à l'activité: solidarité sportive ou libéralisme effréné. Le marché du sportif ne sait en effet que faire de ces obligations de suivi, d'accompagnement, de formation, d'éducation et de bien-être. En Europe, les disparités organisées par l'argent sont telles que le circuit professionnel du football envisage même sérieusement de déléguer la formation de ses joueurs à des clubs de rangs inférieurs ou purement et simplement de la délocaliser dans les pays du Sud, créant, sur un plan différent encore, une Europe des sports à deux vitesses (Gougnet et Primaut, 2003).

Le Conseil de l'Europe s'est en partie préoccupé de ces aspects lorsqu'il a pris en compte les «formes d'abus dont sont victimes les enfants et les jeunes dans le sport», relevant notamment des «transactions et transferts d'athlètes» (*Le Conseil de l'Europe et le sport*, 2001, p. 38). Lutte contre l'exploitation des enfants et des jeunes dans le sport, lutte contre l'exclusion des jeunes qui ne remplissent pas les termes du marché sportif, lutte contre les pressions psychologiques qui poussent les jeunes à des conduites extrêmes (surentraînement, dopage, abandons brutaux) figurent au programme des mesures envisagées par le Conseil de l'Europe (*Ibid.*).

En ce qui concerne les problèmes de nationalité acquise et dans le but de réguler un véritable trafic dont les premières victimes sont les jeunes sportifs expatriés et leurs pays d'origine spoliés de leurs talents, l'une des suggestions du Conseil de l'Europe consisterait à imposer «une durée d'appartenance minimale aux équipes de club pour éviter «l'exode des muscles» et soutenir les centres de formation nationaux» (Conseil de l'Europe, «15^e réunion informelle des ministres européens responsables du sport», CDDS (98) 90 Part I, 192).

Reste à imposer de telles contraintes aux actionnaires du sport.

La déshumanisation du sport

En termes économiques, la rentabilité du sport de compétition comme secteur d'investissement suppose schématiquement le gain symbolique de la partie, la victoire, pourvoyeuse de visibilité marchande. Dès lors que les intérêts financiers dominent, cette équation gouvernée par le retour sur investissement engage à réduire l'incertitude du résultat qui est pourtant au fondement de l'esprit sportif.

Une telle logique introduit mécaniquement à une dynamique de surinvestissement des potentialités de l'athlète dont les conséquences aujourd'hui les mieux identifiées sont le développement du surentraînement et du dopage. Il existe cependant bien d'autres domaines connexes dans lesquels s'expriment de manière plus souterraine les effets secondaires de cette mise sous tutelle mercantile du sportif et qui traduisent indirectement les violences produites «économiquement» dans le champ du sport.

Il faut naturellement commencer par rappeler que l'inflation des dérives liées au dopage est contemporaine de la course au profit qui s'est manifestée de manière relativement récente dans le sport. Le surinvestissement du sport et donc du corps par l'aspect économique a produit, parmi d'autres dénaturations, le développement d'une rationalisation de la triche, dont l'expansion autojustifiée du recours au dopage au nom précisément du retour à l'égalité des chances sportives. Le recours, dans ce domaine, aux secteurs de pointe de la recherche scientifique en constitue la caractéristique moderne.

Plus encore, l'organisation de ces contournements de la règle et de l'éthique sportives a, très logiquement, généré à son tour ses propres formes de contrôles, ses propres dynamiques d'innovation, sources de coercitions nouvelles pour les athlètes.

D'un côté, la loi du silence imposée par la double logique de la concurrence et de l'interdit ou du tabou a produit à l'encontre des repentis, des «empêcheurs de tricher en rond» ou des puristes du sport, son lot de brimades, de vengeances, de harcèlements moraux; de l'autre, la nécessité de posséder en permanence une longueur d'avance sur l'adversaire, tricheur potentiel, a conduit les utilisateurs et les pourvoyeurs du système à investir en permanence sur le pôle de l'innovation, quitte à sortir des sentiers battus de l'administration relativement contrôlée de produits illicites, en s'engageant aujourd'hui sur la voie des biotechnologies et des thérapies géniques. Enfin, les formes d'addiction directement liées au développement de ces nouvelles concurrences sportives montrent de manière dramatique combien la dépendance à l'égard d'un système dominé par son économie se paye en retour par une dépendance physique, morale et psychique qui contraint les athlètes enfermés dans ces circuits addictifs à une forme de fuite en avant dont l'issue

est souvent fatale. La triste fin du cycliste italien Marco Pantani, pour lequel l'enquête a finalement conclu à un accident par overdose de cocaïne, illustre malheureusement trop parfaitement la réalité de ces violences. Ce que confirme, dans un registre voisin, le pitoyable déclin du footballeur Diego Maradona.

Il est courant d'évoquer la loi du silence qui, en Europe, a très largement couvert les pratiques de dopage dans des secteurs comme le cyclisme. Il est plus rare de souligner de quelle manière se payent les dérogations à cette forme d'omerta. Un certain nombre de sources sont aujourd'hui disponibles, parmi lesquelles de nombreux témoignages d'athlètes, soigneurs et cadres techniques européens qui peuvent aider à mieux cerner l'ampleur de violences généralement tues¹. Dans les formes de violences subies, directement liées à la contestation de l'ordre de la tricherie imposé par la course aux profits, se lisent principalement les accusations de trahison, les formes de harcèlement moral, le rejet pur et simple des athlètes par leurs anciens coéquipiers et adversaires, le non-renouvellement des contrats par les employeurs sportifs, la relative inimitié de la presse sportive, et enfin plus généralement, le sentiment plus cruel encore de ne pas avoir été compris du grand public lors de son *coming-out* (Raspiengeas, 2001, Bassons, 2000, Roussel, 2001). Ce dernier point d'ailleurs n'est pas réellement propre au problème du dopage, mais recoupe les témoignages de personnes qui, pour des raisons diverses, ont été amenées à révéler d'autres types de dérives dans le champ sportif. Le cas de Jacques Glassmann dans l'affaire de corruption OM-VA illustre cette position du sportif, victime de son honnêteté, dont la dernière des violences subies est bien celle de ne pas avoir été compris ni soutenu par le grand public si prompt à minimiser la portée et la violence symbolique de la corruption afin de prolonger le rêve d'une compétition sans tâche (Bureau, 2002, p. 113).

A un second niveau, les transformations violentes du métabolisme des athlètes, dont nul encore ne peut réellement mesurer la gravité, invitent aujourd'hui à examiner les ressources nouvelles de la compétition sportive et économique sous le jour de la véritable chosification de l'humain qu'elles contribuent à générer. Vendu sans complexe, l'athlète est également contraint par un système qui l'insère dans des logiques d'abandon de soi extrêmement inquiétantes (expérimentation sauvage, maladies, morts prématurées), qui confinent à la déshumanisation progressive du sport et des sportifs.

Si l'athlète génétiquement modifié ou le cyberathlète ne sont encore que des projets lointains, il n'en demeure pas moins que, dans le secret des labora-

1. Notamment les récits des coureurs comme Erwan Menthéour ou Christophe Bassons, de soigneurs comme Willy Voet ou de directeurs sportifs comme Bruno Roussel (équipe Festina).

toires, s'élaborent de nouveaux modes de dopage et de modification artificielle des potentialités de l'athlète qui participent à repousser les frontières communément admises de l'humanité du sportif.

Un spécialiste français de ces questions, le docteur De Mondenard, a récemment révélé lors d'une émission diffusée sur France Inter, («Là-bas si j'y suis», 15 avril 2004, dir. Daniel Mermet) de quelle manière évoluaient les stratégies de contournement des règles sportives par administration de substances illicites.

Il y a aujourd'hui, compte tenu des enjeux économiques immenses qui ont investi le sport, une contrainte à l'innovation, propre au dopage, qui veut que chaque substance détectable par les systèmes de contrôle devienne aussitôt caduque. Ce phénomène pousse l'innovation dans ce domaine vers les territoires encore vierges de la thérapie génique. Ce qui est visé n'est plus l'administration de la substance dopante (EPO, hormones de croissances), mais le développement de la capacité de l'organisme à sécréter à volonté cette substance par le moyen d'une intervention sur l'athlète dans le domaine génétique. «Le risque de voir un jour des athlètes manipulés génétiquement est pris très au sérieux, même si les techniques en sont encore à leurs premiers balbutiements» (*La Lettre de l'économie du sport*, 678, 2003).

La déshumanisation du sport et l'ère de la post-humanité sportive ne sont plus aujourd'hui de mauvais rêves mais bien des scénarii possibles du devenir sportif européen.

Le sponsoring et les sportifs hommes/femmes-sandwiches

Le sportif est soumis aux lois du marché dont il devient l'un des plus véhéments propagandistes puisqu'il est lui-même impliqué en tant que bénéficiaire dans cet échange de services. Cette position dominante, qui fait de l'athlète en pleine ascension la cible privilégiée des firmes en concurrence au plan de la visibilité, soumet le sportif ou la sportive à des contraintes d'un ordre nouveau. Ces contraintes se superposent aux pressions classiques du stress sportif et contribuent à générer, dans le temps de la compétition, un état de tension propre à induire une perte de repères. La gestion obsessionnelle des logos publicitaires, dont une émission satirique de Canal + a brocardé les errances à travers le cas de l'athlète française Marie-José Perec, constitue un exemple parmi d'autres de cette nouvelle coercition économique de la visibilité commerciale qui contribue à transformer le sport et les sportifs, et donc l'esprit même de l'activité et ses valeurs. La fuite de l'athlète française des jeux Olympiques de Sydney en 2000 et l'exil qui s'en est suivi constituent, sans qu'il soit assurément possible de l'y réduire, un cas exemplaire de la superposition des pressions qu'introduit le sponsoring et ses

enjeux dans la course au résultat, sous l'éclairage non plus seulement de la victoire symbolique, mais du gain économique et des violences qu'il impose.

Parallèlement à cette transformation du sportif en vecteur publicitaire, c'est toute la structure sportive européenne qui opère une mutation surprenante et inquiétante sur le mode du support de marque. Ainsi en va de l'athlétisme dont les compétitions se réduisaient encore au début des années 1990 à des rendez-vous attendus (jeux Olympiques, Coupe d'Europe, Coupe du monde). Sponsors, agents et chaînes ont combiné leurs moyens pour produire leurs propres tournois en choisissant d'opposer les meilleurs athlètes du moment. Cette multiplication des épreuves sous la bannière des marques a contribué à diluer l'intérêt des compétitions officielles. Elle a affaibli le pouvoir des fédérations et incité les athlètes-vedettes à désertier certains rendez-vous internationaux pour privilégier les meetings rémunérateurs dans lesquels ils portent les couleurs... de leurs sponsors! «Le concept de nation s'efface progressivement devant celui de marque» et, signe des temps, «un classement des médaillés par sponsor aux jeux Olympiques apparaît dans les médias pour promouvoir leurs produits» (Bourg, 1994, p. 184).

Par ailleurs, cette coercition d'un genre nouveau exerce des pressions qui se répercutent presque mécaniquement dans la chaîne de production jusqu'aux niveaux de l'information, obérant singulièrement la liberté d'expression. Maîtrise des entretiens, choix des chaînes et journaux, exclusivité et droits d'image se sont imposés comme normes nouvelles de la communication du sportif face à la presse et visent à associer au message délivré par l'athlète l'image de la marque qui le soutient. Ceci au risque d'une manipulation inquiétante de la liberté d'informer qui ne connaît en définitive aucun réel contre-pouvoir.

En effet, les journalistes, habituellement si prompts à dénoncer la censure en matière d'information dans leur travail quotidien et dans des situations souvent beaucoup plus dangereuses, se plient pourtant aux règles implacables du jeu économique, sans récriminations, lorsque les sportifs convertis au système de propagande commerciale imposent d'être filmés sur fonds de logos publicitaires.

Il est clair que la logique du sponsoring qui a envahi de manière plus brutale, ces dix dernières années, le champ sportif européen repose précisément sur cette visibilité qui s'inscrit pratiquement dans la chair des hommes et femmes qui en deviennent le support privilégié. Car c'est bien sur le principe même de cette logique de production de richesse désormais incontournable que doit porter la critique, au sens où elle participe à la transformation contestable de l'athlète ou du joueur en représentant de commerce.

La violence économique n'est pas tant celle qui pourvoit ici les joueurs de salaires devenus indécents, même si la critique mérite d'être portée, que celle

qui impose la visibilité de l'ordre économique aux acteurs du sport (athlètes, cadres et spectateurs).

L'athlète, produit sportif, est ainsi devenu une réalité préoccupante dont rend également compte l'ambiguïté de multiples trajectoires au confluent du sport-spectacle et de la réclame. C'est le cas, par exemple, du boxeur Christophe Tiozzo, lancé par Canal + à grand renfort d'images et de publicités, dont le manager est proche du milieu du spectacle, et préparant ses combats dans des grands hôtels. Stratégie de marketing dynamisée par des succès porteurs lors de premiers combats face à des adversaires faibles ou en déclin et qui s'inscrivait dans une recherche d'adéquation entre une image moderne de la boxe sponsorisée par Canal + et un public ciblé : les abonnés de la chaîne cryptée.

C'est également le cas du boxeur Brahim Asloum, médaillé d'or aux jeux Olympiques de Sydney, «lancé» dans le show médiatico-télévisuel par la société Réservoir Prod. de Jean-Luc Delarue, «magnat du magazine de société» (Bénabent, 2001, p. 54). Le boxeur, ayant négocié avec Canal + l'exclusivité des images de ses combats, sous l'égide de Jean-Luc Delarue, «fait un geste amical [...], c'est-à-dire gratuit : sur ses shorts figure maintenant le logo de la nouvelle filiale de l'entreprise de Delarue, Réservoir Sport» (Bénabent, *op. cit.*)

Dans une même perspective de formatage et de marketing, les très britanniques athlètes des équipes d'aviron de Cambridge et Oxford qui s'affrontent chaque année sur la Tamise devront bientôt sacrifier la neutralité de leurs tenues universitaires et se soumettre à la valorisation de l'événement plus que centenaire, véritable patrimoine national, en arborant haut et fort les logos des sponsors de l'épreuve, dans la mesure où la BBC vient d'être déposée de la retransmission de la course au profit de la chaîne commerciale ITV qui compte bien imposer aux sportifs ses objectifs de production et de rentabilité (*Le Monde*, 1^{er} mars 2004).

Quant aux Bleus, vainqueurs de la coupe du monde 1998, «ces héros si parfaits brisent leur image et deviennent de simples hommes-sandwiches sur-médiatisés par les marques françaises» (Bancel et Blanchard, 2003, p. 56).

Le sport, l'Europe et ses «affaires»

Les logiques mafieuses

Parmi les violences inhérentes aux transformations du sport sur le mode du libéralisme économique, plus préoccupant encore que le poids de l'argent et de son cortège de discriminations, l'intrusion des logiques mafieuses et son impact sur la compétition est sans doute l'aspect le plus inquiétant de l'économisme ambiant dans lequel est plongé le sport européen.

En Europe, ces modes de fonctionnements criminels organisés apparaissent assez inégalement opérants. De récents scandales ont cependant montré que, loin de se concentrer dans certaines zones comme les pays de l'Est, le trafic d'influence, la corruption et le blanchiment de capitaux via le sport pouvaient poindre à tout moment en Europe, en tout champ disciplinaire et à n'importe quelle occasion de la compétition.

On en retrouve la trace dans le scandale qui a éclaboussé le monde du patinage français lors des jeux Olympiques de Salt Lake City, en 2002, lorsque, d'une part, les champions olympiques français de danse, le président de la Fédération française des sports de glace (FFSG), Didier Gailhaguet, et la juge internationale française, Marie-Reine Le Gougne, se sont trouvés impliqués, à divers titres, au cœur d'un triste marchandage «visant à assurer aux Russes, Elena Berezhnaïa et Anton Sikharulidze, le titre olympique en échange d'une victoire des Français, Marina Anissina et Gwendal Peizerat, en danse sur glace [...]» (*Le Monde*, 7 mars 2003, p. 23), et que, d'autre part, ce petit arrangement entre amis s'est révélé être plus ou moins bien orchestré par Alimzhan Tokhtakhounov, membre notoire de la mafia (*Libération*, 6 août 2002 ; *Le Monde*, 3 et 7 août 2002, 7 mars 2003) lequel, arrêté le 31 juillet 2003 en Italie (*Libération*, 6 août 2002), est présenté comme «le chef de l'organisation criminelle Mazutkinskaïa» (*Le Monde*, 3 août 2002).

Plus inquiétante encore est la trame de relations apparemment tissée par Alimzhan Tokhtakhounov dans le monde du sport, avec des athlètes de renom, tel le tennisman Evguéni Kafelnikov qui le qualifie de «bon ami» (*Le Monde*, 2 août 2003). Même remarque pour ce qui concerne les liens entretenus par Alimzhan Tokhtakhounov et plusieurs de ses amis, mafiosi notoires, avec les milieux financiers du football en Italie, dans le sud-est de la France et dans la principauté voisine (*Le Monde*, 20 décembre 2002, 18 janvier 2003 et 19 février 2004).

A un degré sans doute bien plus inquiétant, certaines zones de l'Europe continentale semblent touchées de manière importante par ces comportements mafieux.

La Russie qui, de par son histoire politique et sa reconversion sauvage à l'économie de marché, a pu offrir un terrain privilégié au développement du crime organisé, fournit les bases potentielles d'un noyautage des structures sportives par la mafia. Jean-François Bourg et Jean-Jacques Gougnet, évoquant les rapports des experts occidentaux concernant l'activité économique, avancent les chiffres de 70 à 80 % du secteur privé russe sous contrôle de la mafia (Bourg et Gougnet, 2001).

Dès lors, comment imaginer que le sport, espace de profits lucratifs, puisse échapper à cette mise en coupe réglée ? Les manifestations de cette crimina-

lisation organisée sont nombreuses : multiplication des assassinats de dirigeants sportifs, rapt d'athlètes, corruption d'arbitres, etc.

Le blanchiment d'argent provenant de trafics et rackets variés constitue par ailleurs une activité privilégiée que matérialisent les investissements de la mafia dans les clubs sportifs. La mafia veille également à noyauter les structures fédérales qui présentent des avantages fiscaux certains (par exemple, les exemptions de droits de douane pour les importations d'alcool et de tabac). Ces avantages fiscaux permettent théoriquement aux organisations sportives de pallier la faiblesse des fonds publics en développant une économie de soutien. Le détournement de ces « aides » peut se révéler fort lucratif lorsque les bénéfices développés atteignent, comme dans le cas de la Fédération russe de hockey sur glace, près de 136 millions de francs en 1995. La mafia investit également les circuits de production des produits dopants en organisant une véritable économie parallèle qui s'épanouit d'autant mieux que le démantèlement des filières officielles d'approvisionnement du dopage d'Etat n'a pas pour autant tari la demande d'athlètes exposés à la concurrence internationale. Des chimistes de grande valeur sont mis à contribution dans ces circuits de production.

L'ensemble de ces dérives invite à se poser des questions quant à la véritable nature de l'organisation criminelle qui gangrène le sport. Car loin de se contenter de proposer des services, la mafia érige ces opérations en fondements d'un véritable marché. De fait, si dans le champ sportif russe, l'incertitude a pris le pas sur les anciens déterminismes de l'étatisation du sport, si la recherche d'un nouveau modèle « demeure en gestation » (Bourg et Gouguet, 2001, p. 91), le danger persiste que de tels noyautages du sport fassent école, engageant le sport européen dans une bascule difficilement contrôlable, des coercitions de l'économie libérale vers les opacités de la mafia.

De la corruption comme mode de régulation

La glorieuse incertitude du sport représente paradoxalement aujourd'hui un obstacle à une politique de communication efficace et rentable pour des acteurs financiers ayant choisi à divers titres (entreprises, parrainages, sponsoring, actionnariat) ce champ d'investissement. Dès lors, avec l'accumulation des pressions financières issues de la course au profit, à la rentabilité, au retour sur investissement, d'autres moyens pour réduire l'aléa sportif sont utilisés, qui permettent de privilégier une réussite calculée.

La corruption (joueurs, arbitres) constitue ainsi un moyen de fausser les résultats sportifs et de permettre de manière illégale de résoudre un rapport de compétition supposé loyal entre les clubs. Dans le même temps, c'est l'ensemble des spectateurs et des amateurs de sport qui est floué au nom de l'argent. L'argent est au cœur du cercle vicieux de la corruption.

En France, des cas connus sont devenus emblématiques de ce type d'approche dommageable du sport ; rappelons rapidement les cas de l'OM, avec l'affaire OM-VA, ou de Bordeaux, sous la présidence de Claude Bez.

Dans le cas du club marseillais, on sait maintenant de quelle manière les enjeux financiers et médiatiques ont été jugés trop importants pour laisser aux seuls talents des joueurs le soin d'amener la victoire dans un match pourtant jugé facile. Le titre de champion de France, un engagement physique minimal dans le match, une préparation sereine de la finale de la Ligue des champions qui devait être jouée cinq jours plus tard à Berlin contre le Milan AC et les retombées financières de ce parcours rêvé ont engagé les dirigeants à recourir à la corruption pour éliminer tout risque de dérapage. Or, c'est précisément l'incertitude du résultat qui fait la force du sport. Ce que l'un des joueurs de Valenciennes, Jacques Glassmann, sollicité par les dirigeants de l'OM, a semble-t-il privilégié, révélant les dessous de l'affaire (Bureau, 2002).

Même genre de pratiques à Bordeaux, dans les années 1980, au moment où Claude Bez préside aux destinées du club. Alors qu'il est mis en examen, Claude Bez n'hésite pas à déclarer qu'une enveloppe ne permet pas de gagner le match, mais qu'elle permet d'entrer sur le terrain sans déjà l'avoir perdu (Fontanel et Bensahel, 2001).

En réalité, ces comportements se sont renouvelés dans différents pays d'Europe, en particulier dans les sports de forte audience télévisée comme le football. L'affaire la plus récente remonte au mois d'avril 2004 lorsque seize interpellations ont été réalisées par la police judiciaire portugaise dans le cadre d'une enquête concernant un trafic d'influence dans les milieux de l'arbitrage. Parmi les personnes mises en cause figurent le président de la ligue, Valentin Loureiro, et le président du Conseil d'arbitrage de la fédération portugaise, M. Pinto de Suza. L'enquête, en cours depuis quelques temps, a été ouverte pour soupçons de falsification des résultats sportifs (*L'Equipe*, 21 avril 2004).

Dans un même ordre de malhonnêteté, il faut rappeler de quelle manière la *Gazetta dello Sport* a publié au mois de janvier 2000 la liste des cadeaux offerts pour Noël aux responsables de l'arbitrage par l'AS Roma : les montres en or d'une valeur de 85 000 francs adressées aux deux commissaires de la fédération de football chargés de désigner les arbitres ; les montres en argent offertes aux trente-six arbitres ; les autres aux juges de touche (*Libération*, 10 janvier 2000).

La corruption, plus ou moins tolérée selon les niveaux sur lesquels portent les marchés conclus, conduit nécessairement à détruire les principes du jeu en faisant disparaître les règles de la concurrence supposée loyale. Qui plus est, elle participe à reproduire, dans le champ sportif, des inégalités entre ceux qui

ont les moyens de corrompre et ceux, plus démunis, qui se laissent acheter. L'éthique sportive demeure la grande perdante dans un match truqué qui ne concerne pas – il faut le reconnaître – que le seul football.

Il faut en effet également considérer le cas de l'ensemble des sports collectifs, y compris pour ceux qui sont les moins diffusés à l'écran, comme le volley-ball ou le hand-ball. Dans ces deux sports, les clubs professionnels qui participent aux compétitions internationales versent, par exemple, une indemnité à leurs adversaires des pays d'Europe de l'Est contre leur acceptation de disputer les matches aller et retour chez eux, et non en alternance, ce qui fausse le jeu de la concurrence normale (Fontanel et Bensahel, 2001).

Cette corruption tolérée nie les principes sportifs les plus élémentaires. Les règles du sport s'en trouvent complètement modifiées. Le meilleur sportive-ment ne sera pas forcément le vainqueur. Le gagnant sera celui qui saura développer le plus de moyens (financiers, relationnels) pour aboutir au résultat escompté.

Cette logique de régulation du sport par l'argent qui achète dépasse d'ailleurs les simples affaires de corruption pour s'étendre plus largement à toute une constellation de truquages et de montages financiers destinés à contourner la loi. On se souviendra, parmi de multiples exemples de l'affaire des « faux passeports dans le football » en 2001, qui, outre son caractère peu tolérable d'exploitation du genre humain, n'a guère grandi les clubs de football qui s'y sont impliqués (Saint-Etienne, Monaco, Metz et Nice). L'affaire, révélée par le FC Toulouse qui réclamait l'annulation pure et simple du classement de division 1, a montré de quelle manière ont été utilisés par des joueurs brésiliens, ukrainiens, chiliens et argentins, des passeports frauduleux qui ont permis aux équipes concernées de se soustraire à la règle du quota n'autorisant que trois joueurs non communautaires au sein de l'effectif (*Le Monde*, 14 avril 2001 ; De Silva, 2002).

De l'économie du terrorisme au terrorisme économique

Les violences économiques qui marquent le sport ont trouvé en Europe un terrain fertile dans le champ du terrorisme. Parfois directement, en associant des revendications politiques à des actions particulières placées sur le plan du sport : les attentats de l'ETA à Madrid en 2002 avant la rencontre FC Barcelone-Real de Madrid (*Le Monde*, 3 mai 2002). Mais beaucoup plus souvent, en intégrant l'élaboration de dispositifs de types mafieux qui participent à alimenter les caisses des groupes concernés.

L'actualité a fourni récemment en France un exemple frappant de ce type de collusion à travers l'affaire Pieri, leader présumé de la mouvance nationaliste. Si ce cas, encore sous le coup d'une instruction, présente un intérêt majeur,

c'est bien celui de faire la démonstration de la variété des dérives et des mécanismes insidieux de la violence auxquelles les logiques économiques du sport peuvent plus ou moins directement conduire.

L'extorsion de fond « en relation avec une entreprise terroriste » à laquelle a été soumise l'entreprise Nouvelles frontières qui, de l'aveu même de son PDG, avait été choisie comme « sponsor désigné » du Sporting Club de Bastia (*Le Monde*, 6 février 2004), montre de quelle manière, à la faveur des circuits d'argent initiés par le sport (sponsoring, achat et vente de joueurs), et surtout à la faveur du manque de lisibilité de ces financements, se superposent ici affairisme, militantisme et terrorisme.

Le Sporting Club, « dont l'enquête a démontré qu'il était sous la coupe réglée de Pieri et de son entourage depuis le début des années 1990 » (*Libération*, 16 avril 2004, p. 15), servait en réalité de couverture via le sponsoring forcé, les ventes de joueurs surcommissionnées. Les appels au renflouement des caisses en direction du monde du football servaient, quant à eux, à des mouvements de fonds occultes dont les comptes rendus d'enquête publiés par la presse ont révélé les bénéficiaires dans la mouvance nationaliste corse et montré l'étendue des préjudices (*Le Monde*, 30 janvier, 6 février, 17 avril 2004 ; *Libération*, 16 avril 2004).

Dans une perspective sans doute différente, eu égard à la taille des enjeux et aux risques encourus, sport, argent et terrorisme se trouvent à nouveau en étroite relation au moment où le monde s'apprête à porter ses regards vers Athènes, théâtre des olympiades de 2004. Les enjeux économiques liés aux jeux Olympiques ont en effet engagé le CIO à prendre de nouvelles assurances : « L'irruption du danger terroriste avec le 11 Septembre a provoqué l'électrochoc, un changement de cap rendu depuis inévitable après les attentats de Madrid » (*L'Equipe*, 21 avril 2004).

C'est ainsi que, cédant indirectement aux pressions de la menace terroriste, le CIO vient de décider de « se prémunir contre le risque d'une possible annulation des jeux d'été (13 au 29 août 2004), assurant l'événement pour 200 millions d'euros », une première dans l'histoire des jeux Olympiques (*L'Equipe*, *op. cit.*).

Cet exemple montre de manière plus indirecte comment politique et économie, dans leurs intrications, construisent les cadres d'une double violence : terroriste et mortifère dans un premier temps, en laissant planer la menace d'attentats toujours possibles lors des jeux Olympiques d'Athènes ; économique dans un second temps, dans la mesure où le souci de protéger l'édition grecque des jeux Olympiques relève moins d'un souci humanitaire (bien que l'annulation de la manifestation puisse être interprétée comme telle) que d'un souci répondant de manière ostensible à des enjeux économiques. Les organisateurs et les dirigeants du CIO ont en effet le devoir

de préserver les investissements financiers des sponsors de la manifestation dont on estime l'absence désormais inconcevable. Or, la vraie violence faite au sport n'est-elle pas, au fond, en amont de l'intolérable menace que quelques groupes font peser sur des vies humaines, dans ce chantage d'un nouveau genre et dans l'idéologie dominante, largement intégrée par le plus grand nombre, qui pose le fait économique comme premier dans l'accomplissement du sport. Nouvelle forme de terrorisme, économique celui-là, indexé sur la confiance/peur des investisseurs et capable, pour la première fois dans l'histoire moderne des jeux Olympiques, de participer à leur annulation pure et simple. A moins que les Etats-Unis qui ont initié ce mouvement de méfiance en proposant de ne pas envoyer leur délégation d'athlètes en Grèce ne trouvent dans ces menaces une échappatoire au couperet sans cesse plus aiguisé des contrôles antidopage, une manière de ne pas perdre la face en instrumentalisant le terrorisme et les peurs qu'il engendre.

Il faut bien reconnaître que les chantages terroristes visant les jeux Olympiques ne sont pas nouveaux, ni d'ailleurs strictement réductibles à l'olympisme comme en témoignent les menaces qui planaient sur l'équipe de France durant la dernière Coupe du monde au Japon (*Le Monde*, 23 mai 2002). Ces chantages reposaient jusqu'alors essentiellement sur des revendications politiques, comme dans le cas de l'attentat du commando Septembre noir en 1972 à Munich. Cependant, leur dimension économique semble petit à petit mieux se dessiner, parfois dans un sens inattendu. C'est ainsi que la candidature de la Suède à l'organisation des jeux Olympiques de 2004 a été sérieusement rendue inopérante par la menace d'attentats à la bombe qui, durant plusieurs semaines, a été organisée par un groupe baptisé : « Nous qui avons construit la Suède ». Ce groupe terroriste revendiquait l'annulation de la candidature suédoise en raison du coût exorbitant qu'elle représentait et de la menace qu'elle faisait planer sur l'économie du pays (*Libération*, 1^{er} septembre 1997). Un moment rare sans doute de l'histoire du sport où l'économisme sportif a été battu en brèche par tout aussi condamnable que lui, la tentation du recours à la violence aveugle.

Le sport et les affaires : un voyage en eaux troubles

Les affaires sont les affaires. Et le financement du sport s'il est devenu une réalité n'engage pas pour autant à moins de critiques lorsqu'il intègre des structures qui le dominent et lui imposent les désavantages ou les conséquences des dérives que génèrent le commerce et les pratiques délictueuses de certaines grandes entreprises.

Le mariage du sport et de l'argent s'est effectué pour le meilleur et pour le pire. En Europe, ces dernières années quelques événements d'envergure ont su montrer que le pire était sans doute encore loin d'avoir été atteint.

L'investissement du sport par l'économie sous le jour de la finance et de ses écarts est ainsi comptable d'une dégradation encore difficilement appréciable de l'image que véhiculent, scandale après scandale, les démantèlements de groupes qui n'ont pas hésité à faire du sport une activité commerciale parmi d'autres, bien souvent également vitrine de l'entreprise et certificat d'honorabilité de ses dirigeants.

C'est l'accumulation des dérives et la multiplication des affaires dans lesquelles, à divers degrés, le sport se retrouve indirectement impliqué comme pièce économique de gigantesques empires, qui, de manière insidieuse, participe à ternir progressivement cette image d'innocence déjà bien écornée.

Le Parme AC, propulsé parmi les meilleures équipes d'Italie au cours des années 1990, a ainsi bénéficié dans son ascension d'un soutien financier important de la part de la société Parmalat (*L'Express*, 8 janvier 2004). Le scandale qui vient de s'ouvrir en Italie après la faillite du groupe risque de porter un coup sévère non seulement à l'équipe italienne, mais également aux nombreux clubs qui dépendaient à plus ou moins forte proportion de la manne délivrée par le géant de l'alimentaire italien : Dynamo de Moscou, Boca Juniors, Palmeiras São Paulo, pour ne citer que quelques-uns d'entre eux. Surtout, il rappelle que le football, et plus largement le sport devenu valeur marchande et support d'investissements, ne sont plus à l'abri des remous provoqués par les scandales financiers du monde des affaires. Stefano Tanzi, fils de Calisto Tanzi incarcéré depuis le 27 décembre 2003 pour détournement de fonds et banqueroute frauduleuse, affaire que la presse n'hésite pas à qualifier d'« affaire Enron européenne », a démissionné de son poste de président de Parmalat le 9 janvier 2004. Le contrecoup financier va être extrêmement dur pour le club italien et les huit autres clubs de football associés à ces financements. Mais tout aussi préjudiciable est l'image détestable que véhicule cette affaire et dont pâtit le football italien, subitement vécu comme une entreprise placée aux mains de gens de peu de scrupules.

En France, dans un rapport financier de moindre importance, l'affaire du Fondo constitue un autre exemple malheureux de l'instrumentalisation du sport par les montages financiers frauduleux. Au départ, un personnage atypique, escroc de moyenne envergure, Ahmed Chaker qui, fort de son réseau de relations, participe à l'organisation d'une coopérative financière de droit italien, le Fondo. Pendant plusieurs années, l'entreprise a collecté en France des fonds auprès non seulement de petits actionnaires, mais aussi auprès de très gros actionnaires comme le lunetier Alain Afflelou, alors président des Girondins de Bordeaux FC, présenté à Ahmed Chaker par l'entraîneur de Bordeaux, Roland Courbis (*Le Monde*, 27 novembre 2003).

Ils ont été nombreux à confier leur argent à Ahmed Chaker, attirés par la promesse de taux d'intérêts élevés et par les possibilités de dissimulation fiscale qu'offrait le Fondo. Ils ont été tout aussi nombreux à voir disparaître leur argent dans les affaires et les investissements personnels de Ahmed Chaker. Parmi ces investissements figure le rachat du club de football de Brest (*Le Monde*, 21 novembre 2003). Le plus extraordinaire est bien le jonglage permanent dont a usé avec habileté l'homme d'affaires, se servant de son statut de généreux sponsor du club brestois et surfant sur la vague de l'euphorie footballistique pour draguer de nouveaux épargnants (*Libération*, 24 novembre 2003) dont il a aussitôt confisqué les dépôts d'argent.

Au final, le Fondo aura récolté 18,3 millions d'euros auprès de divers déposants, dont l'essentiel est parti dans les poches de Ahmed Chaker via une société off-shore. Le club de football brestois, instrument du succès de Ahmed Chaker, se retrouve en grande difficulté financière, sali par la dimension crapuleuse de l'affaire.

Dans un registre sensiblement différent en matière de scandale, mais voisin en ce qu'il implique toujours les sphères de la finance internationale et leur capacité à contaminer le champ sportif, il faut se souvenir que, dans la ville d'Athènes, qui accueille les jeux Olympiques d'été 2004, est implanté «le clan des armateurs grecs», regroupement de familles puissantes à la périphérie duquel se trouvent les anciens propriétaires du Prestige, pétrolier délabré venu défigurer les côtes espagnoles et françaises à la suite de la perte de sa cargaison de fioul. Or, ces familles sont également, avec d'autres, les financeurs du club de football du Panathinaïkos (*Le Monde*, 22 novembre 2003). Associé aux choix économiques du groupe, par le jeu des investissements et des priorités données à la visibilité et l'honorabilité sportives, le club ne sort guère grandi des choix qui se sont portés sur un apport financier qui aurait sans doute mieux profité en premier usage à l'entretien des tankers sillonnant les eaux européennes.

Enfin, le football européen constitue certes un espace confortable pour les investisseurs. Cependant, sa dépendance à l'égard des fonds qui le traversent le fragilise en le rendant sans cesse plus vulnérable aux lubies et aux frilosités soudaines du monde de la finance (voir l'affaire du Matra-Racing et de Jean-Luc Lagardère déjà évoquée). Le football européen, parce qu'il est engagé économiquement dans une fuite en avant, est devenu tributaire des immenses fortunes qui l'alimentent. Certaines en provenances de pays plus lointains, comme la Russie et les Emirats arabes.

Le cas des oligarques russes est intéressant. Il permet de comprendre de quelle manière le sport peut constituer, à divers titres, un choix d'investissement judicieux (politique, culturel, économique) pour ceux qui le décident,

pendant que le football des clubs étrangers ainsi investis et financièrement dopés surfe sur la vague des nouveaux capitaux venus de l'Est.

Parmi ces fonds, ceux de Roman Abramovitch, 37 ans, classé première fortune de Grande-Bretagne, où il a enregistré sa holding Milhouse Capital, sise sur Piccadilly. L'homme d'affaire contrôle plus de 150 000 emplois en Russie (deuxième fortune de Russie), notamment dans le pétrole (il est l'un des principaux actionnaires de Sibneft, cinquième producteur russe de pétrole).

Roman Abramovitch a commencé récemment à se séparer de nombreux actifs en Russie et quitterait le pays pour s'installer en Angleterre (*Le Monde*, 8 avril 2004). Actuel gouverneur de la région de Tchoukotka, cet ancien intime de la famille Eltsine a également fait savoir qu'il ne solliciterait pas de second mandat dans son pays (*Le Monde*, 5 février 2004) : « Il n'est pas question de dépenser son argent dans les élections. Il est question d'acheter Chelsea et de se transporter en Occident » remarque le bihebdomadaire moscovite *Novaïa Gazetta* (*Courrier International*, 664, 24-30 juillet 2003, 26). Il est vrai, comme l'ont montré l'affaire Loukos et l'emprisonnement pour évasion fiscale du milliardaire Mikhaïl Khodorkovski (*Le Monde*, 28 octobre et 21 novembre 2003), que le climat politique actuel de la Russie se révèle délicat à plus d'un titre pour les oligarques russes en butte aux attaques du nouveau groupe dominant du Kremlin, les généraux du FSB, les services secrets dirigés en 1998 et 1999 par Wladimir Poutine (*Le Monde*, 28 octobre 2003).

De fait, Londres est devenu « le havre des oligarques russes, à commencer par Roman Abramovitch, propriétaire depuis juillet [2003] du Chelsea Football Club » (*Le Monde*, 31 octobre 2003).

Le rachat du club de football anglais de Chelsea pour 240 millions de dollars a constitué un événement en Grande-Bretagne et dans le monde du football européen (*Le Monde, Supplément économie*, 9 mars 2004). Le fait a également été largement critiqué par la Cour des comptes russe, en la personne de son directeur, Sergueï Stepachine, qui s'est étonné de voir un homme d'affaire russe dépenser une telle somme [Sergueï Stepanovitch parle, lui, d'un coût évalué à 300 millions de dollars] pour l'achat d'un club de football en Angleterre. Il a précisé que la Cour des comptes allait entreprendre un audit de la compagnie pétrolière de Roman Abramovitch et s'intéresser à l'administration de la région dont il est le gouverneur (*Le Monde*, 5 février 2004).

Interrogé sur la question de savoir ce qui poussait Roman Abramovitch à subitement investir dans le football anglais, son ancien mentor, Boris Berezovski, milliardaire également exilé à Londres où il investit dans l'immobilier, donne une lecture politique de ce rachat : « Je crois qu'il a acheté Chelsea sachant ce qui allait arriver à Khodorkovski. En cas de menace

contre ses intérêts, Roman [M. Abramovitch] peut désormais se défendre en hurlant que le Kremlin veut mettre la main sur son club» (*Le Monde*, 31 octobre 2003).

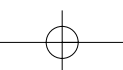
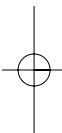
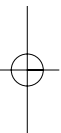
Il reste que les relations entre Roman Abramovitch et Vladimir Poutine ne semblent pas tendues au point de rompre. Certains observateurs politiques voient même en lui un conseiller avisé du Président russe. L'homme d'affaire bénéficie de l'oreille de Vladimir Poutine et, surtout, se trouve curieusement en position de force dans la fusion des groupes loukos et Sibnet (il dispose de 26,1 % des parts du nouvel ensemble), alors que l'ancien patron de loukos, Mikhaïl Khodorkovski, croupit en prison (*Le Monde* 8 novembre 2003).

La passion subite de Roman Abramovitch pour le football anglais n'a probablement que peu de raisons de s'inscrire dans le plaisir du jeu. Le journal de la capitale russe, *Moskovskié Novosti*, émet ainsi des réserves quant à la sincérité du désintéressement sportif du magnat, alors que «celui-ci n'a pas hésité à laisser couler le club de sa région, le Spartak Tchoukotka, malgré de nombreux appels à l'aide» (*Courrier international*, *op. cit.*).

En se tenant à l'écart du pouvoir de son pays, l'homme d'affaires garde politiquement et économiquement les coudées franches, tout en générant des bénéfices substantiels à travers le financement d'un club prestigieux et en produisant dans un sport extrêmement populaire en Angleterre un capital sympathie dont il saura se servir si le besoin s'en fait sentir.

Le club de Chelsea, quant à lui, bénéficie des investissements du milliardaire russe et peut, en stabilisant un haut niveau de réussite, conserver un rang important dans la compétition européenne. La seule vraie question que devraient se poser les dirigeants et les footballeurs anglais de Chelsea est au fond la suivante : jusqu'à quel moment le club conservera-t-il l'attrait qu'il représente pour le moment aux yeux de Roman Abramovitch et de ses capitaux venus de l'Est ?

L'échec récent de la tentative de rachat de l'AS Roma par le groupe pétrolier russe Nafta Moskva, dont les responsables ont été effrayés par les nombreuses perquisitions menées au club par la police italienne dans «l'imbroglia du calcio [fiorentino]» (*Libération*, 1^{er} mars 2004, p. 25), montre que le vent d'investissements qui souffle actuellement de l'Est vers l'Ouest de l'Europe pourrait aussi bien cesser de rafraîchir l'économie footballistique européenne en fusion, plongeant le sport le plus populaire de la planète et ses acteurs dans un marasme économique difficilement surmontable.



Violences médiatiques et manipulations sportives

Le poids des médias dans le sport est aujourd'hui patent, en particulier en ce qui concerne l'importance de la télévision. Depuis bientôt un quart de siècle en Europe, les chaînes ont assez largement contribué à engager le sport dans une spirale économique dont l'inflation salariale au niveau des joueurs et l'augmentation des droits de retransmission des compétitions constituent les aspects les plus visibles et les plus... médiatisés.

En réalité, les dérives produites par cette transformation médiatico-libérale du sport ne se limitent pas à ces évidences. Les violences et les manipulations auxquelles conduisent l'inscription du sport dans les logiques télévisuelles ne se réduisent pas, du reste, aux seuls aspects économiques, même si très vite l'argent revient au centre des échanges.

L'utilisation du sport et des médias dans le sport, au titre de la propagande politique par exemple, constitue un premier axe à investir dès lors que sont abordées les violences liées à l'utilisation médiatique du sport.

Ensuite, la transformation du sport sur le mode libéral, dans le contexte de l'ouverture de l'olympisme aux entreprises et de la commercialisation des offres de représentation télévisuelles, a produit depuis les années 1980 nombre d'effets pervers: inégalités des temps d'antenne consacrés aux différentes disciplines sportives et, à l'intérieur des disciplines, aux sports des hommes et aux sports des femmes, primat du droit économique sur le droit sportif et creusement des inégalités, confiscation de spectacles publics au nom de la commercialisation de nouveaux modes d'accès à l'image, faillites des grands groupes entraînant la faillite des équipes, recul progressif du pouvoir des fédérations face au pouvoir des opérateurs et des financiers du sport.

C'est à cet ensemble de violences et de manipulations sportives sur fond de médiatisation et de commercialisation médiatique du sport en Europe, que s'intéresse ce chapitre

Sport, médias et propagandes communicationnelles

La télévision a joué un rôle dans la propagande politique pratiquement dès sa naissance et son utilisation sur les aires sportives. Nous pourrions même dire que ces trois éléments: politique, sport et propagande trouvent dès les débuts de la télévision à s'enrichir mutuellement.

En Europe, l'instrumentalisation politique de la télévision s'opère sur fond de grandes manifestations sportives dont les olympiades de Berlin constituent le modèle de référence (Ricard, 1987).

Le 23 mars 1935, à Berlin, l'Allemagne inaugure le premier service régulier de télévision dans le monde. La transmission se fait sur 180 lignes, à vingt-cinq images par seconde. Alors que les Etats-Unis, plébiscitant la culture radiophonique, hésitent à s'aventurer sur le terrain de l'innovation technologique, en Europe, les jeux olympiques de Berlin de 1936 confèrent une légitimité de nature politique à la télévision : «aux foules berlinoises privées de récréation sportive, le régime hitlérien offre, sur vingt-huit écrans placés dans les lieux publics de la capitale, le couronnement quotidien de ses athlètes : 150 000 personnes assistent quotidiennement à ces cérémonies.» (Ricard, 1987, p. 81).

Les faits appellent immédiatement deux remarques. Une telle utilisation télévisuelle du sport conjugue en effet deux facteurs importants qui ne révèlent leur violence qu'au travers de l'analyse et d'une lecture critique. D'abord, les fonctions de propagande politique et idéologique placent l'association sport et technologies nouvelles au service de la promotion d'un régime politique qui n'hésite pas à s'appuyer sur l'intérêt des foules pour le sport dans le but de légitimer son ascension et asseoir sa coupable idéologie. Ensuite, conformément aux approches de Jean-Marie Brohm, c'est bien la fonction «opium du peuple» qui se révèle être le deuxième aspect important de cette opération (Brohm, 1992). La mobilisation sportive, augmentée technologiquement de l'image télévisuelle, décuplée par le miracle des écrans, occupe un nombre croissant de spectateurs, devenus téléspectateurs dociles.

Cette fonction de détournement s'est-elle évanouie avec le temps ?

Il n'est qu'à se souvenir, pour répondre à cette question, des grands espaces dédiés à la retransmission télévisée de la Coupe du monde de football France 1998 qui ont mobilisé pendant plusieurs semaines des dizaines de milliers de téléspectateurs (en plus du petit écran et de l'assistance aux matches dans les stades). Car, si politiquement les régimes sont heureusement incomparables, les fonctions occupationnelles et dérivatives du sport persistent. Le succès de 1998, en France, est certes un succès sportif qui se double de multiples récupérations politiques (utilisation par le gouvernement de l'image sportive positive des vainqueurs et équipe de France présentée comme un modèle d'intégration par le sport). Surtout, l'instrumentalisation politique de l'image sportive par le pouvoir est concomitante du quadrillage médiatique qui a permis de couvrir largement le pays, mobilisant l'attention du plus grand

nombre, intégrant les forces vives de la nation (y compris les intellectuels¹) dans une véritable communion pendant que le champ politique continuait à fonctionner normalement et que les décisions politiques, souvent impopulaires, continuaient d'être votées dans un climat d'euphorie footballistique.

A un troisième et dernier niveau, plus proche du système sportif, niveau culturel de « politique sportive », nous pourrions ajouter avec Brohm que le sentiment donné par l'organisation télévisuelle du sport est bien celui de l'imposition, avec des moyens sans cesse renouvelés de l'image sportive, laquelle constitue en définitive plus qu'une promotion du sport, une véritable réification de ses normes et de ses modes d'appréhension du réel qu'« elle concrétise très expressivement dans des chiffres, des noms, des tableaux et des termes techniques, dans un système valable de mesure et d'appréciation. » (Brohm, 1992, p. 305).

Que chaque régime politique soit à même d'exploiter cette culture, cette vision normative du monde, de la compétition et du modèle sportif, ne doit pas laisser indifférent. Il y a là en effet matière à engager de nombreuses réflexions critiques sur l'exploitation politique de la culture et de la mobilisation sportive. Inversement, l'identification des formes politiques au modèle sportif peut constituer, via la télévision et la maîtrise de l'image, un autre axe de réflexion dans la mesure où cette superposition participe clairement de la propagande et de l'utilisation médiatique du succès sportif par le monde politique. Il faut ainsi se souvenir que le concept politique *Forza Italia* du parti de M. Berlusconi en Italie est directement emprunté aux slogans du milieu des supporters (les *tifosi* du Milan AC) du football italien dont il est l'un des patrons de clubs. Le message politique emprunte donc ici les voies de la culture sportive, elle-même largement diffusée et amplifiée par les canaux télévisuels. Une cinétique communicationnelle s'est ainsi organisée en Europe, qui associe message politique et culture sportive et n'est rendue possible que par la sur-médiatisation actuelle d'événements dont le téléspectateur a sans doute de plus en plus de mal à démêler les fils. La confusion entre le jeu sportif et le jeu politique est ainsi l'une des conséquences organisées par les effets des propagandes télévisuelles du sport, au risque de brouiller sévèrement les consciences, et donc le jeu de la démocratie.

Il faudrait pour conclure ce bref aperçu montrer également de quelle manière la médiatisation du sport, et pas seulement télévisuelle, participe d'une transformation potentiellement dangereuse de la vision de l'homme liée à un effacement des aspérités du sport au nom du « sportivement correct » et du

1. Cet embrigadement est également sensible au niveau des couches intellectuelles de la société française comme le montrent la tonalité et le nombre des articles publiés par des « plumes » dans le journal *Le Monde*, de la philosophe Blandine Kriegel à Alain Finkielkraut, en passant par de nombreux universitaires.

«sportivement vendeur», notamment à travers la propagande commerciale et publicitaire.

La pensée unique à laquelle renvoie, en l'espèce, l'effacement des aspects négatifs du sport générateurs d'une mauvaise image (violences, tricheries, manipulations) trouve son complet épanouissement dans le message délivré par les grandes marques directement impliquées dans le sport ou constituant ses partenaires les plus fidèles. Le message sportif doit être vendeur, donc positif. L'esprit sportif s'incarne alors dans une représentation artificielle et trompeuse du monde du sport et du sportif: «Il s'agit, par la pensée unique, dont le spectacle sportif serait la face énergétique et corporelle, de produire un homme mondial, flottant, immature, inculte, sans esprit critique et consommateur de biens et de services» (Coutel, 2003, p. 20). Le message publicitaire devient quasiment une seconde conscience qui se substitue à toute visée critique et participe à générer, dans le monde et en Europe, une culture commune de consommation de masse dont la jeunesse, volontiers sensible aux héros et aux modèles auxquels s'identifier, friande de vêtements de marques et de nouveaux biens de consommation, est la première victime.

La transmission des valeurs, l'héritage de modèles culturels, deviennent ainsi obsolètes pendant que la saturation de la communication médiatique propose des messages simples de prêt à penser sportif donnant l'illusion que le monde réel et ses scories ne sont qu'une illusion ou qu'un mauvais rêve: «*Just do it!*».

L'amnésie provoquée ou le conditionnement par l'image est sans doute parmi les premières violences que le système médiatique contribue à produire dans, par, et autour du sport.

Les inégalités de répartition des temps d'antenne

En Europe, la télévision a sans aucun doute participé à «démocratiser» le sport en le rendant accessible à un large public. Elle a aussi modifié son image en privilégiant certaines disciplines jugées plus télégéniques, plus spectaculaires que d'autres, ce qui a contribué, en retour, à financer la croissance de certains sports, comme le football, le tennis, les courses cyclistes et les courses automobiles, au détriment des autres.

En France par exemple, le hand-ball, qui constitue aujourd'hui une valeur sportive sûre de par les excellents résultats des équipes masculines et féminines, est pourtant totalement oublié des grilles médiatiques, alors que dans les pays scandinaves comme le Danemark, ce même sport jouit d'un succès télévisuel beaucoup plus affirmé.

1. Équivalent en français à l'expression « Vas-y, un point c'est tout ! », en d'autres termes, il n'y a nul autre choix que de faire.

Cette discrimination n'est pas nouvelle. Au cours de l'année 1990, sur quatre-vingt deux fédérations sportives, soixante n'ont pas bénéficié d'exposition médiatique. Une étude du Conseil supérieur de l'audio-visuel (CSA) montre qu'en 1992, la télévision française a privilégié essentiellement quatre sports: le tennis (454 heures); le football (342 heures); les sports mécaniques, automobile et moto (173 heures); le cyclisme (120 heures), en leur conférant les deux tiers du temps d'antenne, hors jeux Olympiques et magazines généralistes (Bourg, 1994).

Dans son principe, cette hiérarchisation différenciée des disciplines sportives reste pratiquement inchangée pour 1996, même si des ré-agencements modifient sensiblement l'ordre télévisuel du sport. Les comptes du CSA font ainsi apparaître une surreprésentation du football (518 heures), du tennis (260 heures), du cyclisme (198 heures), du basket-ball (156 heures), qui occupent à eux quatre les deux-tiers du temps d'antenne, hors jeux Olympiques et magazines généralistes (Bourg et Gougnet, 1998). A l'autre bout de la chaîne, le volley-ball avec 29 heures 43 minutes de retransmission télévisée fait office de «puceron du paysage audio-visuel français» pendant que les «autres sports» toutes disciplines confondues se partagent 152 heures et 20 minutes d'antenne.

Les chiffres publiés pour 2001 par le CSA (Nys, 2001) mettent deux tendances en évidence. La première est l'accroissement global du temps d'antenne sportif. La seconde est le maintien d'un ordre télévisuel concentrant ses pourcentages de visibilité médiatique sur une poignée de disciplines au détriment des autres. En tête, le football (756 heures 32 minutes), suivi du rugby (264 heures), du tennis (185 heures 56 minutes), du cyclisme (164 heures 50 minutes). Viennent ensuite le hockey sur glace (136 heures 13 minutes), le football américain (118 heures 25 minutes), le basket-ball (87 heures 25 minutes), l'athlétisme (59 heures 3 minutes), le patinage (56 heures 3 minutes), la formule 1 (55 heures 51 minutes).

A l'intérieur de ces disparités se perçoivent d'autres inégalités dont témoignent les différences de temps d'antenne consacrés aux disciplines masculines et féminines. Dès 1992, TF1 illustre cette discrimination avec une priorité accordée à trois sports «masculins» de forte audience: le football, la formule 1 et la boxe représentent 86 % de ses programmes sportifs (Bourg, 1994).

Faut-il s'étonner de ce véritable apartheid sexué construit au cœur du spectacle sportif télévisé européen, alors que cette différence dans les rapports homme-femme se fait durement sentir, plus généralement dans la pratique, dans la représentation sportive, dans la répartition des postes à responsabilités au sein même des structures fédérales européennes, et naturellement, dans la répartition des rôles au cœur des postes de contrôle et de présentation du secteur télévisuel consacré au sport?

D'une manière générale, le monde des pratiques physiques s'impose comme un lieu de conservation des inégalités entre les sexes (Davis et Louveau, 1998).

Si les femmes apparaissent sous-représentées en Europe dans les postes d'encadrement, avec 15 % de femmes dans les comités directeurs des fédérations, elles le sont également dans pratiquement tous les secteurs de l'activité sportive, comme celui de la télévision mais également celui de la presse spécialisée: «Alors que la profession dénombre un tiers de femmes parmi les titulaires d'une carte de presse, la proportion chute autour de 5 % parmi les journalistes traitant de sport» (Davis et Louveau, 1998, 135). L'Union syndicale des journalistes sportifs de France, qui comptait 1 800 adhérents en 1997, ne recense à cette époque que quatre-vingt dix femmes.

Aux jeux Olympiques d'Atlanta, seules 10 % de femmes journalistes se trouvaient accréditées pour suivre les épreuves sportives.

Enfin, les tentatives pour créer des magazines sportifs spécifiquement féminins (*Sportives*, *Fémisport*, *Olympe*, etc.), qui auraient pu constituer des tremplins pour le journalisme sportif féminin et une alternative à la presse sportive dominante (le lectorat de *l'Equipe* est composé à 93 % d'hommes), se sont soldées par des échecs qui ont renforcé l'idée que le sport est avant tout une affaire d'homme. Ce que confirment par ailleurs les disparités télévisuelles qui participent à amplifier ces idées reçues.

En effet, une même discrimination se retrouve à l'antenne, où les sportives, hors tennis, n'apparaissent que de manière discrète dans des disciplines étiquetées «féminines» (gymnastique, patinage), rarement dans des retransmissions de sports collectifs (basket-ball, hand-ball). Tour de France féminin et autres courses cyclistes de femmes, championnats de football ou de rugby féminins demeurent aux plans national et européen les grands absents du paysage médiatique sportif. Les retransmissions restent dominées par les sports télégéniques dans leurs versions masculines (football, rugby, formule 1, cyclisme)

L'information sportive, quant à elle, demeure l'apanage des hommes, d'une part en ce qu'elle est maîtrisée et présentée presque exclusivement par les hommes, d'autre part en ce qu'elle est reçue comme bien de consommation et réglée dans chaque foyer par les choix des hommes (Davis et Louveau, 1998).

Sport, économie et médias: la naissance d'un «produit»

Parmi les contraintes et les violences de l'économie médiatique et spectaculaire, il faut observer avec grand intérêt la manière par laquelle le sport se transforme en fonction des impératifs de la télévision.

Les obligations du spectacle sportif télévisé structurent l'organisation du sport, dénaturent sa réglementation et modifient la forme des épreuves en

fonction des grilles de programmes. (De Brie, 1994). C'est ainsi que «le calendrier sportif s'adapte à la demande médiatique, à l'instar de certaines règles revues pour rendre la retransmission plus spectaculaire» (Conseil économique et social, 2002, I-3).

En fait, la nature du marché des droits de retransmission produit nombre d'inconvénients qu'il convient d'identifier comme autant de violences produites à l'encontre du sport et des acteurs du sport (sportifs et spectateurs). Les producteurs de spectacles sportifs sont regroupés en cartels et représentés par les ligues nationales. Il en résulte un marché économique imparfait très éloigné des règles de la concurrence pure prônée par les économistes néo-classiques (Fontanel et Bensahel, 2001, p. 179).

C'est le consommateur final qui règle les frais de cette asymétrie. L'accroissement très important des droits de retransmission (chaînes cryptées, chaînes à péage) est ainsi supporté par l'abonné, par le consommateur des produits qui font l'objet de publicités lors des rencontres télévisées (le prix de la publicité télévisée ayant augmenté dans de fortes proportions, les entreprises le répercutent dans le prix de vente de leurs produits) ou par le contribuable (paiement de la redevance pour la télévision publique) (Bourg et Gouguet, 2001, p. 13).

Un deuxième effet est contenu dans la dénaturation possible du spectacle sportif. La télévision modifie le spectacle sportif qu'elle reconfigure selon ses propres intérêts. Elle constitue en définitive un filtre puissant déformant la réalité. C'est l'importance financière des droits de retransmission qui conditionne l'existence de ces biais. Il est relativement simple d'en énumérer quelques aspects. Certaines règles ont ainsi été modifiées pour rendre le spectacle plus télévisuel, telles la règle du *tie-break* (jeu décisif) au tennis, qui permet de raccourcir la durée des matches, et l'adoption de balles pelucheuses qui facilite le suivi et contribue à modifier les caractéristiques du jeu en ralentissant les échanges. En tir à l'arc, une reconfiguration complète des épreuves a été rendue nécessaire au nom de la mise en scène télégénique et de la lisibilité de l'activité pour les téléspectateurs. Dans le domaine de la course automobile, une dizaine de chaînes ayant menacé en 1992 de ne plus retransmettre les grands prix de formule 1, compte tenu de l'hégémonie de l'écurie Williams-Renault réduisant l'incertitude du résultat, donc le suspens, donc l'audience, la fédération internationale du sport automobile a cédé à la pression télévisuelle et pris des mesures pour réduire l'allure des voitures les plus performantes, s'opposant de fait à la logique olympique du «*citius, altius, fortius*¹».

1. «Plus vite, plus haut, plus fort».

En volley-ball, le décompte des points a été modifié depuis le 1^{er} janvier 2000, et sans doute pour satisfaire au spectacle en instrumentalisant le corps des sportives, une proposition de tenue obligatoire se résumant à un *body* a été faite par le président de la Fédération internationale de volley-ball, le Mexicain Ruben Acosta.

En tennis de table, les rencontres se déroulent aujourd'hui en manches de onze points, au lieu de vingt-et-un autrefois, sur des tables bleues et avec des balles jaunes, autant de modifications qui n'ont d'autre objectif que de faciliter la retransmission télévisuelle de ce sport qui est le troisième en Allemagne et au Japon, et le premier en Chine.

Par ailleurs, les structures des épreuves pâtiennent de cette course à l'image à laquelle certains sportifs souscrivent largement : l'arrivée des grandes courses à la voile se fait désormais de plus en plus souvent en *prime time*, ou mieux, pendant le journal télévisé du soir sur les grandes chaînes. Une même tentative de modification de l'heure d'arrivée des étapes du Tour de France, privilégiant le journal de 20 heures, a été tentée sans succès par TF1 dans les années 1990 (Bourg, 1994).

Cette intrusion de la télévision dans le registre sensément autonome du champ technico-sportif, pour choquante qu'elle puisse se révéler, n'est certes pas nouvelle. Il faut se souvenir de l'émoi provoqué par Joao Havelange, président de la Fifa, lorsque fut déposé en février 1990 un projet de réforme visant à rentabiliser la retransmission de la Coupe du monde de football prévue aux Etats-Unis en 1994 : il s'agissait de remplacer les deux mi-temps de 45 minutes par quatre périodes de 25 minutes afin d'augmenter le temps réservé aux annonces publicitaires. Le football a jusqu'ici échappé à ce projet dont le maître mot est bien le concept de rentabilité : celui qui a fait de « l'homme à la veste orange », chargé aux Etats-Unis de signaler aux arbitres les interruptions de jeu soumises au temps publicitaire, un acteur incontournable du sport américain.

La télévision a enfin contribué progressivement à modifier le statut légitime de l'arbitre en jouant contre son jugement spontané, participant et sans doute faillible, l'œil technique de la caméra, la précision des ralentis, la richesse des prises de vue et des angles différents. Le juge contre la machine ou « l'homme noir [l'arbitre], placé en totale infériorité technologique » (Blociszewski, 1996, p. 33).

Le troisième effet est d'ordre quantitatif. Il consiste à chercher à rentabiliser les investissements en modifiant le nombre des épreuves porteuses. Sepp Blatter, président de la Fifa, réclame ainsi l'organisation d'une Coupe du monde tous les deux ans : proposition non retenue car elle se heurte aux intérêts des organisateurs des coupes continentales (Championnat d'Europe des nations

[CAN]) et – mais cela n'est pas dit explicitement – aux intérêts physiques des joueurs que la multiplication des compétitions internationales soumettrait à rude épreuve. Dans quelques sports extrêmement sollicités, les cadres sportifs eux-mêmes commencent à réaliser les effets dévastateurs de ces politiques de l'image et leur impact sur les calendriers démentiels imposés aux équipes. En France, certaines journées du Top 16 pour le rugby ont été programmées, pour une même équipe le même jour que la demi-finale de Coupe d'Europe, elle-même précédant d'une semaine à peine, un troisième match du Championnat de France : « C'est indécent, injurieux pour les joueurs, les gens qui décident de ces calendriers sont des abrutis », souligne Guy Novès, le manager du club de Toulouse (*Le Monde*, 27 avril 2004, p. 25). Même tonalité de commentaire chez Nick Mallett, l'entraîneur du Stade français : « Tout le monde veut davantage de matches, mais personne ne pense aux joueurs. Ce ne sont pas des machines, et ça ne peut pas continuer comme ça. En France, nous frôlons le désastre ! » (*L'Equipe*, 3 mai 2004, p. 18).

Quatrième biais, la télévision participe par la pression qu'elle maintient (annonceurs, parts de marché, investissements des actionnaires d'un club ou de ses partenaires sur la « visibilité » du club en compétition) et par ses propres investissements dans le capital des clubs qu'elle noyaute, à engager les équipes et leurs actionnaires à contrer la logique sportive pyramidale de l'Europe (relégation/promotion) pour préférer un système de ligues fermées, à l'américaine. Un système dans lequel aucune équipe n'est reléguée et qui, par conséquent, privilégie la surface de visibilité des clubs en répondant à la logique du sponsoring et de l'actionnariat. Ce que Jennie James appelle « *the americanization of European football* » (James, 2000, p. 52).

Cinquième effet, la concurrence acharnée entre opérateurs produit des résultats pour le moins déconcertants qui nuisent à la visibilité du sport comme bien public. On se souviendra ici de la diffusion sur une chaîne publique française d'un match aller de Coupe de l'UEFA entre Widzew Lodz et l'AS Monaco le 21 octobre 1999, brutalement interrompue par la télévision polonaise après 25 minutes de jeu pour des questions de concurrence et de rupture de contrat entre la société de J.C. Darmon et CLT-UFA (*Le Monde*, 23 octobre 1999).

Le marché des images du sport et le monopole que s'arrogent les chaînes sur les retransmissions sans faire grand cas des usagers peut conduire en effet, en dernière extrémité, à exclure purement et simplement certains spectateurs du spectacle sportif télévisuel. Ce que confirme par ailleurs le jeu des chaînes à péage : chaînes cryptées, chaînes *pay-per-view*, réseaux câblés.

1. « L'américanisation du football européen ».

Selon l'agence Media Content, il existait en 2001 « plus de deux mille télévisions en Europe qui s'arrachent les droits sportifs » (Pierrat et Riveslange, 2002, p. 22). Or, les règles du marché se discutent actuellement sans que ne soient nécessairement pris en compte les intérêts du plus grand nombre : le sport, de spectacle populaire, largement plébiscité et partagé, devient progressivement, sous le joug des opérateurs et des sociétés de vente, un bien de consommation privée qui s'enferme dans des zones de nonaccès, recomposant ainsi les discriminations qui excluent plus largement des plaisirs quotidiens du spectacle et de l'information une frange de plus en plus importante de la société française. C'est ainsi que le 22 avril 2004, les téléspectateurs des chaînes gratuites et publiques ont eu, en France, la désagréable surprise de voir leur échapper un match de Coupe d'Europe dans lequel figurait l'OM, la rencontre n'ayant été diffusée que sur la chaîne payante TPS Star. Cela a provoqué la colère des téléspectateurs, en particulier celle des spectateurs marseillais dépossédés, comme ils ont su l'exprimer, de l'image de leur club, d'un aspect patrimonial et culturel du sport, et scandalisés par cette confiscation brutale de ce qui apparaît encore aux yeux du plus grand nombre comme un espace ludique et compétitif essentiellement public.

On reste confondu par la dimension mercantile et la gestion strictement comptable qui ont présidé aux choix de cette privatisation de l'image sportive. Il y a là une forme de violence médiatique nouvelle qui participe à creuser l'écart entre un sport appréhendé dans sa nature humaine, populaire et accessible, comme un bien public inaliénable, et le produit en voie de privatisation, soigneusement emballé, que se disputent âprement quelques groupes.

En Angleterre, c'est la légendaire course d'aviron sur la Tamise entre les universités d'Oxford et de Cambridge qui vient d'échapper au service public de la BBC pour tomber dans l'escarcelle d'ITV. A partir de 2005, l'exclusivité des droits de retransmission de l'un des événements les plus typiquement britanniques et les plus populaires en Angleterre et à l'étranger (8 millions de téléspectateurs en Angleterre et 400 millions dans le reste du monde) ne relèvera plus de la chaîne publique, victime de son cahier des charges lui interdisant d'accorder trop de publicité aux sponsors (*Le Monde*, 1^{er} mars 2004).

Par ailleurs, les problèmes soulevés en France au niveau de la radiodiffusion des matches de football dans le cadre de la Coupe du monde montrent bien que, loin de constituer une exception, cette privatisation de l'espace public assez clairement dénoncée par le PDG du groupe RadioFrance, Jean-Marie Cavada, contient en elle le germe d'une violence sourde qui tend à se généraliser pour atteindre l'ensemble des médias. Cependant, la décision prise conjointement, le 3 avril 2002, par le ministère de la Jeunesse et des

Sports et le ministère de la Culture et de la Communication, qui stipule que «les commentaires radiophoniques relèvent de l'information du public à laquelle les fédérations sportives et les organisateurs de compétition ne peuvent faire obstacle» (Le Saux, 2002, p. 153), a, d'une certaine manière, permis de couper court à toute spéculation. Les membres des radios contestataires réunies dans un groupement d'intérêt économique dénommé «Sport libre» ont prévu de créer une Association culture et sport libre en Europe qui devrait lutter pour la gratuité des droits radiophoniques au niveau européen.

Sixième impact, la concentration verticale qui, dans les grands groupes, vise à gérer et maîtriser l'ensemble du circuit de la production sportive, de la possession des joueurs et de l'équipe jusqu'à celle de la chaîne qui diffusera les images, constitue un autre aspect des enjeux spéculatifs. Le rachat potentiel en 1998 de Manchester United par Ruppert Murdoch (achat pour lequel la chaîne BskyB, dont le Britannique possède 40 % du capital, était prête à débours 1 milliard de dollars) fournit le meilleur exemple de ce monopole préoccupant. Si l'Etat a été amené à arbitrer cette transaction, c'est en réalité qu'elle posait sur le fond une question de principe au regard du sport, en même temps qu'elle posait une question fondamentale de liberté et d'éthique : «une chaîne de télévision peut-elle devenir propriétaire d'un club dont elle exploitera les matches?» (Kadritzke, 1999, p. 22).

Septième impact : les groupes médiatiques constituent des groupes de pression qui produisent des formes de lobbying. Le choix des jeux Olympiques du centenaire a ainsi échappé à la Grèce, malgré une résolution votée par le Conseil de l'Europe, au motif d'intérêts gouvernés par les enjeux économiques et médiatiques renforcés par le poids des grandes firmes américaines, sponsors de la manifestation : «Plus discret, mais aussi plus efficace, le lobbying des principaux partenaires du mouvement sportif oriente le choix des villes d'accueil des grands événements qui obéit fréquemment à des impératifs extra-sportifs» (Bourg, 1994, p. 177).

Il faut bien évidemment considérer, pour comprendre l'origine de ces pressions, la manière par laquelle s'opère le financement des jeux Olympiques et la place prépondérante qu'y occupent les médias et les annonceurs. En effet, au moment où précisément les jeux reviennent vers la Grèce, en 2004, le budget du Comité d'organisation des jeux Olympiques d'Athènes (Athoc) s'élève à 1962 millions d'euros. Or, les droits de télévision, avec 37,5 % des recettes, comptent parmi les premières sources de financement du comité d'organisation. Celui-ci reçoit donc 736 millions d'euros pour paiement des droits de retransmission. Les droits liés au sponsoring international s'élèvent à 248 millions d'euros. L'ensemble constitue indéniablement un poids économique important qui, à côté d'autres paramètres, pèse très fortement dans les décisions du CIO lorsque se fait le choix de la ville qui accueille les

jeux Olympiques et dans la gestion des intérêts liés à l'organisation, sur place, des épreuves sportives.

On mesurera mieux sans doute le poids des enjeux médiatiques dans cette entreprise en prenant en compte les conséquences des difficultés que la Grèce rencontre actuellement pour boucler la construction des équipements sportifs. Car les contretemps subis par les chaînes dans l'installation du dispositif de retransmission pourraient bien pénaliser la couverture médiatique des jeux Olympiques, incitant les sociétés détentrices des droits à renégocier les termes de l'accord avec les organisateurs, ce que redoutent ces derniers, compte tenu de la part prépondérante des ressources que constituent, dans le projet, les droits de retransmission (*L'Equipe*, 21 avril 2004).

Les désillusions

La chute des grands groupes et des opérateurs entraîne dans son sillage celle des équipes qui s'appuyaient sur la manne télévisuelle pour financer la croissance exponentielle de leur masse salariale due précisément à l'explosion du marché de l'image télévisée et des droits du spectacle sportif. Dans cette sarabande, c'est un peu «le serpent qui se mord la queue», et la solidité du système n'est qu'une illusion qui, partout en Europe, montre aujourd'hui ses limites.

En Angleterre, par exemple, la faillite d'ITV-Digital a accru les difficultés des clubs de football britanniques. Newcastle a terminé la saison 2001-2002 avec un déficit net de 4,8 millions d'euros. Leeds a annoncé une perte de 62,8 millions d'euros. Barnsley, club de troisième division qui évoluait en Premier League en 1997, a déposé purement et simplement son bilan. Leicester City, qui accusait des pertes voisines de 50 millions d'euros, a déposé son bilan. Chelsea, malgré un bénéfice brut de plus de 18 millions d'euros pour 2001-2002 affichait des pertes de l'ordre de 160 millions d'euros et n'a dû son salut qu'à la reprise financière de l'équipe par l'homme d'affaire russe Roman Abramovitch.

Le démantèlement du groupe Kirch après sa faillite se poursuit. Il faut noter l'aspect économique très important de cette chute. Car le portefeuille des droits de Kirch sport, la filiale de gestion des droits sportifs qui a été cédée à un consortium, inclut les droits de la retransmission de la Coupe du monde de football de 2006 pour laquelle le groupe Kirch avait garanti à la Fifa un revenu de 1,5 milliard de francs suisses, soit 1,03 milliard d'euros, ainsi que ceux de la Bundesliga, et ceux de certaines épreuves de la Coupe du monde de ski (Nys, 2002).

Plus largement, comme le note Christian Bromberger, l'inflation des coûts et des masses d'argent brassées s'est trop souvent accompagnée de pratiques

délictueuses et d'une criminalité financière, en particulier en France où une loi tardive tente de mettre de l'ordre. (Bromberger, 1996, pp. 37-40). Analyse que le Conseil économique et social reprend assez largement à son compte :

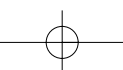
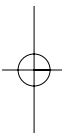
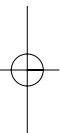
« Le krach financier guette le football européen, dont nombre de clubs sont endettés. Les difficultés que traverse la chaîne Canal +, la faillite de groupes de médias (Kirchmedia en Allemagne, ITV en Angleterre, Tele Piu en Italie) laissent de très grosses créances impayées aux clubs, et même à la Fédération mondiale du football, la Fifa » (CES, 2002, I-11).

Deux positions semblent actuellement se dégager, contradictoires : celles des ligues professionnelles qui assurent pouvoir obtenir toujours plus d'appels d'offre. La Ligue de football professionnel, en France, compte par exemple sur 450 millions d'euros par an à partir de la saison 2004-2005.

Par ailleurs, les chaînes renâclent à fournir plus que ce qu'elles ont fourni, probablement échaudées par le jeu des « chutes de dominos » qu'a pu constituer la faillite de plusieurs opérateurs européens et la difficulté à trouver des accords qui permettent de concilier les missions de service public des télévisions publiques nationales et les intérêts commerciaux des groupes privés (Fansten, 2004).

Lors du dernier Sportel, à Monaco, Etienne Mougeotte (TF1) a ainsi rappelé que « les chaînes de télévision vont dépenser moins d'argent pour le sport », point de vue confirmé par F. Chevit, directeur des sports de France télévision (Nys, 2002, p. 70).

Dans ce marché de l'image aux transactions impressionnantes, la seule vraie victime est peut-être bien, de fait, le spectateur, auquel certes l'offre télévisuelle promet un service sans cesse actualisé, mais qui demeure soumis aux aléas de la compétition économique, à ses coûts et aux risques d'exclusion des retransmissions que produisent ponctuellement les différends entre opérateurs et les choix de réseaux qui contournent un service public de plus en plus en difficulté dans cette concurrence effrénée.



Corps et violences

Difficultés de l'analyse : les biais d'interprétation

Les approches critiques du sport, qu'elles proviennent de scientifiques ou d'autres intellectuels, prennent notamment appuis sur des écrits philosophiques, parfois anciens, pour conforter quelquefois leur propre vision des sports modernes. Ainsi, Redeker (2002) indique récemment que le sport met en œuvre la théorie du sophiste Thrasymaque pour qui le plus fort identifie le juste. Pour l'auteur, le sport ne débouche pas sur une véritable politique, au contraire. Sa thèse philosophique reprend une définition critique du sport comme dispositif technique issu de la révolution industrielle pour forcer la nature et les corps à livrer jusqu'à l'épuisement leur énergie afin de les rentabiliser (Redeker, 2002, p. 36). Cette manière d'aborder le sport souligne, justement, l'ancrage historique de leur développement moderne : le capitalisme. En revanche, le sophisme grec ne constitue pas une référence insoupçonnable en termes de validité de raisonnement. Surtout, cette mise en perspective « historique » de la force, plus généralement de la violence humaine, s'avère dangereuse à plusieurs égards.

Tout d'abord, les univers des activités corporelles anciennes et actuelles sont radicalement différents. Les réalités historiques renvoient à des rapports sociaux incomparables : les violences perpétrées ici ou là ne peuvent signifier les mêmes choses. La mise en place progressive ou brutale des démocraties dans les sociétés européennes, par exemple, a bouleversé les relations entre groupes sociaux, ce qui ne peut pas ne pas avoir d'influence sur les cultures en mouvement – et pour faire un jeu de mots, les cultures des mouvements – au sein de ces sociétés.

Par conséquent, cette conception du rapport de force renvoyant exclusivement à « la guerre de chacun contre chacun » doit toujours être circonscrite. Cette théorie, maintes fois reprise depuis, a été développée par Hobbes dans un ouvrage aujourd'hui célèbre : *Le Léviathan* (1651). La référence au monstre de la mythologie phénicienne – indiquée dans la Bible – voulait caractériser l'état de nature (Hobbes, 1971, p. 129). Cette violence des uns contre les autres est entendue comme un état originel, propre aux êtres vivants, donc aux hommes. En ce sens, l'immoralité du sport et son caractère proprement décivilisateur seraient « révélés » au travers des joutes ou des combats, plus ou moins crus, désignant les plus forts d'entre nous à un moment donné et/ou dans telle ou telle discipline (Redeker, 2002, p. 71).

Nos propos ne viseront pas à rechercher cet hypothétique et violent état de nature. Au contraire même, nous voulons **préciser en quoi les violences sportives et corporelles, comme les autres types de violences, sont des indicateurs importants des cultures européennes actuelles**. Elles symbolisent, voire théâtralissent, les tensions inhérentes à chaque société : le sport devient le reflet plus ou moins fidèle des rapports sociaux, voire des attendus sociaux. Les rencontres européennes, et plus globalement internationales, constituent alors des compromis culturels où les comportements violents sont à la fois normalisés et susceptibles de variations. Ainsi, telle équipe nationale est caractérisée par une « défense de fer », des « tacles fermes », etc., autant de signes des valeurs classiques attribuées aux joueurs de cette nation. Ces stéréotypes ne sont pas insignifiants, au contraire même, ils doivent être analysés comme des éléments constitutifs de la réalité sociale d'un pays.

Cette connaissance en termes de représentations collectives peut permettre de comprendre les déterminismes socioculturels à l'œuvre, mais aussi les interprétations permanentes réalisées par les groupes humains, ici les nations, composant l'ensemble Europe.

Ensuite, ces visions, qui se veulent originelles, en tous les cas, désenchantées, des sports modernes ou des activités corporelles plus anciennes soulignent aisément leur face cachée : **de nombreuses violences corporelles sont, en effet, générées dans et autour des sports** (Park *et al.*, 1998, p. 40¹; Bodin, Héas, 2002, p. 100; Bodin, 2003). Ici, en Europe, comme ailleurs dans le monde cette manière de penser les réalités (des sports ou non) n'est pas neuve. Elle pose le problème plus général des stéréotypes, voire des jugements de valeur, que tout un chacun est tenté d'apposer aux événements, surtout lorsque l'événement frappe l'opinion publique par une retransmission médiatique importante (voir ci-après).

Approche des pratiques corporelles et sportives en Europe

L'analyse du sport en tant que pratique culturelle exige un décentrage par rapport aux biais, donc aux erreurs d'interprétation, possibles. Ils proviennent, d'une part, de la manière dont chacun de nous peut vivre directement le sport, non seulement à titre individuel mais aussi collectif. L'activité corporelle et sportive occupe, en moyenne, un nombre important d'habitants européens ; les estimations réalisées à partir d'un sondage d'opinion à la fin

1. Ces auteurs louant, dans le paragraphe précédent, la fonction d'unificateur du sport.

des années 1990 indiquaient qu'à peu près la moitié des populations de treize pays d'Europe pratiquaient des activités corporelles et physiques (CSA-TMO, 1998¹). La sédentarité apparaissait alors importante puisque «46 % des Européens de 18 ans et plus ne pratiquent régulièrement aucun sport». La même année un autre sondage obtient des résultats similaires : «près d'un Européen sur deux ne pratique aucun sport régulièrement, soit au moins une fois par mois [...], la Russie rassemblant le plus faible nombre de pratiquants déclarés» (sondage INRA, 1998).

Le quotidien d'une partie des Européens est rythmé par des séances d'activités corporelles ou sportives. Le nord de l'Europe semble depuis au moins dix ans, d'ailleurs, se caractériser par une pratique plus assidue et plus régulière tout au long d'une vie d'homme ou de femme : «[en 1991] les Suédois y consacrent une demi-heure par jour, les Finlandais et les Danois environ un quart d'heure, contre seulement cinq ou six minutes pour les Français, les Espagnols et les Grecs» (Thomas, 1993, p. 21). L'auteur évoque à ce titre les initiatives du Conseil de l'Europe depuis les années 1970 à partir des travaux de Castejon Pas en 1973 et de Rodgers en 1977. Les critères mis en place ont permis d'élaborer les premières comparaisons non seulement entre les pays d'Europe, mais également dans le temps consacré au sport au sein de chaque pays. Les données diachroniques et synchroniques permettent effectivement de préciser le phénomène de «sportivisation» d'un pays ou au contraire de «désportivisation».

Il reste que l'engouement pour les activités physiques sportives semble devoir être relativisé fortement. L'enquête diligentée par l'Union européenne en 2002 précise la situation de l'activité physique européenne contemporaine². De 57,4 % à 60,7 % des Européens déclarent n'avoir pas pratiqué d'activité «physique vigoureuse» la semaine précédant l'enquête. La différence provient probablement du biais de la figuration sociale : il vaut mieux cacher sa sédentarité qui est connotée négativement dans la plupart des pays modernes..., au moins lors de la première question posée par l'enquêteur. La pratique «modérée» n'est pas davantage plébiscitée : 40,8 % à 47,1 % de non-pratique déclarée. Les variables sociologiques clivantes classiques sont mises à jour : les jeunes pratiquent des activités sportives en moyenne davantage que les plus âgés, et les hommes davantage que les femmes. Ainsi, lorsque les deux tiers des Européennes déclarent ne pas pratiquer d'activité «physique vigoureuse», la moitié des Européens déclarent (de la même manière) ne pas en pratiquer. Les habitants de l'Union européenne à quinze membres sont culturellement plus ou moins prompts à déclarer pratiquer une

1. <http://www.csa-tmo.fr/fra/dataset/data9897/actu19980317.html>. Consulté le 14/09/01.

2. Special Eurobarometer 183-6/Wave 58.2-European Opinion Research Group EEIG.

activité physique : les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg et la Finlande rassemblent les sportifs les plus assidus, tandis que l'Espagne et l'Italie comptent les éléments les moins actifs sportivement parlant. A l'opposition simpliste nord de l'Europe-sud de l'Europe, il faut indiquer les positions atypiques de la Grèce (peuple pratiquant en moyenne davantage de sport que les autres pays du Sud) et de l'Irlande (peuple pratiquant moins d'activités sportives que les autres pays membres du Nord).

Par ailleurs, les biais d'interprétation affluent davantage encore lorsque les nombreux médias retransmettent les APS : ces pratiques deviennent indirectes et soumises à un travail de communication ad hoc. Le sport intervient, alors, dans nos vies par procuration : les images des sportifs sont spectacularisées, les commentaires également. Au final, les figures des champions véhiculent, suivant les époques et les médias, une image plus ou moins respectueuse des autres (sportifs ou non). Or, l'identification, des jeunes, notamment mais pas uniquement, aux sportifs de haut niveau repose parfois sur leur force, si ce n'est leur violence, reconnue (Messner *et al.*, 1999). Ne devient pas héros qui veut. Il ne suffit pas de gagner, d'être premier. Le héros est reconnu comme tel par ses fans, ses pairs et la nation tout entière. Les héros ne sont cependant pas obligatoirement ceux qui gagnent tout et toujours. Poulidor en fut un autre exemple. Ils représentent bien souvent le peuple, dont ils sont eux-mêmes issus, ou en défendent les valeurs. L'abnégation, la souffrance, les efforts, le travail qu'ils consentent sont portés au pinacle et participent de cette construction mythique (Bodin, Debarbieux, 2004 ; Duret, 1993).

Cette tentation subjective et partielle d'incriminer les sports comme vecteurs, si ce n'est comme matrices, des violences humaines est d'autant plus probable aujourd'hui où les sports semblent conjuguer : « omnipotie (le sport est partout) et omnichronie (le sport est toujours là) [...] Nous sommes tous un peu des Florence Griffith-Joyner ou des Lance Armstrong. Nous sommes tous sous transfusion sportive permanente » (Redeker, 2002, p. 75, p. 86). Cette omniprésence sportive est, en effet, éclatante dans nos sociétés européennes largement infusées par les *mass media*..., de là, comme l'auteur, à lui attribuer une telle influence sur tout un chacun...

Les blessures et les accidents sportifs et corporels : entre médias et réalités

Dans nos sociétés développées, les médias sont devenus des secteurs importants et des outils quotidiens d'information et de distraction pour la majorité des populations européennes. Des chaînes radiophoniques et télévisuelles, des revues et des journaux sont, tout ou partie, consacrés aux APS (*L'Equipe*, *L'Equipe TV*, *Eurosport*, etc.). Suivant les goûts culturels dominants dans les divers pays, les pratiques focalisées sont différentes : le football ici, le ski là, le basket-ball ou le rugby ailleurs. Dans ce cadre, quelle place est donnée aux sports et plus précisément aux violences dans et par les sports ?

Mass media et violences sportives : les violences soulignées ou négligées, prévenues ou recherchées ?

Que montrent, alors, les médias des sports ? Quelle place est donnée aux accidents et plus généralement aux blessures dans et par les sports ?

La médiatisation induit une lecture indirecte des actes sportifs, et plus globalement, du fait sportif. Le choix des images et des mots utilisés, la mise en scène même de ces images, sont de puissants instruments de pouvoir qui peuvent permettre de transformer radicalement l'impact de tel ou tel acte, qu'il soit violent ou non, qu'il implique des conséquences salutaires, délétères, voire morbides. Nous allons essayer de montrer l'approche complexe de ces accidents sportifs à partir d'exemples relevés dans quelques cultures européennes. Les sources éparses et partielles ne visent pas à réaliser un état des lieux exhaustif, mais à indiquer des pistes de réflexion pour permettre d'appréhender ces violences sportives sous un angle plus réaliste, moins utopique, et ainsi, de mieux saisir l'aspect profondément paradoxal des sports modernes.

Les violences appellent-elles d'autres violences ?

En effet, de nombreuses enquêtes et analyses ont souligné le paradoxe entre une médiatisation sportive qui accentue largement les chocs et les violences en tout genre au sein des rencontres sportives, tout autant que ces études indiquent, pour les plus objectives d'entre elles, la réalité cruelle des accidents corporels induits par la pratique d'activités sportives, pourtant largement encadrées par le monde médical (Bodin, Héas, 2002 ; de Mondenard, 2000).

Surtout, les violences véhiculées par les médias n'ont pas d'une manière automatique l'influence que certains veulent leur accorder. En tous les cas, les effets de ces violences visualisées ou entendues n'impliquent pas aussi clairement des passages à l'acte violent.

Des images influentes ? Manipulation ou construction mutuelle ?

D'une manière récurrente, les images médiatiques sont incriminées : elles manipuleraient malgré nous, elles inciteraient même à la violence en présentant des scènes elles-mêmes violentes aux plus « fragiles » (dont les enfants). La question des relations image/société gravite souvent autour de cette idée largement partagée, semble-t-il, dans la population : la consommation d'images violentes entraînerait des comportements davantage violents. De nombreux chercheurs s'interrogent sur cette question, invoquant la difficulté à en mesurer les relations, l'influence négative des médias sur l'agressivité ou la désensibilisation à la violence des plus jeunes, les effets instigateurs, ou encore les réglementations existantes, ou qui devraient être mises en œuvre (Vedel, 1995).

L'influence des images sur notre vie de tous les jours relève, selon nous, d'une sociologie des différentes formes de suggestion : hétéro- et autosuggestion (Héas, 1996). Ces dernières sont omniprésentes dans l'ensemble des pratiques quotidiennes, professionnelles ou ludiques. Nous les retrouverons lorsqu'il s'agit d'analyser la question de la violence et de la douleur afférente que le sportif s'inflige à lui-même lors de sa pratique. Cette question de l'influence, très complexe, soulève plus largement celle du libre arbitre « consenti » aux populations en général, et en particulier aux populations participant à des enquêtes.

Les publicités sont dans ce cadre, parfois et d'une manière virulente, incriminées comme étant particulièrement représentatives des influences à l'œuvre dans nos sociétés de l'image, et plus largement, dans nos sociétés de consommation (Debord, 1967 ; Barthes, 1973). En tant que vecteurs promotionnels de produits et de services, les publicités inciteraient directement, ou non, à l'achat par l'entremise d'une offre toujours plus importante et attrayante. Car, les images publicitaires ne montrent pas exclusivement les biens ou services à vendre : elles mettent en scène ces biens, voire des personnages qui leur sont totalement étrangers. Or, les sports constituent des cadres de référence importants dans les publicités, et plus généralement dans l'ensemble des informations médiatiques aujourd'hui.

Les publicitaires et leurs commanditaires utilisent parfois des êtres humains dans des situations moralement suspectes : allusions ou expositions sexuelles, assimilation aux animaux ou aux objets, blessures ou violences suggérées. Des groupes de pression, voire des rapports gouvernementaux (Grésy, 2002), stigmatisent ces faits et demandent le retrait des publicités et la condamnation

systématique de ceux qui en sont à l'origine. L'image publicitaire est considérée comme particulièrement persuasive, et par conséquent, susceptible d'influencer les populations. Elle mérite, selon ces approches, encadrement et responsabilisation des professionnels et éducation des citoyens.

Qu'en est-il lorsque ces images sont analysées d'une manière croisée par différentes disciplines scientifiques ?

Tout d'abord, elles ne sont pas dans leur globalité «insoutenables» ou moralement douteuses. La grande majorité des images proposées offre une influence moins rude, plus subtile. Par exemple, les images des femmes ne sont pas systématiquement dégradantes ; en revanche, elles reprennent des modèles culturels dominants, comme la supériorité masculine, et sont assorties de discours qui insistent parfois davantage sur la «présentation» de l'athlète féminine que sur sa performance technique (Héas *et al.*, 2004). Dans leur grande majorité, les images ne vont pas à l'encontre de l'ordre des choses. De ce simple fait, critiquable en soi, elles sont apologetiques, plutôt que révolutionnaires.

De plus, les ressorts des images publicitaires utilisent effectivement les dimensions faiblement conscientes des achats : couleurs et symboles utilisés, formes de langage. Elles peuvent de ce fait améliorer l'adhésion à court terme aux produits et services proposés. Il reste que l'influence à plus long terme n'est pas démontrée d'une manière certaine. Même chez les enfants – réputés plus influençables – les publicités ne semblent pas révolutionner les comportements d'achats, a fortiori les désirs ou souhaits futurs (Guichard, 2000). La séduction publicitaire semble donc largement superficielle, en tous les cas, moins profonde et durable que ses détracteurs ne l'indiquent. Les consommateurs ne sont pas, dans leur grande majorité, dupes des mises en scène «imagièrès». L'efficacité de ces mises en scène est proprement symbolique, ce qui, anthropologiquement parlant, n'est pas une mince influence, bien au contraire. Les symboles véhiculent des éléments culturels essentiels parmi lesquels des messages qui peuvent devenir des vecteurs d'actions pédagogiques, voire thérapeutiques. La force du symbolique est reconnue dans les mythes (Lévi-Strauss, 1964-1971)... , dont les publicités et les images en général sont parties prenantes. Quid de la violence alors ?

Des violences en images, des violences en actes ?

Cette problématique n'est pas neuve. Dagnaud rappelle que les fameuses Payne Fund Studies (du nom de l'organisme qui les finançait) avaient, dès la fin des années 1920, établi «une corrélation entre délinquance juvénile et forte fréquentation des salles obscures aux Etats-Unis» (Dagnaud, 2003¹).

1. Cité par Molénat, (2003). «Les écrans rendent-ils violents?», *Sciences Humaines*, hors-série, décembre-janvier-février, p. 62.

De nombreuses études sont arrivées à la conclusion que le spectacle de la violence, loin de provoquer la catharsis, augmentait au contraire l'agressivité (Goldtein et Arms, 1971 ; Geen et Quanty, 1977, etc.). Le développement important des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a entraîné une « très forte demande sociale et institutionnelle émanant des associations familiales, de l'Etat, de la justice, des autorités de contrôle des médias, etc. » (Maigret, 2003, p. 57). Des groupes se sont opposés, et s'opposent toujours, quant au contrôle des images véhiculées par ces NTIC, comme nous l'avons évoqué précédemment.

Pour autant, les influences de telles images de violences en tous genres (combats ritualisés et codifiés dans le cadre des APS, mais aussi meurtres au cours des nombreux téléfilms, par exemple) ne semblent pas aller dans le sens, ipso facto et d'une manière irréfutable, d'une accentuation des violences perpétrées. Les recherches se perdent parfois dans des formalisations mathématiques complexes pour finalement évoquer des « prédispositions à la violence », voire « probablement des bases génétiques » à de tels comportements (Slater *et al.*, 2003, p. 716). En revanche, sur le long terme, les résultats « vont dans le sens d'un noircissement du monde. La violence déployée par les images aurait tendance à inhiber le téléspectateur plus qu'à l'inciter au passage à l'acte d'agression ; elle le rendrait plus craintif et plus insécurisé¹ », ce qui ne veut pas dire violent, ipso facto, envers les autres. En effet, « à supposer que les médias exercent une influence anxiogène, pourquoi cette influence se traduirait-elle nécessairement par la violence ? » (Maigret, 2003, p. 57).

A fortiori, se pose le problème de la définition de la violence, et plus précisément, de l'image violente. Un coup de poing dans la figure dans le cadre d'un combat de boxe est-il plus violent qu'une scène où le héros insulte allègrement tout ceux qu'il croise dans l'épisode ?

Pour résumer ce point, les recherches tendent à souligner aujourd'hui que les images, violentes ou non, peuvent avoir une influence, et surtout que la violence en images médiatisées ne peut être « reçue » indifféremment. Elles soulignent aussi que les (télé)spectateurs, a fortiori les sportifs et/ou les connaisseurs, ne sont pas inactifs face à de telles images. Les conditions de vie tout autant que les situations de jeu, en ce qui nous concerne ici, sont importantes à préciser pour ne pas simplifier outrageusement les conclusions à porter sur telle ou telle émission ou diffusion sportive. En effet, les médias deviennent facilement des boucs émissaires de problèmes sociaux plus larges et plus profonds. « L'accusation des médias peut aussi rapidement excuser la perte de l'autorité parentale au sein de la famille et l'utilisation de la télévision comme baby-sitter » (Maigret, 2003, p. 59).

1. Baton-Hervé E., (2000), *Les Enfants-téléspectateurs. Programme, discours, représentations*, Paris, L'Harmattan. Cité par Molénat, 2003, p. 63.

Il reste que des initiatives intéressantes ont été mises en place récemment afin de réaliser une véritable éducation aux violences, médiatisées ou non. Le programme communautaire Daphné (2000-2003) vise plus spécifiquement les enfants, les adolescents et les femmes. En 2001, par exemple, le projet Action Teenagers Against Violence (ATAV) a permis à l'organisation italienne Women on Work (WOW), en partenariat avec des organisations grecques, espagnoles et roumaines, de confronter des adolescents à ces multiples violences contemporaines. D'autres initiatives concernent davantage les violences symboliques accentuées par le maintien des stéréotypes, par exemple sexuels (voir ci-après) : Leeds Animation Workshop (LAW) au Royaume-Uni en 2000.

Le sport comme « opium du peuple » : une version moderne du cirque ?

Il s'agit de dépasser les analyses superficielles apocalyptiques, voire nihilistes, qui ne voient dans le sport que le « tabernacle du capitalisme », et dans la télévision notamment « son meilleur allié (comme) la machine à répandre du désert » (Redeker, 2002, p. 71). Cette version philosophique, et parfois sociologique, est profondément marquée par le nihilisme de Nietzsche : « Le désert croît » (*die Wüste wächst*). Dans cette optique, le sport ne permet pas, loin s'en faut, une prise de conscience de la réalité des personnes pratiquant un sport, des spectateurs, encore moins une prise de conscience politique plus large. Les courants sociologiques critiques radicaux précisent ce processus de dépolitisation des masses par le spectacle sportif. Bröhm, entre autres, a largement inspiré le mouvement critique des sports en France avec son ouvrage *Sociologie politique du sport* (Bröhm, 1976). Cet auteur cristallise en France une certaine démarche sociologique des APS, caractérisée récemment de pensée « nietzschéo-freudo-marxiste » (Duret, Trabal, 2001, p. 14). D'autres auteurs utilisent largement cette grille théorique pour comprendre les APS (Caillat, 1996 ; Vassort, Ollier, Vaugrand, 1998 ; Vassort, 1999).

Les auteurs anglo-saxons accordent une place toute particulière à cette approche qu'ils nomment les « théories du conflit » (Morgan, 1994 ; Coakley, 1994 ; Vogler, Schwartz, 1993 ; Hoch, 1972), qui s'appuient sur des constats d'inégalités socio-économiques (revenus disponibles, richesses acquises ou transmises, pouvoirs) ou culturelles (accès à l'enseignement supérieur, aux musées). Le plus souvent, ces théories du conflit se réfèrent à une analyse en termes de classes sociales ou de relations entre classes sociales.

La violence structurelle des sociétés modernes

Dans ce cadre d'analyse critique, la structure révélée des sociétés modernes divise les groupes qui manipulent (les puissants, les détenteurs de capitaux) de ceux qui sont manipulés (les masses, les exclus, les pauvres, les individus ou les groupes stigmatisés : les femmes, les malades, les blessés). Les sports sont alors considérés comme des institutions de contrôles de ces groupes de

«seconde zone», comme des moyens d'oppression sous le couvert de valeurs émancipatrices. Les sports sont, ou fonctionnent, comme des opiacés, à la manière des jeux du cirque romain, limitant les révoltes et contentant à bon compte les masses opprimées. Les grands clubs et les centres de formation affiliés peuvent être considérés comme des institutions spécialisées dans la mise en place de ces contrôles puisque les jeunes sportifs y sont pressentis, à tort ou raison, comme étant potentiellement des sportifs d'élite. Ces derniers endosseront alors le rôle de modèles pour les autres, ceux qui n'ont pas eu la «chance» de bénéficier du tremplin sportif pour être reconnus socialement. Les profits engrangés par les dirigeants de ces clubs et les sponsors attirés, les contrats conclus stipulant les devoirs des sportifs plutôt que ceux des cadres et des dirigeants en général constituent l'armature dominant les sports.

Une synthèse récente présente les caractéristiques majeures des théories du conflit en France appliquées aux sports (Vaugrand, 1999). L'auteur souligne quatre entrées conceptuelles principales de ce qu'il appelle la «théorie critique du sport (TCS)», toutes réfèrent à des formes de violences particulières :

- l'homologie structurelle avec le capitalisme : la professionnalisation des sports, et plus largement des loisirs, n'est que le prolongement logique d'une recherche de profits à partir de ses activités (par conséquent, d'exploitations potentielles d'êtres humains (voir ci-après) ;
- «l'appareil (sportif) idéologique d'Etat¹» qui entérine la domination d'une classe sociale (la bourgeoisie) ;
- «l'opium sportif», ce que nous appelons l'hypnotisme sportif (Bodin, Héas, 2002) qui induit une dépolitisation des masses ;
- la iatrogénie sportive entendue comme «effet paradoxal non désiré, dommageable et même déploré, de la compétition sportive intensive et de ses conséquences²».

Ce dernier point sera plus précisément abordé ici même s'il convient de ne pas perdre de vue les autres niveaux qui justifient cette théorie. La iatrogénie sportive est la violence inhérente aux sports : elle comporte ses conséquences «accidentelles» mêmes.

Ces approches conflictuelles sont riches d'enseignement par rapport aux systèmes sportifs étatiques et marchands appréhendés d'une manière globale (voir ci-après). En revanche, leur intérêt semble moindre relativement aux APS non compétitives ou solidaires, c'est-à-dire les activités dont l'intérêt économique

1. Ce concept est développé par Althusser.

2. Vaugrand, 1999, 171. Il cite Brohm, (1987), «La iatrogénèse sportive. Contre productivité et effets pathogènes de la compétition sportive intense», in de Mondenard, et *Quel corps ?*, *Drogues et Dopages*, Paris, Chiron, pp. 19-50.

n'est pas au centre des actions. En 2001, date anniversaire de la loi 1901¹, les débats en France relatifs à la place des associations relevant de ladite loi, plus largement au bénévolat et à l'économie solidaire², concernent directement les problématiques esquissées ici. Ces débats montrent en quoi les sports en voie de commercialisation et de marchandisation sont aussi et peut-être surtout des espaces-temps solidaires et « ouverts » aux débats, si ce n'est démocratiques.

Exit les accidents, a fortiori les morts d'origine sportive ?

Les bienfaits de l'activité sportive semblent dominer (Bodin, Héas, 2002). Ils sont nombreux, nous ne pouvons dans le cadre de ce travail les indiquer d'une manière exhaustive, encore moins les analyser tous. Signalons le renforcement musculaire et l'activation respiratoire palliant les méfaits des modes de vie contemporains, et notamment la sédentarité (voir ci-après), l'amélioration de l'estime de soi, l'intégration au groupe de pairs, qui tous peuvent avoir des répercussions sensibles sur les bienfaits retirés des APS (De Knop, Elling, 2000). Ces avantages acquis par la pratique sont relayés et renforcés par une véritable idéologie « santéiste » (Druhle, 1996 ; Lorant, 2000, p. 150). Elle conduit à culpabiliser les Européens qui ne se préoccupent pas de leur santé physique ou mentale, et notamment les personnes non actives corporellement (voir le biais déclaratif, confirmé dans nombre d'enquêtes, de la forte culpabilité ressentie par les sédentaires). Les différentes presses disponibles et les institutions de tutelle véhiculent le plus souvent des messages promouvant la « santé par les APS » (Travailliot, 1998 ; Bodin, Héas, 2002). Par conséquent, cette ambiance sociale pro-sportive est largement partagée par la grande majorité des Européens, même si elle possède des revers importants, souvent minimisés. Des exemples révélateurs sont largement présents sur Internet. Par exemple, des pages entières sont consacrées aux « petits accidents du sport (*sic*) ». Dans ce cadre prophylactique, les accidents, le plus souvent « bénins », sont présentés comme « la rançon d'erreurs d'entraînement, techniques ou dans le choix du matériel³ ». La puissance de cette idéologie est telle que les méfaits de la pratique sportive sont parfois soulignés comme « les différentes manifestations d'une seule maladie (*sic*) du surmenage⁴ ». La suractivité devient, ainsi, une « véritable » maladie de notre époque (voir ci-après), de même que la sous ou l'hypo-activité corporelle !

1. Loi qui régit en France le fonctionnement juridique des « associations à but non lucratif » qui forment en France le modèle légal de la grande majorité des clubs sportifs, entre autres.

2. Lipietz A., (2001), *Pour le tiers secteur ; l'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment*, Paris, La Découverte/La Documentation française.

3. Article tiré de la revue Valeur mutualiste d'octobre 1998, par le docteur D. Gloaguen. <http://www.mariedefrance.qc.ca/cmfwweb/secondaire/eps/sant%C3A9/esspog0.htm>. Consulté le 16 septembre 2003.

4. http://www.bmlweb.org/sport_enfant.html. Consulté le 16 septembre 2003.

Les accidents sportifs existent, ils sont même recensés

Nous voulons maintenant préciser ce qui est parfois présenté comme un angle mort, un « domaine mal connu, [celui] des accidents consécutifs à la pratique sportive » (Lorant, 2000, p. 145). Nos analyses, dans ce chapitre, seront circonscrites aux « simples » accidents. Les autres chapitres de ce travail sur les violences dans les APS constituent un complément indispensable aux propos qui suivent, dans la mesure où les méfaits rassemblent des violences non seulement corporelles, mais aussi psychologiques, des effets indésirables, si ce n'est non désirés, des APS. (Bodin *et al.*, 2001). Avant d'aborder ce thème, présentons, pour prolonger les paragraphes précédents, la complexité des effets de l'exercice physique, intensif ou non, à partir de quelques cas relevés ici ou là sans souci de systématique, puis à partir de données nationales qui permettent de dépasser le niveau des seuls exemples de « méfaits sportifs ».

Des données spectaculaires de mort subite du sportif¹

L'année 2004 est d'ores et déjà marquée par une hécatombe de sportifs appartenant à l'élite internationale, et notamment européenne : durant le seul premier trimestre sont morts un basketteur letton (R. Jumikis, 23 ans), un footballeur hongrois (M. Fehrer, 24 ans) et un cycliste italien (M. Pantani, 34 ans). L'année 2003 avait enregistré la mort de trois cyclistes professionnels : le Français F. Salanson (23 ans), l'Italien D. Zanette et l'Espagnol J.M. Jimenez (34 ans). Les interrogations sur cette surmortalité conjoncturelle n'ont cessé de surgir dans les médias de masse. Pour autant, cet étonnement surprend les spécialistes et les experts du sport qui, pour la plupart, ont connaissance et conscience de ces effets délétères du sport dans sa version élite, mais également amateur.

De nombreux auteurs, parfois médecins, soulignent les conséquences ambivalentes, parfois dramatiques, de certaines pratiques, notamment les pratiques compétitives. En 1995, différentes études américaines ont montré que le système immunitaire des marathoniens est affaibli pendant l'effort et immédiatement après : « les athlètes des disciplines d'épreuves d'endurance ont une susceptibilité accrue aux épisodes infectieux [...] les jours qui suivent un effort prolongé et épuisant tel que le marathon » (Nieman, 1994, cité par Legros, 2000, p. 130). Ces analyses sont reprises et plus ou moins dramatisées par les journalistes européens qui utilisent des formules chocs selon leur parti pris : « Mortel marathon ? » ou, au contraire, « Marathon immunitaire² ». Cependant, les mêmes analyses indiquent que les défenses de ces coureurs sont nettement améliorées à long terme. En outre, une autre étude citée indique que, sous l'effet d'une augmentation du taux de cortisol pendant

1. Titre d'un article d'Olivier Toscer, *Le Nouvel Observateur*, n° 2050, 19 février 2004, p. 69.
2. Holzey Christiane, « Marathon immunitaire », *Science et Vie*, n° 940, 01/1996, p. 29.

l'effort, les marathoniens perdent 15 % de leurs facultés de mémorisation. Des expériences sur les rats révèlent par ailleurs qu'un taux élevé de cortisol conduit à une modification de l'équilibre hormonal du cerveau et à son vieillissement accéléré. Les extrapolations d'expériences réalisées sur des rats aux hommes sont, bien sûr, éminemment critiquables. En revanche, celles réalisées *in vivo* (les marathoniens en course) présentent davantage d'intérêts pour la compréhension de notre thème : les douleurs semblent mieux gérées par les sportifs réguliers, surtout par les élites du sport, sans préjuger des répercussions ultérieures de telles stratégies d'adaptation (El Ali *et al.*, 2000).

En France, le spondylolisthesis¹ a beaucoup fait parler de lui. L'importance de la fréquence de cette fracture dans certaines APS (plongeon, patin à glace, judo, gymnastique)² a été révélée par l'affaire Lussac (du nom de la gymnaste qui a participé à une compétition malgré une douleur manifeste et manifestée, en novembre 1994, à la veille des championnats du monde de Dortmund³). « Faut-il dans le cas de Lussac évoquer un coup du sort ou plutôt la chronique d'une douleur annoncée ? Cet accident n'a rien d'original, il était parfaitement prévisible, comme il continue de guetter tous les "bébés champions" ». Le plus souvent, il est parfaitement indolore, par conséquent, il passe quasiment inaperçu. « Les cambrures exigées aux différents agrès, comme la poutre, dépassent les possibilités physiologiques du corps adulte et prennent les dernières vertèbres en tenaille. Aussi en l'état actuel des choses (c'est-à-dire l'état des techniques, des évaluations, des mentalités quant à l'esthétique gymnique, et plus largement sportive), et tant que les cambrures forcées feront partie intégrante des programmes, on ne peut pratiquer la gymnastique à un haut niveau qu'à condition d'être impubère (*sic*, et non prépubère), à de rares et dangereuses exceptions près ! ». Cette accusation sans faille n'est pas soulignée par tous puisque d'autres données semblent moins alarmistes (Cottalorda, 2002⁵). Ce spécialiste de la chirurgie infantile se réfère, sans la nommer, à une étude longitudinale d'une durée de quatorze ans portant sur une population de quatre-vingt-quatre sportifs de niveau international, pratiquant 20 heures d'entraînement par semaine. La conclusion est presque sans appel : « il n'y aucune raison de limiter l'activité sportive d'un enfant souffrant d'un spondylolisthesis ! »... D'autres fractures sont caractéristiques de l'entraînement intensif précoce. Aux Etats-Unis, la fracture de la tête de l'humérus, notamment, est courante, au point d'être dénommée *Little League elbow* ou *Little League shoulder* pour caractériser son apparition précoce chez les jeunes joueurs de base-ball (Vogler, Schwartz, 1993, p. 76).

1. Le terme de spondylolisthesis vient de *spondylo* (corps de la vertèbre) et *listhesis* (glissement).

2. Le D^r Bacquaert indique que cette fracture intervient deux fois plus souvent chez le sportif que chez le sédentaire. http://www.irbms.com/Com_pb3.html. Consulté le 20 avril 2004.

3. Elle était championne d'Europe en titre (catégorie junior), la même année.

4. D^r Daulouède C., « La poupée de porcelaine », *Sport et vie*, n° 29, pp. 12-13.

5. <http://www.chu-rouen.fr/ssf/pathol/traumatismeduauxsports.html>. Consulté le 26 avril 2004.

Autre exemple de « mise en accusation » de certains sports, celui de la dépêche AFP (Agence France Presse) en 1999 qui fait vaciller le monument national que constitue le Tour de France : « Le coureur du Tour "cinq fois plus mortel" que le spectateur¹ ! ». Cette dépêche rapporte un extrait de l'étude du docteur de Mondenard auprès des 2 363 coureurs d'Europe occidentale ayant participé au Tour de France depuis 1947 et validée par le service biostatistique de l'Institut Marie Curie. Les résultats sont complexes. D'un côté les coureurs apparaissent relativement protégés :

« Le peloton apparaît sain, sa mortalité globale de 25 à 54 ans étant nettement en dessous de la moyenne : 100 décès pour 137 selon la moyenne de la population. [D'un autre côté], la mortalité par accidents vasculaires [qui] pose problème [...] Cette forte mortalité ne peut s'expliquer que par la pratique du vélo à haut niveau et la généralisation d'un dopage scientifique ».

Cette dernière expression peut heurter certains responsables sportifs qui, eux, préfèrent les termes de « préparation biologique » ou « compensation hormonale » (voir ci-après). Depuis, des études, notamment historiques, ont montré en quoi le Tour de France avait permis à l'identité nationale française de se construire à partir des pérégrinations cyclistes (Boeuf, Léonard, 2003). Cela peut expliquer l'importance des affaires qui affectent des épreuves sportives considérées comme majeures au niveau mondial tant elles symbolisent les pays hôtes.

Il faut cependant remarquer que, si aujourd'hui le nombre de morts subites chez les sportifs semble augmenter, le traitement médiatique de ces décès, et par voie de conséquence du dopage soupçonné, est discriminatoire. Le cyclisme et de nombreux autres sports à dominante énergétique sont montrés du doigt, ignorant ou feignant d'ignorer que la mort subite est l'un des nombreux effets indésirables de la prise d'érythropoïétine (EPO) (de Mondenard, 2000), et personne n'évoque vraiment les piqûres de vitamines reçues par les joueurs de football de la Juventus de Turin ou des cas avérés de dopage dans le tennis.

Ces exemples sont emblématiques à plusieurs égards :

- ils ont été largement relayés par les médias ;
- ils n'ont pas été suivis, jusqu'à très récemment, de mesures de protection des sportif(ve)s radicalement différentes ;
- ils fonctionnent toujours largement comme des « repoussoirs », des mauvais exemples et non comme des révélateurs de pratiques ipso facto dangereuses.

Nous verrons que le même processus est activé d'une manière prioritaire par la plupart des pays européens lorsqu'il s'agit de l'importance du recours au dopage par les plus grand(e)s champion(ne)s du moment (voir ci-après).

1. AFP, 7 janvier 1999, relevé à l'adresse Internet <http://www.actu.lokace.com/contenu/dos3>.

L'accidentologie : des données d'envergure implacable

Ces éléments ponctuels relevés dans le cadre européen ont fonctionné comme des électrochocs sur l'opinion largement mal informée, ou plus sournoisement mésinformée (la fonction opiacée des APS).

Pourtant, les données existent bel et bien, qui permettent à chacun de connaître les risques afférents à telle ou telle APS. Citons une enquête canadienne (dont les résultats sont disponibles sur Internet) qui perdure et ne concerne pas exclusivement les APS, mais l'ensemble des activités quotidiennes. Nous présentons, ici, quelques-unes des données relatives strictement aux APS pour indiquer le degré de précision, parfois, des données accidentologiques systématiques.

Un exemple extra-européen

Le Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT) émet régulièrement, et même constamment via Internet, des rapports de blessures associées à différentes activités quotidiennes, dont certaines APS. Ces données sont à la fois précises et accessibles facilement pour ceux pratiquant un sport et ceux n'en pratiquant pas. Elles concernent essentiellement les jeunes sportifs ou sportives puisqu'elles s'appuient sur un réseau d'hôpitaux pédiatriques situés dans les grandes villes canadiennes. Les résultats sous-estiment par conséquent les accidents des adultes, mais aussi les morts puisque les jeunes décédés *in situ* ne sont pas pris en compte.

En juin 1995, par exemple, «une recherche exhaustive a été réalisée à partir de la base de données pour l'année 1994 (123 063 dossiers traités). Aucune limite d'âge n'a été fixée». Cette enquête recense dix-huit catégories de blessures dont six concernent spécifiquement les APS : activités équestres, motos marines, équipements de terrains de jeux, patins on-line, rugby et trampolines divers. En chiffres absolus, les accidents relatifs aux terrains de jeux (4 261 dossiers) devancent ceux des activités équestres (1 179) et le rugby (839). L'intérêt sociologique de telles données provient des précisions qu'elles recèlent. Ainsi, présentons le résumé des cas relevés pour le patinage on-line, car des données européennes concernent cette même APS à la même période :

«La majorité des blessures associées aux patins à roues alignées est survenue chez des enfants de 10 à 14 ans (62,3 %) et 66,5 % des blessés étaient des garçons. Les blessures ont été plus fréquentes en été (37,8 %) et au printemps (36 %), entre 16 heures et 20 heures (41 %) [...] La partie du corps plus souvent atteinte pour toutes les blessures a été l'avant-bras (30,5 %). Enfin, 17,7 % des blessés portaient un élément de protection [...] La proportion des blessures associées au patinage à roues alignées représentait 0,6 % des dossiers¹.»

1. Source : Extrait du SCHIRPT, données sommaires, tous âges, http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/brch/injury/irils_f.html. Consulté le 28 septembre 1999.

Les données recueillies dans ce cadre sont très précises, malgré leur caractère global et non spécifique aux APS. Ainsi, sont répertoriées les situations ou facteurs contributifs de l'accident. Citons-en quelques-uns pour indiquer le degré de précision : « chute causée par l'état de la surface de patinage (par exemple, rocailleuse, glissante, cahoteuse, 5,2 %), acrobatie ou manœuvre périlleuse (utilisation de rampe par exemple, 5,0 %), poussée donnée par une autre personne (0,8 %), mauvais fonctionnement des patins (par exemple, une roue lâche, 0,8 %), etc. ». Cette précision est plus forte encore (et cela paraît plus logique) en ce qui concerne les constatations de la nature médicale des blessures : « éraflure, contusion ou inflammation du doigt, main, visage, orteil, cheville, etc., dislocation/subluxation de l'avant-bras, doigt, main, orteil, etc. ». Il reste que nombre d'enquêtes sociologiques ou ethnologiques sur des terrains plus circonscrits ne parviennent pas à un tel degré de finesse dans l'observation et la constatation d'un phénomène sportif.

En France, la situation des accidents de rollers recensé de 1986 à 1994 est proche de la situation canadienne indiquée : 50 % des accidents concernent des jeunes de 10 à 14 ans (EHLASS¹, 1996). La blessure la plus fréquente concerne le poignet et 37 % des accidents surviennent sur les lieux de transport (rue, trottoir, zone piétonne, etc.). En revanche, une surreprésentation féminine est attestée sur les 932 cas répertoriés durant la période. Sans être extrapolable à l'ensemble du pays, a fortiori de l'Europe, il faut noter cette présence féminine atypique en termes d'accident sportif. Elle ne se retrouve, dans les données relevées par EHLASS, ni pour le parapente, la planche à voile, ni pour le karting (éminemment masculin), ou pour les autres accidents survenus sur les aires de jeux ou bien en milieu scolaire.

L'accidentologie est, donc, devenue une branche de recherche spécifique dans certains pays. Au-delà de la simple approche traumatologique, elle s'applique à faire comprendre que l'accident peut être fréquent au niveau d'un pays, ce qui lui donne un caractère familier, tout en demeurant exceptionnel dans chacune de nos vies d'individus². Elle permet ainsi de dépasser la simple « bobologie du sport » qui tend à nier les conséquences pourtant prévisibles de certains comportements physiques.

Un exemple prophylactique contemporain nous paraît significatif des jugements de valeurs inhérents à la notion même de prévisibilité des accidents sportifs. Dans la catégorie « accident prévisible : [il s'agit du] quadragénaire que l'on met sur une piste d'athlétisme, il fait un dix fois 400 mètres avec tout le monde et

1. Depuis avril 1986, sur l'initiative de la CEE, le Conseil des communautés européennes a mis en place un système d'information et de surveillance des accidents dans la sphère privée, nommé European Home and Leisure Accident Surveillance System (EHLASS).

2. <http://www.securite-routiere.org/Connaître/statisti.html>. Consulté le 14 octobre 2003.

c'est un infarctus. Accident imprévisible : par exemple, un joueur qui se fait "tacler" durant un match de foot'» (*sic*)! La différence réalisée entre les deux types de prévisibilité tombe sous le sens social du locuteur : adhérer à un sport en particulier empêche souvent de comprendre ce sport et le sport en général...

Les exemples de la France, de la Suisse et de la Suède

Qu'en est-il en Europe dans les pays qui se sont dotés de tels outils de comptabilisation ? Est-ce que ce type de recensement constitue la solution à la supposée méconnaissance des violences sportives ? Quels autres types d'enquêtes existent ?

Au niveau européen, différents outils de recensement existent. Citons l'Observatoire européen de la prévention des risques (OEPR), ou bien le système de surveillance des accidents indiqué précédemment au regard des accidents de rollers (EHLASS). Ils permettent de recenser précisément la part des accidents sportifs parmi l'ensemble des accidents. Trois grandes catégories d'accidents sont présentées généralement : les accidents du travail, de la circulation et de la vie courante. Dans cette dernière catégorie entrent les accidents domestiques, scolaires et, ceux qui nous intéressent plus spécifiquement, les accidents sportifs. De 1986 à 1997, les traumatismes crâniens, les différents APS et les activités de loisirs et de jeux plus généralement représentaient 48 % des accidents (contre 46 % pour les accidents survenus à l'intérieur de la maison). Les jeunes garçons étaient ici encore les principales victimes dans le cadre sportif.

Les sports apparaissent donc globalement comme d'importants pourvoyeurs de traumatismes, notamment chez certaines catégories d'individus : les jeunes hommes, qui sont – rappelons-le – les plus actifs sportivement parlant.

L'enquête de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) en France

L'argument d'un « angle mort », de l'inexistence de données précises, sur les accidents liés directement aux APS ne tient plus depuis, au moins, 1999, date de la large diffusion d'une enquête de grande envergure de la Cnam en France. L'angle d'approche est particulier puisque la Cnam est l'organisme chargé de gérer le remboursement des frais afférents aux accidents et aux blessures en général. Cette enquête importante souligne à la fois la fréquence des accidents sportifs (deuxième cause d'accidents de la vie après l'activité domestique, tous âges confondus, mais premier rang entre 10 et 24 ans), leurs caractéristiques et leurs coûts. Voici quelques données extraites à la fois du site Internet de l'OEPR et de *La Lettre de l'économie du sport* qui a demandé à la Cnam de détailler certains résultats. Le titre du dossier de synthèse des résultats est évocateur : « Les accidents de sports sont trop fréquents² » (*sic*).

1. <http://universtaps.free.fr/nouvellepage68.html>. Consulté le 14 octobre 2003.

2. N° 472, mercredi 3 mars 1999.

Rappelons brièvement quelques éléments de la méthodologie de l'enquête Cnam réalisée entre 1987 et 1994. Les informations ont été collectées par voie postale auprès d'un échantillon représentatif d'assurés sociaux du Régime général (217 432 ménages représentant 606 716 personnes) à l'aide de deux questionnaires: l'un concernant les caractéristiques sociodémographiques du ménage, l'autre les accidents survenus à chaque membre du ménage au cours des douze derniers mois (hors accidents de la circulation et du travail). L'année écoulée semble progressivement devenir la fourchette de temps de la plupart des enquêtes relatives aux comportements physiques et plus largement consommatoires (Bodin, Héas, 2002). A ce titre, en partant du principe que les participants n'ont sans doute signalé ni les accidents les plus bénins, ni les plus anciens, la Cnam estime que les statistiques présentées sont «en deçà de la réalité». Ensuite, constatant peu de changements d'une année sur l'autre, la Cnam a cessé cette enquête en 1996.

Sur cette base d'enquête «chaque année, on estime que 8 % des personnes (ici des Français) sont victimes d'un accident de la vie courante, [en outre] concernant plus particulièrement une population jeune, [le sport] engendre également les accidents les plus graves¹»:

- Entre 1987 et 1994: 46 000 accidents domestiques dont 6 600 accidents de sport (14,4 %). Le risque accidentel du sport avoisine, donc 11/1 000. Plus d'un accident sur deux est causé par un sport de ballon (football: 35 %; basket, handball et volley-ball: 10 %; ski: 10 %, rugby: 6 %; tennis: 5 %, cyclisme: 4 %);
- Les garçons et les hommes sont victimes de trois quarts des accidents;
- Le risque accidentel est assez faible avant 10 ans, puis il croît jusqu'à 24 ans (26/1 000);
- La chute est la première cause d'accident (57,2 % contre 40,9 % pour les chocs²), notamment chez les plus jeunes et les plus âgés;
- Les membres inférieurs sont les plus touchés (58,5 % contre 35 % de blessures au tronc et 25 % aux membres supérieurs³).

1. <http://www.cepr.tm.fr/fr/observatoire/statAVCmaison.html>. Consulté le 14 octobre 2003.

2. L'enquête EHLASS menée en 1998 au Royaume-Uni indique des proportions similaires : 57,6 % de chutes contre 34,7 % de chocs avec une personne ou un objet. Home and Leisure Accident Reports, Summary of 1998 data, Department of Trade Industry, 2000. <http://www.dti.gov.uk>. Consulté le 20 avril 2004.

3. Source: Cnam, 1999. Une enquête plus récente (Cnam/Inpes, 2000) précise les conséquences atypiques de l'engouement récent pour la planche à roulette et autres rollers : les membres supérieurs sont davantage concernés (63,6 %), en particulier le poignet et l'avant-bras (45,4 %).

Quelles sont les conséquences des accidents ?

Les fréquences des traumatismes sportifs relevés concernent dans l'ordre décroissant : les entorses (25 %¹), les lésions musculaires (23 %), les tendinopathies (22 %), les contusions et les élongations, les déchirures musculaires (10 % chacune), et les fractures (5 %). Les plus grands pourvoyeurs d'entorses sont le jogging, le tennis et les sports de ballon. L'hospitalisation est nécessaire pour 13 % de ces accidents sportifs ; 22 % exigent de la rééducation (notamment pour le ski) ; 25 % entraînent un arrêt de travail de trente-deux jours en moyenne (parfois très long, comme pour la gymnastique, le ski ou l'équitation, entre quarante-deux et quarante-six jours). Ces accidents occasionnent, évidemment, des coûts importants pour la société. Le coût moyen d'un accident de sport en France à cette époque est de 837,36 euros contre 1 057,77 euros pour un accident domestique. En valeur absolue, une extrapolation à l'ensemble de la France indique que les accidents domestiques seraient les plus coûteux (1,8 milliard) devant les accidents de sport (0,45 milliard), et les accidents de loisir (0,25 milliard).

À ces données, le rapport annuel de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur (ONSESES) apporte des informations relatives précisément au seul cadre scolaire, par conséquent à l'éducation physique et sportive (EPS) (et non pas simplement aux sports !). Une analyse judicieuse permet de signaler un paradoxe : « Parmi les activités des élèves, l'EPS est la principale source d'accidents (huit décès ont été enregistrés), alors que les transferts d'élèves entre les cours en sont la seconde source (couloirs et escaliers) [...]. En collèges et lycées, où l'EPS présente un caractère plus formel et institutionnel avec un corps d'enseignants spécialisés, le taux d'accidents est très élevé et majoritaire » (Lorant, 2000, 146). Cette approche apparaît intéressante mais insuffisante, car les causes des accidents en EPS ne sont pas pour autant éclaircies : qui sont les jeunes qui se blessent le plus ? Les plus actifs sportivement ou au contraire les moins « préparés » ? Si ce sont les plus actifs, n'y a-t-il pas là matière à interroger un éventuel surentraînement ? Si ce sont les seconds, les causes ne sont-elles pas à rechercher du côté d'une alimentation déséquilibrée, d'un mode de vie stressant, voire d'un mode de vie valorisant les prises de risque, ou plus simplement, les comportements corporels plus atypiques, par exemple les comportements davantage violents envers soi ou les autres ?

Quelques pistes sont évoquées à partir du Baromètre santé jeunes 1997-1998 : « Les jeunes victimes des accidents sont, de manière significative, plus souvent consommateurs d'alcool, fumeurs réguliers de tabac, et ils ont déjà fumé au moins une fois du cannabis. On pourrait faire l'hypothèse d'un lien

1. Le dispositif EHLASS constate 30 % d'entorses dans le sport, de 1986 à 1995.

de causalité entre ces consommations (qui peuvent diminuer la vigilance) et les accidents¹». La tentative de compréhension sociologique reste allusive lorsque «l'enquête française (Arènes *et al.*, 1998) montre également que les jeunes appartenant à un foyer, dont le père est au chômage, sont significativement plus nombreux que les autres à avoir souffert d'un accident».

Ces enquêtes débouchent sur une meilleure description des conséquences objectives de l'exercice physique et sportif : modalités de pratiques (protégé ou non par des accessoires ad hoc, lieu, âge des pratiquants, type d'encadrement) et finalités de la pratique (compétition, loisir). Elles débouchent également sur des propositions concrètes précises. Depuis cette enquête, la Cnam et le Comité français d'éducation pour la santé (CFES) ont lancé en mars 1999 une campagne de sensibilisation à la protection auprès des sportifs de 10 à 24 ans, notamment auprès de ceux pratiquant un sport au niveau non compétitif, à partir de spots et de brochures publicitaires. Les données recueillies sur une très large population dans cet exemple français ont été ensuite utilisées pendant de nombreuses années par d'autres organismes d'information et de prévention².

Quid de la véritable compréhension du phénomène «accident sportif» ?

Tout d'abord, à ces constats précis et a posteriori, nous devons signaler une possible sous-évaluation des accidents sportifs. En effet, les lieux de survenue des accidents permettent d'estimer que les APS (activités sportives et ludiques) impliquent probablement au moins un quart de l'ensemble des accidents. Environ un accident scolaire sur deux concerne l'EPS (à peu près 4,5 %), auxquels s'ajoutent les accidents de loisirs (8 %) et de sports (14 %), le total avoisinant les 26,5 %, sans compter les accidents au domicile, dans le jardin par exemple, lors de parties de football, de ping-pong ou de pétanque plus ou moins improvisées.

Il est difficile face à ces données plus ou moins systématiques et finalement faiblement analysées de ne pas souscrire à une vigilance scientifique supérieure face à deux types de biais courants.

Le premier est le risque élevé d'infuser des jugements de valeurs, voire un certain paternalisme. Ainsi, des tentatives de «redressement socioculturel» peuvent entraîner l'apparition d'équation simplistes : «Les jeunes les plus accidentés sont les plus violents et vivent des situations où les violences sont plus prégnantes. Le sport est susceptible d'améliorer leur rapport à ces multi-

1. Cité dans Traumatismes et accidents chez les jeunes (13-18 ans). <http://homoepages.ulb.ac.be/~ndacosta/promo/sano22.html>. Consulté le 14 octobre 2003.
2. http://www.doctissimo.fr/html/sante/te.../sem02/0823/sa_5829_sport_chiffres.html. Consulté le 16 septembre 2003.

ples violences». Le risque est de se limiter à l'identification d'une cause majeure (par exemple, la situation socioprofessionnelle des parents ou bien l'inconséquence de certaines personnes pratiquant un sport ou de soignants). «C'est ainsi dans les familles à revenu modeste que se regroupent tous les facteurs de risque – humains et matériels – de survenue des accidents. Les accidents à répétition doivent être interprétés comme un signe d'appel de difficultés personnelles ou familiales, conclut le professeur Chevalier¹». Privilégier un point de vue recouvre souvent une démarche intéressée, ce que souligne le deuxième travers.

Ce dernier concerne l'instrumentalisation possible d'une pratique comme l'EPS ou l'APS. «Au-delà du choix politique de prendre en compte l'amélioration de la santé d'une nation, on ne peut pas ne pas s'interroger sur la volonté messianique d'un certain nombre d'institutions et de leurs représentants à tous les niveaux, de faire le bien, d'aider l'autre, l'altruisme facilitant une certaine forme de prise de pouvoir ou d'emprise sur autrui» (Lorant, 2000, p. 150). A l'heure de nouvelles olympiades modernes, sur un territoire historique particulièrement significatif comme la Grèce, comment ne pas le souligner avec force ? Le sport fait mal, notamment à certaines périodes de la vie, parfois avec des conséquences durables. Certaines pratiques physiques sont manifestement contre-productives, et pourtant, elles semblent valorisées par ceux pratiquant un sport (accidentés, blessés) et/ou par leurs proches. Devant ces difficultés et ces paradoxes, la comparaison entre les situations dans différents pays est un bon moyen d'approcher d'une manière plus rigoureuse les questions des violences qui nous intéressent ici.

La Suisse sédentaire ?

Dans d'autres pays, les accidents, sportifs ou non, donnent lieu à une attention particulière et déjà longue d'une expérience pluridécennale. Le Bureau suisse de prévention des accidents (BPA) officie depuis 1938. Ses priorités récentes s'appuient sur le constat suivant : « Chaque année, les accidents font près d'un million de victimes, dont trois quarts dans la circulation routière, le sport, le ménage, le jardin et les loisirs, et un quart dans le travail. Avec l'élargissement des loisirs, le nombre d'accidents va sans doute augmenter² ».

C'est pourquoi, des études prospectives de type économique tentent de préciser les dommages directs et indirects et leurs coûts relatifs (activité *versus* sédentarité physique) et potentiels (les gains possibles si les populations

1. Propos du chef de service pédiatrie à l'hôpital Ambroise Paré, cité dans « Accidents domestiques : les chiffres, juin 2002 ».

http://www.doctissimo.fr/html/sante/tex5640_accidents_domestiques_chiffres.html. Consulté le 19 avril 2004.

2. http://www.bpa.ch/portrait/qui_est_le_bpa.index.html. Consulté le 18 septembre 2003.

étaient plus actives) pour la société dans son ensemble. L'Office fédéral de la santé publique suisse présente ainsi «les répercussions économiques du rapport entre santé et activité physique» (OFSP, 2001¹). L'analyse relève que «les effets bénéfiques d'une activité physique régulière sont largement documentés par les publications scientifiques² [...] d'après les conclusions obtenues, l'activité physique que pratique une majorité de la population permet aujourd'hui d'éviter chaque année 2,3 millions de cas de maladies, au moins 3 300 décès et 2,7 milliards de francs de frais de traitement directs». Les auteurs reconnaissent que les pratiques physiques, et sportives en particulier, font «courir des risques qui ont, eux aussi, des répercussions économiques. C'est ainsi que l'on dénombre chaque année quelque 300 000 accidents dus à une activité sportive [...] occasionnant quelque 160 décès et pour 1,1 milliard de francs [suisses] de frais de traitement direct». C'est pourquoi l'action de l'office doit être assortie, logiquement, de mesures de contrôle des risques des accidents sportifs.

L'information et la prophylaxie pro-APS sont toujours maintenues dans la mesure où les données récentes confirment la progression de la sédentarité dans ce pays. Tout se passe comme si la sédentarité était devenue le mal à combattre et si l'inactivité physique demandait à être réduite avec méthode. Les programmes «santéistes» s'enchaînent, même si l'étude reconnaît des biais importants, notamment à partir d'une hypothèse niant radicalement les acquis basiques de la sociologie des sports, en posant *ex ante* d'une manière crétule que «la proportion de gens actifs et inactifs est la même dans toutes les classes d'âge de la population suisse». Etant donné le vieillissement de la plupart des populations européennes et la sédentarité plus répandue parmi les catégories les plus âgées, les estimations proposées apparaissent «optimistes» (*sic*), en fait sous-estimées. Les risques relatifs de développer une maladie donnée parmi les sédentaires sont précisés: 1,84 pour les affections cardiovasculaires, 1,90 pour le cancer du côlon, 2,00 pour l'ostéoporose (respectivement pour le risque relatif de décès: 1,43, 1,88 et 1,68). «Ne rien faire» tend à devenir une situation mortelle en puissance³, c'est peu de dire que l'activité (corporelle, mentale) est valorisée!

Lorsque la Suisse tente de combattre un mal dénommé «sédentarité», d'autres pays souffrent beaucoup moins de l'image et d'une réalité de pays «vieillissant».

1. Bulletin 33/01 du 13 août 2003 de l'OFSP dont l'éditeur est <http://www.admin.ch/bag>.

2. L'objectivité scientifique de ce type d'assertion est largement discutée par Van Praagh, Duché, 2000, et Lorant, 2000.

3. Le Canada a adopté une même optique lorsqu'une association médicale a recensé 21 000 morts prématurées dues à l'inactivité (Katzmarzyk *et al.*, «The economic burden of physical inactivity in Canada», *CMAJ*, n° 163 (11), novembre 2000.

La Suède : le pays «eusportif¹» par excellence

Comme il a été indiqué précédemment, les populations des pays du nord de l'Europe semblent moins réfractaires aux sports : au fil de la vie elles ont une activité physique hebdomadaire plus importante, plus régulière et plus longue. La Suède est à ce titre un pays remarquable : « avec 19 % d'entre eux qui ne déclarent pratiquer aucun sport régulièrement, les Suédois seraient les plus amateurs de sport en Europe » (CSA/TMO, 1998). Les écarts avec d'autres pays comme la France ou la Russie sont importants. En particulier, la Suède semble être le lieu d'une pratique du sport régulière plutôt que « vigoureuse », pour reprendre le critère de la dernière enquête européenne d'envergure disponible, activité pratiquée dans le cadre du loisir plutôt que dans celui du travail puisque la Suède est sur le podium des pays déclarant sensiblement moins ce type d'activité physique « travaillée » (EORG, 2003, 23). Qu'en est-il alors dans ce type de pays pro-sport en termes d'accidents et de blessures par le sport ?

Une enquête circonscrite à une localité tente d'y apporter des réponses (De Loës, 1990). Rappelant en remarques finales les effets bénéfiques, scientifiquement prouvés, des sports et de l'exercice physique, notamment contre les maladies coronariennes et mentales, l'auteur met l'accent sur la « relative forte consommation de soins avec des coûts significatifs » en ce qui concerne les sports mécaniques, équestres et de glisse, comme le ski alpin. Les accidents de sport constituent 3 % des consultations dans les hôpitaux et cliniques où ont été réalisées les enquêtes. Dans les enquêtes de référence utilisées pour étayer sa démonstration, Loës relève que la proportion peut être sensiblement supérieure : de l'ordre de 9 %. Surtout, les sports sont de grands pourvoyeurs de patients dans les services d'urgence en général, et d'orthopédie en particulier (parfois plus de la moitié des consultations). Le football, en tant que pratique la plus populaire rassemble, de façon logique, le plus grand nombre d'accidents constatés (soixante-huit sur 162). Le nombre moyen de consultations médicales par accident est de 1,9. Enfin, la proportion de patients hospitalisés en raison d'un accident sportif apparaît inférieure à 1 %, avec un séjour de moins de quatre jours en moyenne, soit une importance bien inférieure aux données françaises. La question des coûts relatifs aux accidents sportifs est moins crédible ici en raison du faible effectif interrogé et de la difficulté à comparer les systèmes de soins et la prise en charges des frais induits.

Ces différentes données semblent occuper une place importante dans les préoccupations des différentes sociétés européennes. Nous ne pourrions pas préciser les volets économiques et juridiques que les accidents sportifs

1. Le préfixe « eu » signifie « bon » en grec.

révèlent. Indiquons simplement que des propositions de lois et des lois sont désormais en place pour préciser les responsabilités engagées dans tel ou tel type de pratique sportive. En effet, les APS induisant des prises de risques et occasionnant objectivement des dangers, la prise en charge financière des soins apportés s'est inscrite rapidement dans les situations d'urgence engageant des frais importants (secours en haute montagne ou en haute mer, par exemple, disposition étendue en 2002 en France aux autres APS). Très souvent, ces mesures législatives tendent à souligner la responsabilité des principaux intéressés, les personnes pratiquant une activité sportive, et par là tendent à engager cette dernière pour couvrir en partie les frais de secours, directement ou non, c'est-à-dire, suivant le cas, par l'intermédiaire d'assurances contractées spécifiquement ou non.

Ces préoccupations omniprésentes aujourd'hui soulignent-elles que nous vivons dans des sociétés à risques? Quels autres types de violences encourons-nous dans le domaine sportif en dehors des accidents?

Les addictions dans le champ sportif et corporel : une réalité européenne à fort enjeu politique et social

La question des addictions dans le sport semble aujourd'hui devenue davantage transparente. Du côté du grand public, les « affaires » de dopage, notamment, ont depuis la fin des années 1990 déclenché moult débats et controverses sur le statut de tel ou tel champion, de telle équipe, voire sur la légitimité de telle ou telle pratique sportive (le cyclisme en Europe par exemple, le football américain ou le base-ball aux Etats-Unis). Les morts brutales, et parfois inexpliquées, de jeunes champions reconnus ont conforté ce sentiment d'usages et de pratiques largement dissimulés au grand public, si ce n'est aux organisateurs de grands événements sportifs.

Les sondages indiquent à la fois une indignation et un certain désenchantement, voire une résignation. A la suite de l'affaire Festina, les réactions ont été violentes : 52 % des personnes interrogées se déclarent choquées lorsque « des personnalités du monde politique et sportif et du monde du spectacle ont récemment reconnu avoir déjà consommé des drogues » (Ifop, 1998 pour *Santé Magazine*). Concernant le sport, la réaction est du même ordre, voire supérieure : seules 26 % des personnes interrogées déclarent ne pas être du tout choquées des révélations dans le cyclisme ; plus encore, 84 % sont plutôt et tout à fait d'accord avec l'assertion que « le dopage est inadmissible, car il compromet l'image du sport auprès des jeunes » (Ifop, 1998 pour *France Soir*, le 20 juillet). Les réactions « à chaud » paraissent donc unanimes. Quelques années plus tard cependant, l'opinion semble désabusée face à la plus grande visibilité (ou la moindre grande invisibilité) du dopage dans les sports. La grande différence semble « l'image en ruine du sport de haut niveau [...] pour plus des deux tiers des Français (et les passionnés de sport sont à peine plus optimistes que les autres). Il ne fait donc pas de doute que, d'ici 2005, des pratiques que les gens assimilent sans conteste à du dopage seront courantes dans le monde du sport professionnel » (Sofres, 2001, pour *L'Equipe*). Lorsque la question est située dans le cadre plus large des applications de la science génétique à la performance physique, le rejet est massif. « Toutes les applications visant la modification fondamentale des caractéristiques physiologiques ou l'amélioration des performances sont massivement rejetées : prolonger la durée de la carrière (73 % [des personnes interrogées] ne l'estime pas souhaitable, contre 25 % [d'avis favorables]), augmenter la résistance à l'effort (77 % [d'avis défavorables] contre 22 % [d'avis favorables]), améliorer les performances (82 %

[d'avis défavorables] contre 17 % [d'avis favorables]), ou développer la masse musculaire des sportifs (84 % [d'avis défavorables] contre 15 % [d'avis favorables]). Le grand public ne veut clairement pas les "jeux du cirque" et n'est pas a priori intéressé par des rencontres sportives transformées en choc de surhommes». Entre idéalisme et réalisme...

En ce qui concerne les approches scientifiques, les colloques et séminaires, ainsi que les ouvrages sur ce thème sont nombreux en Europe. Cette dernière semble même à la pointe dans le domaine des recommandations : le Conseil de l'Europe est, à ce titre, pionnier avec la Résolution Res(67)12 sur le dopage sportif édictée dès 1967 (voir ci-après) portant à la fois sur le domaine du contrôle institutionnel, réglementaire et législatif de ces violences sportives que sont les différentes formes de dopages. Il reste les difficultés d'approche d'un tel phénomène social qui concerne des usages intimes – même s'ils peuvent être collectifs – et surtout illégaux. Plus ou moins explicites, les non-réponses aux questionnaires sont courantes (refus de participer, questionnaires non distribués, non comptabilisés), ce qui complique fortement la possibilité de s'appuyer sur des données fiables en termes d'échantillonnage par exemple, mais ces données ont l'avantage d'être réalistes lorsqu'il s'agit d'obtenir des informations au niveau national (Laure *et al.*, 2004). Pour d'autres thèmes, comme l'homosexualité dans le sport, des difficultés de même ordre se profilent (voir ci-après).

Au-delà de la catégorie médicale

La question des addictions n'est pas neuve : elle est largement documentée dans d'autres régions du monde. Nous voulons analyser la notion d'addiction et le recours systématique au dopage aujourd'hui, car ces deux éléments ne sont pas neutres.

Le concept et la catégorie (devenue) médicale de l'addiction¹ se sont progressivement imposés ces dernières décennies. «On voit très clairement, dans la littérature psychiatrique et psychanalytique, monter exactement en même temps au milieu des années 1970 – les préoccupations pour les dépressions et pour les addictions» (Ehrenberg, 1999, 141). La dépression est présentée comme maladie contemporaine majeure, comme reflet d'une injonction contradictoire : être performant, toujours davantage, dans tous les domaines de la vie, et être détendu malgré tout (Ehrenberg, 1998 ; voir ci-après). Les liens entre surentraînement et symptômes de la dépression, comme l'auto-dévalorisation, sont spécifiquement réalisés pour le football, par exemple (Cascua,

1. L'addiction est une notion médiévale de justice qui obligeait l'individu incapable de rembourser son créancier à le payer par son travail et à en devenir en quelque sorte l'esclave (*Science et Vie*, n° 960, septembre 1997, p. 112 ; Yvrol, 1991).

2001). En revanche, les liens entre dépression « normale » à l'adolescence et consommation de drogues ne le sont pas (Peretti-Watel, 2003), ce qui montre la complexité des phénomènes et les risques importants de glisser sur des jugements de valeurs stigmatisant telle ou telle catégorie de la population à partir de constatations plus ou moins ponctuelles et non récurrentes.

La catégorie psychomédicale faisant appel au mot « addiction » plutôt qu'à d'autres expressions, telles « usage » ou « consommation de drogues » ou de « produits dopants », nous rappelle les enjeux institutionnels sous jacents. Elle remplace depuis 1964 pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) la catégorie « toxicomanie » jugée davantage stigmatisante. Que nos sociétés modernes, et notamment européennes, caractérisent certains comportements sportifs ou non sportifs de cette manière nous incite à convoquer les analyses foucaaldiennes en termes de pouvoir sur les êtres humains, et plus précisément de « micro-pouvoirs », de « bio-pouvoirs » (Foucault, 1963, 1976, 1984). La médecine et ses nombreux alliés, comme la psychologie, contrôlent aujourd'hui considérablement nos moindres faits et gestes. Dans les sports, la situation semble plus prégnante encore.

La légitimité médicale est grande, même si ses différents effets pervers sont aujourd'hui reconnus. Il en va ainsi des maladies nosocomiales dont un épisode fortement médiatisé a justement concerné la Clinique du sport en France ces dernières années. On peut aussi souligner les critiques virulentes adressées à certaines instances sportives en ce qui concerne leur personnel médical. L'affaire Festina lors du Tour de France 1998 a souligné, entre autres, les insuffisances de formation, de compétences, et surtout de contrôles professionnels (code de déontologie, supervision par un tiers) des praticiens médicaux et paramédicaux gravitant autour des équipes professionnelles cyclistes.

L'addiction ou l'approche individualiste et biochimique de l'être humain

Dans ce cadre psychomédical, les addictions aux différents produits semblent les plus évidentes : alcoolisme, tabagisme, dépendance aux produits pharmaceutiques en général, et dopants en particulier, autres drogues induisant des dépendances, etc. Ce sont les addictions dites « directement psychotropes ».

Les analyses développées dans les sports ont de manière remarquable concerné les trajectoires de vie des sportifs reconnus, les « grands singuliers » (Heinich, 2004). Les fins de carrière des sportifs et sportives de haut niveau ont été, à ce titre, l'objet d'études scientifiques (Chamalidis, 2000, p. 139 ; Messner, 1992, p. 111). Cette sortie de la lumière des projecteurs (*out-of-the-limelight*) entraîne la fin d'une sociabilité sportive (les anciens partenaires deviennent des étrangers) ; le statut public apparaît pour ce qu'il est, parfois un simple vernis : les supporters se détournent progressivement, les fans clubs se désagrègent. Nombreux sont les anciens champions qui semblent se

«laisser aller» à l'inactivité chronique, aux multiples addictions, etc. Cette manière d'appréhender l'utilisation de produits dopants ou non est limitée, d'une part, parce qu'elle amalgame des consommations dont les effets de dépendance ne sont pas équivalents, voire parfois ne sont pas connus (Fost, 1990) et, d'autre part, parce que cette approche des addictions est réductrice. L'approche en termes d'addiction souligne le caractère aliénant et dépossédant du produit, elle sous-estime les aspects collectifs, sauf à considérer uniquement les conséquences en termes de sociabilité.

Or, avaler des pilules ou s'injecter un produit n'est pas un acte purement individuel, ni même essentiellement individuel. Là encore, les acquis de la sociologie dite de la «déviance» sont méconnus (Becker, 1985). Les addictions constituent des pratiques culturelles à part entière, l'oublier revient à négliger les multiples facettes de la question.

La sortie des projecteurs de la gloire sportive est en effet un passage particulièrement délicat pour bon nombre de sportif(ve)s qui recourent alors – soit comme substitution soit dans le prolongement des activités passées – à des produits qui semblent leur permettre de retrouver les plaisirs, et plus largement les sensations, que le sport leur procurait jusqu'à maintenant. En toute logique, il est utile de préciser ce point.

Toutefois, en reconnaissant l'arrêt de la compétition sportive comme la sortie d'une activité professionnelle ou non, fortement accaparante, le sport peut sans conteste être considéré comme une activité usuelle. Les départs en retraite des autres actifs sont également l'objet de ce processus de deuil individuel et social: l'emploi du temps se dégarnit brutalement, les relations quotidiennes demandent une réorganisation pour devenir à leur tour dynamiques et substitutives. Platini n'a-t-il pas affirmé: «Je suis mort à 32 ans, le 17 mai 1987.», assimilant ainsi l'arrêt de son activité sportive à une mort symbolique, la fin de sa carrière de footballeur professionnel.

C'est pourquoi nous voudrions souligner d'autres formes d'addiction moins flagrantes et tout autant importantes. En effet, les produits ne sont pas les seuls moyens d'améliorer son rapport au monde, donc ses performances dans le cadre des sports, ou plus largement d'entrer en état modifié de conscience et de corps (Héas *et al.*, 2005). Ainsi, les habitudes quasi obsessionnelles quotidiennes liées à la dépense énergétique ou bien à l'hyperventilation respiratoire sont manifestement à prendre en compte. Ce sont les «addictions comportementales et les consommations de substances non psychoactives qui agissent indirectement par stimulation de la libération de drogues endogènes¹».

1. <http://hedomania.free.fr/glossaire/addiction.htm>. Consulté le 13 décembre 2002.

L'addiction sportive entre hyper-civilité et «a-civilité»

L'inflexion même de la notion d'addiction est notable ces dernières années : «le produit est relativisé au profit du comportement compulsif et de la recherche de sensations. Tout peut devenir objet d'addiction...» (Ehrenberg, 1999, p. 141). Par exemple, l'hyperactivité physique et mentale, une fois interrompue ou largement diminuée, laisse les sportifs dans une situation de vide bio-psychosocial, parfois difficile à gérer.

Ces addictions indirectes convoquent la question anthropologique fondamentale du contrôle de soi et des autres, du gouvernement de soi, par conséquent des autres (et vice versa) (Foucault, 1984, p. 116 ; Haroche, 1993, p. 54 ; Héas, 2004).

Cette question est en lien direct avec celle des interactions entre les individus et les groupes, des phénomènes de prestige reconnu ou non comme vecteur des relations sociales. La théorie largement retenue aujourd'hui soutient que l'exigence sociale de contrôle de soi (par conséquent de prestige grandi) est d'autant plus importante que les relations sociales sont interdépendantes et adoucies par l'autorité légitime d'institutions spécialisées dans toutes formes de contrôle (Elias, 1973, 1994). Dans ce cadre, les addictions aux psychotropes et comportementales peuvent être considérées soit comme des usages hypercorrects sportivement parlant : le sportif tente de garder le contrôle de ses actes et de ses sensations kinesthésiques [...] tels que son groupe d'appartenance lui conseille de le faire, soit comme «décontrôle des contrôles», le sportif joue alors le jeu de l'espace sportif comme lieu extraordinaire où les comportements peuvent être moins contrôlés que dans le reste de la société. Les discours des sportifs eux-mêmes soulignent tour à tour les deux facettes de leur vie active : les exubérances corporelles ou langagières sont présentées non seulement comme des pratiques groupales valorisées et entraînantes, quasi obligatoires, mais tout autant comme des expressions outrancières visant à marquer les prouesses physiques réalisées, voire tentant de souligner une existence sportive faiblement reconnue, comme ce peut être le cas pour les sportives dans certaines pratiques masculines dominantes (Héas *et al.*, 2004).

Suivant l'angle d'approche, davantage à l'intérieur du groupe sportif ou bien à l'extérieur, une même pratique est caractérisée à l'aune d'un continuum dont les deux pôles sont l'adaptation et la déviance. Cette ligne de conduite individuelle et sociale évolue elle-même en fonction des périodes historiques et des lieux de pratique : avoir recours à tel produit ou tel outil est déconsidéré ici et «normal» ailleurs. La notion même de frontière entre des pratiques violentes *versus* respectueuses pour soi ou pour les autres est impropre : le comportement donné, et parfois signalé, émane d'une configuration socio-culturelle particulière, par conséquent singulière et spécifique. La complexité de l'analyse exige une dose de relativité certaine.

Par exemple, certains sports requièrent, même à des niveaux de pratique modestes, des contrôles de soi exemplaires, qui, à la longue, peuvent induire des comportements particulièrement contraignants. «J'avais 12 ans. La maladie (troubles de conduites alimentaires) s'est manifestée graduellement. Je me suis mise à faire du sport et à prêter une attention particulière à mon alimentation [...]. Par moment, la balance était mon Dieu» (Bourdeux, 2003). Le contrôle alimentaire pour respecter les catégories de poids entre dans ce cadre d'analyse. La restriction alimentaire est très courante : entre un tiers et deux tiers des sportif(ve)s suivant les APS, et conduit parfois à des morts «subites» (Eitzen, 1999, p. 66). Elle peut, par exemple, participer d'une hygiène de vie, voire d'un ascétisme, entraîné jour après jour, qui à la longue se fige dans des habitudes routinières, alors même que les exigences *hic et nunc* ne sont plus aussi essentielles à la vie de l'ancien athlète. Lorsque l'athlète quitte plus ou moins définitivement le monde sportif, les anciennes pratiques perdent leur valeur : elles deviennent socialement inadaptées et ouvertement délétères.

Préventions et traitements des dépendances sportives

Cette approche plus complexe du dopage et de l'addiction permet de souligner les différentes formes de dépendance à l'œuvre dans les sports et ailleurs. Au-delà des contrôles et des formes de conseils aux sportifs et aux différents organisateurs sportifs, l'aide thérapeutique et sociale s'organise progressivement. Face à cette complexité du phénomène d'addiction, différentes initiatives ont vu le jour ici ou là en Europe.

En France, des cliniques spécialisées notamment dans les addictions sportives ouvrent leurs portes, des groupements de praticiens s'organisent : les Antennes médicales de lutte contre le dopage (AMLD) créées en 2001, le Centre d'accompagnement et de prévention pour les sportifs (CAPS) depuis 2000, ou bien la clinique Montevideo depuis 2003, etc. (Maitrot, 2003, pp. 74, 82). L'analyse des caractéristiques des files actives des centres non spécialisés dans l'accueil des sportifs révèle l'ampleur du phénomène et sa prégnance dans les sports, quel que soit le niveau de pratique. En 1999, une enquête par questionnaire a permis d'évaluer (enfin !) l'importance du volet sportif des dépendances aux produits : «13,9 % des sujets ayant répondu avaient fait plus de deux heures de sport par jour pendant plus de trois ans, 10,5 % avaient déjà participé à une compétition de niveau national ou international, et 13,1 % avaient usé de produits dopants. Les sports les plus cités étaient le football (14,3 %) et le cyclisme (6 %)».

Ces professionnels sont donc au contact de la «face cachée et sombre des sports (*The dark side of sport*)» (Park *et al.*, 1998, p. 40¹; Bodin, Héas, 2002, p. 100). Cette proximité avec l'autre face du sport incite à une plus grande

1. Ces auteurs louent dans le paragraphe précédent la fonction d'unificateur du sport.

prudence. Ainsi, F. Nordmann, un ancien nageur et patient de la clinique Montevideo, donne une définition plus prosaïque et peut-être plus efficace du dopage : « Ma plus belle définition du dopage, c'est "il faut que" (en reprenant les propos d'une mère de famille parlant de sa fille blessée à qui il venait de préconiser le repos total). Elle me répond presque en m'engueulant : « Mais, Monsieur, c'est pas possible, il faut qu'elle nage ce week-end ! » (Maitrot, 2003, p. 84).

Maintenant, nous voulons préciser l'atmosphère sociale normative et axiologique qui semble dominer certains pays européens : elle prône la raison en fustigeant l'excès. Sans être une nouveauté historique en soi (Héas, 2004, p. 69 ; Foucault, 1984, p. 66), elle semble particulièrement mobilisée ces derniers temps.

Vers une activité physique excessivement raisonnable ?

Les discours « santéistes » sont, nous l'avons indiqué précédemment, pléthores aujourd'hui. Dans ce cadre socioculturel qui tend à devenir dominant, les excès en tous genres sont progressivement stigmatisés. Le consommateur qui abuse des produits et services offerts à sa convoitise court le risque de l'opprobre de ses proches et de ses collègues. Les Etats mettent progressivement en place des mesures de communication, de prévention et d'analyse des risques qui concernent directement ou non l'univers des sports. Les mesures de rétorsion prises par les commissions antidopage participent de ce mouvement de contrôle sanitaire et de contrôle des comportements (même si ce dernier demeure largement inefficace). Les commandements à ne pas user de tel ou tel produit, voire à ne pas se comporter de telle manière, sont légions. Les statistiques de santé publique indiquées précédemment sont reprises à l'envi par les *mass media* pour tenter de conformer les usages privés. Les risques précisés confèrent aux messages une teneur moralisatrice, voire qui relève de la sotériologie¹. « Il finit pas entrer dans les têtes que vivre modérément permet de ne pas mourir prématurément [...] les ex-hédonistes sont en voie de ringardisation » (Fohr, Monnin, 2004, p. 11, p. 18). Comme l'indique dans ce dossier, l'anthropologue V. Nahoum-Grappe : « Il y a du religieux dans l'ascèse et les prescriptions ». Or, la nouveauté n'est pas tant le caractère salubre de certaines pratiques, ni le fait qu'elles relèvent de la sotériologie, que leur massification.

Massification de la tempérance physique

En effet, d'autres analyses portant sur des pratiques corporelles ont précisé cette valence au plan de la sotériologie de certaines d'entre elles en vogue dans les années 1980 et 1990 en Europe, comme la relaxation ou les différentes formes de yoga (Héas, 1996, 2004 ; Perrin, 1986). Ces pratiques

1. La sotériologie se définit de la manière suivante : doctrine du salut par un rédempteur.

sont issues du mouvement contreculturel de la fin des années 1960 conjugué à l'importation en Europe du Mouvement du potentiel humain californien, mais aussi à la revalorisation de pratiques anciennes, qu'elles soient occidentales ou (extrême-)orientales. Les massages et les méthodes de respiration approfondie, les techniques de relaxation arborent progressivement une nouvelle légitimité sociale, avec tout leur cortège d'expériences sensibles et de bénéfices, réels ou non, en termes de vitalité respectueuse de soi, des autres ou de la nature.

Une non-prise de risque est valorisée à partir de ces pratiques qui ne cessent de se développer depuis trois décennies : désormais, des fédérations nationales, des groupements professionnels européens existent, avec leurs codes de déontologie, leurs méthodes standardisées, leurs assises institutionnelles dans les formations les plus légitimes (Héas, 1992, 1996, 2004). Hier davantage circonscrites à certaines catégories de populations favorisées, leur plus large diffusion tend à démocratiser ces pratiques qui toutes, peu ou prou, valorisent une attention corporelle de tous les instants visant explicitement ou non à mieux vivre, à se détendre, à prendre soin de soi, à prévenir le vieillissement, et plus généralement l'« usure » de l'être humain. Elles concernent et rassemblent, lors de nombreuses formations et stages, des dizaines de milliers d'Européens chaque année. La détente est devenue, en même temps qu'une activité de loisir, une activité et un secteur professionnels plus ou moins lucratifs : les praticiens corporels, hier largement et parfois volontairement en marge des institutions comme l'hôpital, l'école ou le sport, sont aujourd'hui parties intégrantes des programmes de santé, d'éducation et d'activité physique.

L'injonction de la détente corporelle et psychologique, véritable besoin social de relaxation, s'oppose paradoxalement au culte de la performance et de l'activité prônées également dans ces mêmes sociétés européennes. La douceur semble s'opposer à la douleur ! L'illusion est grande, car toutes ces pratiques risquées et moins risquées comportent des violences, comme les dépendances induites entre praticiens et sujets pratiquant ces disciplines, ou bien les exigences de résultats pour les sujets comme pour les praticiens. Surtout, l'ambiguïté devient prégnante entre le respect de « son » propre rythme et la suggestion à suivre le mouvement des autres. Comme toute injonction paradoxale, elle induit une incertitude, potentiellement source de déséquilibres, si ce n'est d'angoisses individuelles et collectives.

Détente et prise de risque : la violence paradoxale moderne

La large diffusion de ces modèles corporels par les *mass media* et pour l'ensemble des populations est sans doute inédite, à ce point. Cette imposition normative en cours, à travers les médias et la publicité, d'une part, et les figures tutélaires sportives, d'autre part, comporte en effet une potentielle

réaction. Les catégories de la population européenne les plus proches et les plus éloignées des comportements culturels prônés sont susceptibles de rejeter en bloc ces préconisations massives. Une réaction est d'ores et déjà à l'œuvre par les attitudes risquées des «héritiers» des catégories sociales davantage favorisées¹. Par la confrontation aux situations naturelles difficiles (en haute montagne, en pleine mer), ces prises de risque donnent du sens à leur vie considérée, consciemment ou non, sans relief et sans enjeux réels, sans aspérité puisque le contexte urbain moderne privilégie constamment l'asepsie et le confort, la sécurité et le soutien omniprésent de prothèses techniques (NTIC, véhicules motorisés, tapis roulants, ascenseurs) (Le Breton, 1991). La technologie devient standard de vie, le contact avec le monde et les autres est souvent indirect, médiatisé par tous les outils disponibles.

Les jeunes générations moins favorisées semblent également, et à partir d'autres pratiques risquées, sujettes à ce processus anthropologique archaïque de recherche des limites fondamentales de l'être humain : conduire en excès de vitesse et/ou consommer des produits psychotropes participent de cette recherche de repères personnels et collectifs (Le Breton, 2002). Le vertige est recherché parce qu'il précise les déséquilibres, par conséquent les points d'appuis potentiels et valides. La perte contrôlée de repères devient le sésame révélant la consistance d'une vie. Le risque, ou la prise de risque, permet de donner un sens à sa vie.

Certaines pratiques sportives extrêmes comme le pilotage à grande vitesse de voitures ou de motos, le ski hors piste, l'escalade en solo ou l'ultra-endurance² pour les Européens, désormais plus âgés, conduisent ceux qui pratiquent à des comportements corporels dont la violence réelle ou potentielle, immédiate ou différée, est frappante. Le risque mortel brutal ou davantage prévisible dans le cadre de pratiques d'ultraendurance est devenu une valeur essentielle pour une partie des sportif(ve)s en Europe et à travers le monde entier. Cette recherche désespérée de sens à la vie moderne conduit inmanquablement à différentes formes d'addictions ou, pour le dire autrement, de dépendances psycho-socioactives.

Exit la sédentarisation ?

Cette diffusion axiologique contemporaine vante une hyperactivité corporelle et sportive pour lutter contre les effets de la sédentarisation dans certains pays européens, comme il a été précisé précédemment pour la Suisse.

1. Phénomène social déjà analysé au milieu du siècle dernier dans les catégories bourgeoises chez lesquelles les enfants (héritiers potentiels) survalorisaient la consommation en général et les voyages en particulier, contrairement à leurs parents (Schumpeter, 1942. Cité par Herpin, 2001).

2. Dénomination aujourd'hui commune de pratiques classiques (natation, cyclisme, course) enchaînées par le sportif pratiquant cette discipline, sans arrêt ou avec des arrêts calibrés, jusqu'au déca-triathlon qui dure plusieurs jours d'affilée.

Les soubassements rituels et anthropologiques de cette dénonciation de la sédentarité sont analysés précisément en ce qui concerne les pratiques de détente : l'immobilité corporelle symbolise la mort, la rigidité également, d'où les exhortations au mouvement, mais également à la souplesse dans tous les compartiments de la vie moderne (Héas, 2004).

Le dopage : un ensemble de comportements étranges ou communs ?

Dans ce contexte socioculturel, la compréhension des différentes formes d'addiction mérite cette approche complexe et non partisane. Une approche davantage anthropologique que sociologique, loin des reproches institutionnels et moraux, loin aussi des valorisations inconsidérées, loin des rumeurs inéluctables lorsque les frontières normatives sont franchies allègrement dans certains milieux comme les sports.

La prise de produits dopants, et surtout la suspicion quasi générale, est soulignée par différentes approches des sports et dans nombre de pays européens. Les résistances aux contrôles véritablement inopinés (c'est-à-dire sans que personne ne soit prévenu auparavant) ne sont plus uniquement des résistances de tel ou tel acteur du système sportif ; elles sont devenues l'objet de négociations parfois âpres entre instances représentatives, voire entre pays d'accueil et/ou initiateur d'une compétition et pays participants (Maitrot, 2003, p. 93). Désormais, institutions internationales, organisateurs et participants sportifs doivent accepter une entente mutuelle quant aux comportements sportifs, mais aussi aux usages de contrôle, tolérés ou non par tous. L'institutionnalisation des contrôles *versus* les évitements aux contrôles encadre de plus en plus systématiquement chaque rencontre sportive. Les enjeux concernent à la fois le sport (élimination directe ou bien participation future à une phase finale, par exemple), et plus prosaïquement, les retombées financières directes ou indirectes par le développement et l'amélioration d'une image de marque nationale. Les exemples de conflits de valeurs et de normes sont légion ces dernières années : France 1998, tournoi des six Nations, Tour de France 1999, etc. Les enjeux imbriqués et parfois contradictoires entre les différents protagonistes complexifient fortement la compréhension du dopage : les frontières entre l'acceptable et l'accepté, entre les moyens de préparation ou d'entraînement et l'artifice taboué sont variables. Le dopage d'hier peut être l'usage commun le lendemain.

Le sport et le dopage comme exigences modernes ?

L'existence même de ces multiples enjeux et négociations préalables surenchérissent les pressions relatives à la seule compétition sportive. Seul, le prestige récolté par la joute et la compétition sportives n'est sans doute pas fondamen-

talement différent aujourd'hui de celui d'hier. La vigilance historique est de mise : difficile de ne pas sombrer dans l'angélisme ou la nostalgie partielle...

La Grèce antique connaît ainsi différents jeux. Il semble que chaque grande ville (souvent un port) organisait des jeux : Olympie bien sûr, Delphes (jeux pythiques, dès -586), Corinthe (jeux isthmiques dès -582) ou bien Argos (jeux néméens dès -573). Avant même l'âge d'or des jeux Olympiques antiques – qui s'échelonne aux alentours de -500 à -450 av. J.-C., c'est-à-dire après 300 ans d'existence ! La diffusion des jeux organisés par différentes villes ne s'effectue pas sans heurts. Des dominations politiques et commerciales sont à l'œuvre au sein et à travers les différents jeux. Pour chaque peuple, il s'agit de promouvoir sa monnaie, ses matières premières, ses institutions parfois, ou plus largement son mode de vie et sa vision du monde (via l'alphabet et la langue utilisés). De la même manière, les gains pécuniaires ou autres ne sont pas non plus l'apanage de nos sociétés modernes : Solon (640-558 av. J.-C., démocrate athénien qui allégea les charges des citoyens pauvres) limitera les gains aux jeux à 500 drachmes (Thomas, 1992). De récentes analyses archéologiques soulignent les gains en jeu lors des rencontres antiques, mais aussi la large consommation de vin sur les stades¹.

Sans aucun doute, les pratiques dopantes sont anciennes. Il n'est pas dans notre intention de préciser historiquement ce point. Le système sportif lui-même s'est peut-être complexifié à mesure que des pratiques variées se sont mises en place, que d'autres pratiques ont été éliminées plus ou moins arbitrairement. Ces points ne sont pas si nouveaux. Ce qui l'est davantage, c'est la diffusion même, progressivement tout d'abord et plus rapidement aujourd'hui, du même modèle sportif : être (inter)nationalement reconnu et payé pour ce qui est devenu largement un travail prestigieux à fortes valeurs ajoutées, mais un travail tout de même (voir ci-après). Les performances et les lieux où elles se réalisent sont aujourd'hui largement standardisés, facilitant les comparaisons. Dès lors, les sportif(ve)s apparaissent davantage sur un même pied d'égalité de principe. Les confrontations prennent d'autant une valeur internationale, quasi « universelle ». Ce processus incite, sans aucun doute, à des prises de risque hors du commun des mortels.

La recherche du pouvoir sportif et/ou économique : la guerre par d'autres moyens ?

Le dopage systématique en Allemagne de l'Est constitue ainsi une autre facette des violences perpétrées au nom de la défense d'une nation ou d'un système politique en place : c'est l'un des volets de la fonction apologétique du sport (Bodin, Héas, 2002). Les faits sont aujourd'hui attestés par l'accès

1. Article de la revue *Archaeology*. Cité par le *Nouvel Observateur*, n° 2059, 22 avril 2004, p. 89.

plus ou moins partiel aux archives, par les témoignages d'anciens champions, mais aussi d'anciens préparateurs physiques. D'ailleurs, les records du monde dans certaines épreuves sont décrits par les commentateurs télévisuels notamment – champions de l'apologie sportive – «d'un autre temps», «inaccessibles»! Cette organisation étatique de la préparation physique n'est pas l'apanage des sports ou des seuls ex-pays de l'Est de l'Europe, bien sûr. Le phénomène de stigmatisation concerne souvent l'« Autre », le différent d'un point de vue culturel, celui qui agit différemment des usages habituels : pratiquer la musculation dans des sports exigeant de la finesse technique, entraîner à des cadences lentes lorsque l'usage dominant est un travail rapide et répétitif.

En outre, d'autres activités sensibles, comme les préparations et les engagements physiques et psychologiques des militaires au combat, sont l'objet d'attentions chimiques soutenues. Le secret d'Etat permet à ces actions systématiques ou davantage ponctuelles de camoufler des usages aux conséquences insoupçonnées, si ce n'est tues. Dans les domaines artistiques et créatifs, l'usage de drogues n'est pas aussi tabou : il est même parfois revendiqué comme soutien à la création, comme vecteur d'inspiration. Qui s'en offusque vraiment ? Les usagers reconnus comme tels perdent-ils pour autant leur aura lorsque leurs œuvres sont admirées longtemps après leur mort ?

Dans les sports, ces pratiques orchestrées selon des programmes précis ont occasionné, et occasionnent probablement toujours, des violences importantes : expérimentations hasardeuses de molécules ou de combinaisons médicamenteuses, effets secondaires temporaires ou définitifs, plus ou moins invalidants pour la vie future, blessures et accidents, morts prématurées. Ces violences semblent directement concerner les aspects physiques, même si des répercussions plus larges sur la vie des sportifs et de leurs proches sont inévitables. Ces violences inquiètent de façon légitime car elles ressemblent, par bien des points, aux violences orchestrées sur les populations dites de «seconde zone». En effet, certains usages révélés dans les pays moins avancés suggèrent fortement ce rapprochement entre les populations les plus déshéritées et les populations sportives. Par exemple, dans les pays du Sud, l'utilisation de cobayes humains pour tester rapidement de nouvelles molécules ou de nouvelles «solutions» médicamenteuses, sans la lourdeur des réglementations protocolaires en cours dans les pays développés¹.

Mais la question des dopages et autres formes d'addictions soulève aussi celle des conséquences indirectes et symboliques.

1. *Manière de voir* (2004), n° 73, février/mars.

Dopage : entre contrôles et négociations

Les résistances à la transparence concernant les pratiques réelles confinent parfois au mouvement mafieux lorsque les « repentis », certains sportifs, décident de révéler les comportements usuels, soit après leur carrière, soit plus rarement en décidant de leur plein gré de quitter le « milieu sportif ». L'évincement d'une équipe, voire d'un sport, pour celui ou celle qui tente d'alerter sur les usages communs, pose la question de la liberté d'expression et d'action, de la démocratie en acte donc. Quels sont les gardes fous institutionnels possibles et existants garantissant cette liberté de penser et d'action ? Comment s'appliquent de facto ces contrôles ?

Instruments réglementaires et juridiques de gestion du dopage en Europe

Si les pratiques addictives ou de dopages ne sont pas neuves, elles semblent cependant plus récentes que, d'une part, les recommandations visant à alerter contre ce recours systématique les participants et les organisateurs, puis l'opinion publique en général, et, d'autre part, les mesures tentant d'harmoniser les pratiques à un niveau supranational. Les premières ont permis de rappeler systématiquement les usages dopants régulièrement repérés dans telle ou telle pratique, dans tel ou tel pays. Les secondes ont été mises en place afin d'éviter les décisions réglementaires ou pénales, plus ou moins équitables, voire contradictoires, à propos d'un même comportement catégorisé, déviant ici, délictueux là, et parfois banal ailleurs.

Quelques lois nationales paraissent pionnières en Belgique francophone et en France à partir de 1965. Pour cette dernière, des médecins engagés dans le suivi des coureurs professionnels cyclistes (pour les Tour de France et Tour de l'avenir) semblent effectivement à l'origine des premières mesures de lutte contre le dopage dans « leur » sport, et par voie de conséquence pour l'ensemble des sports. A leur initiative, un colloque européen fut organisé : de ces débats est née la loi française de 1965. Cette indication historique est importante puisqu'elle souligne que « s'il existe une culture du dopage dans le cyclisme (dont il est précisément question ici), il y existe également une culture de l'antidopage. Il ne faut pas l'oublier¹ ». La lutte entre ces deux cultures perdure de nos jours lorsque les coureurs ou bien les organisateurs tentent d'esquiver les mesures antidopage décidées ailleurs. Le risque de maintien du statu quo (dopage connu et plus ou moins camouflé par certains protagonistes sportifs) est important lorsque, d'une part, les décisions ne sont pas démocratiquement adoptées et uniformément appliquées, et lorsque, d'autre part, des manifestations sportives deviennent de véritables

1. Propos d'un entretien de P. Laure, auteur de l'ouvrage *Le dopage* en 1995, retranscrits à l'adresse Internet : <http://perso.infonie.fr/arthur73/universitaire.html>. Consulté le 6 janvier 1999.

monopoles. Sous le couvert d'accroissement des périodes de repos dont pourraient bénéficier les sportifs, la limitation des compétitions, donc de certaines manifestations, peut exclure de fait des pratiques ou des organisations non désirées par les institutions en place à un moment donné.

Le Conseil de l'Europe, depuis sa création en 1949, semble un des pionniers en matière de lutte antidopage. Ainsi, dès 1963, le Conseil de l'Europe tente de définir le dopage comme une «intention» de multiplication du rendement humain dans la performance d'un athlète par l'administration d'une «substance étrangère à l'organisme ou de toute substance physiologique prise en quantités anormales...» (Dugal, 1990). L'alerte au dopage est réalisée sur une plus grande échelle avec la Résolution 67 (12) du Conseil de l'Europe qui invite, dès 1967, les Etats membres à se doter de règlements antidoping (CDDS¹ (98) 90 part III, p. 23). «La résolution a été formulée à une époque où les questions qui y étaient soulevées commençaient à intéresser la conscience collective européenne du fait de leur traitement dans les médias» (Conseil de l'Europe, 1999, p. 82)².

Les initiatives visent donc, dans un premier temps, à contrôler les pratiques élites et à alerter l'opinion publique européenne au-delà des simples rapports journalistiques de l'époque et des comportements et réactions sur le terrain sportif: refus des contrôles, grèves, malaises et abandons, voire morts lors d'événements sportifs. Le CIO emboîte finalement le pas au Conseil de l'Europe et à certaines fédérations internationales (cyclisme) en adoptant des règlements antidopage pour ses jeux Olympiques de 1968 à Mexico.

Le second volet développé par le Conseil de l'Europe intervient dans le cadre plus large de la Charte européenne du sport pour tous (Résolution (76) 41). L'article 5 évoque, en effet, des «mesures à prendre pour protéger le sport et les sportifs de toute exploitation à des fins politiques, commerciales ou financières, et de pratiques abusives ou avilissantes, y compris l'usage de drogues³». Ce dernier point qui nous intéresse ici ne doit pas éluder la question plus générale évoquée de l'abus de sport ou d'avilissement par le sport, y compris l'exploitation des êtres humains (article 8 de la même Résolution, voir précédemment et ci-après).

Dans ce cadre, les négociations entre institutions sportives et supranationales évoluent progressivement vers la mise en place devenue possible théoriquement, si ce ne n'est politiquement, de commissions nationales antidopage. La Charte européenne contre le dopage dans le sport – dans la

1. *Committee for the Development of Sport concerning Doping.*

2. Etude des législations nationales relatives au sport en Europe, Conseil de l'Europe.

3. Souligné par nous.

Recommandation n° R(84) 19 adoptée le 25 septembre 1984 – étend les moyens d'actions: recherche, éducation et mobilisation des fonds publics sont préconisées. Cette charte n'est pas juridiquement contraignante, elle contribuera cependant à la ratification, en 1989, de la Convention européenne contre le dopage. Elle a pour particularité de s'appliquer potentiellement à tout pays européen et extra-européen. L'entrée en application de cette convention en mars 1990 vise différents objectifs, comme rendre ardu l'accès et l'utilisation de drogues, tels les stéroïdes anabolisants (nommément cités) et assister les mises en place des tests antidopage, y compris en dehors des périodes compétitives. Cette dernière recommandation est appliquée dans certains pays, comme la Suède par exemple, dont la majorité des contrôles est effectuée, semble-t-il, hors compétition (Dugal, 1990). Mais il faudra attendre néanmoins septembre 1995, pour que le CIO et la Communauté européenne décident conjointement de consacrer plus de deux millions de dollars à la lutte contre le dopage par injections d'hormones de croissance qui étaient connues depuis les années 1980... Certains n'hésitent pas à affirmer que «En clair, pendant 15 ans, le CIO n'a rien fait et de nombreux podiums ont été occupés par des athlètes préparés à l'hormone de croissance, mais aussi à la cortisone, à l'érythropoïétine, à la testostérone et autres substances indécélables» (de Mondenard, 2000, 268). Que dire encore lorsque le CIO décerne le mérite olympique à Honecker, ancien chancelier de la RDA, où le dopage était institué en système d'Etat ?

Quid des litiges ?

La question des litiges est posée aujourd'hui d'une manière opportune. Suivant les articulations entre mouvements sportifs (associations, fédérations, sociétés privées) et autorités administratives des différents pays européens, les modes de résolution peuvent diverger sensiblement.

D'un côté, la contestation des décisions prises dans le cadre sportif n'a pu pendant longtemps, dans certains pays, relever des tribunaux ordinaires. C'est le cas des mesures disciplinaires en Finlande, au Royaume-Uni ou bien au Danemark en 1999. Le contrôle juridictionnel civil ou administratif n'est, lui, pas toujours possible ni même uniforme pour tous les pays adhérant au Conseil de l'Europe (au Royaume-Uni, la situation toujours «autonome» des sports semblait d'ailleurs sur le point d'être révisée en 1999). Ces variations internes à l'Europe constituent aujourd'hui encore des limites à la prise en compte des «affaires du sport» comme des affaires concernant avant tout des citoyens libres et égaux en droit.

D'un autre côté, les litiges ne concernent pas uniquement les personnes pratiquant un sport de manière occasionnelle ou assidue, qui lors de leur activité compétitive ou ludique se blessent et demeurent plusieurs semaines incapables de reprendre leur activité professionnelle habituelle. Face à certains cas

d'accidents à répétition ou bien de dopage avéré, qui est responsable, qui est susceptible de prendre en charge tout ou partie des frais induits (hospitalisation, cure de désintoxication) ? Le sportif particulièrement assidu, voire imprudent, ou bien l'association qui incite à pratiquer le dopage, voire la Fédération nationale, à moins de mettre en question les responsables locaux et politiques du lieu de l'accident ou de celui de l'interpellation pour usage de produits illicites ? Différents acteurs sont engagés ou concernés comme les employeurs, les assurances, et les responsables politiques locaux ou nationaux.

Les situations européennes étaient en 2000 très disparates au seul regard du financement des secours en montagne qui a servi, en France notamment, de support à la proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours engagés lors d'accidents consécutifs aux APS (rapport Amoudry, Sénat français 267, 1998-1999). Au moment des débats en France, les secours étaient toujours gratuits en Espagne et en Italie, et consistaient respectivement, en Service public de la Garde civile, d'un côté, et gestion publique et associative du Corps national de secours alpin et spéléologique (CNCAS), de l'autre.

Lorsque ce sont les responsables locaux qui gèrent les secours aux accidents sportifs (Land, canton), les coûts sont davantage répartis entre l'Etat et ces responsables, avec demande de contribution du principal bénéficiaire, le sportif. En Belgique, avant les changements récents, le sportif accidenté ne percevait pas de remboursements pour les frais de médecin (y compris l'hospitalisation éventuelle), ni d'indemnités pour son incapacité de travail¹. Désormais, « la mutuelle doit indemniser le sportif malheureux » (*sic*), et ce, à partir du premier jour suivant l'accident.

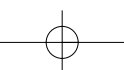
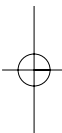
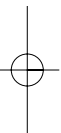
De façon plus large, tous les Européens ne semblent pas satisfaits de la même manière de l'offre sportive et culturelle et des actions locales entreprises. Les femmes et les personnes plus âgées se déclarent plus souvent insatisfaits de ce que les autorités locales réalisent concernant les APS (EORG, 2003, 29). Ces insatisfactions révèlent sans doute les inégalités vécues sur les terrains sportifs par ces Européens. Les APS véhiculent des valeurs et des normes « adulte-centrées » et « andro-centrées » (voir ci-après).

En termes de dopage, les litiges sont parfois inexistantes lorsque les représentants des sportifs ou bien les propriétaires de l'événement possèdent des atouts significatifs à mettre en avant (parts de marché, audience). La NBA (voir ci-après) possède ainsi un tel pouvoir de négociation qu'elle a pu opposer son veto à certains contrôles vis-à-vis des consommations d'alcool

1. Loi-Programme du 24 décembre 2003, art. 233 ; MB du 31 décembre 2002, AR d'exécution du 12 mai 2003, MB du 26 mai 2003). http://fr.indicator.be/personnel/archive/articles/WAAC-PEAR_EU100201.html. Consulté le 14 octobre 2003.

ou de marijuana, par exemple (Eitzen, 1999, p. 63). Dans ce cadre, comment s'étonner des débordements violents possibles pendant et après la carrière de ces jeunes joueurs en grande majorité consommateurs de ces produits ?

Malgré ces avancées juridiques et législatives significatives, les analyses les plus critiques considèrent qu'elles reproduisent seulement le discours consensuel du moment et non la réalité objective des hommes et des femmes qui pratiquent des sports, quel que soit le niveau d'exercice, c'est-à-dire une situation de violence sportive (*Revue critique du sport*, n° 5, 1997, p. 4).



Violences envers les groupes minoritaires

Devant ces constats, parfois dramatiques en termes de respect de la dignité humaine, les approches considérées comme des critiques radicales il y a trente ans deviennent manifestement réalistes aujourd'hui.

Face à une situation où des pratiques sportives violentent des milliers de personnes, le recours réglementaire, voire juridique, devient inéluctable, à la fois pour défendre les intérêts de chaque protagoniste, mais aussi peut-être pour révéler, et si possible transformer, des situations sociosportives potentiellement aliénantes, voire avilissantes. Or, le Conseil de l'Europe s'est positionné depuis près de trente ans contre ces aliénations possibles dans et par le sport (Résolution (76) 41 : article 5).

La qualification de « non-assistance à personne en danger » est susceptible de devenir le cheval de Troie permettant de clarifier la situation sociosportive contemporaine (Maitrot, 2003, p. 217).

Le travail survalorisé, la raison survalorisée

La situation dans les sports n'est pas a priori sensiblement différente de celle des autres secteurs d'activités économiques. Les conséquences constatées en termes de blessures, d'accidents, de dopage, et plus généralement d'addiction, relèvent de la vie quotidienne, par conséquent de l'activité humaine et du travail en particulier.

L'activité sportive semble devoir de plus en plus être appréhendée comme une activité, avant d'être un sport (Laure, 1995). Comme toute activité, elle engage l'individu dans un groupe restreint (la famille, le quartier, le club, l'association, la société privée ou l'administration), mais aussi plus large (la localité, la région, la nation, l'Europe et le monde entier). A ce titre, elle révèle le fonctionnement collectif de ces différents groupes. Or, ces derniers peuvent de moins en moins fonctionner les uns indépendamment des autres. Le sport semble, par conséquent, de plus en plus devoir être considéré comme une activité humaine et sociale « normale ».

Ainsi, des évolutions notables ont eu lieu pendant tout le XX^e siècle en ce qui concerne les législations de l'activité professionnelle et du travail en général. Sans entrer dans le détail de ces changements, force est de constater que les évolutions comparées du travail et du sport semblent diverger, au moins dans les calendriers, voire s'opposer parfois.

D'un côté, une activité laborieuse, progressivement encadrée par des conventions collectives négociées, des lois limitant l'activité (des plus jeunes, la nuit, la durée maximum sans interruption, les fréquences). La mise en place de corps de métiers spécifiques (médecins, inspecteurs du travail) chargés de contrôler, parfois d'une manière drastique, les conditions matérielles (notamment la sécurité) du travail, et plus récemment les conditions mentales qui y sont liées. Les accidents au travail et les décès constituent une réalité toujours sous-estimée aujourd'hui (OIT, 2003)¹. Les débats et enquêtes portant non seulement sur le harcèlement moral, mais également sur le stress au travail, relèvent de cette évolution des jurisprudences, des législations, et plus largement des sensibilités culturelles en Europe et dans d'autres pays industrialisés (Aubert, 2003 ; Hirigoyen, 1998 ; Leymann, 1996). Le harcèlement moral en Europe semblait, ainsi, concerner 12 millions de victimes en 1996². En effet, malgré une amélioration sensible des conditions générales du travail dans les pays européens, certaines conditions particulières semblent recouvrir un processus de taylorisation grandissant, notamment dans les secteurs des services et pour les « jeunes (re)devenus corvéables » (Brochier, 2001).

D'un autre côté, une activité sportive qui apparaît de plus en plus rationalisée (elle aussi), mais qui est beaucoup plus tardivement prise en charge collectivement en ce qui concerne la sécurité des personnes ou les pressions auxquelles elles sont soumises, par exemple. Le sport est apparu longtemps, à tort, comme une activité à fonctionnement interne spécifique. Les mesures concernant le dopage évoquées précédemment ont constitué des entrées remarquables dans le ou les systèmes sportifs existants, ces dernières décennies. La prise en compte des intérêts en présence, parfois opposés, semble très récente par comparaison aux autres formes d'activités en général, et aux activités professionnelles en particulier.

Les groupements de défense des sportifs ou des parents de sportifs – sur le modèle des parents d'élèves – sans parler des syndicats, demeurent peu nombreux et peu influents. Quelques réussites médiatisées, comme celles des joueurs de tennis professionnels à travers l'ATP ou celles des joueurs de basketball aux Etats-Unis (NBA), cachent la multitude des autres activités sportives et corporelles moins organisées, moins médiatisées, en tous cas dont les acteurs « principaux (les joueurs et joueuses, les athlètes en général) semblent moins à même d'être représentés comme groupes défendant leurs propres intérêts » (Duret, Trabal, 2001 ; Bodin, Héas, 2002, p. 25 ; Héas *et al.*, 2004).

1. Dans son dernier rapport, l'Organisation internationale du travail indique que le travail tue environ 5 000 personnes par jour. Cité par *Le Monde diplomatique*, juin, 2003.

2. Enquête européenne sur les conditions de travail, 1996. Cité par le *Nouvel Observateur*, n° 171, janvier 1999.

Pour comprendre ce point, il nous paraît nécessaire de préciser les évolutions sociosportives en tant qu'objets d'analyses parfois très différents : historiens et sociologues notamment se distinguent suivant qu'ils défendent l'avènement ou bien la restauration des sports dans les sociétés modernes (Bodin, Héas, 2002, p. 45). Ces derniers considèrent les sports comme des pratiques ancestrales ou dont les sources peuvent être retrouvées dans les temps les plus reculés. Pour ceux qui démontrent l'avènement du sport à partir des différentes révolutions (politique, économique, scientifique) des XVII^e et XIX^e siècles, le sport moderne en est le produit. Ici, deux tendances principales se dégagent. Celles qui présentent les APS comme des espaces-temps politiques, voire démocratiques, et celles qui soutiennent plutôt que ces mêmes espaces-temps sportifs sont davantage empreints par la sphère économique. Pour les premières, les choix et la liberté de pratique et d'expression corporelles soulignent les avancées démocratiques. Pour les secondes, la division du travail et les relations marchandes via le sport relèvent du capitalisme triomphant à partir du XIX^e siècle. Pour les deux tendances, enfin, la rationalisation des comportements et des pensées poursuit la recherche scientifique dans des applications liées aux mouvements corporels. Dans ce cadre d'analyse, les évolutions constatées dans le sens d'un accroissement des rendements et des connaissances scientifiques du fonctionnement des êtres humains apparaissent culturellement logiques et cohérentes. Les sports modernes et l'augmentation des rendements corporels et humains ne peuvent plus être considérés comme des exceptions, des comportements marginaux. Bien au contraire, ils nous paraissent constituer d'efficaces révélateurs des sociétés européennes actuelles.

Entraînements précoces et intensifs : la force des logiques sociales et culturelles dominantes

La question des cadences de l'EPS soulève à la fois celle des seuils à respecter (à partir de quand, jusqu'à quand) et des intensités (fréquence des pratiques, mais aussi définition même de l'activité physique), ce qui exige une nouvelle fois de prendre en compte les APS comme des activités culturelles, au sens fort du terme.

Or, les comportements culturels sont soumis à des codes et des représentations dominantes. Certains actes violents ne sont pas perçus comme tels *ipso facto*, suivant le contexte. Ainsi, en a-t-il été pendant de longues décennies, au cours du XX^e siècle, des sévices à enfants, et plus largement de la douleur et de la souffrance ressenties et vécues par eux.

Vignette historique simplifiée

En 1879, le docteur Tardieu décrit «l'hématome sous-dural du nourrisson»: généralement très grave, mortel (puisqu'il est, *de facto*, le plus souvent décelé à l'autopsie). Des fractures diverses inexplicables sont associées à cet hématome mystérieux. Ce tableau clinique est présenté sous les formes d'un syndrome idiopathique (c'est-à-dire d'une maladie qui existe par elle-même, indépendamment de tout autre état morbide).

En 1966 seulement, le professeur Neyman en propose une nouvelle définition: «sévices à enfants». Les mauvais traitements de la part des propres parents des enfants étaient à ce point impensables que la réalité clinique était biaisée, au point de ne pas voir l'évidence...

Cette catégorie «médicale» (pourtant/trop?) explicite ne s'est pas imposée aisément. Aujourd'hui encore, des résistances existent, des silences intéressés de la part de certains responsables associatifs ou fédéraux camouflent des pratiques corporelles intensives, voire abusives. Nous l'avons vu en ce qui concerne le dopage; les parents peuvent, aussi, par procuration, exiger de leur(s) enfant(s) des efforts importants, voire infernaux. Pour autant, les APS à l'intention des enfants sont devenues l'objet d'études scientifiques, de déclarations internationales et de rapports aux gouvernements nationaux, aux instances européennes notamment, multipliant les mises en garde, les principes de précaution et les mesures légales de protection de certaines catégories d'individus (voir ci-après).

Dès 1980 au moins, des médecins américains soulignent «l'extension du syndrome des enfants maltraités, notamment sous la forme d'abus athlétiques approuvés par la société¹». En France, cette problématique a été abordée d'une manière princeps sous l'expression «entraînement physique intense chez les enfants et les adolescents» (Delmas, 1981).

Les APS à l'intention des enfants cristallisent alors des études scientifiques et des rapports qui, tous, soulignent les dangers de l'entraînement sportif intensif précoce (ESIP). Le critère retenu généralement aujourd'hui est la pratique supérieure à 6 heures par semaine en plus du sport scolaire pour l'enfant de 12 ans et supérieure à 8 heures pour le jeune de 14 ans. Selon Personne, il faut réaliser une véritable thérapie de l'opinion, car elle n'est pas suffisamment informée de la «casse sportive» (Personne, 1987, 1993).

En France, le mouvement critique du sport estime en 1997 que 15 à 20 000 enfants sont concernés par l'ESIP (*Revue critique du sport*, n° 5, octobre

1. *Medical World News*, 24 novembre 1980.

1997). Les données permettant d'étayer la situation nationale concernant par exemple les futur(e)s champion(ne)s : sur les quatre-vingt huit athlètes pré-olympiques en 1987, onze ont été opérés dans l'année et arrêtés pour au moins douze mois. Les conséquences à moyen terme sont déjà largement visibles puisque 50 % souffrent de lésions tendineuses chroniques et 39 % de lésions ostéo-articulaires (93 % chez les sauteurs).

Alors même que de nombreux faits sont passés sous silence : blessures à répétitions de jeunes athlètes, abandon de la compétition à la suite d'opérations articulaires nécessitées par le surentraînement, le sport de haut niveau induit aujourd'hui de nouvelles contraintes physiques et physiologiques (détection et entraînement de plus en plus précoce des jeunes talents, augmentation des volumes d'entraînement, diminution des périodes et des temps de récupération, multiplication du nombre de compétitions par saison), des contraintes psychologiques également (stress, obligation de résultats, pressions provenant de l'entourage immédiat [parents, entraîneurs, dirigeants], abandon des études) qui ne sont pas sans conséquences sur la performance immédiate, mais aussi et surtout, sur le devenir de ces jeunes sportifs en tant qu'hommes (Di Meglio, 1999 ; Paliarne, 2003). On peut parler ici de violence symbolique de l'institution sportive dans les différents processus de production des élites nationales qui vont parfois jusqu'à mettre en cause l'insertion professionnelle des anciens athlètes de haut niveau, si tant est, compte tenu du nombre d'abandons en cours de formation, que nous ne nous intéressions, dans notre enquête, qu'aux seuls sportifs qui « ont réussi » (Papin, 2001 ; Creuzé, 2003). A partir de ces constatations ponctuelles sur de petites populations, il faudrait pouvoir étudier les trajectoires de chacun : durée et ancienneté des entraînements, les sportifs étaient-ils ou non prévenus des risques ? La question qui demeure est celle de la liberté de pratique à partir du moment où le sportif ou sa famille connaissent assez précisément les risques encourus à court et moyen termes.

En ce qui concerne les enfants, la situation est aggravée en raison du préjugé (social, général) favorable vis-à-vis des APS en général, et des APS compétitives en particulier. Ces préjugés positifs sont parfois relayés par des responsables sportifs. Par exemple, les temps records pour le marathon sont recensés, non officiellement, dès l'âge de 4 ans chez les garçons et de 6 ans chez les filles (l'âge officiel est de 16 ans pour l'athlétisme, par exemple). Dans certains cadres culturels comme les Etats-Unis (valorisation du muscle, de la performance, de l'action dans les productions cinématographiques, mais aussi dans les jeux vidéo par exemple), l'importance du phénomène de dopage dans la vie courante étonne moins : l'âge moyen de la première prise de stéroïdes anabolisants serait de 8 ans aux Etats-Unis (en France : entre 12 et 14 ans¹).

1. Le docteur Laure P. fait référence à une enquête internationale de 1997, in *Journal du Dimanche*, 9 septembre 1998. Cité par Ehrenberg A., « Du dépassement de soi à l'effondrement psychique », *Esprit*, janvier 1999, p. 136.

Démystifier les APS et appliquer les lois et les droits

La situation est loin d'être un désert réglementaire ou légal. La difficulté est davantage d'ordre culturel : elle concerne les représentations sociales dominantes du moment. C'est pourquoi il s'agit de démystifier l'APS compétitive chez les plus jeunes et d'appliquer les lois existantes. « Même sportif, l'enfant a des droits ! », déclare Clastres après avoir rappelé les différentes étapes politiques relatives à la Déclaration officielle des droits des enfants et leur faible application parfois. Présentons, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, les réglementations et recommandations existantes aujourd'hui, en commençant par la fin du XVIII^e et les révolutions politiques qui amorcent des changements radicaux pour les hommes tout d'abord :

- 1789 : Déclaration des droits de l'homme (la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (par exemple, Olympe De Gouge, 1791) sera vite oubliée, de même que la possibilité « offerte » aux femmes de s'associer, a fortiori d'exercer des droits politiques).
- 1924 : énonciation de la nécessité d'une protection spéciale de l'enfant dans la Déclaration de Genève.
- 20 novembre 1959 : Déclaration des droits de l'enfant par les Nations Unies : « En raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, [l'enfant] a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant, comme après la naissance. »
- 20 novembre 1989 : Convention de l'Onu signée par 191 Etats, à l'exception notable des Etats-Unis : « Droit d'être protégé contre toutes formes de violence, d'atteintes et de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligences, de mauvais traitements ou d'exploitation (art. 19) [...], droit de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24) ». Dans son paragraphe e), l'article 24 stipule : « Faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant [...] et la prévention des accidents, et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information¹. »

Et qu'en est-il du respect de l'article 31 : « Droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer à des jeux et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique » ? L'article 32 concerne, lui, la protection « contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel,

1. En espérant modestement que notre rapport constitue une telle source d'information...

moral ou social». L'article 33 évoque explicitement l'usage illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Chacun de ces articles peut donc, de plein droit, être appliqué aux APS. D'autres articles peuvent être utilisés, alors même qu'ils sont moins explicites (article 36: «contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être» ou article 37: «traitements cruels, inhumains ou dégradants»).

- 12 octobre 1995 : le Manifeste de Lisbonne rassemble plus spécifiquement les recommandations sur les tests d'aptitude, évalués en fait dès 1990.

A partir de 1982, le sport pour les enfants est l'objet de travaux par le Comité directeur pour le développement du sport. Ils mettent en garde, justement, contre ce que nous appelons l'adulto-centrisme. Il s'agit de «mettre au premier rang les intentions et les normes de l'enfant, et non pas pousser celui-ci à satisfaire la volonté des adultes, ce qui pourrait entraîner un déséquilibre dans le développement de sa personnalité [...], le sport adulte ne doit plus être le modèle unique ou hégémonique pour construire les didactiques» (CDDS (98) 90 Partie II, pp. 23 et 34). D'ailleurs, dès cette époque, les tests sont élargis à d'autres populations que les jeunes scolarisés, notamment au quatrième âge.

En 1996, le Conseil de l'Europe, à la suite du rapport Elo, propose des recommandations propres au haut niveau: un «rythme de compétitions raisonnable», introduire «des âges minimaux de compétitions internationales (entre 16 et 18 ans)». Au-delà des réglementations et lois, c'est-à-dire des normes applicables, le Conseil de l'Europe souligne fortement l'intérêt de réaffirmer les «fondements traditionnels du sport [qui] reposent sur le fair-play, l'esprit sportif et le mouvement bénévole» (*sic*).

En 2001, le Code d'éthique sportive de 1992 est révisé, «souhaitant voir évoluer le sport dans l'esprit de la Charte européenne du sport». Ce code, sous le couvert de sa devise «Qui joue loyalement est toujours gagnant», tente de «lutter contre les pressions exercées par la société moderne» à partir de la notion de fair-play (annexe à la Recommandation n° R (92) 14 rév). En 2004, des initiatives se développent en vue de la création d'un Parlement européen des enfants.

Des valeurs à restaurer?

La question n'est pas anodine, car revenir aux fondements traditionnels du sport n'est-ce pas une utopie, voire une démarche dangereuse? Ainsi, la notion de fair-play n'est pas neutre historiquement: elle concerne une certaine catégorie de la population de la fin du XIX^e siècle. L'appliquer aujourd'hui en se référant à une tradition est, dès lors, discutable. Le fair-play est-il d'ailleurs compatible avec le sport de compétition? La simple question du dopage permet de répondre non. Aujourd'hui, tout semble bon, et pas seule-

ment dans le sport de haut niveau, pour obtenir des résultats, c'est-à-dire une reconnaissance sociale, celle des sportifs et celle également des dirigeants ou des sponsors, un retour sur investissement pour les parents et les sponsors. C'est la sempiternelle discussion entre l'être (ici faire du sport pour gagner peut-être, pour s'épanouir) et le paraître (devenir un champion adulé et reconnu, gagner des sommes d'argent colossales) qui semble prendre le pas, de plus en plus souvent, dans le choix de la pratique sportive, mais aussi du recours au dopage (Bodin et Héas, 2001 ; Bodin et Héas, 2002).

La mise en place d'un code d'éthique est louable, même si la démarche est courante, voire obligatoire aujourd'hui. En effet, elle devient un élément de promotion parmi d'autres pour les APS notamment : certaines activités, comme le trekking, recourent à un code du voyageur en se référant sans doute à une certaine éthique touristique, mais également pour légitimer une pratique parfois décriée, par des groupes de pression défenseurs de la nature par exemple (Héas *et al.*, 2001). Les recommandations de pratiques raisonnables sont, nous l'avons vu précédemment, éminemment variables en fonction du contexte économique et culturel. Ce qui est considéré comme excessif *versus* modéré évolue en permanence dans nos sociétés. C'est pourquoi la vigilance permanente nous semble de mise. La large communication de rapports annuels sur l'application et le respect des droits et codes en vigueur nous apparaît comme une démarche nécessaire et minimale.

Il ne s'agit pas de confondre et d'amalgamer des problèmes d'ordre différent. L'attention soutenue envers les « pires formes du travail des enfants » (Convention de Genève, 17 juin 1999) est sans commune mesure avec ce qui est évoqué ici quant aux APS. Dans le sport, les formes exacerbées de travail ne relèvent pas du même degré que celles de l'esclavage. Comme nous l'avons indiqué rapidement pour l'étymologie de la notion d'addiction, la « servitude pour dettes » recouvre des modalités sans doute plus insidieuses dans les pays européens, a fortiori pour les APS. Il n'empêche, certaines transactions sur des mineurs dans des sports comme le football exigent de notre part à tous une grande vigilance, voire une capacité d'alerte rapide de l'opinion et des gouvernants.

Là encore, les réactions sont variables. L'exemple du jeune joueur italien acheté par le club Le Torino (Turin) en 1999 est révélateur¹. Face à de telles échanges marchands, les uns sont « surpris qu'on s'indigne », alors même que d'autres évoquent « une nouvelle traite des Noirs » (respectivement A. Wenger, entraîneur, à l'époque et aujourd'hui encore, d'Arsenal, et C. Le Roy alors manager de l'équipe de Strasbourg). Le premier souligne d'ailleurs

1. *France Soir*, 6 février 1999.

l'existence aujourd'hui d'un véritable espace européen des sports en argumentant à partir des durées de transport entre les villes françaises et européennes. «Si le gosse avait choisi Rennes ou Monaco, personne n'aurait bronché. A Monaco, il serait pourtant plus loin de ses parents qu'ici à Londres, où il vivra avec ses grands-parents. On ne peut pas, d'un côté, dire qu'on va construire l'Europe et, de l'autre, crier au scandale à chaque fois qu'on l'applique». Entre les deux, d'autres, notamment des médecins, évoquent les risques. Les métaphores utilisées laissent parfois rêveur quant au caractère didactique de telles déclarations. En ce qui concerne cette «affaire» d'achat et de réservation de jeune joueur, un pédiatre évoque les risques en parlant à la manière d'un bricoleur de «ficelles» pour les muscles et de «clous» (*sic*) pour les tendons. «Si on le fait jouer avec des gamins de 15 ans qui sont en période pubertaire et développent du muscle, il va recevoir des boulets de canon et ses clous ne vont pas résister» (M. Binder, pédiatre à la Clinique du sport à Paris au moment des faits).

Néanmoins, les notions de sévices ou de maltraitance à enfant(s) sont de plus en plus mises en avant depuis au moins le XIX^e siècle dans les pays développés. Elles restent assez souvent réduites aux violences au sein de la famille ou des réseaux de sociabilité proches et des institutions éducatives à travers leurs figures classiques (instituteurs, éducateurs). Les APS semblent trop rarement indiquées dans le cadre des institutions de contrôle et de prévention des violences. Tout semble se passer comme si l'assistance éducative excluait assez systématiquement le domaine des APS des mesures de protection potentielles et effectives. Comme l'indique le titre de la 3^e Journée d'étude de défense des enfants internationale (DEI) : «Les droits de l'enfant dans la famille et dans les institutions : dangereux défis ou nouvel âge de la démocratie'?»

La situation aujourd'hui dépasse allègrement les seuls cris d'alarme ponctuels effectués dans les années 1980 par certains sportifs appartenant à l'élite comme S. Coe (1982, lors d'une conférence de presse à l'Insep) pour qui l'entraînement précoce est une «véritable mise en cage, lavage de cerveau, [provoquant des] déformations physiques et des préjudices pour l'ossature». Comme l'indique dans son titre, la bien nommée revue *Sport et vie* : en ce qui concerne l'implication intensive des jeunes dans les APS, «il est urgent d'attendre²!»

Deux lieux communs sont à combattre résolument. La première idée est largement répandue : la spécialisation précoce serait/est préférable, profitable. Des joueurs (parmi les meilleurs de leur spécialité d'adulte) ont refusé la spécialisation précoce : à 17 ans, Stich avait le choix de passer profession-

1. <http://www.globenet.org/enfant/intro.html>. Consulté le 22 avril 2004.

2. *Sport et vie*, n° 44, p. 50.

nel soit en tennis, soit en football. Deuxième idée à combattre : la confrontation rapide avec le haut niveau doit compléter l'apprentissage. La skieuse française Destivelle débuta les compétitions à... 24 ans ! Le cycliste Rominger s'est mis à la pratique du vélo à 21 ans pour laver un affront que lui avait fait son petit frère. La cycliste la plus titrée au monde, J. Longo, n'a débuté la compétition qu'à l'âge de 17 ans et continué le ski alpin jusqu'à 23 ans, après avoir « sacrifié » au patinage, à la luge et à la natation. Elle est toujours une athlète professionnelle, compétitive, à plus de 40 ans. Autant d'exemples qui viennent contredire – quel que soit le sport (à dominante énergétique ou esthétique) – la politique de détection et de spécialisation précoces afin d'obtenir des résultats à haut niveau. L'eugénisme sportif est ainsi souvent confronté à la réussite d'athlètes qui devraient être à la retraite. Mais peut-être les jeunes, en dehors d'une plus longue carrière potentielle, offrent-ils l'intérêt aussi d'une plus grande dépendance et d'une plus importante servilité que leurs aînés ?

Depuis 1991, la Fédération internationale de médecine du sport (Fims) déconseille la spécialisation précoce. En 1997, lors du IV^e Congrès mondial du CIO sur les sciences du sport, certains psychiatres du sport (tels le professeur D. Hackfort, Allemagne, ou bien C. Carrier pour la France) proposent des solutions éprouvées sur le terrain des centres de haut niveau. La Fims estime « qu'à long terme un athlète qui n'a jamais réussi sa "socialisation" à travers d'autres centres d'intérêt que le sport aura d'autant plus de mal, pour des raisons neuropsychologiques, mais aussi physiques et hormonales [les facteurs environnementaux sont encore une fois omis, j'ajoute] à se désenclaver du sport en fin de carrière » (Carrier, 1992).

La recherche d'alternatives aux habitudes sportives, et surtout à d'autres sensations fortes, passe alors trop souvent par des substituts dangereux, comme la toxicomanie, la boulimie, ou l'alcoolisme.

Plus radicalement, le MCS milite pour la mise en place d'un Code du travail sportif (parallèle au Code du travail). L'existence d'une médecine du sport suffit, selon lui, à confirmer les lésions, voire les maladies provoquées par les APS. Des données récentes sur les footballeurs professionnels en France soulignent le non-respect des durées de cicatrisation et de rééducation après des blessures (Rochcongar *et al.*, 2004). Elles confirment les fréquences des blessures dans d'autres pays d'Europe, comme la Suède ou le Royaume-Uni, même si les protocoles de recherche et les indicateurs utilisés ne sont pas uniformes. La prévention doit donc concerner à la fois la carence totale en exercice et son excès, car tous deux s'avèrent fortement dommageables, parfois à très court terme.

Des violences réelles et des violences symboliques : une histoire entre hommes et femmes ?

Les liens entre ces deux formes de violences sont continus. Les distinguer relève essentiellement d'une démarche analytique et didactique. Les unes peuvent induire les autres et vice versa. En outre, les violences réelles ne sont pas forcément les plus difficiles à surmonter. Surtout, les premières s'accompagnent souvent des secondes. Lorsque nous avons évoqué les addictions, la dépendance aux produits ou aux comportements est susceptible d'entraîner des stigmatisations importantes qui sont autant de violences symboliques corollaires. Par exemple, être en manque et devoir réclamer de manière insistante sa « dose » à une tierce personne lorsque le sportif ou la sportive est justement une célébrité. Ou bien, après une grave blessure, être soigné, lavé, alimenté par des personnels soignants féminins lorsqu'on est un champion connu pour ses frasques extraconjugales ou ses comportements machistes. Redevenir un anonyme lorsqu'on a été une célébrité nationale ou internationale.

Les violences symboliques semblent être inséparables des situations socio-sportives déséquilibrées, et plus largement des situations sportives et sociales disparates, inégalitaires. C'est le cas notamment lorsque les APS sont abordées sous l'angle des différences entre homme et femme, plus largement entre majorité et minorité(s). Cette problématique concerne donc non seulement les relations avec l'autre sexe, mais aussi les relations culturelles (« ethniques »), et religieuses : la tendance au repli communautaire semble, ainsi, aujourd'hui se révéler dans les APS. Sans être une nouveauté, ces formes de repli semblent s'exacerber ces dernières années. Cette manière d'aborder les violences dans les APS concerne tout autant les relations entre personnes valides et non valides (à mobilité réduite et/ou bien avec des handicaps mentaux¹). Nous voulons souligner ici quelques violences symboliques particulièrement récurrentes.

Ces différentes formes de violences réelles et symboliques constituent l'accès complexe privilégié à l'analyse de certains usages corporels ou sportifs dans les sociétés modernes (Bodin, 2003 ; Elias, Dunning, 1986). Des enquêtes récentes soulignent la construction sociale même du vocable « violence » pour chacun d'entre nous. « Nos catégories de définition de la violence sont aussi des pré-notions qu'il faut déconstruire » (Welzer-Lang, 2002). Or, il semble que les hommes disposent, socialement, d'un registre beaucoup plus étendu de définitions : « comme un continuum de violence physique, psychologique, verbale, sexuelle, associée à une intention ». Par conséquent, ils disposent d'une variété sociale plus grande d'actions violentes. De ce

1. Des projets pilotes ont été mis en place dès 1980 par le Conseil de l'Europe pour favoriser le sport chez les handicapés mentaux (CDDS (98) 90 Partie II, 91).

«simple¹» fait, les violences plurielles impliquent plus fréquemment des hommes, et s'imposent plus souvent aux femmes en général, comme de nombreux rapports et recherches l'indiquent (Méda, 2001 ; ENVEFF², 2001). Une enquête suédoise partielle publiée en 2000 donne quelques indications : augmentation de près de 50 % des plaintes pour coups et blessures en six ans, de 80 % de crimes sexuels en 10 ans. En 1997, plus de 19 000 suédoises sont déclarées victimes de mauvais traitements infligés « dans 78 % des cas par un homme qu'elles connaissent, une femme (est) tuée tous les dix jours³! ». L'enquête française de l'ENVEFF a souligné l'ampleur des multiples violences faites aux femmes, souvent encore passées sous silence : les violences domestiques. Environ, un Français sur dix en moyenne est responsable de violence(s) conjugale(s) et domestiques, et non pas comme cela été présenté le plus souvent : une Française sur dix est victime de violence(s) domestique(s). La victimisation implicite de cette dernière formulation étant en elle-même symboliquement dommageable. Depuis, les opinions européennes interrogées (française, italienne et catalane⁴) semblent demandeuses (à hauteur de 60,8 %) de larges campagnes d'information et de sensibilisation sur ces violences faites aux femmes.

Nous ne pouvons qu'indiquer simplement ici ce phénomène concernant quelques «stars» sportives. En Europe, ces violences ne semblent pas faire l'objet d'une médiatisation importante. Dans certains pays, les violences domestiques perpétrées par des champions ont fait l'objet de médiatisation importante (procès en direct à la télévision par exemple), mais aussi de recension spécifique (Nack, Munson, 1995⁵). Trois noms sont particulièrement connus de ce côté-ci de l'Atlantique : Simpson, Tyson et Pippen. Au-delà de ces «affaires» privées devenues publiques en raison des délits, voire des crimes commis, les chiffres qui demandent confirmation sur de plus amples échantillons semblent éloquentes : certains grands événements sportifs (comme le Super Bowl Sunday aux Etats-Unis) recouvrent les dates des plus grands nombres de plaintes au numéro d'urgence pour femmes battues, par exemple. La situation est-elle semblable en Europe ? Les données à notre connaissance ou bien les enquêtes fiables ne semblent pas relevées systématiquement.

Cette simple évocation permet de préciser le clivage culturel qui semble délimiter parfois d'une manière très abrupte les pratiques pour hommes des

1. Ne voulant pas dire « neutre » ou « indifférent ».

2. Enquête nationale sur les violences faites aux femmes.

3. Extraits d'un article publié dans la revue *Femina*, n° 13, du 26 mars 2000.
<http://www.sos-sexisme.org/info/suedoises.html>. Consulté le 26 avril 2004.

4. Sans que soient précisées les procédures d'échantillonnage. Enquêtes réalisées par les Centres d'information sur les droits des femmes (CDIF).

5. Cité par Leonard II, 1998, p. 159.

pratiques pour femmes. D'une part, alors que les hommes sont particulièrement investis et reconnus dans une activité où la violence est codifiée, cela ne les empêche pas d'utiliser la force en dehors de ces espaces-temps délimités. D'autre part, nous allons préciser le phénomène du côté des sportives : si elles outrepassent les territoires et les temps qui leur sont assignés (le foyer et des activités traditionnellement féminines), véritables limites culturelles, les femmes en tant que groupe social peuvent être d'une manière violente (réelle et symbolique) marginalisées : minoritaires sur un « terrain étranger », le sport masculin dominant, l'exclusion plus ou moins radicale des sportives devient « logique » sociale et culturelle (Héas *et al.*, 2004).

Quels espaces et quels temps pour pratiquer ?

Il est classique d'évoquer les violences subies par les femmes et les jeunes filles sportives en termes de domination sociale, et notamment masculine (Bourdieu, 1990, 1998). Les statistiques sont éloquentes : les femmes sont très largement sous-représentées dans les sports. Elles le sont directement parce qu'elles sont, le plus souvent, moins nombreuses dans les clubs, les fédérations dominantes, les listes de sportifs/sportives de haut niveau, et dans les participants à ce qui est considéré comme les grands événements sportifs. Elles le sont, ainsi, en ce qui concerne la médiatisation. En dehors des jeux Olympiques où certaines rencontres ou manifestations sportives féminines apparaissent plus souvent qu'à l'accoutumée, les femmes sont, le plus souvent, absentes, hormis des exceptions notoires comme le patinage artistique ou la gymnastique, par exemple. Cette invisibilité constitue à proprement parler une violence symbolique essentielle et supplémentaire. Les sportives et leurs exploits, plus simplement leurs actions, ne sont pas connues. Dans ce cadre masculin dominant des sports et des médias sportifs, il est difficile alors pour elles d'être reconnues comme athlètes ou joueuses (Bodin, Héas, 2002 ; Brocard, 2000).

Certains pays ont adopté des mesures compensatoires et légales visant à augmenter la place octroyée aux femmes dans le monde général du sport au niveau de la pratique, de l'encadrement ou de la formation. Ce processus, qui peut être appréhendé comme relevant du phénomène plus général dénommé « discrimination positive » en France, et ailleurs plutôt « action/mobilisation positive » (*affirmative action*), englobe nombre d'initiatives locales ou nationales. Outre-Atlantique, les résultats semblent mitigés pour le moins, alors qu'un tel processus a été mis en place dès les années 1970 (Leonard II, 1998, 263).

Aujourd'hui, pour l'homme comme pour la femme, un facteur de pratique sportive (ou culturelle en général d'ailleurs) clivant est le temps que l'on peut (ou non) organiser à sa guise. Or, il existe toujours une charge quasi exclusive

du travail domestique et familial pour les femmes. Les données sont implacables : le noyau dur des tâches domestiques repose toujours à 80 % sur la gent féminine en France (CNRS, 1999¹). En outre, «sachant que la charge parentale représente à peu près 39 heures par semaine, la femme prend en charge les deux tiers et l'homme un tiers» (Méda, 2001). Le phénomène des «nouveaux pères», des «nouveaux hommes», est souvent annoncé. Pourtant, les différences sont toujours présentes, avec quelques différences significatives entre certains pays du nord de l'Europe (hors Irlande) où les échanges entre conjoints et/ou parents semblent moins cristallisés que dans d'autres pays comme la France, l'Espagne ou l'Italie.

Une parité en marche

En Europe, la parité en général et la parité dans les domaines des APS devient un engagement des différents acteurs en présence. Dès le milieu des années 1970, les institutions européennes ont mis en place des directives ou des comités chargés de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Respectivement, la Directive 76/207 CEE de 1976 et le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) pour le Conseil de l'Europe, en 1979, renforcé en 1992². L'égalité est l'objectif ultime, la parité étant un moyen d'y parvenir dans des domaines clefs comme la politique, les administrations, les lieux de formations, mais aussi les APS.

En outre, les pouvoirs publics et de nombreuses associations tentent de mieux équilibrer les différents temps sociaux : professionnel, parental, et ludique. Les modes de garde non seulement des jeunes enfants, mais aussi des personnes âgées et/ou des personnes handicapées sont progressivement transformés afin d'alléger les charges parentales et domestiques des femmes. Par exemple, le Conseil européen de Barcelone (en mars 2002) incite les Etats membres à de telles mises en place, adaptées aux réalités contemporaines, d'ici 2010 «afin de faciliter notamment l'accès à l'emploi et aux loisirs³». Une volonté politique prônant une «culture de l'égalité» se manifeste ouvertement au niveau national, européen et mondial. L'année 1995 et la 4^e Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin semble jouer un rôle fédérateur et mobilisateur, avec la promulgation de la méthode du «*gender mainstreaming*». Il s'agit de prendre en compte systématiquement les différences entre les conditions, situations et besoins des femmes et des hommes dans l'ensemble des politiques et des actions entreprises.

1. Cité par *Le Nouvel Observateur*. Des Déserts S., (2001, 14). «Le retour des pères», n° 1914, juillet 2001.

2. Mission des affaires européennes et internationales, MAEI 2, fiche Repères, L'égalité entre les femmes et les hommes au CE, janvier 2003.

3. Grésy, Zimmermann, Pareschi (coord.), *La Charte de l'égalité entre les hommes et les femmes, la France s'engage*, mars 2004, p. 166.

Ces initiatives veulent s'attaquer, entre autres, au problème objectif de manque de temps auquel s'ajoute une autogestion limitée de ce temps libre. Car la fixité des horaires professionnels va fréquemment de pair avec un moindre engagement dans les APS (Louveau, 1991, 32). Le problème spécifique aux femmes est de prendre du temps pour elles. Socialement, l'image de la femme qui s'occupe des autres membres de la famille est forte. Ainsi, les femmes actives pratiquent davantage d'APS que les femmes au foyer qui disposent objectivement de plus de temps. Mais surtout la différence la plus marquante entre hommes et femmes au regard de la pratique d'un sport apparaît dans les fins de semaines : plus de 40 % des hommes pratiquent des APS le week-end, contre 26 % des femmes en France. Par conséquent, tout se passe comme si les hommes pouvaient plus facilement superposer/imbriquer temps libres, temps familiaux et temps sportifs. Il existe donc une difficulté sociale pour une partie des femmes à sortir de chez elles, pour elles uniquement sans avoir à s'occuper des autres.

A partir de ces quelques constats et à partir de la thèse éliásienne évoquée plus haut, nous pouvons nous poser la question : la société européenne ne se féminise-t-elle pas ? Les réponses apportées sont contradictoires. Citons les pôles principaux :

- oui : on rencontre de plus en plus de femmes dans des secteurs autrefois exclusivement masculins. Par conséquent, elles influencent de nouveaux lieux, de nouveaux rôles, de nouvelles professions, de nouvelles fonctions. Les initiatives et les réflexions sur cette problématique sont tout à fait contemporaines : au gouvernement, les rapports se multiplient¹, et les institutions scolaires, par exemple, se mobilisent²;
- non : il s'agit davantage d'un alignement sur les valeurs masculines. En outre, la présence accrue des femmes dans certains secteurs de la vie sociale (économique, politique, APS) se fait à leur détriment (adoption des usages masculins dominants, accroissement de la charge mentale, et maintien du double emploi du temps). En effet, les femmes demeurent toujours globalement et largement responsables de leurs anciens secteurs : la maternité, le maternage, et le travail parental. Une enquête récente précise ce point en distinguant pour la première fois le travail domestique des temps parentaux, notamment « faire le taxi » et assurer le suivi scolaire des enfants. Les femmes passent en moyenne 1 heure de plus par jour à « faire le taxi » en sus des 2 heures 20 minutes consacrés au travail domestique (Barrère-Maurisson, 2001).

1. Par exemple, « Les Enseignants chercheurs à l'université, la place des femmes », mars 2000.

2. Radier V., (2001), « Carrières scientifiques : osez mesdames ! », *Nouvel Observateur*, n° 1912, juin, pp. 132-134.

Dévalorisation et transformations corporelles/culturelles

Nous voulons plus globalement souligner les effets pervers des différentes situations sportives concernant les jeunes filles et les femmes dans notre société.

Dans les fédérations non féminines, à « tradition masculine forte », comme la lutte, le football, la boxe, et le cyclisme dans une moindre mesure, le sport féminin, dans sa phase initiale qui a duré plusieurs dizaines d'années, ressemblait souvent à une parodie folklorique. A la fin des années 1970, il était possible d'entendre des propos du genre : « L'an dernier, on avait organisé un concours de vaches landaises, mais c'était beaucoup moins réussi ! » (Héas, Bodin, 2001). Aujourd'hui encore, les femmes pratiquant un sport sont parfois utilisées comme « petit truc publicitaire pour attirer la foule » lors de matches d'ouverture, en « amuse-gueule » pour la compétition réelle, celle des hommes. A un degré de machisme supérieur, le divertissement, déjà douteux, devient « une pratique corporelle rose » : lutte de femmes, dans la boue, plus ou moins dénudées, boxe en monokini, etc. Cette déviation sexuelle concerne plus souvent encore les APS connotées socialement comme féminines : danse érotisée, gymnastique tonique « rafraîchissante pour l'œil », « relaxation avec massage et plus si affinités », etc. (Héas, 2004).

Aujourd'hui, il semble y avoir de plus en plus, dans le sport de haut niveau, un continuum entre athlètes hommes et femmes. Les femmes semblent largement se viriliser. L'usage de dopants hormonaux n'est évidemment pas étranger à ce rapprochement. Ces pratiques couplées à un entraînement intensif (un travail !) conduisent progressivement à un changement de définition de la normalité sexuelle puisque les APS de haut niveau semblent éliminer tendanciellement les différences entre hommes et femmes. Les réactions ironiques de certains médias et de certains hommes ou femmes pratiquant un sport redoublent ces effets réels.

Le recul de l'âge des premières menstrues marque ce rapprochement directement dans les corps : de 12 ans à 14, 15, 17 ans, voire jamais. L'inexistence totale de menstrues est courante chez les sportives pratiquant la course de haute compétition par exemple (en raison d'une baisse des concentrations d'œstrogène). La proportion croissante des troubles en termes de cycles menstruels, et notamment d'aménorrhée totale, chez les sportives d'élite, mais aussi des jeunes filles pratiquant un sport hors compétition, semble se confirmer même si les liens avec une potentielle hypofécondité, a fortiori une infécondité, ne sont pas aisés à mettre en évidence car plusieurs facteurs interagissent : l'activité physique intense, mais également les types d'alimentation (Rosetta, 2002 ; Chapelet, 1991).

Cette absence de « don » du sang peut impliquer des problèmes identitaires, dans la mesure où l'évolution humaine sociale générale est inverse : la

maturité sexuelle des jeunes filles n'a jamais été aussi précoce que depuis les années 1970-1980 dans les pays développés. L'absence de ce « marquage » peut s'avérer problématique pour certaines jeunes filles sportives. Côté masculin, l'exercice intensif réduit les concentrations de testostérone (ce qui peut induire un retour à la prépuberté hormonale). Par conséquent, inmanquablement chez les hommes et femmes pratiquant de manière intensive un sport, il existe un rapprochement des silhouettes hormonales vers un état « neutre », asexué.

A quelques disciplines près, le tennis notamment, le sport féminin de haute compétition se vend (mal) depuis quelques années seulement. Des pionnières dans certaines disciplines ont ouvert le chemin, comme Navratilova, en tennis par exemple, en ce qui concerne les contrats de sponsoring, et également en termes de revendications sur sa sexualité (voir ci-après). Sinon, le début des années 1990 marque une évolution importante dans la visibilité même des partenariats : Pirelli et Mitsubishi, ou Reebok et Graff, Adidas et Opel, Pierce et Nike, etc.

Les contrats individuels féminins fonctionnent encore trop souvent à un niveau financier généralement inférieur aux référents masculins (parfois 50 % de moins). Le montant diffère entre les primes de course, par exemple dans les courses sur route, répond à des logiques alambiquées¹. Les arguments évoqués par les organisateurs sont faibles : les femmes sont moins rapides, moins nombreuses, ou bien les manifestations féminines moins rentables. Sacco défend l'hypothèse du maintien d'une différence des primes de course comme un moyen (pour les hommes) de sauver l'honneur. Cet argument semble fonctionner lorsque sont constatées certaines difficultés rencontrées par des événements sportifs féminins de grande envergure. Souvent, la concurrence avec des événements masculins est flagrante et ouverte : le Tour de France cycliste est devenu la Grande boucle et le maillot jaune est devenue « maillot d'or » pour ne pas faire de l'ombre au Tour masculin et préserver ses propres ressources financières.

Pourtant, l'engouement général existe. Les APS et les loisirs qui se déclinent au féminin se vendent bien, eux, depuis les années 1980 en Europe (et 1970 aux États-Unis). Des revues féminines utilisant un versant corporel important ont vu le jour et perdurent : *Vital*, *Biba*. Toute la presse féminine comporte désormais des pages « entretien corporel » et/ou des informations sur les nouvelles APS, voire sur les anciennes : durant la coupe du monde de football France 98, *Marie-Claire* a, ainsi, réalisé un numéro spécial pour apprendre aux femmes à comprendre (les hommes qui aiment) le foot. Ces évolutions

1. « 42 kms à pieds, ça n'use pas que les souliers », extraits de l'article de Francesca Sacco, Suisse, juillet, 2001. <http://www/sos-sexisme.org/infos/42.html>. Consulté le 26 avril 2004.

ont profondément bouleversé le rapport au corps, à l'APS, de nombreuses jeunes filles et femmes européennes (Travaillot, 1998; Héas, 2004; Perrin, 1985).

Comme nous l'avons précisé précédemment, les corporéités masculine et féminine ne sont pas interchangeables : « homme et femme sont culturellement différents, comme ils sont naturellement différents [...], des façons de pratiquer aux manières d'en parler : le rugby féminin ne peut être le rugby masculin, comme un danseur n'est pas une danseuse » (Louveau, 1991, 129).

C'est toute la différence entre :

- « FAIRE comme » (un homme), ce qui est éventuellement possible ;
- « ETRE comme », ce qui est quasi impossible (scientifiquement et socialement), impensable (et sans doute non souhaitable dans la majorité des cas) scientifiquement et socialement.

D'après Chodorow, 1971, cité par Leonard II, 1998, 243 ; Davis, Louveau, 1991.

Cette limite symbolique, statutaire et scientifique est excessivement délicate à ne pas franchir pour les sportives d'élite. Le risque à payer une fois franchie cette limite est très lourd : difficulté à rencontrer des partenaires, voire auto-suffisance affective, ou bien surenchère à la démonstration virile. En outre, homme et femme ne sauraient se construire indépendamment. Le modèle androgyne risque, selon Louveau, de ne pas durer, car il constitue une utopie. Les sociétés produisent en effet des modèles de genre qui semblent impératifs, en tous cas polarisés. En Occident (également dans le domaine sportif) : les femmes seront désirées pour leur paraître, les hommes seront admirés pour leur action (faire). Ces représentations stéréotypées sont toujours fortement agissantes. Le sport, comme la société, ne semble pas tolérer les zones floues. D'où le rejet des hors classes sexuelles, sauf dans des microsociétés comme les boîtes de nuit branchées où la confusion des genres est la règle, où l'extravagance corporelle est forte, mais où les minorités sexuelles ne se reconnaissent plus à partir d'un certain âge. La normalisation sociale et la stigmatisation professionnelle sont de puissants vecteurs de cadrage des individus.

Des violences plurielles excluent non seulement les sportives, mais aussi certains sportifs : de la « gynophobie » à l'homophobie

L'apartheid sexuel ne concerne pas seulement les femmes, ce que nous pourrions appeler une « gynophobie », mais également les gays, les lesbiennes, et les transsexuels. Les minorités oscillent entre une volonté de distinction et celle d'une indistinction totale. Au saut en hauteur, l'athlète suédois

Rollenberg a tenu le haut de l'affiche il y a plusieurs années déjà, en déclarant vouloir «démachiser le sport spectacle en devenant la première "tante" à 2 m 30». Dans certaines APS, comme le handball ou le basket-ball, les taux estimés d'homosexuelles dans certaines équipes sont parfois supérieurs à 90 %¹.

Le CIO a, lui, intenté un procès au Gay Games pour empêcher l'utilisation du mot «olympique». Ces jeux gays, qui passent complètement inaperçus dans les médias, sont pourtant de grands mobilisateurs de sportifs : en 1982 et 1986 à San Francisco, respectivement 1 300 et 3 482 athlètes étaient présents. En 1990, à Vancouver, 7 200 athlètes étaient présents. En 1994, à New York, les 4^e jeux gays ont rassemblé davantage d'athlètes que ceux de Barcelone deux ans plus tôt (Griffin, 1998, 190). Depuis, ces jeux gays prennent une importance grandissante : à Amsterdam, en 1998, ils rassemblaient 14 715 participants, dont 42 % de femmes, des cinq continents, et un budget de 7 millions de dollars². En 2002, ces jeux de la «différence sexuelle» ont eu lieu à Sydney, dans la même ville donc que les jeux hétérosexuels, ce qui a pu contribuer à renforcer leur visibilité. Cette proximité entre les différents événements ou plutôt les différents participant(e)s aux événements sportifs concerne également les jeux handisports, qui semblent fonctionner à la manière des APS féminines des dernières décennies : entre préambules et compléments aux «vraies» rencontres sportives...

D'autres événements sportifs tentent de rendre compte de la vitalité des mouvements gays et lesbiens dans les APS. En France, la Fédération sportive gay et lesbienne (FSGL) se consacre depuis 17 ans au développement du sport amateur pour les homosexuels. Elle vise directement à la «reconnaissance et l'intégration par le sport». Elle promeut le sport gay et lesbien en France, tout en essayant de favoriser la création d'associations ad hoc, et elle s'inscrit également dans le cadre européen en étant membre actif de la Fédération sportive gay et lesbienne européenne (FGLSE), organisation qui possède un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe³.

La visibilité de ces minorités sexuelles dans le sport se heurte à deux phénomènes corrélatifs : l'homophobie et le faible nombre de *coming-out* en Europe. En effet, le fait de se déclarer homosexuel n'est pas une pratique courante en Europe. Elle a été parfois souhaitée avec insistance, comme en 1999 dans le milieu du football au Royaume-Uni, époque à laquelle le

1. L'homosexualité peut même devenir un critère de présélection d'une nouvelle joueuse dans une équipe nationale. Il s'agit, selon le staff technique, d'éviter les mésententes entre joueuses en les «laissant entre elles».

2. <http://www.backdoor.com/castro/gaygames>.

3. www.gaysport.info.

ministre des sports (Banks) considèrerait justement que la déclaration de la part de joueurs vedettes permettrait sans doute de rendre la situation, pour les autres joueurs et fans, moins ambivalente¹. Mais cette déclaration se trouve confrontée tout à la fois à la « peur du tabou » (Saouter, 2003) et à la masculinité présumée, si l'on considère l'homosexualité masculine dans le sport, des athlètes qui ne peuvent pas en fonction du poids social et historique, mais aussi pour des raisons médiatiques et marketing, révéler ce qu'ils sont, les obligeant de fait à vivre dans l'ambivalence sociale (Bodin, Debarbieux, 2003).

En Europe, les mouvements gays et lesbiens semblent prendre la mesure d'une plus grande visibilité en même temps qu'une mobilisation accrue, légale et légitime face à l'homophobie qui existe toujours. Certains faits divers particulièrement violents comme des homicides le rappellent parfois : en janvier 2004, un jeune homosexuel a été brûlé vif dans le nord de la France. L'homophobie concerne « toute manifestation, avouée ou non, de discrimination, d'exclusion ou de violence à l'encontre d'individus, de groupes ou de pratiques homosexuels, ou perçus comme tels au motif de l'homosexualité² ». L'état des lieux est délicat à réaliser. Des enquêtes sont en cours, qui visent à mieux appréhender ce rejet sur la base des comportements sexuels réels ou supposés. Ainsi, un questionnaire tente de préciser la « lesbophobie » dans laquelle les APS sont explicitement indiquées, dans deux cas de figure, parmi tous les compartiments de la vie sociale (seize au total³). Cette manière d'aborder la question des sports est récente en Europe, un peu moins ailleurs (Griffin, 1992 ; Krane, 1996 ; Alric, 2002 ; Picquart, 2004). Les comportements sexuels dans toutes leurs variétés semblent, avec intérêt, devoir être pris en compte pour mesurer les différentes manières d'aborder les APS, à la fois dans le respect des différences, mais aussi et surtout dans le cadre du respect des lois nationales et internationales...

Certains pays pionniers, comme la Suède, ont mis en place des plans de lutte et des lois non seulement contre les discriminations envers les personnes ayant un handicap, mais également envers d'autres minorités, comme les homosexuel(le)s (nommés de façon allusive « HomO » (combinaison entre les mots homosexuels et Ombudsman⁴).

Les recommandations et les mesures collectives anti-homophobie – sans parler d'homophilie – au niveau de l'Europe se sont précisées récemment. A partir, notamment, de la Résolution 1092 (1996) relative à la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine du sport et plus particulièrement aux

1. <http://news.bbc.co.uk/1/hi/sport/344587stm>. Consulté le 8 novembre 2002.

2. <http://www.France.qrd.org/assocs/sos/definition./php>. Consulté le 23 avril 2004.

3. <http://www.France.qrd.org/assocs/sos/enquetelesbophobie.php>. Consulté le 23 avril 2004.

4. <http://www.sweden.se>. Consulté le 5 décembre 2003.

jeux Olympiques, mais aussi à partir de la Convention des droits de l'homme et son Protocole n° 12 (article 1), la prohibition de toute discrimination n'apparaît plus acceptable. Enfin, la Recommandation 1635 (2003) adoptée en novembre 2003 précise nommément le combat de l'homophobie, au même titre que celui contre le racisme ou la xénophobie. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe encourage non seulement les groupements sportifs (dont l'UEFA pour le football européen), mais aussi les médias à lutter contre les comportements et les discours sexistes et homophobes. Ces violences sexuées, y compris sous leur forme symbolique, sont, par conséquent, appréhendées avec davantage de compréhension aujourd'hui.

Par conséquent, dans les sports, la violence comme règle implicite semble constituer la ligne de force principale de la «ségrégation» sexuée, mais aussi d'autres ségrégations culturelles. Les sportives (hétérosexuelles, homosexuelles, déclarées ou non) risquent une masculinisation lorsqu'elles pénètrent dans le domaine réservé qu'est le sport en tant que «maison des hommes» (Mennesson, 2002 ; Saouter, 2000). Ce processus est particulièrement à l'œuvre lorsqu'elles participent soit aux sports nécessitant un développement de la force (entendue comme violence sur/contre soi), tels que l'haltérophilie ou le cyclisme sur piste), soit aux sports comportant une violence dans le «jeu» même (arts martiaux, lutte, sports de percussions : boxe, rugby, football américain¹). Ce risque a été analysé récemment pour les sportif(ve)s pratiquant l'une des différentes boxes², et pour ceux pratiquant des sports de tradition masculine, comme le football ou le rugby en France (Héas, Bodin, 2001 ; Grandjean, Bodin, 2002 ; Mennesson, 2002). Aux Etats-Unis, les mêmes constats sont réalisés dans les sports majeurs que sont le football américain, le base-ball, le basket-ball et le hockey (Griffin, 1998). Cette virilisation (versus cette féminisation pour les sportifs qui pratiquent des APS à connotation féminine) constitue une violence symbolique particulière renforçant les représentations dominantes masculines et les conditions de pratique défavorables à une intégration des sportives, plus particulièrement dans les sports de tradition masculine (Héas *et al.*, 2004). Les femmes sont d'autant plus exclues qu'un sport cultive la violence physique, les chocs, mais aussi l'utilisation de techniques de pointe (automobile, motocyclisme, motonautisme).

Plus largement, le sport (compétitif) a été et demeure fondamentalement constitutif de l'identité virile, ici comme ailleurs (Louveau 1991, 19 ; Coakley,

1. Pas seulement si l'on en croit l'expression (ironique ?) de Thomas lorsqu'il indique que « les sports féminins sont d'abord les arts du gentilhomme : escrime, équitation, danse » (*sic*) (Thomas, 1993, p. 44).

2. En France, les femmes et jeunes filles ne peuvent enfiler les gants de boxe anglaise que depuis cinq ans seulement.

1997, p. 235). A tel point que certaines analyses critiques comparent les stades et les arènes sportives en général à des «centres culturels de la masculinité» (Kidd, 1987). Dans ce cadre «androsocial», quelle est la place de la principale minorité sportive : les femmes sportives ?

Exit ? La porte de sortie pour les minorités sportives n'est jamais très loin...

Un réseau femmes et sports (European Women Sport [EWS]) existe depuis 1991, il regroupe aujourd'hui quarante et un pays européens. Il veille à l'accès à l'éducation, à la formation et aux responsabilités. Il vise à accroître la participation des femmes dans le sport à tous les niveaux, dans toutes les fonctions et tous les rôles. La France occupe la présidence de l'EWS depuis 2002, avec l'appui d'une association spécifique, entre autres, Fémix'sports, qui lutte contre toute exclusion des femmes, contre toutes les violences faites aux sportives (sur les terrains, hors des terrains et dans les discours). Elle se donne pour objectifs de «contribuer au développement d'une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes, de renforcer le réseau européen avec les pays du sud de l'Europe et le nouveau réseau des pays européen [...] et ainsi d'accroître la démocratie dans la société¹».

Les justifications de l'interdit sportif appliqué aux femmes ont par conséquent nécessairement évolué, et évoluent encore aujourd'hui, y compris sous la pression et les initiatives évoquées précédemment. Ces conventions et directives, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), incitent et contrôlent les avancées en la matière. Les contrôles et les différentes confrontations d'expériences et d'avancées réglementaires ou légales mettent en lumière les progrès sensibles réalisés.

La ségrégation officielle et explicite n'est presque plus de mise, les violences apparentes encore moins. Les panneaux signalétiques excluant «les femmes et les chiens» sur certains parcours de golf, par exemple, sont devenus des curiosités touristiques². En revanche, les violences symboliques, les oppositions, les résistances à l'aménagement des espaces sportifs ou des horaires de pratique permettent, parfois, de maintenir un peu plus longtemps le statu quo sportif en faveur des hommes. Plus insidieux, les effets pervers liés à la communication d'informations à caractère scientifique ou supposé tel sont parfois utilisés pour établir des constats qui peuvent renforcer les résistances, voire les violences (harcèlement sexuel, viol en réunion). Ce biais est important lorsque les femmes y sont présentées comme des victimes «par excellence» des violences (masculines).

1. «8 mars 2004, femmes et sport», ministère français des Sports, p. 13.

2. Ô combien malsaines...

Reste les différences socioculturelles interdisant plus ou moins directement aux femmes des catégories les plus basses des différentes sociétés européennes de pratiquer une activité sportive. En France, par exemple, les femmes ne semblent pas toutes, loin s'en faut, bénéficier de la féminisation prétendue des sociétés modernes (Davis, Louveau, 1991, p. 28). La place des femmes dans le sport est l'un des grands combats de ce siècle. Pierre de Coubertin n'avait pas prévu leur participation aux jeux Olympiques. L'évolution de l'égalité des sexes dans le sport, la pratique féminine et l'accès aux responsabilités sont en tous points conformes à la société civile et reflètent bien la réalité sociale de cette révolution inachevée (Bodin, Héas, 2002). Cette exclusion et cette non-intégration sportive constituent l'ultime violence collective. Par conséquent, la femme en général n'est pas plus libérée que sportive, sauf à réduire la complexité des réalités.

Il existe des situations féminines différentes et, parfois, fortement clivantes. Le même raisonnement doit être gardé à l'esprit en ce qui concerne les minorités sexuelles, et plus précisément les lesbiennes, et les minorités culturelles ou invalides. En outre, la notoriété sportive ne dispense pas systématiquement de ces violences stigmatisantes, de ces relégations sociales courantes. Devenir une sportive renommée ne protège pas toujours du spectre de la virilisation (Bodin, Héas, 2002). Lorsqu'elle sort de ses territoires spécifiques (culturellement marqués comme féminins), la sportive est tenue de confirmer son identité sexuelle (son genre). Certaines sportives surenchérissent par des comportements féminins traditionnels : elles se maquillent avant d'entrer sur le stade ou de monter sur le podium (l'athlète française Pérec), elles arborent des ongles magnifiquement manucurés (l'athlète américaine Griffit) ou bien une petite culotte à dentelle (les tennismen Sanchez et Evert-Loyd). Des analyses qualitatives ont montré ces tendances au cours de la carrière de certaines athlètes qui, en vieillissant, assouplissent leurs attitudes et adoptent progressivement le canon féminin dominant. Le « label lesbien » renforce cette tendance au conformisme social (Griffin, 1998 ; Cahn, 1995).

Or, ces manifestations contradictoires (valorisation sportive et dévalorisation des sportives en tant que femmes) peuvent provoquer parfois de véritables troubles de l'identité sexuelle lorsque les pratiques de reconnaissance sportive heurtent de plein fouet les identités des championnes. Cet écart est perceptible dans les mots mêmes utilisés pour commenter, analyser ou récompenser les sports féminins. Deux des athlètes sus-citées étaient couramment dénommées respectivement « Marie-Jo », et « Flo-Jo ». Ce prénom masculin, Joseph, utilisé sous une forme diminuée renforce leur caractère masculin¹. D'apparence plus neutre, le phénomène est plus flagrant

1. Sans compter les caractéristiques symboliques du prénom Joseph dans la culture judéo-chrétienne...

encore lors de la remise des récompenses : la bise protocolaire obligatoire n'est pas l'équivalent de la poignée de main, les médailles et les trophées représentent souvent des personnages masculins, et non des femmes. Il en va de même pour bien des titres honorifiques. En 1987 et 1996, la cycliste Longo a été élue « LE meilleur sportif de l'année en France ». Ce spectre de la virilisation n'existe pratiquement plus que dans les sports (et dans certains corps professionnels comme les armées). C'est pourquoi nous voulons ici pointer plus précisément cet angle mort de la sociologie du sport : le sexe comme catégorie stigmatisante, surtout lorsqu'il concerne des comportements attestés en dehors de la norme hétérosexuelle, les sportifs et les sportives homosexuels qui se revendiquent comme tel(le)s.

Qui perd gagne

Selon Louveau, dans ce jeu de distinction/indistinction sexuelle, les femmes sont en position de force puisqu'elles peuvent, sans renoncer aux spécificités de leur sexe (social), s'appropriier des pratiques masculines. L'inverse est beaucoup moins évident. Pour preuve en France, l'existence récente de l'option natation synchronisée masculine (Louveau, 1991). Au final, une question peut être posée : que reste-t-il aux hommes de véritablement spécifique puisque la politique, le monde des affaires, la plupart des APS, mais aussi la filiation (progressivement, dans les différents pays européens, les enfants peuvent prendre le nom de leur mère), sont de plus en plus investis par les femmes ?

Il reste essentiellement les postes décisionnels, qui demeurent largement l'apanage des hommes (90 % en France dans les associations sportives). Ensuite, cette invasion/équibration féminine provoque une surenchère aux pratiques viriles : *ultimate fighting*, *paint ball* en treillis, parcours du combattant, etc., autant de pratiques violentes ou censées seulement mettre en scène des violences...

Conclusion

Le sport en Europe n'est-il que violences ?

Sans doute la formule volontairement provocatrice mérite-t-elle d'être nuancée à l'aune des valeurs que chacun place dans l'accomplissement des pratiques et spectacles sportifs, des passions aussi que le sport suscite et des joies que les activités sportives sont susceptibles d'apporter, des vertus enfin auxquelles le sport peut effectivement prétendre (éducation, santé, citoyenneté, intégration), à condition de ne pas être livré au pillage, à la loi du plus fort ou du plus riche, et pour autant que les cadres dans lesquels il évolue soient clairement réglés et orientés dans le sens du progrès humain, du bien-être, et de la dignité des peuples.

Certes, le sport peut véhiculer bien des aspects positifs et contribuer en retour à transformer la société qui le produit. Les outils sont nombreux (écoles, collectivités, clubs, associations, projets, formation, animation, loisirs) qui permettent d'intégrer le sport à un véritable projet de société. Reste sans doute à confronter au cœur de l'Europe, en vue de coopérer, plusieurs visions, plusieurs cultures, plusieurs situations économiques et politiques afin de retirer de ces échanges les éléments susceptibles de fonder un modèle du sport européen plus juste, plus solidaire, à la fois soucieux de préserver les cultures nationales et sensible à la délimitation d'un projet transnational.

Paradoxalement, ce sont bien les violences du sport et ses dérivés qui ont commencé à fournir les bases de ce projet commun, en engageant les nations européennes à combattre ensemble les fléaux les plus remarquables tels que les manquements à l'éthique, le hooliganisme et la violence dans les stades, ou le dopage. La contrainte et les désagréments ont ainsi créé les conditions de l'entente, de l'union et de la force, ce qui est plutôt encourageant. Le positionnement européen dans cette lutte, initiée par le Conseil de l'Europe, renforcée par le soutien de la Commission européenne et du Parlement, montre que l'horizon du sport est politiquement en train de changer, en même temps que se construit concrètement l'Europe nouvelle.

Mieux pris en compte dans ses aspects sociaux, éducatifs, culturels, hygiéniques, ludiques, le sport en Europe est aujourd'hui considéré comme une pratique intégrant inévitablement l'éducation et la culture des citoyens européens. L'objectif global est d'utiliser le sport comme moyen de favoriser l'entente entre les êtres humains et, ce faisant, d'abolir les barrières sociales et de promouvoir l'éducation à la santé.

Cependant, reste en suspens une dynamique qui traverse l'Europe et plus largement le reste du monde : le poids du politique face à l'économie. Car le sport, comme de nombreuses activités culturelles dites d'exception (principe contesté par l'économie), est aujourd'hui pris entre deux feux. D'une part, il constitue un champ susceptible de voir s'affronter protectionnisme et libéralisme, d'autre part, il mobilise une réglementation qui doit faire la part de plusieurs logiques d'intérêts : les aspirations à l'autonomie (les règles sportives des institutions sportives), les règles ambiguës du jeu politique (union ou désunion, communautarismes, nationalismes ou fédéralisme) et les lois de la concurrence économique qui, par essence, se situent au-dessus de ces barrières politiques et sportives, dans un au-delà où dérégulation et concurrence constituent les principes cardinaux.

Pour autant, il semble difficile de faire vivre un sport européen sans financements et sans images.

Au plan économique, il s'agit aujourd'hui de faire objectivement la part des contraintes et des progrès sous-tendus par les transformations de l'économie sportive. Rien n'est entièrement positif ou entièrement négatif, même si nos investigations se sont attachées à mettre en valeur les points aveugles du sport et les dommages que l'idéologie dominante maintient soigneusement masqués. Car en réalité, il ne fait nul doute qu'un sport soustrait radicalement à l'économie constituerait une source de discrimination bien plus grande encore. La pratique redeviendrait l'apanage des classes favorisées. Le sport serait également condamné dans sa dimension compétitive, donc spectaculaire, car il ne peut vivre sans apport financier extérieur. Mais le marché ne doit constituer qu'un moyen et non une fin. Ce qui différencie essentiellement l'économie du sport de l'économisme sportif.

A ce « prix », l'argent dans le sport peut devenir une arme efficace contre l'exclusion, les discriminations et l'autarcie. Bien employé en Europe, c'est-à-dire investi de manière plus équitable, mieux réparti entre pays, fédérations, niveaux de pratique, sexes, générations, il constituerait la garantie d'une solidarité sportive, elle-même source d'équilibre, de rencontres, de partage et de communication entre les peuples. Rien ne permet de penser que cet horizon est hors d'atteinte dans une Europe qui chercherait à concilier les intérêts du libre-échange et ceux d'une Europe sociale.

Au niveau de la captation médiatique et des ressorts de l'investissement des médias dans le sport, les conclusions vont dans le même sens. La concurrence entre cartels, groupes privés, opérateurs et secteur public devrait continuer à s'exercer mais dans le souci permanent de servir le plus grand nombre de téléspectateurs : des images captivantes, de meilleure qualité, mieux distribuées, dont la manne mieux répartie permettrait de mettre en valeur la richesse des patrimoines sportifs et nationaux, et non plus seulement

quelques disciplines masculines de forte audience, même si l'universalité des cultures sportives dominantes doit aussi être cultivée pour la passion qu'elle suscite et la joie qu'elle communique. Concilier la mise en valeur de nouveaux secteurs, le maintien d'un noyau dur et l'ouverture du spectacle à l'ensemble des Européens devrait constituer l'orientation d'un sport médiatisé mieux compris et plus justement distribué. Ce qui, compte tenu des progrès remarquables d'un point de vue technologique, ne devrait poser qu'un problème de choix politique.

La dimension spectaculaire du sport est aujourd'hui incontestable. Reste à confirmer qu'elle rassemble plus qu'elle ne divise. Ce qui engage à reconnaître l'importance des médias comme enjeu majeur dans la redéfinition des cadres de perception du sport. Il faut donc bien qu'à la base, la source de diffusion de ces spectacles ne puisse plus être systématiquement confondue avec les profits d'un petit nombre, même si naturellement, et c'est une loi politiquement et socialement aménageable, la promesse de gains importants constitue inévitablement le moteur des investissements. Il importe donc au final de formuler au plus vite des règles claires qui permettent de faire la part des enjeux et de tenir compte des intérêts interdépendants des spectateurs européens et des acteurs influents dans ce domaine.

Dans cet esprit, le Conseil de l'Europe a opéré de multiples avancées dont témoignent, d'une part, l'organisation et la mise en œuvre de conférences, de nombreuses recherches et de séminaires regroupant les différents acteurs politiques, sportifs et experts, destinés à analyser les situations, à observer les pratiques existantes, à proposer des solutions et surtout, point peut-être le plus important, à engager un dialogue constructif en mettant les représentants des différents pays en relation. Cette dimension interculturelle de l'action du Conseil de l'Europe est fondamentale, car c'est là, peut-être, dans l'établissement d'un relationnel et la construction d'un réseau que se dévoilent des solutions, et que se nouent des amitiés capables de changer sur le long terme l'ordre des choses.

Certes, il reste bien des écueils à surmonter, et le tableau que nous avons dressé du sport européen doit aider à mieux cerner les zones dans lesquelles il est urgent d'agir afin de neutraliser les principales sources de la violence, qu'elles soient d'ordre politique, économique, médiatique, ou liées aux problèmes du dopage, de la violence dans les stades, de la santé et des surexpositions auxquelles les excès du sport peuvent conduire.

Le problème central est d'ailleurs peut-être là en définitive. A la jointure d'un sport issu du sérail aristocratique européen, pour lequel Pierre de Coubertin défendait lui-même une forme de droit à l'excès (de Coubertin, 1900), conception qui se répercute dans les affres du sport de haut niveau, et d'un sport de masse qui, par la pratique et le spectacle, s'est progressivement développé

en contrepoint de ce premier modèle. Ce qui oblige à dire que finalement, c'est bien l'ensemble du sport et notamment les rapports entre ces deux modèles, élite et masse, qui doivent être l'objet de toutes les attentions. Aussi bien en termes de financement, conditions de développement, de dynamique partagée, que d'équilibre, conditions de parité et de justice, ou de solidarité. Or, sur ce dernier point, grande est l'inquiétude qui devrait se manifester face aux lames de fonds qui menacent de saper les fondations d'un modèle européen, modèle pyramidal du sport, sans doute imparfait, sans doute à réformer, mais garant des solidarités minimales entre les niveaux de pratiques, les genres, les générations et les formes sportives.

A cette inquiétude répondent des espoirs dont les grandes lignes peuvent être rapidement esquissées ici.

L'éducation, notamment dans le champ de l'éducation physique et des activités sportives scolaires et périscolaires, constitue sans aucun doute l'un des vecteurs essentiels de la prise en compte d'un sport sain, équilibré, respectueux de certaines règles, de certains principes. Un moyen d'agir efficacement sur le devenir du sport en transmettant des valeurs de respect, de tolérance, où la compétition et l'émulation n'obèrent pas le respect de l'autre, ni le respect de soi ou le respect des règles du jeu qui font le jeu. L'école reste également tout simplement le lieu de la découverte de ces activités nouvelles dans un contexte culturel différent du cadre familial, qui invite à dépasser ses propres repères pour aller vers l'autre.

Certes, des différences notables sont à prendre en compte en Europe, entre une éducation physique française actuellement dominée par le souci de ne pas confondre sport et activités physiques et sportives, éducation physique et sport, une éducation physique allemande qui se résume à l'enseignement du sport, et une éducation physique suédoise qui fait une large place aux pratiques de santé. Le plus important reste, à ce niveau, que le champ politique continue à percevoir l'importance de cette éducation et ne cède pas à la tentation d'en minorer les moyens, les horaires, les postes d'encadrement, sous prétexte d'économies budgétaires. La question centrale reste sans doute celle de savoir quel sport nous voulons transmettre à nos enfants. Il n'en reste pas moins vrai que le sport pratiqué à l'école est aussi un grand égalisateur, car il permet à certains de découvrir des activités physiques et sportives que leur appartenance sociale ne leur permettrait pas par ailleurs.

Aussi bien, le sport en club présente de nombreux aspects positifs, à commencer par celui de mettre en évidence, par le bénévolat très important qu'il suscite en termes d'encadrement, l'intérêt gratuit et hédonistique qui fonde les bases de l'engagement sportif. Un modèle qui contrebalance de manière éminemment éducative le mercantilisme du sport spectacle. La projection de cet engagement dans le bénévolat, qui permet également aux grandes

manifestations de continuer à exister (Mondiaux d'athlétisme, jeux Olympiques), est aussi une belle réponse à l'indécence des sommes engagées; une démonstration de la solidarité qui devrait pouvoir s'installer entre différents niveaux de la compétition et du spectacle, entre la masse et l'élite.

Ces grandes manifestations, comme d'ailleurs chaque rencontre sportive, sont autant d'occasions de faire un pas vers la différence et la connaissance de l'autre, car le sport est aussi une incomparable occasion de mêler les peuples, de les brasser, d'en éprouver les cultures, bref de se rencontrer, de partager, l'espace d'un instant, autre chose que de la méfiance. Une occasion de communiquer et peut-être de réduire les préjugés, jugements de valeurs et autres croyances qui fondent la haine et l'intolérance.

Paradoxalement, l'espace des sports européens, en engageant professionnellement ce mouvement libéral qui délocalise le sportif pour l'intégrer à une équipe dont le pays lui est bien souvent inconnu, met également en valeur une autre fonction du sport, celle de l'intégration. Les rencontres sportives montrent bien, à l'occasion, la composition finalement extraordinairement métissée des équipes européennes, même si là encore, des différences sont observables. Les grandes victoires accentuent ce sentiment de fusion qui contribue à souder la collectivité autour des joueurs. Si ces passages sont éphémères, qui donnent aux peuples, l'espace d'un moment, le sentiment d'appartenir à une communauté bigarrée, de se sentir portés par un élan irrésistible de fraternité, il convient de les prendre pour ce qu'ils sont : des temps qui doivent s'additionner à d'autres temps, dans d'autres lieux et d'autres champs des activités humaines. On ne peut guère demander au sport plus que ce qu'il peut donner et la critique vaut pour nombre d'activités qui ont peut-être oublié de faire leur propre analyse dans le domaine de l'intégration. Le sport est intégration encore lorsqu'il permet à des sportifs, bien plus facilement que dans tout autre secteur professionnel, de trouver un rang et une place dans la société, et ce, quelle que soit leur origine sociale, ethnique ou religieuse. Le monde sportif «oublie» plus facilement, et c'est un de ses grands bienfaits, que certains de ses membres les plus éminents étaient étrangers ou issus de famille très modestes.

Le sport est une fête, même si dans son principe il ne saurait intégrer cet élément qui lui est fondamentalement extérieur. Du sport naît la rencontre, de la rencontre émerge ce temps de rupture qui introduit à la fête. La fête sportive vient au fond couronner les plaisirs du sport et donne l'occasion de contrebalancer la vision négative des débordements du stade. La fête est présente bien plus souvent dans les rencontres sportives, fort heureusement, que les moments tragiques où violences, catastrophes ou haine se donnent à voir. La fête, c'est celle de la troisième mi-temps qui accompagne certains sports et

devrait s'étendre à tous, c'est celle qui clôt les grandes rencontres internationales, ce sont encore les spectacles féériques qui marquent aujourd'hui la finitude des jeux Olympiques ou des grands championnats du monde.

Le sport est également porteur d'un message : celui de l'égalité des chances, donc de l'égalité des hommes et des femmes. Dans son principe fondamental, le sport ne pose pas de différences sociales, sexuelles, ou raciales comme sources de l'opposition, ni a fortiori de la victoire. Bien au contraire, il se transforme, le cas échéant, en caisse de résonance susceptible de délivrer un message, voire de participer à la libération ou à la fin de l'exclusion. En célébrant et en donnant à voir la victoire de femmes dans, et à, des pays pour lesquels l'inégalité des sexes est fondée, le sport participe à focaliser l'attention de la communauté internationale, à contrebalancer ces violences et, sans doute, à les rendre de moins en moins tolérables.

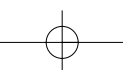
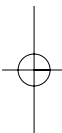
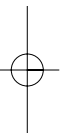
Le sport est un rêve pour la jeunesse, il introduit à la volonté d'aller plus loin, de se dépasser, de se prouver que l'on peut vaincre un certain nombre d'obstacles en comptant sur ses propres forces. Il est une occasion de grandir et de se grandir. C'est la raison pour laquelle le rôle des vedettes est si important, qui se donnent en modèles et devraient, à ce titre, se comporter tels que les jeunes se les représentent : en héros. C'est là que se trouve peut-être une solution aisée à mettre en œuvre pour combattre un grand nombre de violences, telles la violence des spectateurs qui se sentent lésés du fait des résultats du match, ou celle d'enfants ou d'adultes qui miment le week-end les comportements agressifs des sportifs de haut niveau qu'ils admirent. Si en effet chaque joueur contestant et revendiquant sur le terrain les décisions des arbitres était systématiquement suspendu, et ce pour plusieurs rencontres, les spectateurs n'auraient peut-être plus le sentiment d'être lésés.

Le sport introduit au respect des règles qui permettent de jouer au même jeu. Il suppose le respect de ces règles et, à ce titre, constitue plus largement un fait éducatif sur lequel s'appuient non seulement l'école et les clubs, mais également les centres d'animation, les maisons de quartiers, les centres sociaux, dans la ville, dans la cité, en zone rurale, jusqu'en prison où là, plus qu'ailleurs peut-être, doivent être repensées les manières d'être ensemble. Une occasion de montrer que le sport, loin de n'être que violences, est aussi un puissant facteur de cohésion, de révélateur à soi-même, et un outil de réinsertion dont les sociétés modernes n'ont pas fini d'exploiter les ressources. Un peu partout en Europe, l'univers carcéral passe ainsi du répressif à l'éducatif en utilisant le sport comme un moyen privilégié d'acquérir de nouvelles sociabilités.

Ceci suppose *a minima* que le sport puisse bénéficier d'une prise en considération assez large de ses modes d'existence, que les ressources du sport soient revues à l'équilibre, socialement, culturellement, géographiquement et

économiquement, et que dans les pays les plus riches, elles ne se concentrent pas sur une minorité visible..

Les sports et les violences sont liés au point que le sport puisse être, à certains moments, source de violences, et à d'autres, un moyen de les contrôler. Mais le sport peut-il ou doit-il être meilleur que le reste de la société? Certainement pas! On exige du sport peut-être davantage que des autres domaines de la vie sociale parce qu'il est éducation, passion, plaisir, parce qu'il se donne à voir et fait rêver, parce qu'il est un élément culturel de nos sociétés. Dans un esprit totalement idéaliste, voire utopique, les sports, les sportifs, les dirigeants et les spectateurs devraient être plus purs, empreints de davantage de retenue, ce qui en ferait une sphère sociale totalement neutre et dénuée de toute tension ou dissension. Le sport ne peut être que le reflet de nos sociétés. Un beau défi reste donc à relever: celui de construire une Europe juste, plus pacifique, dans laquelle la justice et les relations amicales nouées pourront trouver leur voie et s'affirmer... sportivement.



Bibliographie

Alric T., *Le sexe et le sport. Enquête sur la vie intime des dieux du stade*, Paris, Chiron, 2002.

Andreff W., «L'émergence de nouveaux pays sportifs», in *Le Monde diplomatique*, septembre 1998a, pp. 18-19.

Andreff W. (éd). *Un nouveau secteur économique: le sport*, Paris, La Documentation française, 1988b, p. 581.

Andreff W., «Economic environment of sport: A comparison between Western Europe and Hungary», in *European Journal of sport management*, n° 4, 1996.

Andreff W. et al., *Les enjeux économiques du sport en Europe: financement et impact économique*, Conseil de l'Europe, Paris, Dalloz, 1995.

Andreff W., Nys, J.F., *Economie du sport*, Paris, PUF, 2001.

Arendt H., *Le système totalitaire*, Paris, Plon, 1951, édition 1972.

Arènes J., Janvrin M.P., Baudier F., *Baromètres Santé Jeunes 97/98*, Paris, Editions CFES, 1998.

Armstrong G., Harris R., Frankenberg R., «Football hooligans: theory and evidence», in *The sociological review*, n° 39-3, pp. 427-458, 1991.

Arnaud P., «Sports et relations internationales. La nouvelle donne géopolitique. 1919-1939», in *Géopolitique*, n° 66, pp. 15-24, 1999.

Arnaud P., «La méthode des modèles et l'histoire des exercices physiques», *Les jeux du monde, entre tradition et modernité*, G. Pfister, T. Niewerth, G. Steins (dir.), Academia, Sankt Augustin, pp. 133-146, 1993.

Arnaud P., Broyer G., *La psychopédagogie des activités physiques et sportives*, Toulouse, Privat, 1985.

Aubert N., *Le Culte de l'urgence. La société malade du temps*, Paris, Flammarion, 2003.

Augustin J.P., «Les avatars de l'olympisme contemporain», in *Géopolitique*, n° 66, pp. 79-88, 1999.

Bancel N., Blanchard P., «L'intégration par le sport. Quelques réflexions autour d'une utopie», in *Migrance*, n° 22, pp. 50-59, 2003.

- Barrère-Maurisson M.A., *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, Paris, La Documentation Française, 2001.
- Barthes R., *Mythologies*, Londres, Paladin, 1973.
- Bassons C., *Positif*, Paris, Stock, 2000.
- Beaulieu M., Perelman M., « Histoire d'un espace. Le stade. », in *Quel corps*, n° 7, pp. 31-40, 1977.
- Becker H.S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1963, édition 1985.
- Bénabent J., « OPA sur les champions », in *Télérama*, n° 2690, pp. 54-57, 2001.
- Blociszewski J., « Sous la pression technologique ? Le football face au vidéo-arbitrage », in *Le Monde diplomatique*, n° 33, mars 1996.
- Bodin D., *Le hooliganisme*, Paris, PUF, 2003.
- Bodin D., « La déculturation du public comme facteur du hooliganisme : mythe ou réalité ? », in *Staps*, n° 57, pp. 85-106, 2002.
- Bodin D. (éd.), *Sports et violences*, Paris, Chiron, 2001a.
- Bodin D., « Les problèmes posés par l'utilisation des statistiques policières et judiciaires comme source d'interprétation sociologique », in *Revue juridique et économique du sport*, n° 58, pp. 7-19, 2001b.
- Bodin D., *Hooliganisme : vérités et mensonges*, Paris, ESF, 1999a.
- Bodin D., Le hooliganisme en France, in *Sport*, n° 165/166, pp. 38-118, 1999b.
- Bodin D., « Football, supporters, violence : la non-application des normes comme vecteur de la violence », in *Revue juridique et économique du sport*, n° 51, pp. 139-149, 1999c.
- Bodin D., « Sports et violences. Analyse des phénomènes de déviances et violences chez les supporters de football à partir d'une étude comparative du supportérisme dans le basket-ball, le football, le rugby et le volley-ball », Thèse soutenue à l'UFR Staps de Bordeaux 2, le 11 décembre 1998.
- Bodin D., Debarbieux E., « Révéler l'impensable ou la question de l'homosexualité masculine dans le sport de haut niveau », in P. Duret et D. Bodin (dir.), *Le sport en questions*. Paris, Chiron, pp. 161-172, 2003.
- Bodin D., Debarbieux E., « Le sport, l'exclusion, la violence », in D. Bodin (dir.), *Sports et violences*. Paris, Chiron, pp. 13-33, 2001.
- Bodin D., Héas S., *Introduction à la sociologie des sports*, Paris, Chiron, 2002.

Bodin D., Héas S., «Le dopage : entre désir d'éternité et contraintes sociales», Actes du colloque «Le corps extrême dans les sociétés occidentales», GDR2322 Anthropologie des représentations du corps/Société d'ethnologie française, Marseille, 17, 18 et 19 janvier 2001.

Bodin D., Trouilhet D., «Le contrôle social des foules sportives en France : réglementation, difficultés d'application et extension des phénomènes de violences», in D. Bodin (dir.), *Sports et violences*, Paris, Chiron, pp. 147-168, 2001.

Bodin D., Robène L., Héas S., «Les femmes hooligans: paralogsme ou réalité sociale éludée», in *Science et motricité*, 2004a (à paraître).

Bodin D., Robène L., Héas S., Gendron M., «Une approche de la criminalité féminine à travers l'exemple du hooliganisme», in *Criminologie*, 2004b (à paraître).

Boeuf J.L., Léonard Y., *La République du Tour*, Paris, Seuil, 2003.

Boniface P., «Géopolitique du football», in *Manière de voir*, n° 39, pp. 10-12, 1998.

Boudon R., *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1977.

Bourdeux C., «Par moments, la balance était mon Dieu», in *Soins psychiatrie*, n° 227, pp. 18-20, 2003.

Bourdieu P., *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

Bourdieu P., «La domination masculine», in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 84, pp. 3-31, 1990.

Bourdieu P., *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 1984.

Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit, 1979.

Bourdieu P., «Comment peut-on être sportif?», in *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 1978, édition de 1984.

Bourg J.F., «Le sport à l'épreuve du marché», in *Géopolitique*, n° 66, pp. 51-58, 1999.

Bourg J.F., *L'argent fou du sport*, Paris, La Table ronde, 1994.

Bourg J.F., Gougnet J.J., *Economie du sport*, Paris, La Découverte, 2001.

Bourg J.F., Gougnet J.J., *Analyse économique du sport*, Paris, PUF, 1998.

Bredkamp H., *La naissance du football: une histoire du calcio*, Paris, Frontières, 1998.

- Brochier C., «Des jeunes corvéables», in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 38, pp. 73-84, 2001.
- Brohm J.M., *Les meutes sportives. Critique de la domination*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Brohm J.M., *Sociologie politique du sport*, Nancy, PUN, 1992.
- Bromberger C., *Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde*, Paris, Bayard, 1998.
- Bromberger C., «Aimez-vous les stades?», in *Manière de voir*, n° 30, pp. 37-40, 1996.
- Bromberger C., *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1995.
- Broussard P., *Génération supporter. Enquête sur les Ultras du football*, Paris, Robert Laffont, 1990.
- Bureau J., «Football, déontologie et corruption», in *Pouvoirs*, n° 101, pp. 113-119, 2002.
- Cahn S.K., *Coming on strong. Gender and Sexuality in Twentieth-Century Women's Sport*, New York, The Free Press, 1995.
- Caillat M., *Sport et civilisation*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Carrier C., *L'adolescent champion : contrainte ou liberté?*, Paris, PUF, 1992.
- Cascua S., *Blessures du footballeur, Comprendre, prévenir, guérir et reprendre plus vite*, Paris, Amphora, 2001.
- Chaker A.N., *Etudes des législations nationales relatives au sport en Europe*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 1999.
- Chamalidis M., *Splendeurs et misères des champions; l'identité masculine dans les sports de haut niveau*, Montréal, VLB Editeur, 2000.
- Chapelet J.L., *Le système olympique*, Grenoble, PUG, 1991.
- Charroin P., «Allez les verts ! De l'épopée au mythe : la mobilisation du public de l'association sportive de Saint-Etienne», Thèse soutenue à l'UFR Staps de l'Université C. Bernard Lyon I, 1994.
- Chartier R., Vigarello G., «Les trajectoires du sport : pratiques et spectacle», in *Le débat*, n° 19, pp. 35-58, 1982.
- Chesnaïs J.C., *Histoire de la violence*, Paris, Pluriel, 1981.
- Clarcke J., Football and working class fans, in R. Ingham et al (eds.), *Football hooliganism*, Londres, Inter-Action, pp. 37-60, 1978.

Clarcke J., *Football hooliganism and the skinheads*, Birmingham, Center for contemporary cultural study, 1973.

Coadic L., «Tueurs de foot», in *Sport et vie*, n° 31, 1995.

Coakley Jay J., *Sport and Society, Issues and Controversies*, St Louis, Missouri, CV Mosby, 1994.

Colomé G., «Conflits et identités en Catalogne» in I. Ramonet et C. De Brie (dir.) *Football et passions politiques, Le Monde diplomatique, Manière de voir*, n° 39, pp. 57-59, 1998.

Colovic I., «Nationalismes dans les stades en Yougoslavie» in I. Ramonet et C. De Brie (dir.) *Football et passions politiques, Le Monde diplomatique, Manière de voir*, n° 39, pp. 54-56, 1998.

Comeron M., *La prévention de la violence dans le sport*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2002.

Comeron M., «Violence dans les stades de football et projet Fan Coaching au R. Standard de Liège C.» in *CM Sport: jeux et enjeux*, n° 189, pp. 118-138, 1993.

Comeron M., Sécurité et violence dans les stades de football, in *Revue de droit pénal et de criminologie*, n° 9-10, pp. 829-850, 1992.

Commission européenne, DGX, 1996, «L'Union européenne et le sport», *L'Europe en mouvement*, Bruxelles/Luxembourg, CECA-CE-CEFA, 1996.

Commission européenne, DGX, «The European model of sport», 1998. Disponible sur le web :

<http://www.sport-in-europe.com/SIU/HTML/PDFfiles/EuropeanModelofSport>

Commission européenne, DGX, «Sport et emploi en Europe», Rapport final rédigé par N. Le Roux, P. Chantelat et J. Camy, 1999. Disponible sur le web : <http://www.ensshe.lu/pdfs/EOSEfr.pdf>

Commission européenne, Eurobaromètre spécial 2003. «Les citoyens de l'Union européenne et le sport», [terrain septembre 2003, publication novembre 2003 ; enquête en ligne]. Format PDF. Disponible sur web.

Conseil économique et social, «Sport de haut niveau et argent», projet d'avis présenté au nom de la Section du cadre de vie, rapporteur M. Jean-Luc Bennahmias, 15 mai 2002.

Conseil de l'Europe, *La prévention de la violence dans le sport*, rapport de la Conférence de Lisbonne, du 23 au 24 juin 2003, concernant «Le rôle des autorités locales et régionales dans la prévention de la violence lors d'événements sportifs, notamment de matches de football», Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2003.

Conseil de l'Europe, *Le Conseil de l'Europe et le sport, 1966-1998*, vol 1, Textes politiques et juridiques, CDDS (98) 90 Part I.

Coser L., *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, 1956.

Coubertin (de) P., «La psychologie du sport», in *Revue des deux Mondes*, pp. 167-179, 1900.

Coutel C., «Le spectacle sportif à l'heure de la mondialisation» in *Ethique et spectacle sportif*, O. Chovaux, C. Coutel, (dir.), Arras, Artois presses université, pp. 19-27, 2003.

Creuzé C., «L'après sport: les sportifs sont-ils tous égaux?», in P. Duret, D. Bodin (dir.) *Le sport en questions*, Paris, Chiron, pp. 35-49, 2003.

Dasque E., «La fuite des muscles», in *Télérama*, n° 2799, pp. 18, 2003.

Davisse A., Louveau C., *Sport, école, société: la différence des sexes. Féminin, masculin et activités sportives*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Debarbieux E. (dir.), *L'oppression quotidienne. Recherches sur une délinquance des mineurs*, rapport dactylographié remis à l'IHESI, 2002.

Debarbieux E., *La violence en milieu scolaire: état des lieux*, Paris, ESF, 1996.

Debarbieux E., «Education, exclusion, mutation», in *Le nouvel éducateur*, n° 237, pp. 3-25, 1992.

Debord G.E., *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, 1967, édition 1996.

De Brie C., «La dérive du sport de compétition», in *Le Monde diplomatique*, pp. 22-23, 1994.

De Brie C., «Pour le bonheur du peuple, l'Afrique sous la coupe du football», in *Le Monde diplomatique*, n° 21, 1996.

De Knop P., Elling A., *Société et sport, sport et égalité des chances*. Bruxelles : Fondation roi Baudoin. Disponible sur le web : <http://www.kbs-frb.be>.

Delmas A., «Sur l'entraînement physique intense chez les enfants et les adolescents», in *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, vol. 165, n° 1, pp. 121-126, 1981.

De Mondenard J.P., *Dopage, l'imposture des performances*, Paris, Chiron, 2000.

De Silva I., «La judiciarisation du football», *Pouvoirs*, n° 101, pp. 105-112, 2002.

Devereux G., *Ethnopsychanalyse complémentariste*, Paris, Flammarion, 1972.

Di Megglio A., «Enfants sportifs et traumatismes» in *Microtraumatismes et traumatismes du sport chez l'enfant*, Paris, Masson, 1999.

Druon M., «Du patriotisme sportif», *Géopolitique*, n° 66, pp. 3-5, 1999.

- Dubet F., *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.
- Dufour-Gompers R., *Dictionnaire de la violence et du crime*, Toulouse, Erès, 1992.
- Dugal R., «Tendances et développement récents dans la lutte contre le dopage athlétique sur le plan international», in F. Landry, M. Landry, M. Yerlès, *Sport...: The Third Millenium: Proceedings of the International Symposium*, Quebec City, Canada, pp. 487-493, 1990.
- Duhamel G., *Scènes de la vie future*, Paris, Le Mercure de France, 1930.
- Dupuis B., «Le hooliganisme en Belgique. Histoire et situation actuelle», 1^{re} partie, in *Sport*, n° 143, pp. 133-157, 1993a.
- Dupuis B., «Le hooliganisme en Belgique. Histoire et situation actuelle», 2^e partie, in *Sport*, n° 144, pp. 195-226, 1993b.
- Duret P., *Les larmes de Marianne. Comment devient-on électeur du FN?*, Paris, Armand Colin, 2004.
- Duret P., *Les jeunes et l'identité masculine*, Paris, PUF, 1999.
- Duret P., *Anthropologie de la fraternité dans les cité*, Paris, PUF, 1996.
- Duret P., Bodin D., *Le sport en questions*, Paris, Chiron, 2003.
- Duret P., Trabal P., *Le sport et ses affaires. Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*, Paris, Métailié, 2001.
- Durkheim E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1895, édition 1997.
- Durkheim E., *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1893, édition 1960.
- Ehrenberg A., «Du dépassement de soi à l'effondrement psychique ; les nouvelles frontières de la drogue», in *Esprit*, n° 249, pp. 134-146, 1999.
- Ehrenberg A., *La fatigue d'être soi*, Paris, Odile Jacob, 1998.
- Ehrenberg A., *Le culte de la performance*, Paris, Pluriel, 1991.
- El Ali M., Marivain T., Le Poulter F., Léziart Y., «Douleur et stratégies de doping chez les marathoniens», Congrès International de la SFPS, Insep, Paris, 2000.
- Elias N., Dunning E., *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1986, traduction française 1994.
- Elias N., *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985.
- Elias N., *La dynamique de l'occident*, Paris, Agora, 1969a, traduction française 1975.

Elias N., *La civilisation des mœurs*, Paris, Agora, 1969b, traduction française 1973.

Elo M. (Finlande, socialiste) (18 janvier 1996). Rapport à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la participation des jeunes au sport de haut niveau (Doc. 7459).

Eitzen B.S., *Fair and Foul. Beyond the Myths and Paradoxes of Sport*, Lanham, Rowman et Littlefield Publishers, Inc., 1999.

Epron A., Robène L., «La lutte bretonne, du jeu au sport traditionnel: une pratique conservée par la pratique», in *L'homme en mouvement. Histoire et anthropologie des techniques sportives*, L. Robène et Y. Léziart (dir.), Chiron, Paris, 2004.

Ernault G., «Une réussite universelle», in *Manière de voir*, n° 39, pp. 13-15, 1998.

Fansten M., «Financement de la télévision publique en Europe: les termes du débat». Disponible sur web [Ref. du 15 avril 2004]: http://www.ebu.ch/union/publications/pdf/publications_dif_3_99-10.fr.pdf

Fillieule R., *Sociologie de la délinquance*, Paris, PUF, 2001.

Fohr A., Monnin I., «La France raisonnable: alcool, tabac, vitesse: un pays à consommation modérée», in *Le Nouvel Observateur*, pp. 10-22, 1^{er} avril 2004.

Fontanel J., Bensahel L., *Réflexions sur l'économie du sport*, Grenoble, PUG, 2001.

Fost N.C. «Ethical and Social Issues in Antidoping Stratégies in Sport», in F. Landry, M. Landry, M. Yerlès, *Sport...: The Third Millenium. Proceedings of the International Symposium*, Quebec City, Canada, pp. 478-485, 1990.

Foucault M., «Le souci de soi», in *Histoire de la sexualité*, tome 3, Paris, Gallimard, 1984.

Foucault M., «La volonté de savoir», in *Histoire de la sexualité*, tome 1, Paris, Gallimard, 1976.

Foucault M., *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

Foucault M., *Naissance de la clinique: une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, 1963.

Galland O., «Les valeurs de la jeunesse», in *Sciences humaines*, n° 79, pp. 26-29, 1998.

Garfinkel H., *Studies in ethnomethodology*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, Inc., 1967.

Garry J., *Oï! A view from the dead end of the street*, Londres, Babylon Books, 1982.

Geen R.G., Quanty M.B., The «Catharsis of Aggression: An Evaluation of Hypothesis», in L. Berkowitz (ed.), *Advances in experimental social psychology*, vol. 10, pp. 1-37, 1977.

Genevois B. «Le football, la gloire fragile d'un jeu», in *Pouvoirs*, n° 101, pp. 5-14, 2002.

Gernet L., *Recherches sur le développement juridique et moral en Grèce*, Paris, Leroux, 1917.

Girard R., *Les origines de la culture*, Paris, Desclée de Brouwer, 2004.

Girard R., *La violence et le sacré*, Paris, Pluriel, 1972.

Giulianotti R., «Participant observation and research into football hooliganism: reflections on the problems of entree and everyday risks», in *Sociology of Sport Journal*, pp. 1-120, 1995.

Goffman E., *Role Distance in Encounters*, Indianapolis, Bobbs Merrill, 1961.

Goldstein J.M., Arms R.L., Effects of observing athletic contests on hostility, *Sociometry*, n° 34, pp. 83-90, 1971.

Gougnet J.J., Primault D., «Formation des joueurs professionnels et équilibre compétitif: l'exemple du football», in *Revue juridique et économique du sport*, n° 68, pp. 7-34, 2003.

Grésy B. (dir.), *L'image des femmes dans la publicité*, rapport à la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, Paris, La Documentation française, 2002.

Griffin P., «Changing the Game: Homophobia, sexism, and lesbians in sport», in *Quest*, n° 44 (2), pp. 251-265, 1992.

Grubisa D., «Le water-polo ou la guerre par d'autres moyens», in *Courrier international*, n° 660, p. 14, 2003.

Guichard N., *Publicité télévisée et comportement de l'enfant*, Paris, Economica, 2000.

Hargreaves J., «Sex, gender and the body in sport and leisure: has there been a civilizing process?» in E. Dunning, C. Rojek (dir.), *Sport and leisure in the civilizing process: critique and counter-critique*, Londres, Mac Millan, 1992.

Haroche C., «Se gouverner, gouverner les autres; éléments d'une anthropologie des mœurs et des manières (XVI-XVII^e siècles)», in *Communication*, n° 54, pp. 51-68, 1993.

Harrington J., A preliminary report on soccer hooliganism to Mr Denis Howell, Minister of sport, HMSO, 1968.

IFDHBP, Rapport sur les violences dans les stades et le droit, rapport interne confidentiel dactylographié, 1994.

Héas S., *Anthropologie des relaxations: des moyens de gestion de soi entre loisirs et soins ?*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Héas S., «La relaxation comme "médecine" de ville?», Thèse de Doctorat en sciences sociales, mention sociologie, sous la direction de D. Le Breton, Strasbourg 2, 1^{er} octobre 1996.

Héas S., «Relaxation: propédeutique d'une pratique à non risque», in *Cahiers de Sociologie Economique et Culturelle*, n° 23, pp. 111-122, 1995.

Héas S., Bodin D., Amossé K., Kerespar S., «Football féminin: c'est un jeu d'hommes», in *Cahiers du Genre*, n° 36, pp. 185-204, 2004.

Héas S., Bodin D., Robène L., «Symboles et postures: les relaxations comme techniques signifiantes», in *L'Année matérialiste* (à paraître en 2005).

Heinich N., «Art et sport au regard d'une sociologie de la singularité», in D. Bodin, P. Duret (dir.), *Le sport en questions*, Paris, Chiron, pp. 125-134, 2003.

Héritier F., *De la violence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

Hirigoyen M.F., *Harcèlement moral*, Paris, Syros, 1998.

Hobbes T., *Le Léviathan* (1651), Paris, Sirey, 1971.

Hoch P., *Rip Off the Big Game*, New York, Anchor Books, 1972.

Hurtebise C., «Sport politique et politique du sport de la RDA», in *Géopolitique*, n° 66, pp. 35-44, 1999.

James J., «The money game», in *Time*, pp. 50-55, 5 juin 2000.

Jaspard M., Brown E., Condon S., *Les violences envers les femmes en France: une enquête nationale*, Paris, La documentation française, 2003.

Jeu B., *In honorem Bernard Jeu. Le sportif, le philosophe, le dirigeant*, Lille, PUL, 1993.

Jeu B., *Analyse du sport*, Paris, PUF, 1987, édition 1992.

Jeu B., *Le sport, la mort, la violence*, Lille, PUL, 1975.

Jeu B., «Définition du sport.», *Diogène*, n° 80, pp. 153-167, 1972.

Jusserand J.J., *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Genève, Champion, 1901, édition 1986.

Kadritzke N., «Acheter Manchester United pour mieux vendre», in *Le Monde diplomatique*, n° 22, janvier 1999.

Kapuscinski R., «Les médias reflètent-ils la réalité du monde?», in *Le Monde diplomatique*, *Manière de voir*, n° 63, pp. 50-55, 2002.

Kapuscinski R., *La guerre du foot et autres guerres et aventures*, Paris, Plon, 1986, édition 2003.

Kidd B., «Sport and Masculinity», in M. Kaufman, *Beyond patriarchy: Essays by Men on Pleasure, Power and Change*, New York, Oxford University Press, pp. 250-265, 1987.

Krane V., «Lesbians in sport: Toward acknowledgment, understanding, and theory», in *Journal of Sport and Exercise Psychology*, n° 18 (3), pp. 237-246, 1996.

Lanfranchi P., «Football, cosmopolitisme et nationalisme», in *Pouvoirs*, n° 101, pp. 15-25, 2002.

Lassalle J.Y., «Les responsabilités civile et pénale des auteurs de violences sportives», in *La semaine juridique édition générale*, n° 49, pp. 2223-2229, 2000.

Laure P., Binsinger C., Le Scanff C., «Difficultés méthodologiques lors d'enquêtes nationales sur le dopage des adolescents. A propos d'un cas», in *Science & sports*, vol. 19, n° 2, pp. 86-90, avril 2004.

Laure P., *Le Dopage*, Paris, PUF, 1995.

Le Bon G., *Psychologie des foules*, Paris, PUF, 1895, 5^e édition quadrige, 1995.

Legros P., «Le surentraînement: bilan des recherches et perspectives», in M.J. Manidi., I. Dafflon-Arvanitou (coord.), *Activité physique et santé. Apports des sciences humaines et sociales*, Education à la santé par l'activité physique, Paris, Masson, pp. 127-141, 2000.

Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 1977, édition 2001.

Le Roux., N. Camy J., Etude préliminaire à la constitution d'un observatoire européen des professions du sport, rapport d'étude, Convention MJS/EZUS, 1995.

Le Saux L., «Ils se foot du monde!», in *Télérama*, n° 2730, pp. 152-153, 2002.

Lévi-Strauss C., *Triste tropique*, Paris, Presses Pocket, 1955, édition 2001.

Lewis R.W., «Football hooliganism in England before 1914: a critique of the Dunning thesis», in *International journal of the history of sport*, vol. 13-3, pp. 310-339, 1996.

Leymann H., *Mobbing; la persécution au travail*, Paris, Seuil, 1993, traduction française 1996.

De Loës M., «Medical Treatment and Costs of sports-Related Injuries in a Total Population», in *International Journal of Sports Medicine*, n° 11, pp. 65-72, 1990.

Linton R., *De l'homme*, Paris, Editions de Minuit, 1936, traduction française 1968.

Lorant J., «Les bienfaits de l'exercice physique: mythe ou réalité?» in M.J. Manidi., I. Dafflon-Arvanitou (coord.), *Activité physique et santé. Apports des sciences humaines et sociales*, Education à la santé par l'activité physique, Paris, Masson, pp. 142-152, 2000.

Maigret E., *Sociologie de la communication*, Paris, Armand Colin, 2003.

Maitrot E., *Les scandales du sport contaminé; enquête sur les coulisses du dopage*, Paris, Flammarion, 2003.

Manzella A., «La dérégulation du football par l'Europe», in *Pouvoirs*, n° 101, p. 39-47, 2002.

Marinova J., «The attitudes of adolescent to the issue of gender-based violence» in *Apprendre de la violence*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2002.

Marsh P., *Aggro the illusion of violence*, Londres, Dent and Ltd, 1978.

Martins M., «La convention européenne sur la violence des spectateurs» in J. de Quidt et E. Johnston (eds.), *Rapport de la conférence sur le rôle des collectivités locales et régionales dans la prévention de la violence lors d'événements sportifs, notamment des matches de football*. Document dactylographié du Conseil de l'Europe en date du 20 octobre 2003.

Mauss M., «Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques» in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1923, édition 1997.

Mendiague F. «L'église et les interdits religieux du jeu: hasard, passion et désordre du XV^e au XVIII^e siècle», in *Staps*, n° 32, pp. 57-66, 1993.

Mennesson C., «Aller aux J.O. sans être un monstre: les processus de construction de l'identité sexuée des femmes haltérophiles de haut niveau», in 3^e colloque international des Recherches Féministes Francophones «Ruptures, Résistances et Utopies», Toulouse, Université Le Mirail, septembre, 2002.

Messner M., *Power at play: sport and the problem of masculinity*, Boston, Beacon Press, 1992.

Messner M. Hunt Darnell, Dunbar Michele, *Boys, men, sports media*. Los Angeles, 1999. Disponible sur Web : <http://www.childrennow.org>.

Miège C., *Les organisations sportives et L'Europe*, Paris, Insep, 2000.

Miège C., *Le sport en Europe*, Paris, PUF, 1996.

Mignon P., «La lutte contre le hooliganisme : comparaison européennes», in *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 26, «Football, ombres au spectacle», pp. 92-107, 1996.

Mignon P., «La violence dans les stades : supporters, ultras et hooligans», Paris, Les cahiers de l'Insep, n° 10, 1995.

Mignon P., La société du samedi : supporters, ultras et hooligans, Etude comparée de la Grande-Bretagne et de la France, Rapport remis à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure, 1993.

Morgan W.J., *Leftist Theories of sport, a critique reconstruction*, Urbana and Chicago, University of Illinois Press, 1994.

NuytensW., «Essai de sociologie des supporters de football. Une enquête à Lens et à Lille.» Thèse soutenue le 11/12/2000 à la faculté des sciences économiques et sociales de l'université de Lille.

Nys J.F., «L'économie du sport», Conférence, *L'université de tous les savoirs* [ref. du 15 avril 2004]. Disponible sur web : <http://www.canal-u.education.fr>

Nys J.F., «Le poids économique du sport en 2001 et son évolution», in *Revue juridique et économique du sport*, n° 67, pp. 79-83, juin 2003.

Nys J.F., «Informations économiques», in *Revue juridique et économique du sport*, n° 65, pp. 69-75, décembre 2002.

Organisation of sport in Europe. [réf. du 15 avril 2004].

Disponible sur Web : <http://www.sport-in-europe.com/>

Palierne C., «Le sport de haut niveau : de nouvelles contraintes et leurs conséquences» in P. Duret, D. Bodin (dir.), *Le sport en questions*. Paris, Chiron, pp. 51-71, 2003.

Papin B., «La violence symbolique de l'institution sportive dans le processus de production de ses élites» in *Sports et violences*, D. Bodin, (dir.), Paris, Chiron, pp. 89-106, 2001.

Peretti-Watel P. «Le normal et le pathologique : dépressivité et usages de drogue à l'adolescence», in *Sciences sociales et Santé*, vol. 21(3), pp. 85-114, 2003.

Perrin E., *Le culte du corps*, Genève, Pierre-Fabre, 1986.

Personne J., *Le sport pour l'enfant. Ni records, ni médailles. Conseil aux parents*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Personne J., *Aucune médaille ne vaut la santé d'un enfant*, Paris, Denoël, 1987.

Personne J., Commandre F., Gounelle de Pontanelle H., Rapport à l'Académie nationale de médecine sur l'entraînement sportif intensif et précoce, et ses risques, 18/10/1983, Paris.

Pierrat J.L., Riveslange J., *L'argent secret du foot*, Paris, Plon, 2002.

Picquart J., *Pour en finir avec l'homophobie*, Paris, Chiron, 2004.

Pociello C., *Les cultures sportives*, Paris, PUF, 1995.

Pociello C., *Sports et sociétés. Approche socioculturelle des pratiques*, Paris, Vigot, 1981.

Poutignat P., Streiff-Fenardt J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.

Pujol M., Freydière P.I., Bayeux, P., *La sécurité des équipements sportifs*, Voiron, PUS, n° 23, 2004.

Ramonet I., De Brie C. (dir.), «Football et passions politiques», in *Le Monde diplomatique, Manière de voir*, n° 39, 1998.

Ramonet I., De Brie C. (dir.), «Le sport c'est la guerre», in *Le Monde diplomatique, Manière de voir*, n° 30, 1996.

Ramonet I., «Passions nationales» in I. Ramonet et C. De Brie (dir.), *Le sport c'est la guerre. Le Monde diplomatique, Manière de voir*, n° 30, pp. 30-33, 1996.

Raspiengeas J.C., «Le Tour infernal [Entretien avec Christophe Bassons]», in *Télérama*, n° 2686, pp. 78-80, 4 juillet 2001.

Ravenel L., *Le football de haut niveau en France : espaces et territoires*, Thèse de géographie (structures et dynamiques spatiales) soutenue à l'université d'Avignon et des pays du Vaucluse le 24 octobre 1997.

Redeker, R., *Le sport contre les peuples*, Paris, Berg international éditeurs, 2002.

Redhead S., *Sing When You're Winning*, Londres, Pluto, 1987.

Ricard S., «Image et son», in *Vingtième siècle*, n° 14, pp. 79-89, 1987.

Robène L., «L'aménagement des terrains de jeux scolaires à Bordeaux, 1940-1944», in *Le sport et les Français pendant l'occupation, 1940-1944*, P. Arnaud et al. (dir.), Paris, L'Harmattan, pp. 85-104, 2002.

Robène L., «Icare et la violence des jours», in D. Bodin (dir.), *Sports et violences*, Paris, Chiron, pp. 35-61, 2001.

Rochcongar P. Bryand F., Bucher D., Ferret J.M., Eberhard D., Gerard A et Laurans J., «Etude épidémiologique du risque traumatique des footballeurs français de haut niveau», in *Science et sports*, vol. 19, n° 2, pp. 63-68, avril 2004.

Roché S., *La délinquance des jeunes*, Paris, Seuil, 2001.

Roché S., *La société incivile: qu'est-ce que l'insécurité?*, Paris, Seuil, 1996.

Rosetta L., «Fécondité féminine et activité physique intense et répétée», in *Science & sports*, vol. 17, n°6, pp. 269-277, 2002.

Rouibi N., Colloque sur la sécurité et la violence dans les stades lors des manifestations sportives, Ministère de l'intérieur, document interne, 1989, mise à jour du 15 février 1994.

Roumestan N., *Les supporters de football*, Paris, Anthropos, 1998.

Rosé J.C., «L'Odyssée du coureur de fond», documentaire, 90 minutes, France, 1997.

Roussel B., *Tour de vices*, Paris, Hachette, 2001.

Roversi A., «Football violence in Italy», in *International Review for Sociology of Sport*, 26, 311-331, 1991.

Saouter A., «Sport et proximité corporelle: la peur du tabou», in P. Duret, D. Bodin (dir.), *Le sport en questions*, Paris, Chiron, pp. 149-159, 2003.

Saouter A., *Etre rugby*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2000.

Skogan G.W., *Disorder and decline: Crime and the spiral of decay in American neighborhoods*, New York, The Free press, 1990.

Slater M.D., Henry, Kimberly L., Swaim, Randall C., Anderson, Lori L., «Violent Media Content and Aggressiveness in Adolescents; A Downward Spiral Model», in *Communication Research*, vol. 30, n° 6, pp. 713-736, décembre 2003.

Sobry C., *Socioéconomie du sport. Structures sportives et libéralisme économique*, Bruxelles, De Boeck Université, 2003.

Sporeco, «Comparaison des budgets des clubs de l'élite en sport collectif». Disponible sur web : <http://www.sporeco.com> [réf; du 15 avril 2004].

Sport policy of the European Union. [réf. du 15 avril 2004].

Disponible sur web : <http://www.sport-in-europe.com/>

Taylor Y., «Class, violence and sport: the case in soccer hooliganism in Britain», in H. Cantelon and R. Gruneau (eds.), *Sport, culture and the modern state*, University of Toronto Press, Toronto, pp. 39-96, 1982.

Taylor Y., «Soccer consciousness and soccer hooliganism», in S. Cohen, *Images of deviance*, Londres, Harmondsworth Penguin, pp. 163-164, 1973.

Taylor Y., «Football mad : a speculative sociology of football hooliganism», in *The sociology of sport*, pp. 357-377, 1971.

Thibault J., *Sports et éducation physique, 1870-1970*, Paris, Vrin, 1991.

Thom R., «Aux frontières du pouvoir humain : le jeu» in *Modèles mathématiques de la morphogenèse*, Paris, C. Bourgeois, 1980.

Thomas R., «Le sport dans l'histoire», in *Géopolitique*, n° 66, pp. 6-14, 1999.

Thomas R., *Sociologie du sport*, Paris, PUF, 1993.

Thomas R., *Histoire du sport*, Paris, PUF, 1992.

Thuillier J.P., *Le sport dans la Rome Antique*, Paris, Errance, 1996.

Tranter N.L., «The cappielow riot and the composition and behaviour of soccer crowds in Late Victorian Scotland», in *The international Journal of the history of sport*, vol. 1, n°3, pp. 125-140, 1995.

Travaillot Y., *Sociologie des pratiques d'entretien du corps*, Paris, PUF, 1998.

Tsoukala A., «Vers une homogénéisation des stratégies policières en Europe?» in *Les cahiers de la Sécurité intérieure*, n° 26, pp. 108-117, 1996.

Tsoukala A., «Sport et violence : évolution de la politique criminelle à l'égard du hooliganisme en Angleterre et en Italie depuis 1970», Thèse de doctorat en droit, Université de Paris 1, 1993.

Van Limbergen K., Ardant P., Carcassonne G., Portelli H., «Aspects sociopsychologiques de l'hooliganisme : une vision criminologique», in *Pouvoirs*, n° 61, pp. 177-130, 1992.

Van Limbergen K., Colaers C., Walgrave L., «The societal and the psychosociological background of football hooliganism», in *Current psychological research and reviews*, vol. 8, pp. 4-14, 1989.

Van Praagh E., Duché P., «L'enfant et l'adolescent», in M.J. Manidi., I. Dafflon-Arvanitou (coord.), *Activité physique et santé. Apports des sciences humaines et sociales*, Education à la santé par l'activité physique, Paris, Masson, pp. 101-106, 2000.

Vassort P., *Football et politique; sociologie historique d'une domination*, Paris, Editions La Passion, 1999.

Vassort P. Ollier S., Vaugrand, H. (dir.), *L'illusion sportive; sociologie d'une idéologie totalitaire*, Montpellier, Institut de recherches sociologiques et anthropologiques, 1998.

Vedel T. (dir.), *Médias et violence*, Paris, Les cahiers de la sécurité intérieure, 20, 1995.

Vernant JP., Vidal-Naquet P., *Mythes et tragédies, II*, Paris, La Découverte, 1986.

Vogler C., Schwartz S. E., *The Sociology of Sport: An Introduction*, Prentice-Hall, New Jersey, Englewood Cliffs, 1993.

Wahl A., *La balle au pied: histoire du football*, Paris, Gallimard, 1990, édition 1996.

Welzer-Lang D., «Etudier les hommes et les rapports sociaux de sexe : où sont les problèmes?», in N. Le Feuvre (coord.), *Le genre: de la catégorisation du sexe*, in *UNITAM-Revue de sociologie et d'anthropologie*, n° 5, pp. 289-312, 2002.

Wieviorka M., *Violence en France*, Paris, Seuil, 1999.

Wieviorka M., *Le racisme, une introduction*, Paris, La Découverte, 1998.

Wieviorka M., «Les skinheads» in *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992.

Williams J., «When violence overshadows the spirit of sporting competition: Italian football fans and their clubs (Commentary of paper by Zani B. and Kirchler E.)», in *Journal of community and applied social psychology*, vol. 1, pp. 23-28, 1991.

Zani B., Kirchler E., «When violence overshadows the spirit of sporting competition: italian football fans and their clubs», in *Journal of community and applied social psychology*, vol. 1, pp. 5-21, 1991.

Zimmerman M., «La violence dans les stades de football: le cas de l'Allemagne fédérale», in *Revue de droit pénal et de criminologie*, n° 5, pp. 441-463, 1987.

Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Hunter Publications, 58A, Gipps Street
AUS-3066 COLLINGWOOD, Victoria
Tel.: (61) 3 9417 5361
Fax: (61) 3 9419 7154
E-mail: Sales@hunter-pubs.com.au
<http://www.hunter-pubs.com.au>

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie européenne SA
50, avenue A. Jonnart
B-1200 BRUXELLES 20
Tel.: (32) 2 734 0281
Fax: (32) 2 735 0860
E-mail: info@libeurop.be
<http://www.libeurop.be>

Jean de Lannoy
202, avenue du Roi
B-1190 BRUXELLES
Tel.: (32) 2 538 4308
Fax: (32) 2 538 0841
E-mail: jean.de.lannoy@euro.net.be
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Company Limited
5369 Chemin Canotek Road
CDN-OTTAWA, Ontario, K1J 9J3
Tel.: (1) 613 745 2665
Fax: (1) 613 745 7660
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CZECH REP./RÉP. TCHÈQUE

Suweco Cz Dvovz Tisku Praha
Ceskomoravska 21
CZ-18021 PRAHA 9
Tel.: (420) 2 660 35 364
Fax: (420) 2 683 30 42
E-mail: import@suweco.cz

DENMARK/DANEMARK

GAD Direct
Fiolstaede 31-33
DK-1171 KOBENHAVN K
Tel.: (45) 33 13 72 33
Fax: (45) 33 12 54 94
E-mail: info@gadirect.dk

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, PO Box 218
FIN-00381 HELSINKI
Tel.: (358) 9 121 41
Fax: (358) 9 121 4450
E-mail: akatilauk@stockmann.fi
<http://www.akatilauk.akateeminen.com>

GERMANY/ALLEMAGNE

AUSTRIA/AUTRICHE
UNO Verlag
Am Hofgarten 10
D-53113 BONN
Tel.: (49) 2 28 94 90 20
Fax: (49) 2 28 94 90 222
E-mail: bestellung@uno-verlag.de
<http://www.uno-verlag.de>

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann
Mavrokordatou 9
GR-ATHINA 106 78
Tel.: (30) 1 38 29 283
Fax: (30) 1 38 33 967
E-mail: ord@otenet.gr

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Hungexpo Europa Kozpont ter 1
H-1101 BUDAPEST
Tel.: (361) 264 8270
Fax: (361) 264 8271
E-mail: euoinfo@euoinfo.hu
<http://www.euoinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1, CP 552
I-50125 FIRENZE
Tel.: (39) 556 4831
Fax: (39) 556 41257
E-mail: hcosa@licos.com
<http://www.licos.com>

NETHERLANDS/PAYS-BAS

De Lindeboom Internationale
Publikaties
PO Box 202, MA de Ruyterstraat 20 A
NL-7480 AE HAAKSBERGEN
Tel.: (31) 53 574 0004
Fax: (31) 53 572 9296
E-mail: lindeboo@worldonline.nl
<http://home-t-ordonline.nl/~lindeboo/>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika, A/S Universitetsbokhandel
PO Box 84, Blindern
N-0314 OSLO
Tel.: (47) 22 85 30 30
Fax: (47) 23 12 24 20

POLAND/POLOGNE

Główna Księgarnia Naukowa
im. B. Prusa
Krakowskie Przedmiescie 7
PL-00-068 WARSZAWA
Tel.: (48) 29 22 66
Fax: (48) 22 26 64 49
E-mail: inter@internews.com.pl
<http://www.internews.com.pl>

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo, 70
P-1200 LISBOA
Tel.: (351) 13 47 49 82
Fax: (351) 13 47 02 64
E-mail: liv.portugal@mail.telepac.pt

SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros SA
Castelló 37
E-28001 MADRID
Tel.: (34) 914 36 37 00
Fax: (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
<http://www.mundiprensa.com>

SWITZERLAND/SUISSE

Bersy
Route de Monteiller
CH-1965 SAVIESE
Tel.: (41) 27 395 53 33
Fax: (41) 27 395 53 34
E-mail: bersy@bluewin.ch

Adeco Van Diennen
Chemin du Lacuez 41
CH-1807 BLONAY
Tel.: (41) 21 943 26 73
Fax: (41) 21 943 36 05
E-mail: info@adeco.org

UNITED KINGDOM/

ROYAUME-UNI
TSO (formerly HMSO)
51 Nine Elms Lane
GB-LONDON SW8 5DR
Tel.: (44) 207 873 8372
Fax: (44) 207 873 8200
E-mail: customer.services@theso.co.uk
<http://www.the-stationery-office.co.uk>
<http://www.itsofficial.net>

**UNITED STATES and CANADA/
ÉTATS-UNIS et CANADA**

Manhattan Publishing Company
468 Albany Post Road, PO Box 850
CROTON-ON-HUDSON,
NY 10520, USA
Tel.: (1) 914 271 5194
Fax: (1) 914 271 5856
E-mail: Info@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

FRANCE

La Documentation française
(Diffusion/Vente France entière)
124 rue H. Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
Tel.: (33) 01 40 15 70 00
Fax: (33) 01 40 15 68 00
E-mail: vel@ladocfrancaise.gouv.fr
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>

Librairie Kleber (Vente Strasbourg)
Palais de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Fax: (33) 03 88 52 91 21
E-mail: librairie.kleber@coe.int

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tel.: (33) 03 88 41 25 81 – Fax: (33) 03 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>